

Abbé A. BOUILLON

AU GRAND JOUR

ou

Les Évolutions d'une Paroisse Canadienne

Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon

Comté de Matapédia

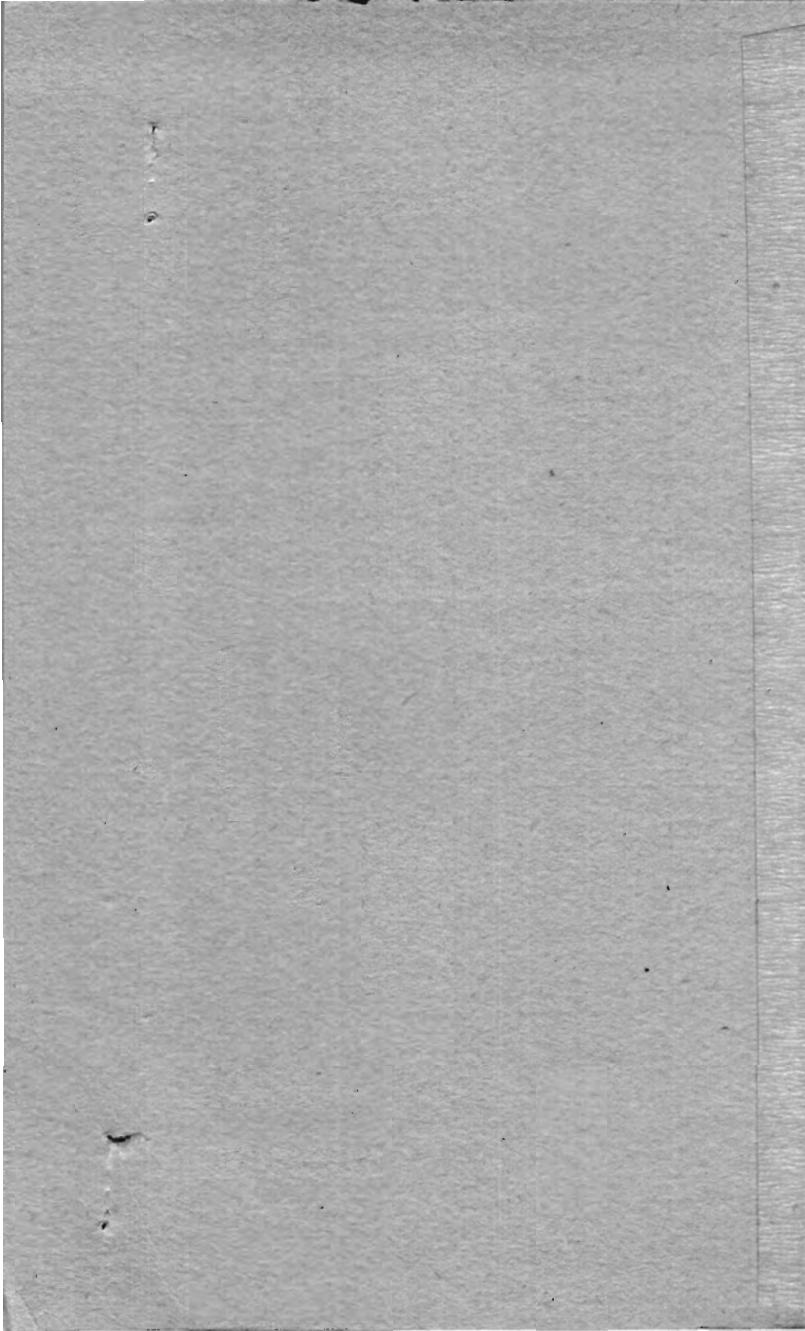
Province de Québec (Canada)

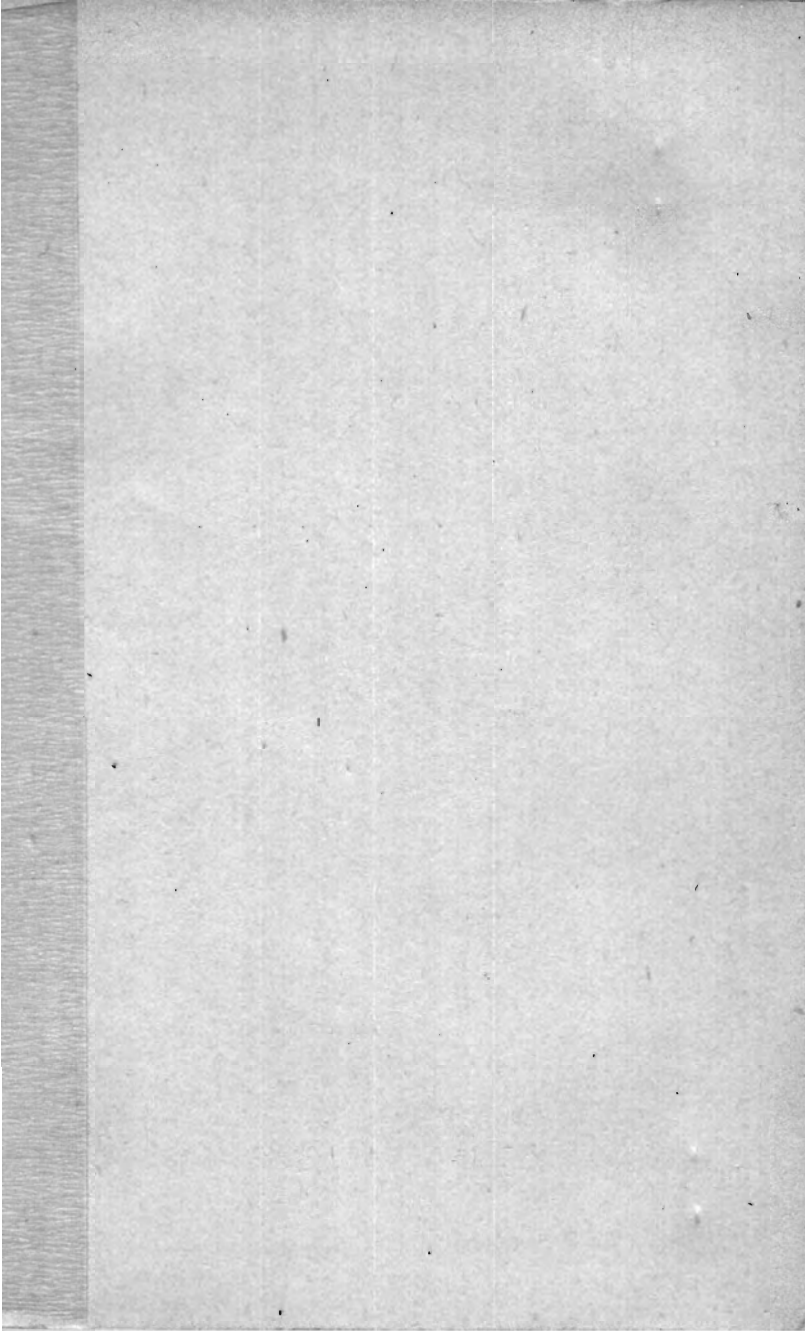


AUX ÉDITIONS VULLIEZ

JOIGNY - Yonne (FRANCE)

: : : : 1926 : : : :





971.477

B 768a

25122

742
5.-
35394

AU GRAND JOUR

ou

Les Évolutions d'une Paroisse Canadienne

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

Cédé Par

NIHIL OBSTAT :

Rimouski, die 8^a Julii 1926.

R. Ph. SYLVAIN, P. d.

C. l.

IMPRIMATUR :

Rimouski, die 9^a Julii 1926.

† J. R., Ep. Ste Germaine.

NIHIL OBSTAT :

Senonis, die 14 Julii 1926.

Laboise, c. c.

IMPRIMATUR :

Senonis, die 19 Julii 1926.

G. Benoist, v. g.

Abbé A. BOUILLON

AU GRAND JOUR

ou

Les Évolutions d'une Paroisse Canadienne

Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon

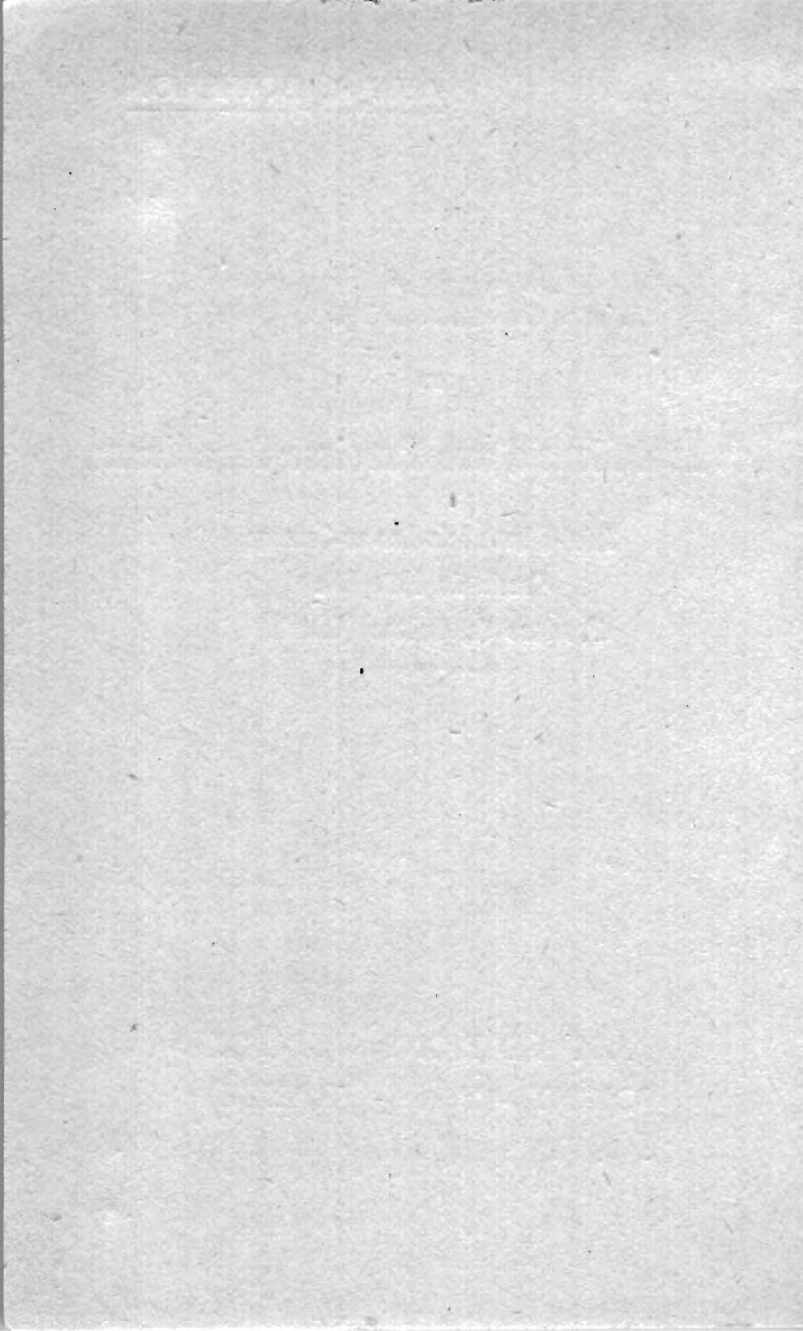
Comté de Matapédia

Province de Québec (Canada)

AUX ÉDITIONS VULLIEZ

JOIGNY - Yonne (FRANCE)

: : : : 1926 : : : :



AVANT-PROPOS

« OLIM MEMINISSE JUVABIT »

« J'ai vu,
« Je me souviens,
« Je raconte ! »

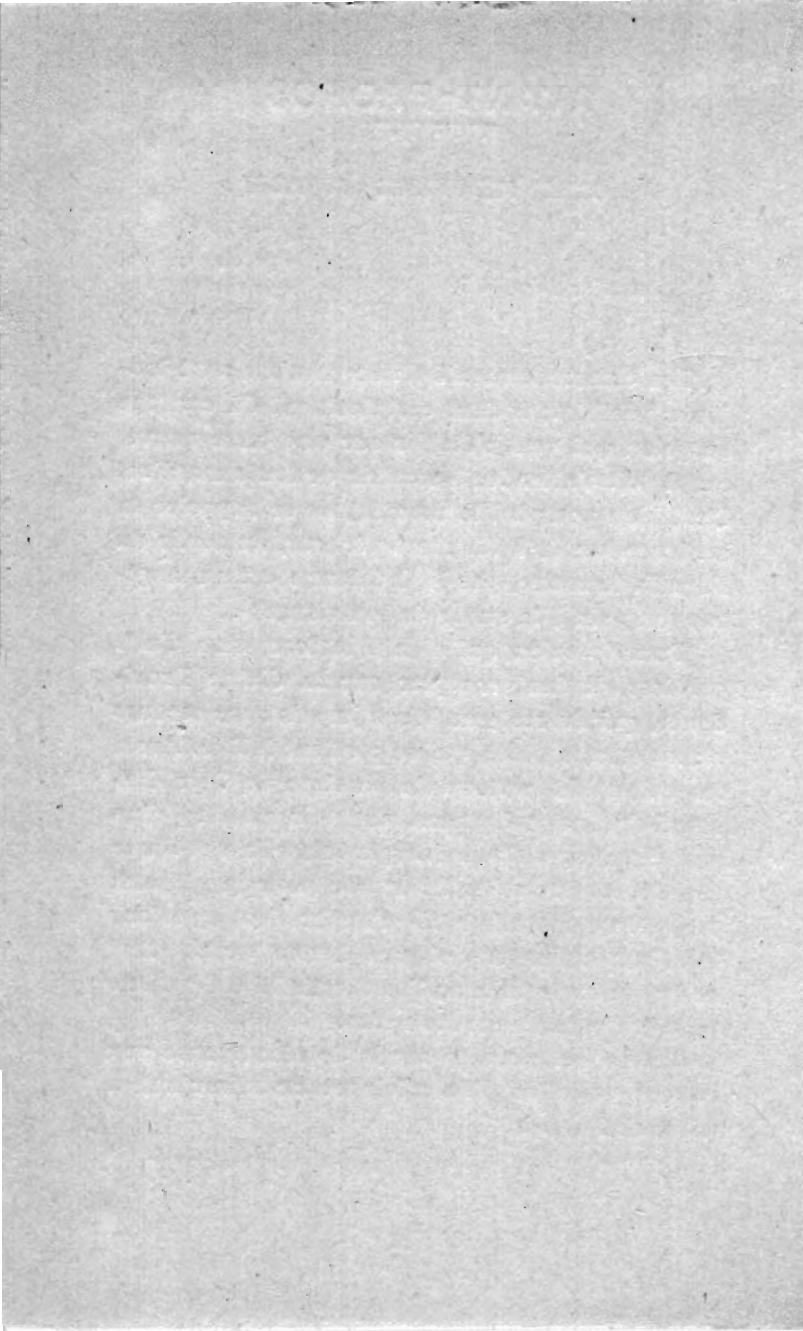
Vicomte Walsh.

Les commencements d'une paroisse sont toujours pénibles; il faut certainement du courage au colon qui veut s'établir sur une terre neuve, car il doit s'attendre à souffrir de toute manière. C'est bien pour lui le moment de se rappeler la sentence lancée à l'homme pécheur, au sortir du Paradis terrestre, par le Créateur : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage ».

Pour le colon qui aide à la formation d'une paroisse, il faut compter sur la divine Providence, qui du reste ne laisse jamais sans secours ceux de ses enfants qui se confient à Elle. Aussi les colons de la nouvelle paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon firent-ils montre d'un grand courage, d'une énergie inlassable et d'une grande confiance en Dieu; car pour la plupart, pour toute ressource, ils n'apportaient que leur foi, leur endurance et une bonne santé. C'est ce que nous verrons en lisant cette histoire d'une paroisse canadienne-française.

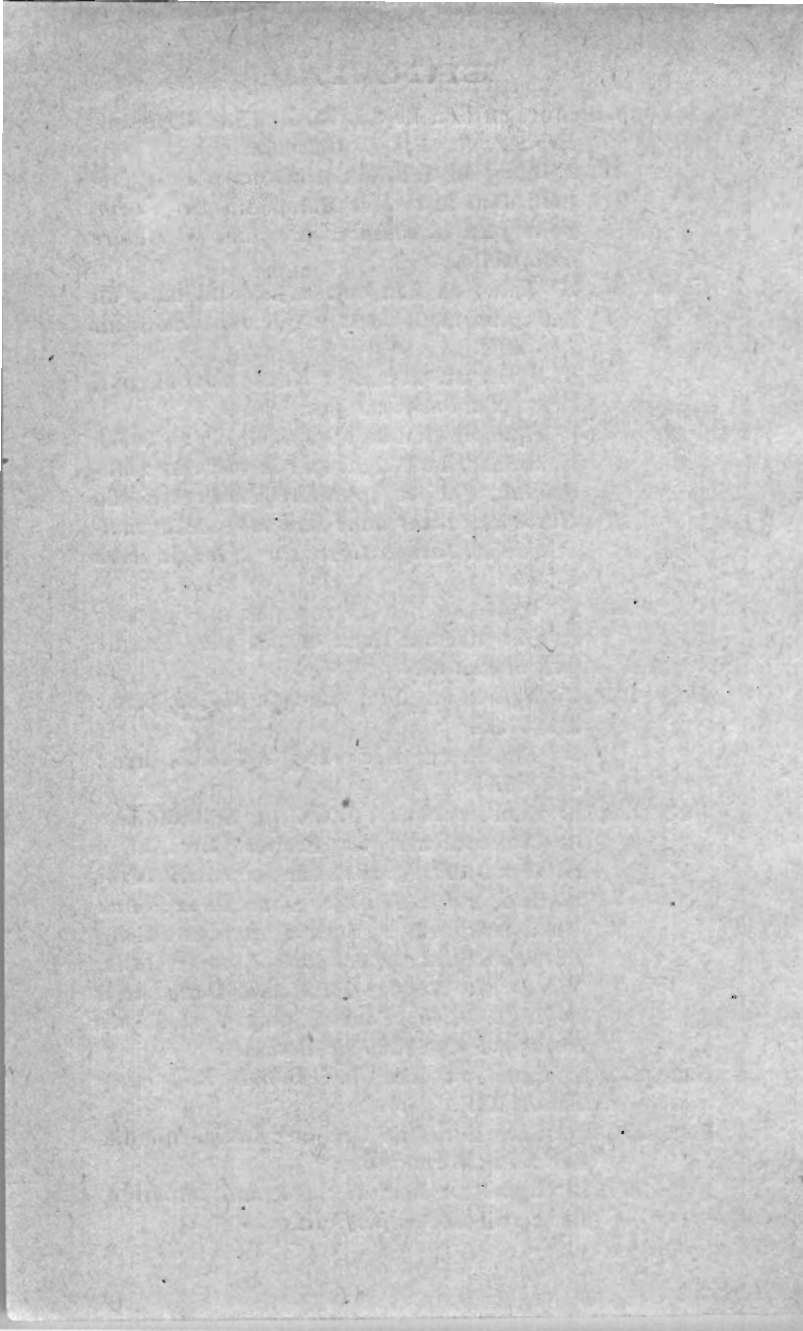
Puisse cet ouvrage servir de récompense aux bonnes volontés d'autrefois et de stimulant à celles de l'avenir.

L'AUTEUR.



ERRATA

- A l'imprimatur, au lieu de : J. R., Ep. Ste Germaine,
lire : J. R., Ep. S. Germain.
- Page 10, 2^e ligne, au lieu de : trouvons plus le saumon dans la rivière Matapédia, lire : *trouvons plus le saumon que dans la rivière Matapédia,*
- Page 55, 27^e ligne, au lieu de : « jurèrent mais un peu plus tard, lire : « *jurèrent mais un peu tard.*
- Page 67, 8^e ligne, au lieu de : Nous n'avons pas, lire : *N'avons-nous pas.*
- Page 87, 1^{re} ligne, au lieu de : \$ 50,000, lire : \$ 50,00.
Remplacer la 9^e ligne par la suivante : *Madeleine, fut la première maîtresse. La classe se faisait dans une salle de la maison de M. Joseph Gaze, sur le lot de terre N^o 35.*
- Page 93, 11^e ligne, au lieu de : et pas plus grande que la maison, lire : *et pas plus grande que la main.*
- Page 191, 4^e ligne, au lieu de : \$ 457,85, lire : \$ 1457.85.
8^e ligne, au lieu de : \$ 346,65, lire : \$ 1346.65.
- Page 229, 22^e ligne, après... « L'Institut Catholique » de Vaucouleurs, en France, lire : *et a coûté \$ 24.00. Nous avons également béni une statue dite de Notre-Dame de la Bonne Mort, mesurant 3 pieds de hauteur. Cette statue sort des ateliers Rosa Zanavic et Cie, Via Borgo Nuova, 96, Rome, Italie, et a coûté \$ 42.00 d'achat, plus \$ 33.65 de transport et \$ 9.00 de douane.*
- Page 232, 4^e ligne, au lieu de : Benoît XV, lire : *Benoît XIV.*
- Page 254, dernière ligne, au lieu de : Le Marquand, lire : *Le Marchand.*
- Page 295, 12^e ligne, au lieu de : soit une supercie, lire : *soit une superficie.*



Au grand Jour

ou

Les Évolutions d'une Paroisse Canadienne Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon

CHAPITRE PREMIER

SITE DE LA PAROISSE. — RAISON POUR LAQUELLE SAINT EDMOND EN EST LE TITULAIRE

La paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon est située dans la belle vallée Matapédia, au bord du Lac-au-Saumon, lequel est un élargissement de la rivière Matapédia, dans la Province de Québec, au Canada. Ce nom lui fut donné parce que le saumon venait frayer dans ses eaux limpides; mais, ces gentils poissons effrayés par les sifflets des moulins qui depuis 1900 sont venus s'établir sur les bords de notre beau lac, comme aussi dérangés par le bruit insupportable des machines en opération, et par la sciure qui venait empoisonner ses eaux, ne pouvant davantage supporter les regards indiscrets de tant de curieux qui sans cesse se promènent sur les billots, en chaloupe à gazoline ou à vapeur, tinrent conseil; je ne sais ce qu'il y fut dit, mais il fut évidemment question de chercher un gîte plus soli-

taire; car, c'est de ce moment-là que nous ne trouvons plus le saumon dans la rivière Matapédia, à partir de la décharge du Lac-au-Saumon. C'est dommage, car les Américains, toujours attentifs à choisir la bonne part, ayant sans doute eu vent de cet exode, se sont empressés d'obtenir du Gouvernement, un billet de location qui leur donne, à eux seuls, la jouissance de tendre la ligne à ce roi de nos eaux canadiennes; et voilà ce qui fait que, maintenant, notre lac n'a du saumon que le nom.

La paroisse est comprise partie dans le canton Humqui, pour ses six rangs au Sud du Lac-au-Saumon, et partie dans le canton Lepage, pour le rang Nord du Lac.

Saint Edmond a été donné comme titulaire à la paroisse, en l'honneur de Monseigneur Edmond Langevin, frère et grand vicaire de Sa Grandeur Monseigneur Jean Langevin, premier évêque du diocèse de Rimouski.

Quand, en 1891, Sa Grandeur Monseigneur André-Albert Blais, le successeur de Monseigneur Langevin, pour des raisons très bonnes et à la demande des intéressés, annula la desserte de la mission Saint-Edmond, établie sur le côté Nord du lac, Elle promit que le nom de Saint Edmond serait donné à la mission qui semblait devoir se développer plus avantageusement sur la rive Sud du même lac. C'est pourquoi la paroisse du Lac-au-Saumon a aujourd'hui comme titulaire Saint Edmond, évêque de Cantorbéry, dont la fête au martyrologe romain se célèbre le seize novembre.

CHAPITRE II

LES PREMIERS COLONS

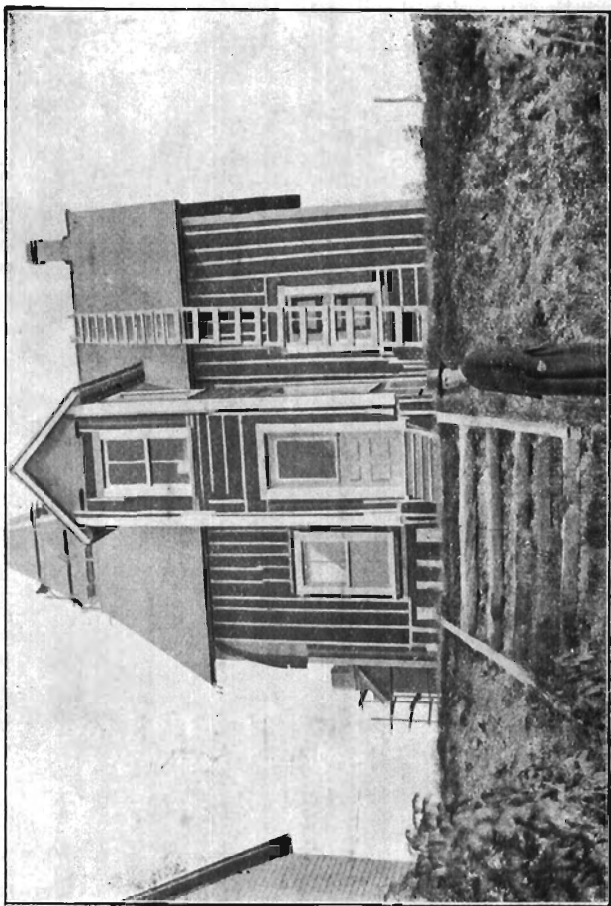
Quand on veut produire un chef-d'œuvre, on commence par faire une ébauche. La divine Providence, en dirigeant la fondation d'une mission sur la rive Nord du Lac-au-Saumon, semble avoir voulu esquisser la future paroisse qui devait plus tard être établie sur la rive Sud du même lac. En étudiant la topographie des lieux et les accidents de terrain, il paraît évident que l'ancienne mission de Saint-Edmond, sur la rive Nord du lac, n'était bel et bien qu'une esquisse de ce qui serait, dans un avenir assez rapproché, la belle paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

Commençons donc par bien examiner le chef-d'œuvre; nous verrons l'ébauche ensuite.

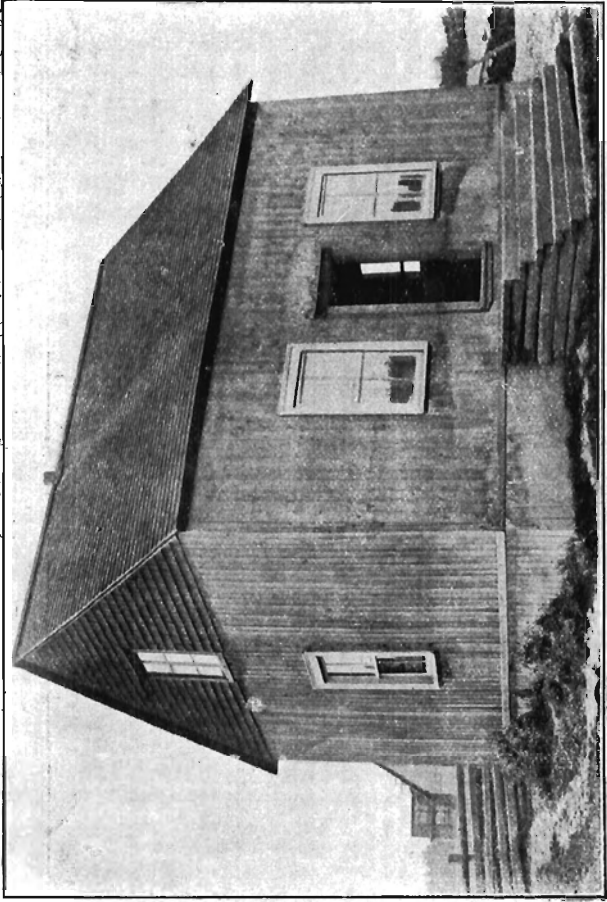
Le pionnier de la paroisse est M. Elzéar Michaud, venu d'Amqui, le 2 avril 1885, à travers la forêt, après avoir, en canot, traversé la rivière Matapédia, prendre le lot de terre N° 40 du troisième rang, du canton Humqui.

« Tel père, tel fils », dit l'adage, si souvent répété, même parfois au détriment de la charité. M. Michaud, au moins une fois, a voulu vérifier ce proverbe populaire, en imitant son père, M. Prudent Michaud, lequel fut un des premiers colons établis, en 1863, sur la rive Nord du lac, dans la partie érigée ensuite en mission sous le vocable de saint Edmond, laquelle, comme nous l'avons dit, n'était que l'esquisse de la nouvelle mission établie sur la rive Sud du même lac; mais n'anticipons pas, réservons cette étude pour un chapitre spécial. M. Elzéar Michaud arrive donc sur sa terre encore en bois debout. Immédiatement il se met à l'œuvre; car il a laissé à Amqui sa femme et son mioche de quatre ans qu'il a hâte d'avoir avec lui. Après un abattis et une première flambée, il construit un camp en appentis de 15 pieds sur 18. Et « il vit que tout était bien ».

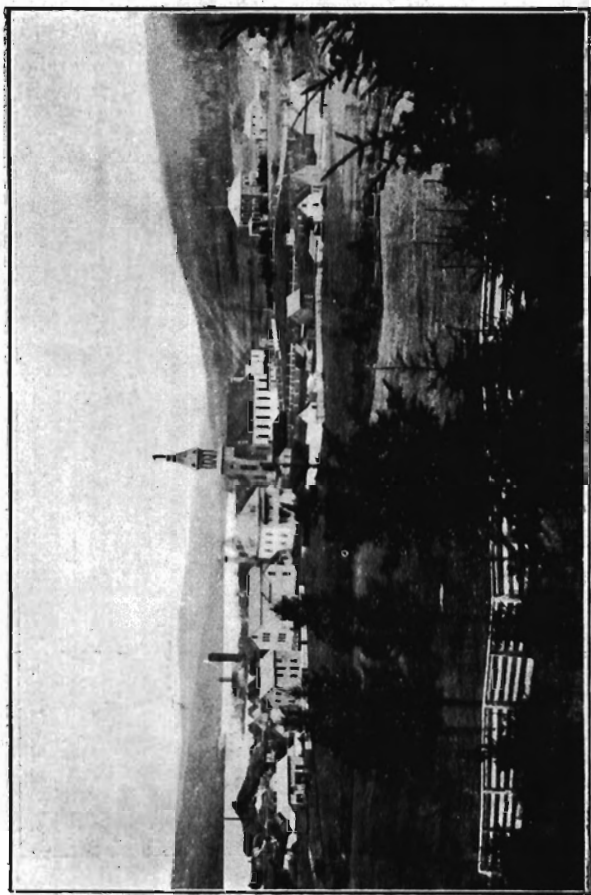
Il s'empresse donc d'aller quérir sa femme, née Marie-Gratieuse Poirier, et son enfant. Mme Michaud, aussi courageuse que son mari, ne craint pas de porter sur son dos une partie du bagage pendant que son mari porte le plus pesant et le petit, qui ne peut guère encore franchir les savanes et les trous d'eau sans risquer de se perdre; et voyez donc le malheur : ils n'ont que cet enfant, l'espoir de leur vieillesse. Il y avait aussi la vache à amener, la bonne Caillette. Comme elle ne pouvait trouver place dans le canot, pour traverser la rivière, on décide de l'envoyer à la nage; l'histoire dit qu'elle s'en tira à merveille; elle eut bien un petit frisson à son arrivée dans son maigre pâturage, n'ayant que les feuilles



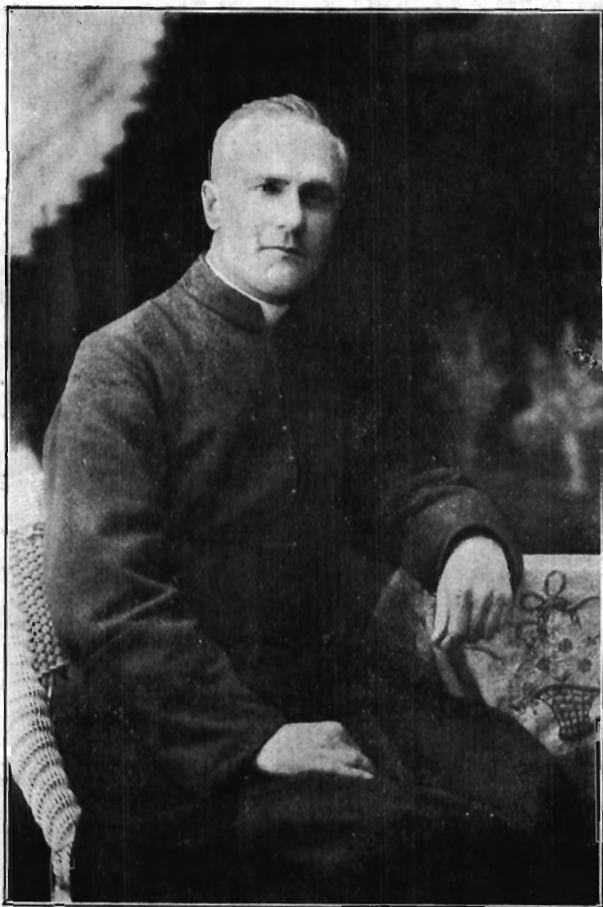
Presbytère temporaire en 1907.



Première maison d'école construite au Lac-au-Saumon.



Une vue d'une partie du village du Lac-au-Saumon.



Révérend Messire A. BOUILLON,
premier missionnaire et premier curé
de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

des arbres de la forêt et les brins d'herbe qui s'y trouvaient, mais une tisane administrée à point a bien vite maîtrisé cette indisposition. On voit que les remèdes les plus simples sont souvent les plus efficaces, sauf votre respect, Messieurs les Médecins.

Rendus à la maison, ils se « ravigotent » par un succulent souper cuit à point; puis, après une jasette, tout en mettant un peu d'ordre au ménage, ce qui ne demande guère de temps, nos colons passent leur première nuit en rêvant au beau domaine qui les attend.

Le lendemain, ils se mettent à l'ouvrage; ils sont deux maintenant; c'est plus encourageant; car, il faut le dire, Mme Michaud n'a pas peu contribué au bon travail que son mari a fait sur leur terre; jouissant d'une bonne santé et d'un courage à toute épreuve, elle n'avait pas peur du bois noir des abattis.

Un bœuf, que M. Michaud avait aussi amené, lui aide à faire le premier hersage à travers les racines et les souches; et la bonne bête va si bien et le travail est si bon, que le grain pousse on ne peut mieux. A l'automne, c'est plaisir de voir les épis tomber sous la faux que M. Michaud promène à travers son champ, tout en remerciant le divin Rémunérateur de toutes les peines.

Tout allait bien; l'éclaircie était satisfaisante. En 1895, M. Michaud construit une maison en bois rond, à queue d'aronde, avec toit, de 18 pieds sur 20. En 1902, cette maison a cédé sa place à une autre plus moderne, de 22 pieds sur 24 et qui est belle d'appa-

rence au milieu de ces champs bien cultivés. Il avait aussi bâti une étable pour y loger, non cette pauvre Caillette qui n'était plus, mais ses descendantes, qui avaient hérité des belles qualités que l'on se plaisait à vanter dans la disparue.

Ces constructions, on les voit encore; mais en l'été 1924 le propriétaire actuel, M. Philippe Roussel, transporta la maison du côté Sud du chemin, il l'agrandit et la refit presque à neuf.

M. Michaud avait alors cinquante-cinq acres de terre en bonne culture; il semblait que les pires années étaient maintenant peu à craindre; et qu'il n'y avait plus qu'à jouir du travail donné; d'autant mieux que le garçon, devenu grand et nouveau marié, ne demandait pas mieux que de rester sur la terre, sans calembour. M. Michaud, en installant son fils unique sur la terre qu'il avait si bien cultivée, aurait immortalisé son nom dans les annales de la paroisse et mériterait une mention plus qu'ordinaire. Mais, pourquoi faut-il qu'il y ait des « mais »?...

En 1905, M. Michaud, pour des raisons que je ne connais pas, peut-être malheureusement incontrôlables dans le moment, cède sa terre à M. Paul Landreville, lequel à son tour, en 1906, la vend à M. Philippe Roussel, le propriétaire actuel, qui dirige et opère si bien tous les travaux sur sa ferme.

Tout fait espérer que M. Roussel aura le bon esprit et l'avantage de se faire remplacer par un de ses fils, lorsqu'il lui faudra mettre bas les armes.

M. Michaud, il est vrai, répara tout de suite son péché, en achetant, en 1906, le lot N° 34 pour y ins-

taller son garçon; mais un mauvais exemple a des suites; aussi le fils vendit-il à son tour à M. Joseph Bouchard, venu de Saint-François-Xavier, appelé vulgairement: Les Hauteurs de Saint-Gabriel, au comté de Rimouski, pour s'en aller, comme gérant de la Compagnie Julien, à Mont-Joli.

Le travail ne répondant pas à ses désirs, et le père voulant réparer jusqu'au bout sa première faute, M. Michaud s'empressa de le faire revenir, en lui achetant une terre N° 28, située dans le village, où il travaille sérieusement, et est décidé à faire de cette terre plusieurs fois prise et abandonnée, une vraie ferme modèle. L'exemple lui servira-t-il, et songera-t-il à son tour à y laisser un de ses fils, lorsqu'il lui faudra céder au nombre des années?... Il faut s'y attendre.

Comme M. Lazare Boucher suivit de près son beau-frère, venu en octobre 1886, il choisit le lot N° 39 du même rang. Avec quatre enfants en bas âge, ce dût être tout un problème que de conduire cette petite caravane à travers une forêt sombre, par un jour humide de l'automne. C'était là certainement un certificat de courage et par suite de persévérance. Aussi, M. Boucher est-il de tous les colons établis ici, jusqu'en 1893, celui qui resta le plus longtemps sur la terre. La famille, nombreuse en garçons qu'avait M. Boucher, laissait espérer qu'il trouverait un héritier. Mais le microbe était dans l'air et la maladie contagieuse; aussi ses enfants, les uns après les autres, le quittaient tous.

Devenu lui-même incapable de travailler suffisam-

ment sur sa terre, il se vit dans la nécessité de vendre, pour venir rester quelques années dans le village, dans une maison, du côté du moulin Price, située sur la rue Notre-Dame du Rosaire; et de là, chez sa fille, Dame Eugène Pinard, de Causapschal, où il est mort le 5 octobre 1920.

M. Emile Belzile, dit Gagnon, fut acquéreur de cette belle propriété, et il y travaillait sérieusement; malheureusement, une mauvaise administration l'a contraint à céder le tout à M. Emmanuel Bernier, de Saint-Simon.

En 1890, c'est M. Jean-Baptiste Michaud qui vient prendre les lots N° 37 et 38 pour ses deux fils Achille et Marc. Ces deux colons ne furent pas très heureux dans leurs « affaires »; ils travaillèrent cependant avec assez de succès; car lorsque M. D.-N. Dubé, de Amqui, prit ces terres en paiement de dettes contractées, paraît-il, il y avait un bon défriché et une maison construite sur ces lots. Aujourd'hui, la terre N° 37 appartient à M. Omer Charette, qui l'a acquise de M. D.-N. Dubé, en 1899, ainsi qu'une partie du lot N° 38 (la partie Sud du chemin). M. Omer Charette est un jeune, plein de courage et de bonne volonté; aussi le succès ne lui fera-t-il pas défaut. Comme il a femme et enfants, il aura sans doute un successeur, sur la terre qu'il cultive si bien.

M. Joseph Simoneau est aussi un colon de l'année 1890. Sa devise paraît être : « J'y suis, j'y reste »; car la bonne maison qu'il vient de construire prouve sa volonté opiniâtre à rester là où il est, comme aussi sa prospérité. Il est probable qu'il trouvera parmi

ses enfants un petit Simoneau, capable de lui succéder sur la terre N° 36, dans le troisième rang du canton Humqui.

Dans le même rang, la même année, apparaît M. Georges Saint-Laurent. Comme ce Monsieur est encore garçon, il ne faut pas espérer beaucoup de lui; aussi, en 1892, s'empresse-t-il de vendre son lot de terre N° 41 à un nommé Zéphyrin Dumais, lequel, immédiatement — c'est: Madame demande sa toilette — vend à M. Alphonse Rioux. Celui-ci, après quelques années de travail, vend à un nommé Roussel, qui lui-même vend à son cousin Philippe Roussel. Ce dernier veut y établir un de ses garçons quand il sera grand.

Tels sont les premiers colons établis dans les limites de la mission, pour le troisième rang du canton Humqui, jusqu'à l'année 1895.

Dans le deuxième rang, le premier venu en 1890, est M. Paul Dubé. Deux étés, ce Monsieur réside dans une tente en coton, sur une partie du lot n° 37, cependant que, sur ce lot et la partie du lot N° 38 qu'il a acquise, il s'occupe de faire un défriché nécessaire pour y loger une maison. L'hiver, il demeure à Causapschal. Dans l'automne de 1891, de Causapschal, sur les chars, il transporte une maison en planches qui lui servira de hangar plus tard, mais de résidence pour l'hiver qui s'en vient. Quand tout est prêt, Mme Dubé vient trouver son mari. Comme il n'y a pas de chemin, ils mettent tout sur les chars, et hol!

Heureux temps, on arrête le train juste vis-à-vis

de leur cabane qui les attend, ils n'avaient donc qu'à chausser leurs bottes pour traverser un marécage qui s'étend du chemin de fer à leur camp.

Dans l'été de 1892, M. Paul Dubé se bâtit une maison en grosses pièces, qui existe encore et à sa place primitive. Le hangar a été reculé plus au Nord, par le propriétaire actuel. M. Paul Dubé a bien travaillé sur sa terre; mais il était secondé par sa femme qui ne craignait pas de se noircir au contact du bois calciné dans les abattis. Dans les champs, elle travaillait autant que son mari; et si aujourd'hui, ils peuvent vivre de leurs rentes, c'est dû à leur bon travail, à leur esprit d'économie, comme aussi au soin qu'ils ont mis à savoir profiter de toutes les circonstances favorables pour augmenter leur avoir. Mais si Dieu bénissait leurs entreprises, il n'avait pas jugé à propos de leur donner un héritier; aussi, en 1910, ne pouvant plus facilement s'occuper de leur travail, vendirent-ils leur propriété, qui consistait en une belle terre ayant soixante acres de bonne culture. M. Thomas Saint-Laurent en fut l'heureux acquéreur. Il y fait un travail intelligent.

Mme Dubé, en quittant la terre où elle avait tant travaillé, voulut emporter avec elle quelque chose qui lui rappellerait sans cesse ses peines et son labeur. Pour cela, elle choisit les arbres et arbrisseaux qui couvraient son jardin, pour les mettre dans celui qu'elle commençait près de la nouvelle demeure, dans le village, sur le premier rang dans la rue Saint-Edmond, où ils demeurent encore aujourd'hui.

La même année, M. Jean-Baptiste Poitras, le père des Poitras qu'il y a dans la paroisse aujourd'hui, prit le lot N° 35. Il se construit d'abord une maison en bois rond, mais comme il possédait un moulin à scies sur le ruisseau du Lac-à-Pitre, près du chemin de Matapédia, du côté Nord du lac, moulin qu'il avait d'abord construit sur le ruisseau du Lac Angus, dans le premier rang du canton Humqui, sur le lot N° 30, il scia la planche nécessaire à la construction d'une maison, qu'il construisit sur son lot de terre pour remplacer la première en bois rond. Cette maison a, depuis lors, été transportée sur le lot N° 30, dans le premier rang du canton Humqui; ce qui nous montre que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on « mouve ». Aucun des enfants de M. Poitras n'a conservé la terre du père; comme ce sont des ouvriers, pour la plupart, ils préfèrent la scie et le rabot à la charrue et à la herse. Chacun a sa vocation..... Il faut avouer, aujourd'hui, que tout est bien; car ces Messieurs font d'aussi bonnes affaires que de bon ouvrage.

En 1887, Pierre Dubé, un colon de la mission de Saint-Edmond, du côté Nord du lac, prend les lots N° 36, 37 et 38 du deuxième rang du canton Humqui; il y fait un peu de travail; mais sans y résider. En 1890, nous l'avons déjà vu, il donne à son garçon Paul deux acres de terre sur le lot N° 37, et un acre sur le lot N° 38; puis, en 1894, il vend à M. Alphonse Rioux, fils d'Hippolyte, l'autre partie du lot N° 37 et le lot N° 36.

Alphonse Rioux a fait du bon ouvrage sur sa terre;

et il y a construit une solide maison, avec hangar et grange-étable. En bon « habitant », accoutumé à l'ouvrage, il sait s'y prendre; et sa terre, lorsqu'il la vend à M. Ernest Deschênes, en 1911, est alors, dans la paroisse, une des terres les mieux cultivées.

Ernest Deschênes, jeune homme marié, plein de courage, de bonne volonté et de santé, ne laissera pas se perdre le « bien » qu'il a acquis avec les économies de son labour; il y fait un travail sérieux, intelligent et ne manquera pas de trouver parmi ses garçons un héritier de ses biens et de ses talents.

En 1891, Alexandre Lavois acquiert de Pierre Dubé, trois acres de terre qui restent du lot N° 38 et il les donne, un peu plus tard, à son fils Donat, qui s'y est logé, et s'y trouve encore aujourd'hui, avec sa femme et ses enfants, se préparant lui aussi un héritier, pour ses vieux jours; car il faut toujours en venir là.

En 1892, Alfred Saint-Laurent prend la terre N° 39; il y demeure jusqu'en 1918, la vend alors à Emile Roussel, pour venir acheter le magasin de M. Edouard Fecteau, situé dans le village, sur la rue Saint-Edmond. M. Emile Roussel a établi sur cette terre son fils Edgard qui paraît être de la bonne « étoffe » pour faire un « habitant ».

En 1893, Joseph Gaze prend le lot N° 34. Il y fait un défriché, y construit une maison; puis, comme il n'a pas d'enfant, et que son frère Léon, venu de Rimouski, a une nombreuse famille, et jugeant que la moitié du lot lui suffirait, il lui vend la partie Est de sa terre. C'était bien; mais voilà qu'en 1900,

il se désiste complètement de toute attache à la terre canadienne, pour aller aux Etats-Unis; et il vend sa propriété à Auguste Poitras. Joseph Gaze reste cinq ans aux Etats-Unis, puis revient au Lac-au-Saumon, pour travailler comme journalier dans les moulins à scies. A chacun sa vocation. Il semble maintenant que tout est bien : M. Joseph Gaze est un bon travailleur, il a une jolie propriété dans le village, sur l'avenue de l'église, et il vit heureux avec sa femme et le petit orphelin qu'ils élèvent.

Léon Gaze est encore sur sa terre, la cultive bien; et il pourra, à son tour, y établir un de ses fils, lorsque le temps en sera venu.

Auguste Poitras aime le commerce; aussi vend-il tout de suite sa terre à Napoléon Desrosiers. M. Desrosiers est fils « d'habitant »; et il connaît le métier; aussi y fait-il du bon ouvrage. Mais voilà qu'en 1905, la Compagnie Price veut établir un de ses moulins sur les bords du Lac-au-Saumon, elle s'adresse à M. Desrosiers, qui lui vend la « pointe du lac ». Ce n'était pas grave, et n'eût-il commis que ce péché, il en eût vite obtenu le pardon, car ce n'était qu'un accroc fait à sa terre et suffisamment réparé par une bonne « pièce sonnante ». Au reste, M. Desrosiers se met plus courageusement à l'ouvrage et la forêt s'éloigne davantage. Le commerce lui plaît; il organise un magasin et réussit assez bien. C'était la tentation qui faisait son chemin; et voilà qu'en octobre 1908, il commet la faute de vendre sa terre à la même compagnie, pour venir au village tenir l'hôtel appartenant à M. Pascal

Beaulieu. Ce dernier et sa dame s'en vont à Amqui, où tous deux, le même jour, à quelques heures d'intervalle, meurent le 22 avril 1910.

M. Napoléon Desrosiers tient un bon hôtel, avec un ordre parfait; et, quoique, par sa courtoisie et ses bonnes manières, il sache plaire et s'attirer la clientèle, il semble qu'il était destiné à une plus grande liberté. Aussi, n'est-il pas téméraire de croire qu'il ne mourra pas hôtelier. Du resté, l'intérêt qu'il porte à la culture de la terre N° 26, qu'il a acquise depuis, pour l'avoir achetée de Jean-Baptiste Sénéchal, montre bien où portent ses goûts, et indique qu'il comprend l'erreur commise en vendant sa première terre. Espérons que l'expérience servira à son fils unique et que ce dernier saura se choisir un « bien » qu'il cultivera à son aise, en jouissant de sa pleine liberté.

En 1899, Emile Saint-Laurent prend la terre N° 33. Il demeure encore chez son père, de l'autre côté du lac; mais, durant l'été, il prépare un défriché. En 1900, il construit un camp de bois rond de 15 pieds sur 18, que l'on voyait encore en 1917, mais qui servait de hangar. Il a été démoli depuis lors, pour faire place à la rue Saint-Laurent. En 1901, il construit la maison qu'il occupe aujourd'hui, sans amélioration, et à sa place primitive. Sa vieille mère, veuve depuis 1893, est restée avec lui, pour s'occuper du ménage, elle ne l'a quitté qu'à sa mort survenue le 10 octobre 1916, à l'âge de 92 ans et 4 mois. Depuis, est-ce par habitude ou par vocation, Emile reste seul; il est un fervent de l'apôtre saint Paul

qui dit : « Les personnes qui ne sont pas mariées, je leur déclare qu'il est bon de demeurer en cet état ». Tout de même, c'est dommage qu'il n'ait pas un héritier de ses biens quand il lui faudra aller moissonner dans l'autre monde.

M. Achille Lamontagne, voulant acquérir le lot N° 31, pris d'abord par Pierre (Pierrot) Dubé, qui demeure aux Etats-Unis, en fait annuler la vente, et, en 1897, il l'achète du Gouvernement. Tout l'été, pendant qu'il y travaille, il demeure chez M. Louis Saint-Laurent; puis, l'année suivante, il y construit une maison, va y demeurer avec sa famille, jusqu'à l'année 1902; il vend alors cette propriété à Pierre Saint-Laurent, comme nous le verrons en parlant des colons établis sur le premier rang. La maison de M. Achille Lamontagne est encore à sa place primitive; mais elle a été vendue, avec un morceau de terre, à Abraham Ched, un Syrien, pour, ensuite, passer de main en main.

Voilà pour ce qui est des premiers colons du deuxième rang du canton de Humqui, dans les limites de la paroisse, jusqu'en l'année 1895.

Dans le premier rang, nous devons mentionner d'abord Louis et Joseph Saint-Laurent, deux frères venus d'Amqui, mais originaires de Rimouski. Louis prend le lot N° 32 du premier rang, puis le lot portant le même numéro dans le deuxième rang. Joseph, le 2 juillet 1892, acquiert de Jean-Baptiste Poitras, qui en était possesseur depuis le 17 février 1888, le lot N° 31 du premier rang, patenté le 14 octobre 1903, puis le lot N° 30 du deuxième rang,

patenté le 3 novembre 1910. Pour arriver sur leurs terres, ils doivent passer sur le chemin du deuxième rang, jusqu'au lot N° 39, prendre ensuite la forêt jusqu'au chemin de fer, qu'ils suivent après s'être assuré de l'absence de tout danger. Tout l'été ils demeurent dans un camp de cantonnier du chemin de fer, situé sur le lot N° 30. Ils ont tout leur petit bagage dans ce taudis de neuf pieds carrés. Au printemps suivant ils construisent un « château » de 12 pieds sur 12, qui n'est guère plus princier que celui des cantonniers; mais il est à eux, et ils s'y trouvent un peu mieux que dans l'autre. Cependant, ils construisent chacun une maison sur leur lot respectif. Louis qui prend moins de soins, parce qu'il ne veut faire qu'une maison temporaire, achève plus vite son logis de 24 pieds sur 26. Dès septembre, ils sont en mesure d'y recevoir leurs familles qui les attendent à Amqui.

Alphonse Rioux, beau-frère de Joseph, les accompagne avec sa famille. Les voilà donc en route; ils sont vingt en tout: les pères et mères des trois familles et les enfants, dont six à Joseph, cinq à Louis et trois à Alphonse. Pour venir, ils prennent le chemin Matapédia, au Nord du lac. Ils s'embarquent ensuite sur un vieux chaland que Louis avait ramassé quelque part et rafistolé de son mieux; et vogue la galère, on rame à force et l'on se hâte, afin d'arriver avant la brune. Tous sont à la joie; il n'y a que les petits qui braillent sans savoir pourquoi. Pensez donc un voyage sur l'eau : « Nous irons sur l'eau; nous irons promener... nous irons

jouer... dans l'île ». Non, on passe outre. L'île à la Madone, que l'on côtoie, sera pour les vaches et les « terrailles » qu'on ira « cri » quand toute la « marmaille » sera à la maison. Enfin, on accoste au... « corps mort » qui sert de quai; on traverse la passerelle sans trop d'accident, puis, avec un peu d'agilité, de butte en butte, on franchit la savane qui longe le lac sur quelques perches de largeur, et voilà nos gens dans le « home » qui les attend.

Les hommes rentrent le ménage, les femmes s'occupent des petits et du souper, pendant que les autres contemplent ce nouveau décor. Le souper servi, tous se mettent à table; on se compte, il n'en manque pas; voilà bien les vingt, tous réunis. Heureuse famille!

Le plus embarrassant, c'est pour le coucher. Les hommes d'un bord, les femmes de l'autre, les enfants au milieu; et voilà que l'on passe la nuit sans trop de misère, malgré les nœuds du plancher qui laisserent des marques sur les côtes pour quelques jours.

Le lendemain, on va chercher les vaches, que l'on avait laissées à Amqui, aux soins du voisin. Sur le même chaland, on embarque les neuf bêtes à cornes; puis on les descend sur l'île de la Madone; car il n'y a pas de clôture sur les terres et l'on craint que les bonnes bêtes prennent le chemin de fer et soient victimes de quelqu'accident. Trois fois le jour, on fauche du foin d'eau, qui pousse librement dans la savane, et que l'on porte aux vaches. Après quinze jours de cette corvée, on se décide à les amener près

des maisons, où on les tient à l'amarre jusqu'à ce qu'on les mette dans l'étable.

Le lendemain, Joseph se hâte de placer les fenêtres de sa maison; puis, dès le soir, il y amène sa femme et ses enfants pour y passer la première nuit.

Joseph a bien travaillé sur sa terre et à la maison de 26 pieds sur 28 qu'il habite encore aujourd'hui, et à sa place primitive, mais embellie et agrandie. Pour se construire ce logis, Joseph n'avait que \$ 60,00. Quand il eut élevé sa maison et mis le premier lambris, avec les fenêtres, il avait tout dépensé son avoir. Il dut blanchir la planche et l'embouvetter au bouvet, avec des outils empruntés d'un ouvrier d'Amqui. Ce que ce travail a demandé de temps et de patience, il est facile de s'en faire une idée! Je suis sûr qu'aujourd'hui l'on ne se sentirait pas le courage d'en faire autant. C'est dire combien l'on doit admirer l'endurance de ces premiers pionniers de notre paroisse.

Aujourd'hui, Joseph est un « habitant » à l'aise; sa propriété vaut sans doute dans les \$ 15.000,00, et il pourrait mourir en paix, s'il était sûr maintenant que son fils Arthur, qui doit lui succéder, aura à son tour un héritier à placer sur sa terre, qui est certainement, après Dieu et sa femme, ce qu'il a le mieux aimée ici-bas.

Louis, en 1906, sur l'avenue de l'église, construit une bonne et grande maison, à quelques perches de la première qui existe encore et à sa place primitive, sur la rue Saint-Edmond; mais embellie et surmontée d'un étage par son propriétaire, Pierre (Pitre)

Perron. Cependant, Louis ne fut pas aussi persévérant que son frère Joseph. Comme il avait vu le jour au bord du Saint-Laurent, à Rimouski, il avait comme la nostalgie de la mer. Notre beau lac, malgré tous ses charmes, ne pouvait lui faire oublier le vaste océan; aussi à force d'arguments, décida-t-il sa femme à consentir à la vente de leur terre, en 1916, à Joseph Simard, pour aller demeurer à Bathurst, dans le Nouveau-Brunswick, où il réside encore aujourd'hui.

Joseph Simard, en deux ans, met cette terre toute en culture; et, en 1918, il vend à Valentin Dubé, qui, à son tour, au printemps de 1925, vend à son gendre, Ernest Rioux.

M. Pierre Saint-Laurent qui ne veut pas s'éloigner de ses frères, Joseph et Louis, en 1894, prend les lots N^o 30 du premier rang et 29 du deuxième rang, canton Humqui. Comme il est cordonnier, et qu'à Amqui, où il réside, il a une bonne clientèle, il ne vient pas de suite résider sur sa terre; ce qui fait qu'en 1895, il vend à M. Joseph Lamontagne. Ce dernier ne semble pas avoir eu la vocation de « défricheur »; car, en 1901, époque où M. Saint-Laurent redevient possesseur de son ancienne propriété, il n'y avait qu'un arpent d'abattis sur le lot N^o 30.

M. Saint-Laurent, veut, sans trop de retard, être au Lac-au-Saumon. Pour ce faire, le 3 décembre 1901, il achète le lot N^o 31 du deuxième rang. Comme il y a une maison construite sur cette propriété, il y vient résider avec sa famille, le 12 mars 1902. Immédiatement, il se met à l'ouvrage; et, en 1904, il peut

loger avec sa famille dans une maison qu'il vient d'achever, sur le lot N° 30 du premier rang. Cette maison est encore la même aujourd'hui; mais agrandie et améliorée par le premier propriétaire qui l'habite toujours. Le même été, il bâtit une étable pour y mettre veaux, vaches, cochons, couvée, etc...

Comme M. Saint-Laurent a trois terres à sa disposition, il est tout à l'aise pour y établir ses trois garçons; et en 1919, il donne à son fils André-Albert, la partie Est du lot N° 31, et la partie Ouest à son autre fils Philippe qui s'y construit une bonne maison..

Joseph Banville, dans l'automne de 1895, prend les lots N° 29 du premier rang et 28 du deuxième rang, du canton Humqui.

M. Banville a eu bien du mérite; car, chose un peu rare dans la paroisse, le lot qu'il vient de prendre est couvert de cailloux. Avec de la patience, la fondation des moulins établis sur les bords du lac aidant, M. Banville réussit si bien à nettoyer sa terre, qu'aujourd'hui, pour ceux qui ne l'ont pas vue dans son état primitif, il est difficile de croire les assertions de M. Banville racontant ses difficultés et ses ennuis. Ce qui montre que le « labor improbus omnia vincit » trouve son application partout.

Comme M. Banville a déjà quelques garçons « en herbe », il lui sera facile d'y laisser un héritier de ses peines et de son labeur.

CHAPITRE III

LES PREMIERS COLONS ÉTABLIS SUR LA RIVE NORD
DU LAC, DANS LES LIMITES DE LA PAROISSE. —
« L'ANTEURCRI ».

Dans ce chapitre, nous n'entreprenons pas de parler de ce qui fut l'ancienne mission de Saint-Edmond, réservant ce sujet pour une autre fois. Nous causerons tout simplement des premiers colons établis dans cette partie du premier rang du canton Lepage, annexés à la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, par Sa Grandeur Monseigneur André-Albert Blais, le 16 avril 1909, comme nous le verrons bientôt.

« A tout seigneur, tout honneur ». Commençons par dire un mot de celui qui, au dire des anciens, a été, et beaucoup plus tôt que tout autre, le premier établi dans la vallée Matapédia, de Métis à la Pointe-à-la-Garde, si la mémoire des vieux ne nous trompe pas.

Peter Glasgow, « pour l'appeler par son nom », vient avec une femme, nommée Emélie Rousseau, qui

était probablement « la sienne », se construire un camp en bois rond, sur le lot de terre N° 65 du premier rang, du canton Lepage, au bord du vieux chemin, près du ruisseau qui décharge le Lac-à-Pitre, ainsi appelé paraît-il, à cause de ce sire.

Dans ce temps-là, on transportait la malle avec des chiens; et les quelques voyageurs, qui passaient par le vieux chemin Kempt, arrivaient presque toujours au bout du chemin passablement éméchés. Etaient-ils victimes du « loup ravisseur », ou bien apportaient-ils eux-mêmes la boisson avec laquelle ils se saoulaient?... Toujours est-il que les cancons allaient leur chemin, « ce pelé, ce galeux, disait-on, ce m... animal... d'où provenait tout le mal »; si bien que Peter venait-il à passer pour se rendre soit à Rimouski, soit à Campbellton, vite les commères se barricadaient en faisant un grand signe de croix, comme à l'approche de quelque malheur. D'aucuns disent que, le soir, au coin du feu, on racontait que « le diable en personne », le « gripette », « l'Anteurcri », « Belzébuth » était au Lac-au-Saumon, que des hommes, des « créatures » et « pis » des enfants l'avaient vu; « qui s'tenait toujours là », menait le vacarme, et que c'était dangereux de passer devant sa porte. « L'on assurait que Messieurs les Curés des paroisses environnantes étaient bien inquiets et ne savaient pas comment ça allait revirer ct'affaire-là ». Tous étaient d'avis que ça pourrait bien aller mal.

Pour en finir, on combine un plan. Un courrier de sa Majesté est mis au courant du complot et quelques jours après, le pauvre Glasgow voit sa cabanne

flamber, son chat s'empoisonner, son « cabarrouette » fracassé, son chien « mourri », et lui-même doit s'enfuir dans une ville des États-Unis dont le nom est si difficile à prononcer que personne ne s'en souvient.

Il s'écoule plusieurs années avant que l'on vit un colon s'établir sur les bords du Lac-au-Saumon. L'on avait dit tant de choses, raconté de si terribles histoires, que rien qu'à y penser, ça donnait la « chair de poule »; les mamans, pour faire obéir leurs marmots, n'avaient qu'à les menacer de « l'Anteurcri » du lac...

Enfin, en 1858, M. Georges Lebel vient prendre les lots N^{os} 60 et 61, du premier rang du canton Lepage. Après quelques années de séjour sur le lot N^o 61, il quitte, pour aller demeurer à Campbellton.

Longtemps après, le 2 juillet 1871, François-L. McDonald obtient de la Couronne un billet de location pour le lot N^o 60, qu'il abandonne le 30 novembre 1876 à Jean-Baptiste Lamontagne, un marchand de Sainte-Flavie, lequel en obtient les lettres patentes, le 16 septembre 1879; puis à sa mort, son héritier, M. C.-E.-L. Dionne, avocat à Rimouski, vend ce lot à Paul Pelletier, lequel, à son tour, vend à M. Arthur Dubé. Ce dernier fait un peu d'ouvrage sur ce lot de terre, puis le vend à M. Antoine Banville, lequel vend à M. David Gauthier.

Le lot N^o 61 se voit d'abord en possession de M. Joseph Lebel, le 17 juillet 1864; mais le 28 septembre 1870, Pierre Dubé en devient l'acquéreur, par qui, le 1^{er} octobre 1879, il est cédé à M. Jean-Baptiste

Lamontagne, pour ensuite, par l'entremise de M. l'avocat Dionne, être vendu à M. David Gauthier, qui en obtient les lettres patentes le 27 février 1913. Quelques jours après, M. Gauthier vendait ce lot et celui portant le N° 60, à M. Valentin Dubé. M. Dubé est celui qui a su le mieux cultiver ces lots de terre qui ne demandaient qu'un propriétaire sérieux pour donner avec abondance. Il fait des améliorations aux bâtisses négligées comme tout le reste, et, tout allait bien, lorsqu'en 1916, il se décide, lui aussi, à vendre à M. Auguste Saint-Laurent. Ce dernier promettait de faire du bon travail et d'y laisser un de ses nombreux garçons; mais il est écrit, paraît-il, que ces beaux lots de terre doivent passer comme « un pain bénit », et, à son tour, en mai 1920, il vend à M. Macaire Côté de Amqui, qui, dit-on, songe à y installer un de ses garçons.

En vendant ces deux lots de terre, M. Valentin Dubé vendait aussi celui portant le N° 62 qu'il possédait depuis le 29 août 1907, pour l'avoir acquis de M. R.-A. Blais, lequel l'avait de la Couronne, le 20 septembre 1864, M. Hilaire Ruest, fils, qui l'avait acquis le 1^{er} août 1870, l'ayant abandonné.

Le lot N° 63 fut d'abord pris par M. Anaclet Boucher, le 25 septembre 1866; puis le 1^{er} août 1870, c'est M. Hilaire Ruest qui l'obtient, puis l'abandonne. Il est repris, le 28 septembre 1870, par M. Pierre Dubé, qui en obtient les lettres patentes, le 19 décembre 1884.

Les lots N°s 64 et 65 furent concédés à M. Janvier-Prudent Michaud qui songeait à établir ses deux fils :

Elzéar et Prudent (Petit Prudent, comme on l'appelait). Celui N° 64, lui est concédé le 10 août 1866, et, le 23 septembre 1870, Elzéar en est le maître; mais il le vend de suite à Pierre Dubé, qui en obtient les lettres patentes le 19 décembre 1884. M. Dubé, se sentant vieux, eut le bon esprit de céder ce lot avec celui N° 63 qu'il avait déjà, à son fils Achilas, marié et père de quelques enfants. M. Achilas fit du bon ouvrage sur ces lots de terre; comme il avait des garçons qui maintenant commencent « à regarder par dessus la clôture », l'on pouvait espérer que l'un d'eux succéderait au père, lorsqu'en 1917, Achilas vend à M. Joseph Chenel, pour venir, dans le village, acheter une maison sur la rue Saint-Edmond, qu'ensuite, (il a évidemment la bosse du commerce), il revend pour en acquérir une autre sur la rue Saint-Laurent, et celle-là encore il la vend peu de temps après pour en acheter une nouvelle sur la rue Saint-François.

M. Joseph Chenel travaille bien; il a femme et enfants et tout ce qu'il faut pour laisser à l'un de ses fils, une belle et riche propriété.

Le « Petit » Prudent avait, lui, le lot N° 65; mais il suit l'exemple de son frère Elzéar, et vend sa terre à M. Elzéar Beaulieu, lequel ne sait pas conduire son affaire et se voit forcé d'abandonner le tout à M. P.-Z. Dubé, marchand à Amqui. M. Dubé, pour ne pas fausser sa vocation, en 1913, vend à M. Philibert Poirier. Ce dernier, devenu veuf et sans enfants, ne trouve rien de mieux que de vendre sa terre à M. Napoléon Fournier, qui la cultive encore aujourd'hui.

S'il faut des enfants pour avoir un héritier, M. Fournier ne sera pas embarrassé lorsqu'il lui faudra céder les manchons de la charrue à un autre plus jeune.

Cependant, M. Janvier-Prudent Michaud continuait son travail sur le lot N° 66 qu'il avait acquis de M. Raphael Dubé et fait patenter le 20 janvier 1857. Il y avait bien réussi, s'y était logé dans une bonne maison et vivait heureux; mais devenu veuf, et se rappelant la parole du Créateur : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul », il épouse la mère de Elzéar Perron, alors veuve elle aussi. M. Michaud, en homme prudent, voulant s'assurer un héritier, sans doute, après avoir bien étudié son affaire, donne sa terre au fils de sa femme, Elzéar Perron; et voilà ce qui fait qu'Elzéar Perron, étant possesseur du bien de Prudent Michaud, en 1894, put vendre à M. Hubert Proulx, venu de Saint-Amelet, au comté de Rimouski. Vers 1906, c'est Martial, le fils d'Hubert Proulx qui hérite du bien, pour, en 1912, vendre à M. Ludovic Tremblay. Ce dernier fait du bon travail; mais il n'a pas d'enfant, cette terre devra nécessairement changer de main et de nom.

En 1870, c'est Joseph Saint-Laurent qui prend le lot N° 67, concédé d'abord le 26 juillet 1863, à M. Gabriel Dubé, Joseph cède ce lot à Georges, son garçon, lequel l'abandonne à son frère Herménégile, qui en obtient les lettres patentes le 6 août 1896. Ce lot de terre avait déjà été réservé pour les fins religieuses; mais les autorités donnent à M. Saint-Laurent la permission de s'y installer, prévoyant que la chapelle serait mieux placée sur le lot N° 71, où elle a

été mise dans la suite, comme on le verra, dans le chapitre qui traite de l'ancienne mission de Saint-Edmond, sur la rive Nord du Lac.

En passant, disons tout de suite que la messe, pendant les travaux du chemin de fer, a été célébrée dans la première maison de M. Joseph Saint-Laurent, par Mgr Majorique Bolduc, P. SS., en l'année 1872. Cette maison était située du côté Ouest de la maison actuelle, et a été depuis transportée à Amqui, sur la propriété de M. Edouard Rousseau anciennement, de Noël Bélanger aujourd'hui.

M. Joseph Saint-Laurent a fait du bon ouvrage sur sa terre, et il a l'avantage de l'avoir vu passer aux mains d'un de ses fils : Herménégile, qui y réside aujourd'hui, et dans la maison construite par son père, mais sans autres améliorations; car M. Herménégile ignore le « nouveau », pour n'en avoir jamais eu; ce qui fait son chagrin, en face de la vieillesse qui « s'en vient »; car, il n'a personne qui doive lui succéder sur sa terre.

M. Germain Thibault avait en partage les lots N^{os} 56, 57, 58 et aussi le lot N^o 59 qu'il avait acquis de M. Jean-Baptiste Lebel, le 27 juillet 1876; mais « qui trop embrasse, mal étirent », dit un proverbe; aussi, après quelques années, à peine le temps de parcourir son domaine, il se voit forcé d'abandonner le tout à M. Jean-Baptiste Lamontagne, marchand à Sainte-Flavie, qui obtient un billet de location, le 1^{er} août 1879, pour les lots N^{os} 56, 57 et 58. M. C.-E.-L. Dionne, avocat à Rimouski, et héritier de M. Lamontagne, le 2 juillet 1884, en acquérant ces lots, de-

mande et obtient le billet de location pour le lot N° 59.

Comme M. Poitras cherchait une « place pour se mettre », M. Dionne lui vend toute cette étendue de terrain. M. Poitras, le 1^{er} mars 1889, reçoit les lettres-patentes de tous ces lots de terre, et, à son tour, abandonne le tout à son fils Victor, pour venir de ce côté-ci du lac, résider sur le lot N° 35, acquis le 17 février 1885; puis vend cette terre et s'en va occuper la maison du lot N° 40: lot de terre devenu aujourd'hui la propriété de Didier (Pitre) Lavoie, et que ce dernier a défriché en partie. M. Poitras qui n'a pas été créé et mis au monde pour faire un « habitant », vend à M. Joseph Laberge, lequel vend à M. Joseph Banville, puis, — Seigneur, c'est: Madame demande sa toilette, — celui-ci, en 1905, à M. Onésime Truchon, lequel de même, en 1911, vend à M. Michel Pelletier. Ce dernier, venu de Sainte-Angèle, au comté de Rimouski sera-t-il le dernier « maquignon »?... Espérons-le, car à voir son travail et la famille qui pousse, nous sommes certains de sa persévérance et d'un remplaçant lorsqu'il lui faudra aller rendre ses comptes, dans un monde meilleur, où tout est immuable.

Voilà pour ce qui est des premiers colons établis sur le premier rang du canton Lepage, dans les limites de la paroisse.

CHAPITRE IV

ARRIVÉE DES ACADIENS DES ILES DE LA MADELEINE. — INCIDENTS. — PREMIERS COLONS ACADIENS.

Nous sommes rendus comme au tournant de l'histoire de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon; en effet, l'arrivée des Acadiens est, pour ce coin de la Vallée Matapédia, un élan vers le progrès et le développement qui lui assurera une existence paroissiale dans un avenir rapproché.

C'est en 1896, que l'Honorable E.-J. Flynn, alors Premier Ministre de la Province de Québec, fit aux Acadiens des Iles de la Madeleine, dont il était le député à la Chambre Législative de Québec, un chaleureux appel à venir dans la vallée Matapédia, pour s'y établir. La nécessité les obligeant à chercher un plus grand espace, afin de donner des terres à leurs gars, et les placer tout près d'eux, leur fit comprendre l'avantage qui leur était offert. Le soir, au coin du feu, on lisait attentivement les diverses brochures envoyées par le Département de publicité; et l'idée d'expatriation s'accroissant davantage,

on députa quelques-uns des plus braves pour aller vers ces régions inconnues, en faire rapport, afin d'être certains d'y trouver ce qu'on promettait.

Le premier du mois de juillet 1896, les Messieurs Louis Arsenault, Samuel Jomphe, Célestin Lafrance, Fidèle Arsenault, fils de Marcel et neveu de Louis, et Marc Arsenault, tous de Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine, vinrent explorer la terre promise, afin d'en faire rapport exact à leurs nombreux amis qui attendaient leur retour avant de prononcer le « *fiat* ». Le 30 mai 1896 à bord de la *Mary-Jane* qui allait à Chatham sous le commandement du capitaine Amédée Cyr, Louis Arsenault et André Thériault étaient déjà venus explorer les terres, mais étaient retournés aux Iles sans succès.

Ces Messieurs, à leur tour, visitèrent Sainte-Florence-de-Beaurivage et Causapscal; se rendirent même à Amqui, où, sur les instances de M. le curé d'Auteuil, ils poussent une tengeante vers Saint-Léon-le-Grand; mais tous ces coins de terre ne leur disant rien qui vaille, ils se disposaient à retourner en leur pays, lorsque, sur l'avis de l'arpenteur Morencoy qui faisait le relevé des frontières du canton Humqui, ils se décident à choisir les lots de terre sur le troisième rang du sus-dit canton depuis celui portant le N° 30 inclusivement au lot N° 20 exclusivement; car il y aura dix familles de la première escouade.

Quand tout est bien compris et réglé, ils font appel à leurs amis qui les attendent là-bas. Cependant, sur les lots N° 28 et 29, ils préparent un abattis, et y

construisent trois camps qui abriteront les familles qui viennent.

Pendant ce travail, ne pouvant coucher à la belle étoile, ils sont hébergés chez M. Jean-Baptiste Poitras, qui demeure au deuxième rang, sur le lot N° 36, à deux milles de là. Tous les jours, ils apportent leur dîner, et, à l'ombre des grands pins, ils se ravigottent, tout en causant de leurs espérances.

Les appréhensions de la forêt étaient leur cauchemar; aussi la consigne était de ne pas s'éloigner « sans permission ». Ces braves colons, accoutumés à la vaste « pleine bleue », ne pouvaient dominer la crainte qui les saisissait du moment qu'ils entraient dans la forêt. Les grands arbres, avec leurs branches entrelacés, leur étaient comme autant de géants qui se tiennent pour mieux surprendre leurs victimes; c'était l'enfer du Dante; et heureux ceux qui pouvaient en sortir. Tout allait bien, l'obéissance étant parfaite; mais voici que le plus jeune d'entre eux, Fidèle Arsenault, poussé par une soif brûlante trop longtemps endurée, « quelque diable le tentant », voulut de la forêt sonder le mystère; mal lui en prit; car, lorsqu'il voulut rejoindre ses compagnons, il ne fit que tourner à droite et à gauche, ne sachant plus où diriger ses pas. Remarquons en passant que nous sommes toujours victimes de nos désobéissances.

De leur côté, les autres compagnons, tout à leur besogne, ne remarquèrent pas d'abord l'absence de Fidèle; ce n'est qu'aux cris de ce dernier, qu'ils prêtent l'oreille, se comptent et constatent avec grande peine l'absence du plus jeune. Que faire?...

On échange les appels; mais l'écho les dérouté; ce n'est qu'après une bonne promesse faite à saint Antoine qu'ils parviennent à rejoindre Fidèle plus mort que vif : il eut tellement peur qu'il s'en souvint longtemps et ne put plus regarder les « grands bois » sans trembler d'effroi. C'est probablement la cause de la maladie qui l'a terrassé si jeune et l'a conduit au tombeau. N'a-t-il eu que cette peccadille à expier, il en a tellement souffert que saint Pierre a dû lui ouvrir toutes grandes les portes du Paradis.

Enfin tout est prêt; il n'y a plus qu'à « espérer » les « créatures » et les enfants, ainsi que les autres familles qui les accompagnent. Le 7 août, comme c'était compris, le train « accommodation » arrête pour laisser descendre : André Thériault, sa femme et 4 enfants; la femme de Louis Arsenault et une fille qu'ils élèvent et qu'ils marieront plus tard à Joseph Poirier; Raphaël Turbide, sa femme et 5 enfants; la femme de Samuel Jomphe et 4 enfants; la femme de Célestin Lafrance et 2 enfants, Marcel Arsenault, sa femme et 8 enfants et un oncle sourd-muet; tous de Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine. Pour toute fortune, ils n'apportent que la force de leurs bras, une bonne santé et une espérance à toute épreuve.

Dans ce temps-là, il n'y avait pas de station de chemin de fer, ni de plate-forme au Lac-au-Saumon; et les trains passaient sans pitié pour ceux qui auraient pu profiter de ce moyen de transport; mais cette fois, c'était le vieux conducteur Audet connu partout par sa bonté proverbiale, qui conduisait le

train; on se l'était dit; et voilà pourquoi on avait attendu ce jour-là pour venir. En bon patriote, M. Audet donne le signal; le train s'arrête, au grand étonnement des autres employés; et voilà que ça commence à descendre : ils sont 34! Cependant, les serre-freins jettent pêle-mêle le bagage qui s'en va rouler dans le ravin au bord du chemin de fer, où les pauvres caisses s'entrechoquant, s'ouvrent pour laisser voir les débris des pots cassés, et le linge maculé par les restes des « douceurs » qu'on apporte des Iles. Sous la pluie battante, tant bien que mal, ils amassent tout ce qu'ils peuvent et apportent chez les Messieurs Saint-Laurent, où ils séjourneront quelques jours, ces épaves, dernières reliques de leurs « trésors » apportés des Iles de la Madeleine.

Les MM. Louis et Joseph Saint-Laurent, ainsi que M. Jean-Baptiste Poitras, se montrèrent vraiment hospitaliers pour ces braves Acadiens, et avec d'autant de mérite, qu'eux-mêmes étaient « commençants » et manquaient du nécessaire à la vie. Encore aujourd'hui, les survivants de cette époque se plaisent à rappeler ces souvenirs touchants du temps où le pauvre partageait avec le pauvre, et à magnifier l'urbanité de nos bonnes familles canadiennes.

Dès l'arrivée de ces braves insulaires, les familles Saint-Laurent et Poitras s'empressèrent de leur venir en aide, de les installer dans leurs maisons, de leur souhaiter la bienvenue, en accentuant ces mots vraiment canadiens qui vous mettent à l'aise et vous réconfortent : « Vous êtes chez vous ». Aussi, la franche gaieté envahit-elle ces foyers hospitaliers.

gaieté que l'écho de la forêt voisine répète au loin, pour se traduire en un concert angélique où se mêlent les exclamations des enfants accompagnés des éclats de joie des tout petits.

Cependant, les « créatures » préparent le « free lunch », tandis que les nouvelles arrivées mettent un peu d'ordre à la toilette passablement défraîchie par un voyage de trois jours. Les hommes, tout en fumant le « calumet de la paix », s'interrogent et répondent; il y a tant à dire, quand on voyage en pays étranger. D'aucuns appréhendent la misère qui doit les attendre, eux, si peu habitués au « grand bois », lorsqu'il leur faudra se mesurer avec la forêt pour lui en disputer le domaine; d'autres, plus hardis, pour avoir plus d'une fois lutté contre les grands vents et la mer en furie, se persuadent, non sans raison, qu'ils seront bientôt les maîtres de ces belles terres qui n'attendent qu'un effort de courage et de bonne volonté, pour donner la pleine mesure des biens promis par le bon Dieu à tous ceux qui avant tout cherchent son royaume et sa justice. Mais le souper est servi; le potage fumant attire par son odeur appétissante; il n'y a plus qu'à faire honneur « aux plats »; ce qui ne peut manquer; car il est déjà 4 heures du soir, et l'on n'a encore rien pris depuis la veille; de plus, l'hospitalité si bonne, parfumée de l'arôme de la charité, auquel se joint celui des mets succulents qui encombrent la table où on les convie, tient lieu du meilleur apéritif possible.

Après le souper, on fume, on jase, on rit : c'est la gaieté tout plein; puis, pour la première fois, on

sommeille sur un coin de terre, véritable royaume qu'ils vont conquérir.

Le lendemain, il faut gagner les nouveaux logis préparés par les premiers venus qui les ont précédés. A travers la forêt, tant bien que mal, ils parviennent à passer; puis les voilà rendus!... A la vue de ces établissements tout à fait nouveaux pour eux, ces braves gens jusque-là pleins d'espoir, s'arrêtent déconcertés, examinent à nouveau, puis se communiquent leurs impressions. Non, jamais ils n'auraient cru qu'il fallût commencer par là. Sur les îles de la Madeleine, habitées depuis quelques siècles déjà, ils n'avaient pu connaître ce que c'est qu'une terre neuve, ni le travail qu'il faut donner pour en faire une terre parfaitement bien cultivée; aussi, ne pouvaient-ils concevoir qu'il est possible qu'un jour, au lieu des grands arbres, l'on pût voir une belle moisson mûre et prête à être moissonnée. La pauvre cabane en bois rond, couverte de l'écorce de bouleau ne leur paraissait pas de même un logis habitable; de grosses larmes, longtemps comprimées et qui parlaient sur le bord des paupières, coulèrent avec abondance; et tous les souvenirs du pays qu'ils venaient de quitter se présentant à la mémoire, l'on pleura amèrement. Cependant, en bons chrétiens, comptant sur le secours de la divine Providence, encouragés par les premiers colons qui leur affirment que nos ancêtres ont tous connu ce travail, et que nos belles terres d'aujourd'hui sont le fruit de beaucoup de peines et de soins, ils se mettent immédiatement à la besogne; et, les « créatures », du coin

de leur tablier, essuyant le dernier pleur qui embrouille la vue, rangent les chaises, font un peu de ménage, pendant que l'une d'entr'elles prépare le dîner, le premier repas pris sur leur « nouveau bien »; car, le soleil baisse vers l'horizon, et les estomacs sont « creux ».

Le reste de la journée se passe assez vite. Le soir, ils se rassemblent, jasant des choses vécues et des amis laissés là-bas, puis des abattis à préparer et de la terre qu'il faut faire belle et grande pour le mousse qui sera bientôt un homme. La nuit les surprend à rêver des beaux domaines qui les attendent. Le lendemain, c'est avec le même courage et la même volonté qu'ils se mettent à l'ouvrage; aussi tout va on ne peut mieux; la forêt s'éloignant comme par enchantement.

Le plus pénible était le transport du matériel nécessaire à la vie et aux constructions. Comme les chemins faisaient défaut, c'est à travers la forêt qu'ils charrient, sur le dos, les marchandises achetées à Amqui. Ils font d'abord apporter le tout au Ruisseau Sauvage; de là, au moyen d'un bœuf qu'ils louent de M. Jean-Baptiste Poitras, à la demeure de ce dernier; puis, ho! sur le dos toutes ces choses! et, à travers le « grand bois » pour trois milles de long!...

Ce n'est qu'au printemps 1897, qu'ils peuvent se construire un logis habitable. Jusque-là, ils vivent dans leurs camps couverts en écorce de bouleau.

Ce qu'ils ont eu à souffrir dans ces hutes primitives; Dieu seul le sait!... Le froid, l'eau et le vent ne

rencontraient guère de résistance. Surtout la nuit, lorsqu'il pleuvait, c'était un sauve-qui-peut trouver un coin sec; le plus souvent, il fallait se résigner; et, le matin, on se levait trempé jusqu'aux os.

Le soir, souvent, il fallait veiller à la clarté du poêle; car il n'y avait pas de « bon saint » dans le monde pour faire tenir une cheminée de lampe, lorsqu'il pleuvait; et les bonnes tricoteuses étaient au désespoir, quand au moment de faire leur dernier point, vlan!... plus de lumière!... Alors la jasette prenait sa revanche, et, l'occasion s'y prêtant, on bâtissait des « châteaux en Espagne ». Chacun disait son mot, car ils étaient tous là. En effet, tous les soirs, les familles se réunissaient tantôt dans un camp, tantôt dans un autre, pour y faire la partie de carte. N'y avait-il plus de lumière, on bavardait, en causant des travaux exécutés, des manches de hache cassés; car, ces braves colons, si peu habitués à manier la hache, ont vu plus d'un manche « s'écrapoutir »; surtout en faisant des dormants, tellement que leur salaire, si minime en ce temps-là, passait presque tout en manches de hache. Aujourd'hui, ces maladresses sont de la vieille histoire et tous nos bons Acadiens d'ici peuvent maintenant se mesurer avec tous nos bucherons canadiens.

Tous les dimanches, pour ne pas manquer la messe, les plus capables se rendaient à Amqui, tandis que les autres se réunissaient dans un camp pour y entendre la lecture des prières de la messe, réciter le chapelet, et chanter des cantiques. C'était le bon vieux temps! nos ancêtres avaient tous cette louable

manière de sanctifier le dimanche. Aujourd'hui, pour plusieurs, c'est la journée du « sport »... O temporal... O mores!... Nos ancêtres aimaient le chant; mais le chant des cantiques qui élèvent l'âme et vous fait aimer la vertu. Aujourd'hui, dans les familles, vous trouverez des chansonniers de tout genre, parfois d'un goût douteux; et de livre de cantique, point... Ne pouvons-nous pas juger de la dépression morale de nos familles qui se disent encore chrétiennes?... Oui, revenons à ce bon vieux temps d'autrefois, jours heureux, s'il en fut sur cette terre, où, la famille réunie, tout en chantant, méditait sur la beauté de notre religion, la grandeur de la vertu et la bonté d'un Dieu plein de miséricorde!

De tous ces colons de la première heure, il ne reste que Raphaël Turbide, qui avait pris le lot N° 28, du troisième rang, où il réside encore. C'est sur ce lot de terre qu'avait été bâti un des trois camps destinés à abriter les premières familles venues des Îles de la Madeleine. Raphaël Turbide est un des premiers colons et un de ceux qui ont le mieux réussi. Il habite une maison propre et confortable; ses animaux sont aussi bien traités et sa terre ne manque pas de lui payer au centuple tout le travail qu'il a dû faire et les sueurs qu'il a pu verser pour en faire une ferme bien cultivée. Il a pu, en 1907, acheter d'André Thériault, qui flairait une vie meilleure au pays de « l'oncle Sam », le lot N° 30, pour y établir ses deux garçons; espérons qu'ils sauront rendre à leur terre ce qu'elle a perdu par la culture mal raisonnée faite par son ancien possesseur. M. Raphaël

Turbide a encore des garçons et tout ce qu'il faut pour laisser sur la terre, qu'il a su si bien cultiver, un héritier de son bien et de ses talents.

Samuel Jomphe, reste encore sur le lot de terre N° 27, du troisième rang; il y fait du bon ouvrage quoiqu'un peu plus lentement que son voisin. Il est à souhaiter que M. Jomphe attache son nom à cette belle propriété.

M. Louis Arsenault avait, lui, choisi le lot N° 29, où fut bâti un des premiers camps. Après l'avoir bien travaillé, il l'abandonne à Joseph Poirier qui vient de se marier avec sa fille adoptive : Louise Arsenault, sa nièce. M. Arsenault ne pouvait guère mieux faire, puisqu'il n'avait pas d'enfant; mais il est regrettable, tout de même, qu'il n'ait pas eu un garçon à établir sur cette belle propriété, où, il aurait pu finir ses jours, tout en voyant s'agrandir le beau domaine qu'il s'était taillé. Le bon Dieu a des secrets qu'il n'est pas permis à des mortels de sonder. Notons en passant, à la gloire de M. Arsenault, qu'il a abattu le premier arbre qui ait été coupé sur ce coin de terre, par les Acadiens venus des Îles de la Madeleine.

M. Célestin Lafrance avait pris le lot N° 26 et y travaillait, lorsque la mort est venu lui assigner que son tour était venu et qu'il devait l'accompagner. Sa femme restée veuve, ne pouvant garder cette terre encore non cultivée, la vend à son frère, Donat Arsenault, lequel fait un peu de travail, puis, à son tour, en 1918, la vend à Samuel Jomphe, pour aller s'établir sur une terre au cinquième rang, où, la même

année en automne, la grippe espagnole l'atteignit et le terrassa en quelques jours. M. Samuel Jomphe donna à son fils, Chrysologue, la partie Sud de cette terre qu'il avait acquise de Donat Arsenault et vendit l'autre moitié à Joseph Turbide, qui à son tour, vendit à son voisin Chrysologue. Ce dernier est encore sur sa terre; mais ne dit rien qui vaille. Attendons l'avenir.

Le lot N° 25 était pour Marcel Arsenault; mais il ne put y mettre beaucoup de travail, miné qu'il était par une maladie qui ne pardonne pas et qui l'emporta en 1900, laissant sa veuve pauvre et sans soutien. Aussi, dut-elle, en 1904, vendre la partie Sud à François Lafrance, lequel, à son tour, en 1906, vend à Pierre Turbide. Celui-ci y établit son fils Téléphore; et cède l'autre moitié à Louis Arsenault, fils de Marcel. Téléphore Turbide, avec du courage et la bonne santé qui fait toute sa richesse, pourra, s'il le veut, devenir un véritable « habitant ».

Louis n'a pas l'instinct du défricheur; aussi, en 1916, vend-il ce demi lot de terre quasi vierge, à M. Didime Dt Pierre, lequel, en 1919, le vend à M. Ferdinand Langlois, pour venir dans le village, travailler à la scierie Price.

M. Langlois est un vieil « habitant » et qui s'y connaît. Malheureusement, il n'est plus d'âge à vouloir « s'établir »; et c'est dommage; car le bon exemple qu'il saurait donner ne manquerait pas d'avoir un bon effet. Nous comptons que bientôt M. Langlois saura trouver, non un héritier direct, n'ayant qu'un fils prêtre, qui travaille à la vigne du divin Maître,

mais bien quelqu'un qui saura faire produire à cette si excellente terre tout le bien qu'elle recèle.

Le lot N° 24 avait été pris par Fidèle Arsenault, celui dont il a été fait mention déjà au commencement de ce chapitre, et que la mort a terrassé trop jeune pour nous permettre de porter sur ses aptitudes « d'habitant », un jugement droit. Nous le laisserons en paix dans le séjour des élus.

En 1899, Pierre Turbide, frère de Raphaël, achète du Gouvernement le lot N° 24, dont la vente faite à Fidèle venait d'être annulée; et, le 25 novembre 1900, il arrivait avec sa femme et ses enfants, dont le plus vieux, mort quelques mois après son arrivée ici, avait 16 ans, et le plus jeune cinq. M. Turbide, venait, lui aussi, de Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine; mais il avait séjourné 14 mois à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, où il avait espéré trouver son profit. M. Turbide n'ayant qu'un bras, ayant perdu l'autre tout jeune, dans un accident, il lui fallait un courage plus qu'ordinaire, pour défricher une terre en bois debout; surtout, avec des petits garçons encore trop jeunes pour un travail soutenu, et sans le sou. Comme il avait une assez bonne instruction, il en profita pour aider au nécessaire, tout en défrichant la terre qu'il venait de prendre. Et, pendant trois ans, il enseigne dans la maison d'école du troisième rang, que les premiers venus se sont hâtés de construire. Son salaire était minime : \$ 110,00 la première année, \$ 120,00 la seconde et \$ 130,00 la troisième, salaire que Monseigneur l'Evêque de Rimouski, Monseigneur Blais,

payait en partie. Mais grâce à l'économie et au travail de sa digne épouse, il sut faire face honorablement à toutes ses entreprises. Il a si bien travaillé, que sa terre, défrichée en grande partie et bien cultivée, le classait parmi les mieux « établis » de la paroisse. Il vivait heureux dans sa maison propre et confortable, lorsqu'un incendie, dans la nuit du 1^{er} juin 1920, vint déjouer ses calculs.

« A quelque chose malheur est bon », dit le proverbe; se voyant sans logis, M. Turbide, pouvant gagner encore par son travail, se décide tout de suite à acheter une maison dans le village, sur l'avenue de l'église, pour laisser sa terre, avec la moitié du lot qu'il avait acquis en 1903, de Martin Arsenault, à ses deux fils : Urgèle et Jean-Baptiste. Ces deux jeunes, mariés et pères de famille, paraissent tout à fait heureux de la décision, et l'ardeur avec laquelle ils se sont construit une bonne et grande maison, où chaque famille aura son bord « à soi », ainsi qu'à la culture de la terre leur augure un bel avenir.

Marc Arsenault avait pris le lot N° 24 du deuxième rang, canton Humqui; mais il n'a guère vécu sur cette terre que « l'espace d'un matin »; en effet, nous voyons qu'en 1899, sans doute par affection pour son frère Martin, qui venait s'établir dans la Vallée Matapédia, il lui céda la partie Sud, que Martin, en 1903, vendit à Pierre Turbide, comme nous l'avons vu plus haut. Marc, voyant sa terre morcelée, s'empressa, en 1907, de vendre ce qui lui

restait de terre à M. Joseph Théberge, un marchand de bois.

M. Théberge après avoir consciencieusement pris tout le bois marchand, et s'être réservé celui qui pourrait encore s'y trouver, vend à M. Pierre Turbide, lequel, en 1900, vend à son neveu, Prospère Turbide, venu lui aussi des Iles de la Madeleine.

M. Prospère Turbide est un jeune homme fort et vaillant; toute l'étoffe voulue pour faire un « habitant ». Il travaille avec courage et réussit très bien. Comme il a une nombreuse famille, il sera tout à son aise pour trouver un héritier et finir ses jours heureux et tranquille, sur la belle propriété qu'il aura su embellir.

CHAPITRE V

LES ACADIENS CONTINUENT A ARRIVER DANS LES II° ET III° RANGS. — INCIDENTS. — PREMIERS COLONS DES IV°, V° ET VI° RANGS.

Le bon travail des premiers colons établis dans les limites de la paroisse fit écho et les colons continuèrent à arriver nombreux chaque année.

Dans le deuxième rang, en 1896, Laurent Cormier, encore jeune homme, prend la partie Nord du lot N° 20, qu'il défriche et cultive, tout en songeant au foyer qu'il prépare, et à celle qui devra en faire l'ornement.

Quelques années après s'être marié, il acquiert, de Henri Richard, la partie Sud du même lot. Pour avoir choisi un des lots les plus tristes, au moins d'apparence, M. Cormier n'a pas moins bien réussi à avoir une belle propriété, bien cultivée, et proprement tenue, avec une maison confortable, des bâtiments bien aménagés. L'avenir lui souriait et il semblait heureux au milieu de tous ces mamelons cultivables cependant, que le divin Créateur s'est

plu à semer dans ce coin de terre où se trouve sa ferme. Il est regrettable qu'en 1920, l'esprit d'émigration se soit emparé de lui et l'ait poussé jusqu'à, Boldune, dans le Nouveau-Brunswick, où il est allé acheter une terre, pour y demeurer avec toute sa famille, et où il a tout transporté, sauf sa propriété vendue à Philippe Pitre, qui n'a pu y tenir. En 1924, Philippe remettait la terre à M. Cormier et s'en allait résider sur sa terre, lot N° 18 du troisième rang, avec sa femme et ses quatre mioches.

En 1897, Bruneau Thériault vient prendre le lot N° 22, du même rang; il y fait un défriché; puis s'empresse de vendre la partie Sud à Amédée Arsenault. Celui-ci la vend à Alfred Godet, qui y réside encore aujourd'hui. En 1914, voulant consommer son sacrifice, il vend la partie Nord qui lui restait, à Joseph Thériault, qui ne put la conserver que jusqu'en 1918, alors qu'il vendit à M. Alphonse Landry, marchand, au village, sur la rue Saint-Edmond.

La même année, Julien Thériault prend le lot N° 23, s'y attache et y travaille avec courage. Malheureusement, ses garçons sont un peu trop voyageurs; et il n'y a rien à attendre de ceux qui sont partis; mais il lui en reste et c'est de la bonne « étoffe ». Espérons qu'il s'en trouvera un pour succéder au père, lorsque ce dernier, à son tour, devra émigrer vers des régions d'où l'on ne revient plus.

Edmond Boudreau, vers le même temps, prend le lot N° 25; mais en mourant, n'ayant pas songé à mettre ordre à ses affaires temporelles, il aurait laissé son fils Grégoire dans l'impossibilité de faire

valoir ses droits et d'attacher son nom à cette belle propriété, si la mort de Léger Fougère, mari de la veuve Edmond Boudreau, n'avait permis à la mère de vendre à son fils Grégoire.

La même année encore, Alcide Godet prend le lot N° 26, pour le vendre peu après, à M. Joseph Théberge, un marchand de bois, hélas! et qui n'aimait la terre que pour sa parure et pour l'en dépouiller à son profit. C'est ce qu'il fit, il va sans dire, et il ne vendit à M. Léger Cormier, frère de Laurent, qu'un lot déboisé et rempli de branches mortes, à travers lesquelles, l'épilobe et la verge d'or se disputaient le rayon de soleil ou la goutte de rosée.

M. Cormier, arrivé ici, en 1900, avec sa femme et six enfants en bas âge, le plus vieux des garçons avait sept ans, et sans le sou, semblait, en achetant ce lot de terre, se vouer à la misère et au découragement; mais il travailla si bien, qu'en peu d'années, cette terre, regardée comme inculte, tant elle était laide à voir, devint une des plus belles propriétés de la paroisse. Une fois de plus, M. Cormier sut manifester aux colons incrédules, que ce qu'il faut avant tout, c'est une bonne dose de courage et de vouloir, favorisés de la bénédiction du ciel. Sans doute l'argent et le bois marchand qui se trouve encore sur le lot de terre par où le « pilleur de bois » n'est pas passé, sont des facteurs puissants; mais ces biens ont des dangers; et souvent ils ne servent qu'au commerce et bien peu à la véritable culture de la terre. M. Cormier, par un travail constant et soutenu, quoique sans argent, je dirais même

dans une extrême pauvreté, supportée cependant avec patience, tout en cherchant à améliorer sa condition, sut faire produire sa terre, et, « par les petits », se construire une belle et grande maison, puis, dans l'été de 1920, une bonne grange-étable, la mieux organisée de toutes celles de la paroisse, avec les autres dépendances nécessaires à un cultivateur soigneux.

Aujourd'hui, bien qu'il travaille encore beaucoup, M. Cormier, aidé par des garçons qu'il a su accoutumer au travail et à l'économie, peut jouir des sacrifices qu'il s'est imposés et vivre heureux au milieu de sa famille; car il est certain qu'avec des enfants formés au labeur et à la peine, il saura trouver un remplaçant, lorsqu'il sera au dernier soir de la vie, « où se termine la journée, après laquelle on ne peut plus travailler ».

En 1896, Henri Richard et Daniel Decost viennent, à leur tour, explorer la forêt, pour s'y tailler un domaine; mais si peu habitués « au grand bois », trop confiants en leur jeune expérience, ils s'égarèrent et durent coucher à la belle étoile, sans fermer l'œil de la nuit. Le lendemain, ils s'orientent comme ils peuvent, et, s'abandonnant à la divine Providence, ils reprennent leur course et arrivent à Causapschal, chez M. Guimont. Ils avaient eu tellement peur, paraît-il, qu'ils « jurèrent mais un peu plus tard qu'on ne les prendrait plus ». Henri, cependant, plus philosophe, que son compagnon, sur les instances de ses amis, risque de vouloir s'établir sur la partie Sud du lot N° 20, du deuxième rang; mais il n'y put tenir long-

temps et vendit ce demi lot à M. Laurent Cormier, comme nous l'avons vu plus haut.

Quant au jeune Decost, le premier bateau qui partait de Pictou pour les Iles de la Madeleine l'y amena et il n'en revint plus.

En 1897, Grégoire Thériault prend le lot N° 17 du troisième rang, lot que Raphaël Turbide avait d'abord retenu pour son frère Pierre. Comme ce dernier ne semblait pas devoir venir cette année encore, Raphaël, volontiers, cède ses droits à Grégoire qui s'y installe, après une flambée et une maisonnette qu'il construit pour y loger sa famille qu'il l'accompagne. M. Thériault, qui, ayant une bonne terre, n'avance guère, se trouve à peu près au même point qu'il était au commencement de son établissement sur ce lot. Espérons qu'un colon plus chanceux saura faire produire à cette terre tout le bien qu'elle peut donner.

La même année encore et dans le même rang, Jude Lafrance prend le lot N° 19; mais il meurt jeune, laissant à son père Joseph, le soin de cultiver ce qu'il avait à peine défriché. Comme M. Lafrance était déjà vieux, quelques années plus tard, il vendit à la veuve Célestine Lafrance, qui voulait donner à ses fils l'occasion de développer leur vocation de défricheurs. Croyant trouver en son fils Prudent tout ce qu'il faut pour en faire un véritable colon, elle lui vend cette propriété; mais Prudent fut si malchanceux dans ses marchés, que sa terre en souffrit avant et plus que lui.

En 1897 aussi, Cajetan Lafrance, frère de Jude,

prend le lot N° 20 qu'il cède peu après à M. Jean-Baptiste Michaud, le célèbre prêteur d'argent de Métis. M. Michaud, en 1908, vend à M. Aubin Richard, fils de Nazaire, qui s'établit sur ce lot avec sa femme et ses enfants, pour y mettre toute l'ardeur de ses jeunes années. Aubin vivait heureux sur ce lot de terre qu'il cultivait comme un vieil « habitant », et songeait à y finir ses jours, lorsqu'en 1920, ses vieux parents restés seuls, par le départ de leur fils Richard, l'invitèrent à venir demeurer avec eux, sur le lot voisin, N° 21.

M. Nazaire Richard est un de ces pionniers qui n'ont pas peur du travail. Jouissant d'une santé patriarcale, ainsi que sa digne épouse, en 1897, malgré ses 55 ans et ses garçons encore trop jeunes pour l'aider efficacement, il ne craint pas de quitter les Iles de la Madeleine, pour venir, en pleine forêt, prendre un lot de terre, faire une trouée, y construire une maison qu'avec le temps il rendra chaude et confortable. M. Richard a bien travaillé sur sa terre, et le bon Dieu s'est plu à bénir ses efforts, en lui donnant l'avantage d'établir ses garçons tout près de lui, avec l'espoir de « terminer sa course » sur la terre arrosée de ses sueurs et dans la maison qu'il s'est construite de ses mains.

Le 14 janvier 1919, il célébrait son cinquantième anniversaire de mariage, et il compte atteindre les années voulues pour ne chanter son « nunc dimittis » qu'après ses noces de diamant. Son fils Aubin, qu'il a appelé près de lui, est un jeune vaillant et courageux; il saura, n'en doutons pas, agrandir le

domaine paternel et laisser, à son tour, à ses fils qui grandissent, l'exemple du travail comme aussi le témoignage de la véracité du précepte divin : « Père et mère tu honoreras afin de vivre longuement ».

La même année, Oniséphore Godet prend le lot N° 22, qu'il quitte en 1907, pour se rendre chez « l'oncle Sam », où il laissera probablement femme et ses os. En 1914, il revient, mais pour vendre son lot de terre à M. Joseph Théberge, lequel, après avoir pris tout le bois marchand, vend à M. Nazaire Richard qui veut y établir un de ses garçons. Cela fait qu'en 1920, Richard Richard, fils de Nazaire, ne pouvant, à cause de sa santé, demeurer plus longtemps avec ses vieux parents, s'en va, avec sa femme et ses enfants, demeurer sur cette terre abandonnant à son frère Aubin, l'héritage paternel.

Puis, c'est Amédée Thériault qui prend le lot N° 23; mais, en 1900, il le quitte pour aller aux Etats-Unis. En 1901, il vend à M. Firmin Chiasson, venu du Cap Breton. Comme M. Chiasson n'a pas une santé en harmonie avec ses projets, le progrès est lent à venir. « Chi va lentano, va sano », dit un proverbe italien : espérons toujours..

Dans le même rang, en 1909, Isaac et Théonie Chevarie, prennent le lot N° 15 qu'ils se partagent en bons frères. A voir l'entraîn qu'ils mettent à défricher leur terre, il est certain qu'avant peu ils seront « les seigneurs du canton ». « Travaillez, donnez-vous de la peine, c'est le fonds qui manque le moins ». En 1919, ils font venir le reste de la famille, qui se compose du père, de la mère et encore six enfants;

puis ils achètent de Joseph Poirier, le lot N° 14, les y installe et cultivent ensemble ces deux belles propriétés. Comme sur cette dernière il se trouve une érablière, il est à espérer qu'ils éviteront d'imiter les colons du troisième rang qui trop facilement sacrifèrent ce qui serait leur richesse d'aujourd'hui.

Voilà pour ce qui est des colons acadiens établis sur les deuxième et troisième rangs. Tous ces colons venaient de la paroisse de Sainte-Madeleine-du-Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine.

En même temps que ces braves, une autre escouade de la paroisse de Saint-Pierre-de-L'Étang-du-Nord, quittait les bords enchanteurs des Iles de la Madeleine pour venir s'établir au quatrième rang. C'est d'abord Johnny Bourgeois qui prend les lots N° 24 et 25. Trop ambitieux pour ses moyens, il quitte tout en 1911, pour aller demeurer à Bathurst, au Nouveau-Brunswick; puis, de là, à Québec; puis, en 1912, il vend à M. Alfred Emond. Celui-ci avait, aux États-Unis, des garçons qu'il espérait rapatrier; mais il n'eut pas de succès. Las d'attendre, encore plus d'espérer, M. Emond, en 1920, vend à M. Léonce Coté, venu d'Amqui. Ce dernier, vrai cultivateur, réussit très bien. Il a plusieurs grands garçons qui hériteront sans doute du savoir et des « biens » du père.

William et Daniel Deraps prennent les lots N° 26 et 27. William réside encore sur sa terre, quant à Daniel, au printemps de 1926, il vend à M. Auguste Bérubé qui semble devoir développer heureusement cette belle propriété.

Alcide D'Aigle prend le lot N° 28 qu'il cultive encore aujourd'hui. M. D'Aigle a beaucoup travaillé sur sa terre et a aussi bien réussi. Il a pu établir son fils James sur le lot N° 30 du cinquième rang, lot qu'il avait pris en 1912 et qu'il préparait pour son garçon lorsqu'il songerait à « quitter son père et sa mère pour s'attacher à sa femme ». Malheureusement, les circonstances n'ont pas permis à James de persévérer sur sa terre qu'il cultivait cependant bien; et en 1924, il vend à M. Edouard Pilet, pour venir au village travailler dans les moulins à scies. M. D'Aigle a encore moult petits mousses et tout ce qu'il faut pour leur laisser un bel héritage.

M. Charles Vigneault prend le lot N° 29; mais il l'abandonne peu après pour venir au village où il s'est construit une belle maison, sur l'avenue de l'église. En 1919, il vend à M. Magloire Leblanc, qui, un « mauvais » jour, au milieu d'un labour, le quitte et le vend à M. Arthur Ross, venu de Sainte-Flavie-sur-Mer, au comté de Rimouski, pour aller tenter fortune sur le Côté Nord. Il en revient et, en 1914, achète la terre portant le N° 32 du quatrième rang, au canton de Humqui, que M. John Leblanc avait prise en 1896, qu'il avait cultivée tout en mettant sur ses bâtisses tous ses talents de menuisier, et, que, par sa mort, il avait laissée à son fils Wilson.

M. Magloire Leblanc était un homme bien bâti et qui pouvait escompter une longue vie sur cette terre; mais la malheureuse grippe espagnole, le 31 mars 1919, déjoua ses projets, et il laissa sa femme

et ses enfants héritiers de la propriété qu'ils cultivent ensemble aujourd'hui.

M. Léonie Bourgeois, en 1897, prend le lot N° 30, travaille avec courage et succès. Il a eu l'avantage et le bon esprit d'établir deux de ses garçons sur des terres et tout près du bien paternel, qu'il réserve à un des plus jeunes, lorsqu'il ira « moissonner dans l'allégresse ce qu'il a semé dans les pleurs ».

M. Achille Verrault prend le lot N° 31, le défriche et le cultive bien, jusqu'au jour où il se croit obligé de travailler ailleurs que sur sa propriété. Comme il revient « à la terre » et qu'il est un des fils de nos vieilles familles canadiennes d'agriculteurs, il faut espérer.

M. Placide Cyr prend le lot N° 22, et, en 1918, abandonne le tout à son fils Cirice.

M. Samuel Fougère prend le lot N° 23. Il était accompagné de son vieux père Michel et de sa vieille mère. En 1901, il se marie avec une des filles de M. Nazaire Richard, Lydia, et continue à demeurer sur la terre qu'il avait prise.

En 1898, M. Adelard Jomphe prend le lot N° 19; puis, en 1901, par amour fraternel, et dans l'espoir d'être gratifié d'un voisin, il cède à son frère Frédéric la partie Sud du même lot. M. Frédéric a cependant une famille de garçons; mais comme il ne réussit guère, il vend, en 1911, à M. Alfred Lavigne et s'en vient rester au village, sur l'avenue de l'église, pour se mettre à travailler dans les moulins à scies.

Adelard qui regrettait son premier péché, épiait

le moment où il lui serait possible de rentrer en possession de ce qu'à regret, sans doute, il avait cédé à son frère Frédéric. Aussi, lorsque, en 1920, Alfred, espérant vivre à meilleur compte dans l'Abitibi, parle de vendre, pour Adelard, acheter fut l'affaire d'un moment. Voilà comment il se fait qu'aujourd'hui Adelard vit heureux sur sa terre qu'il possède encore une fois toute entière et qu'il cultive très bien. Comme il a femme et enfants, il aura ce qu'il faut pour attacher son nom à cette belle propriété.

Le 13 septembre 1900, c'est M. Edouard Vigneault qui vient prendre le lot N° 34, qu'il achète de M. Jean-Baptiste Gagné, à raison de \$ 80,00. Il s'y bâtit une petite maison et cultive ce lot de terre pendant deux ans. En 1903, venant s'établir au village, sur la rue Saint-Edmond, dans une bonne et grande maison qu'il sut se construire, il laisse à son fils Christophe le soin de continuer, sur le dit lot, ce qu'il avait commencé. En 1913, Christophe, suivant l'exemple du père, — tant il est vrai que l'exemple a des suites, — abandonne la terre pour venir, lui aussi, demeurer au village, afin de travailler dans les moulins à scies.

M. Edouard Vigneault, rentrant en possession de ses biens, les vend à M. Joseph Janvier, un français « de France », de la ville de Fougère. M. Janvier semble d'abord s'attacher à la terre et vouloir persévérer; mais chez lui, l'esprit d'émigration est tel qu'il vend à M. Joseph Vaillancourt, pour s'en aller au Texas, où il demeure encore aujourd'hui.

M. Vaillancourt a tout ce qu'il faut pour faire de

cette terre une ferme bien cultivée; et nous attendons beaucoup de son travail.

Puis, c'est M. Stanislas Mius qui prend le lot N° 36, qu'il achète de M. Samuel Michaud, au prix, paraît-il de \$ 200,00. Il y travaille un peu; et bientôt, il vient demeurer au village, d'abord dans une maison sise rue de la Fabrique, qu'il vend quelques années après pour s'en aller à Port Daniel, au comté de Gaspé. Il revient acheter une autre maison, sur la rue Saint-Pierre, où il réside encore aujourd'hui. Pendant ce va-et-vient, il trouve le temps cependant, en 1910, de vendre à M. Jean-Baptiste (Emile) Sirois, lequel, en 1918, devenu veuf, vend à M. Pierre Gagnon dit Belzile, un jeune de nos anciens canadiens et qui saura tirer de sa terre tout le profit possible.

M. Jean Bourque prend le lot N° 37 qu'il abandonne à son fils Cyrille, lequel le vend à M. Arthur Dubé, qui, à son tour, en 1916, le vend à M. Jean-Baptiste Caouette; celui-ci, en 1920, le vend à M. Jean-Baptiste Blanchet, pour le reprendre ensuite en 1922; puis l'abandonne à M. Alfred Mercier, d'Amqui, lequel vend à François Levesque, qui à son tour l'abandonne pour venir demeurer au village. M. Mercier de nouveau en possession du lot N° 37 vend à Valérien Tardif qui semble devoir s'y attacher.

Dans le cinquième rang, en 1896, M. Louis Cyr prend le lot N° 34, en vend la moitié (partie Sud) à M. Johny Martel, qui demeure d'abord avec lui. L'année suivante, Johny Martel se construit une maison de 12 pieds sur 15 et y réside avec sa famille.

En 1911, la nostalgie, maladie impardonnable, force Louis Cyr à vendre son demi-lot à Martin Arsenault, et à s'en retourner aux Iles de la Madeleine, au Gros Cap. M. Martin qui n'a pas le tour de la charrue, revient au village au bout d'un an et se remet journalier, puis quelques mois plus tard, il remonte sur sa terre, et, l'année suivante, la quitte définitivement et l'abandonne à M. Léopold Doran, un marchand d'Amqui. Celui-ci la vend à M. Philippe Petitpas, qui à son tour la vend à M. Emile Belzile.

M. Louis Cyr, après avoir revu tous ses amis, veut encore une fois redevenir colon, et, après un an de séjour aux Iles de la Madeleine, il revient au Lac-au-Saumon. Il y achète de M. Johny Martel, parti depuis un an, la partie du lot 37 que, quelques années auparavant, il avait lui-même vendue. Après une culture de trois ou quatre ans, il vend à M. Valmon Landry, pour acheter la terre N° 39 du quatrième rang, qu'il vend ensuite à M. Gilbert Coulombe, en 1923, pour s'en aller à Amqui.

M. Valmon Landry, en 1917, vend sa terre à M. Ludger Leblanc, lequel, en 1919, vend à M. Philippe Petitpas, qui avait déjà la partie Sud de la même terre. M. Petitpas vend à M. Emile Belzile, qui à son tour, doit céder le tout à Messire A. Bouillon et M. Ferdinand Langlois.

En 1902, M. Jean Lapierre prend le lot N° 23. Comme il n'y a pas encore de route, pour se rendre sur sa terre, il s'arrête à Amqui, se rend chez M. Samuel Fougère, au quatrième rang, où il réside; puis, en 1903, il se construit un camp sur le lot de M. Louis

Cyr, N° 34, y réside avec sa famille. Deux ans plus tard, il se construit une maison en pièces de 16 pieds sur 18, qu'il occupe pendant cinq ans, pour l'abandonner ensuite à ses animaux, s'en étant construit une autre plus confortable mais de même grandeur.

M. Edouard Cyr, frère de Louis, avait aussi pris, en 1896, le lot N° 35; mais un an plus tard, il achetait de M. Philippe Ouellet, sur le quatrième rang, le lot du même numéro, où il réside encore, abandonnant à son fils Etienne, le lot du cinquième rang. Etienne est encore en possession de ce lot; mais n'y réside pas; car il n'a pas de « compagne » à amener avec lui; et, dans le bois surtout, « il n'est pas bon que l'homme soit seul ».

Dans le sixième rang, le premier à venir est M. Emile Beaulieu, venu d'Amqui, en 1903. Il y prend le lot N° 21 qu'il vend ensuite à M. Welly Leblanc, fils de John, pour acheter le lot N° 27 dans le même rang, qu'il vend aussitôt à M. Joseph Lacasse, pour aller à Saint-Quintin, au Nouveau-Brunswick, où il réside aujourd'hui.

En 1905, M. Louis Beaulieu prend le lot N° 20, s'y fixe et ne le quittera que pour aller moissonner dans l'autre monde.

La même année, Arsène, frère des deux premiers, prend le lot N° 22. Grâce à son bon travail et au généreux concours de son épouse, M. Beaulieu est de tous les premiers venus dans le rang six, le seul qui ait vraiment réussi. Sa terre est bien cultivée et proprement tenue; mais voilà que l'envie de voyager le saisit; et il vend sa terre à M. Joseph Charrette,

pour s'en aller chercher fortune à Saint-Jérôme, au comté de Terre-Bonne; mais n'y trouvant pas son profit, revient au Lac-au-Saumon et reprend la terre que M. Charette lui abandonne volontiers.

Auguste, un autre frère des premiers, prend aussi le lot N° 23, qu'en 1909, il vend à M. Arcadius Brochu, venu de Saint-Magloire, au comté de Bellechasse, pour aller à son tour à Saint-Quintin, au Nouveau-Brunswick.

La même année qu'Auguste vend à Arcadius Brochu, Paul, un autre de ses frères, prend le lot N° 23, qu'il vend de suite à son frère aîné, pour s'en retourner à Amqui.

En voilà une famille, n'est-ce pas!... et, l'eussent-ils voulu, ils eussent été capables d'envahir tout le sixième rang. Voyez donc : — Le rang des Beaulieu! — et c'eût été vrai sous tous les rapports; car, avec le temps, ce rang sera certainement un des plus beaux de la région.

Voilà pour ce qui est des premiers colons établis sur les rangs I, II, III, IV, V et VI, du canton Humqui et sur le premier rang du canton Lepage dans les limites actuelles de la paroisse.

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur ce sujet, parce qu'il est bon que ceux qui ont été les premiers à la peine soient connus et appréciés par les générations futures. Comme nous l'avons dit déjà « les commencements d'une paroisse sont toujours pénibles; il faut certainement du courage au colon qui veut s'établir sur une terre neuve, car il doit s'attendre à souffrir de toute manière. — « La

souffrance, a dit quelqu'un, est le lot des mortels ».
— Il semble que l'on peut dire aussi justement :
« La souffrance est le lot des colons », tant il est
vrai que, pour le pauvre colon, la vie est souvent
amère.

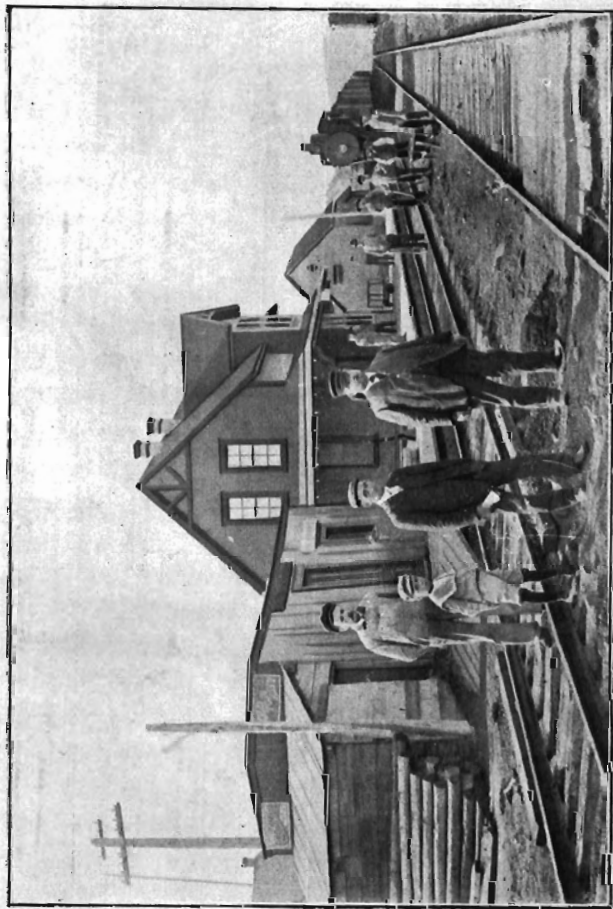
Cependant, s'il souffre, le colon ne perd pas l'es-
pérance; et c'est ce qui fait sa force et son soutien
au milieu des épreuves qu'il subit. Nous n'avons pas
souvent entendu dire à « l'habitant » qui commence
à se sentir à l'aise, qu'il regrette le temps où il dé-
frichait sa terre encore en bois debout. C'est un peu
comme la mère de famille qui oublie toutes ses
peines, pour ne penser qu'au bonheur qu'elle
éprouvait de voir tous ses enfants réunis au foyer
domestique. C'est que, dans les familles chrétiennes,
le bon Dieu est toujours là; et la divine Providence
veille sur ses enfants.

CHAPITRE VI

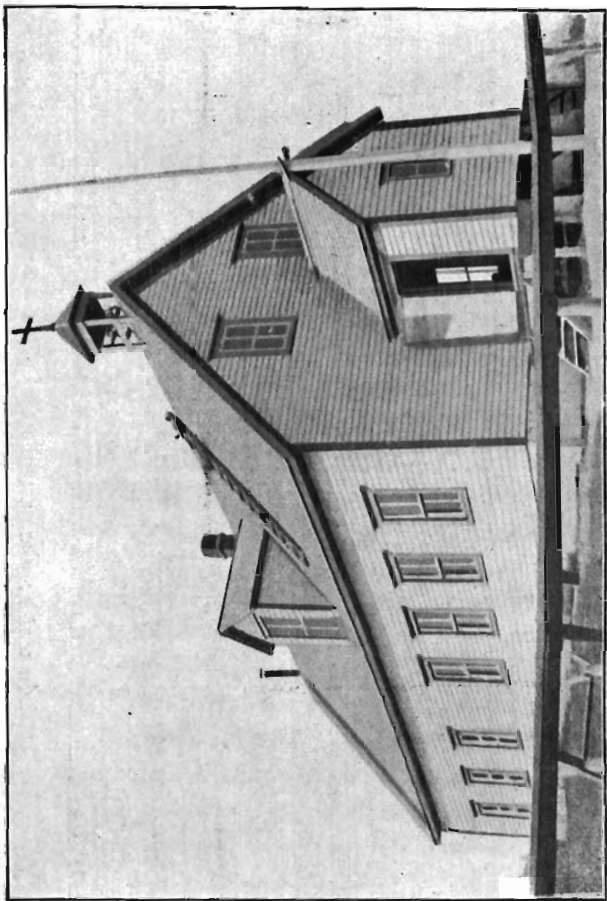
PREMIER LOT DE TERRE CONCEDE SUR LA RIVE NORD DU LAC. — UN ERMITE. — UN NOYE. — UNE LEGENDE. — HISTOIRE D'UN MOULIN. — PREMIERE STATION DE CHEMIN DE FER. — PREMIER BUREAU DE POSTE.

Le premier lot de terre concédé sur la rive nord du Lac-au-Saumon, paraît-il, le fut le 12 juillet 1871, à un nommé Augustin (Angus) Arsenault, un acadien venu du Nouveau-Brunswick, qui à cette date, recevait gratuitement du Ministère des Terres et Forêts, la partie front du lot N° 48, du premier rang du canton Lepage, soit 100 acres, et achetait la partie arrière du même lot.

Angus Arsenault, comme on l'appelait familièrement, grand amateur de chasse et de pêche, se plaisait à parcourir la forêt. Un jour, au deuxième rang du canton Humqui, sur les lots N° 19, 20 et 21, il découvrit un beau grand lac encaissé entre deux montagnes, comme une perle d'émeraude dans un chaton, et rempli de belles truites. Angus Arsenault s'empessa d'appeler ses amis qui se dirent :



*Au centre : Gare actuelle du Lac-au-Saumon.
A gauche : Première gare.*



Chapelle-école érigée sur la terre numéro 24, au troisième rang.

« Allons au lac Angus »; et le nom lui est resté. Depuis, en 1907, un club, formé d'abord de MM. J.-A. Théberge, Hector Fournier, Georges Lachaine, Henri Garneau et Elie Pilon, obtint du ministère des pêcheries, un billet de location du lac Angus, et en 1909, sur « l'île de l'Ermite », à la décharge du lac, il fut construit une maisonnette qui, tous les ans, est le rendez-vous de ces messieurs avec quelques autres qu'ils se sont adjoints. Gare à vous, si vous vous hasardez dans ces parages et voulez tromper la « garde » qui veille. M. Nazaire Richard, comme son prédécesseur, M. Laurent Cormier, vous rappelle à l'instant le septième commandement de Dieu. Il est cependant regrettable que nous ne puissions, dans nos loisirs, y aller tendre la ligne : ce serait si reposant!

Toutefois Angus Arsenault, à ce que l'on affirme, n'a pas été le premier à découvrir le lac Angus; car longtemps avant lui, sur « l'île de l'Ermite », dans une cabane en bois rond qu'il s'était construite, vivait, de pêche et de chasse, un ermite dont on n'a jamais pu connaître ni le nom, ni le lieu d'origine. C'est probablement pour cela que l'on n'a pu perpétuer le souvenir de ce mystérieux personnage, en donnant son nom au lac au bord duquel il vécut jusqu'au jour où il disparut pour ne plus revenir, sans que l'on sût de quel côté il s'en était allé.

Angus Arsenault, sur le lot qui lui était concédé, se construisit, en pièces équarries à la hache, une maison confortable pour l'époque, qui est demeurée debout, près de la demeure de M. Albert Paradis,

jusqu'à ces dernières années, alors que, tombant en ruines, elle fut démolie.

Tout indique qu'Angus Arsenault, en se plaçant sur le lot N° 48, n'avait pas l'intention de défricher la terre, car il y fit bien peu de travail sous ce rapport, mais de devenir gardien d'un des postes ou relais qui s'échelonnaient le long du chemin Matapédia, à des intervalles de six ou sept milles.

A cette époque, c'est-à-dire pendant la construction du chemin de fer intercolonial (Canadian National Railway, d'aujourd'hui), ce n'était pas une besogne que d'être gardien d'un poste. Tous ceux qui prenaient part à un titre quelconque à cette construction voyageaient par le chemin Matapédia, d'où un nombre incalculable d'allées et venues. La plus grande partie des matériaux et de l'outillage suivait la même route. Là où il n'y avait pas de pont, la traversée devait se faire sur la glace, en hiver, et en été au moyen de radeaux.

Ici se place une légende qui, comme la plupart des légendes, s'appuie sur un large fond de vérité. En 1871, un jeune ingénieur civil natif d'Angleterre, du nom de John-Frederick Darwall était parmi les constructeurs du chemin de fer campés près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la voie d'évitement connue sous le nom de « Paradis Siding ».

Au printemps, il avait fait la connaissance de Margaret Noble, jeune écossaise d'une grande beauté, assure-t-on, et quelque peu coquette, dont le père était gardien du poste de Causapschal, à l'endroit aujourd'hui occupé par le presbytère, dans un site

enchanteur et poétique. Il en devint éperdument amoureux; et, à l'automne, il la demanda en mariage. Elle le refusa parce que, paraît-il, elle était déjà fiancée. Il réitéra sa demande, mais toujours en vain.

Un soir de la fin de novembre, après avoir passé quelques heures avec elle, il se leva, déposa sur ses genoux sa montre et quelques autres objets précieux, lui dit adieu et sortit précipitamment. Quelques heures après, comme il regagnait en pleine nuit son campement, en traversant, non loin de la décharge du lac, sur le pont de glace, encore peu solide en cette saison, la glace se rompit sous son poids et il enfonça pour ne plus jamais reparaitre. Ce récit me fut raconté par quelqu'un qui le tenait de celui-là même qui, en juillet de l'année suivante, retrouva flottant à la surface du lac, le corps du noyé. Comme on le voit, la légende écarte la possibilité d'un simple accident pour lui substituer l'hypothèse d'une mort voulue et préméditée, en l'entourant de circonstances romanesques.

Un monument élevé à quelques pas du chemin de fer, sur le lot N° 23, du rang B, du canton Humqui, et depuis bientôt un demi-siècle, fidèlement entretenu par les cantonniers, rappelle aux passants le souvenir de l'ingénieur Darwall. Entouré d'une clôture de fonte qu'ombrage un bosquet de sapins, une épitaphe de marbre porte l'inscription suivante:

IN MEMORY OF
JOHN-FREDERIC DARWALL

SECOND SON ON THE LATE REVD F.-W. DARWALL,

M. A. OF SHOLDEN, KENT, ENGLAND,

ASSISTANT ENGINEER

IN THE CONSTRUCTION OF THIS RAILWAY

WHO WAS DROWNED IN CROSSING THE ICE

ON THE MATAPEDIA RIVER,

AT THE FOOT OF LAKE

27TH NOV. 1871

BORN 9TH AUG. 1835

BURIED 23TH JULY 1872.

Il y a 7 ou 8 ans, par un beau matin d'été, l'express à cet endroit, s'arrêtait pour y laisser descendre un parti de voyageurs composé d'un homme et d'une femme âgée et de deux jeunes filles qui s'acheminèrent d'un pas recueilli vers le tertre funéraire ci-haut décrit et y passèrent l'avant-midi. Ces tardifs voyageurs étaient sans doute des membres de la famille Darwall venus de la lointaine Angleterre.

Lorsque, en 1872, l'Intercolonial fut en pleine opération, les relais, devenus inutiles, furent supprimés, Angus Arsenault transporta alors ses pénates à Causapsal, où il devint l'un des serviteurs de M. Stevens, le financier et sportman bien connu, mort en Angleterre le 29 novembre 1921, à l'âge de 92 ans et 6 mois, qui plus tard lui fit don d'une terre qu'il devait occuper jusqu'à sa mort.

À une date qu'il serait difficile de préciser, M. Arsenault céda son établissement du Lac-au-Saumon à

la Howard & Guernesey Manufacturing Company qui, le 15 juin 1886, faisait patenter le lot N° 46. Cette compagnie ne fit qu'en tirer quelques billots de bouleau qu'elle expédia à Cedar-Hall, aujourd'hui Val Brillant, où ils étaient débités en « bois de fuseau ».

A cette époque, Frank Howard, un des membres de la Howard & Guernesey Mfg Co., exploitait avec son père, sur le bords de la rivière Etchemin, à Saint-Romuald, une fabrique d'allumettes. A la suite d'un second incendie, les deux Howard vendirent ce qui restait de cette propriété à M. Edson Fitch, autre fabricant d'allumettes du voisinage, et le lot N° 40, du canton Humqui, pourtant situé bien loin de là, fut compris dans le contrat.

De là, date l'essor industriel du Lac-au-Saumon qui devait tellement grandir durant les trente années suivantes. M. Fitch joignit aussitôt à cette propriété du lot N° 48, les deux lots voisins — les N° 46 et 47, — en les achetant à la Couronne, et faisant construire par des hommes et avec des matériaux envoyés en grande partie de Saint-Romuald, une scierie qui dès l'hiver était prête à entrer en opération.

Pendant trois hivers consécutifs, on y débita en carreaux des billes de bouleau et de tremble. Les barreaux de tremble expédiés à Saint-Romuald, y étaient transformés, à la fabrique Edson Fitch, en boîtes à pilules, à onguents, etc. Le rendement de la scierie fut toujours médiocre, à raison d'une force motrice insuffisante. Vers la fin du troisième hiver,

l'arbre de couche de la machine à vapeur s'étant rompu, il ne fut pas remplacé et ce fut la fin de cette première tentative industrielle au Lac-au-Saumon. Elle ne fut reprise qu'en 1896, par M. Hubert Paradis aussi de Saint-Romuald, et ses trois fils : Georges, Ferdinand et Albert, qui l'année précédente avait acquis de M. Edson Fitch ses propriétés du Lac-au-Saumon.

M. Hubert Paradis était un vétéran de l'industrie du bois. Il avait débuté dans la carrière, en Californie, pendant le « gold rush » du milieu du dernier siècle. Au lieu de se lancer à la découverte du précieux métal, avec tout ce que cette recherche comportait de risque et de hasard, il avait préféré s'employer à fournir aux occupants de « placer » les planches dont ils avaient besoin pour la construction des « flumes » ou canaux qui servaient au lavage des sables aurifères. De retour au pays, avec quelque argent l'exploitation d'une scierie et la fabrication des allumettes l'avaient tour à tour occupé durant cinq ans; le succès n'avait pas été constant et il avait connu des vicissitudes de fortune et de revers.

A son arrivée au Lac-au-Saumon, M. Hubert Paradis avait 67 ans. A un âge où beaucoup d'hommes ont déjà pris leur retraite ou, du moins, sont en droit de songer au repos, surtout, quand ils ont beaucoup travaillé, il se lançait avec toute l'énergie de la jeunesse dans une nouvelle entreprise, où il savait ne pouvoir compter que sur lui-même et sur les membres de sa famille. Pendant tout près de vingt

ans encore, il devait se maintenir en pleine activité, et, si l'on peut dire, en plein rendement. A sa mort, survenue le 1^{er} décembre 1915, à l'âge de 87 ans, il n'avait déposé l'outil que depuis quelques mois; encore y avait-il été forcé par la maladie.

Tel était cet homme qui ne comprenait la vie que pour autant qu'elle est laborieuse et socialement utile, qui regardait l'inaction comme une déchéance. Il était d'une génération plus vaillante que la nôtre, qu'a touchée en trop d'endroits la théorie du moindre effort. On doit le classer parmi les fondateurs de la paroisse, car lorsqu'il y vint tout était à faire, et c'est de son arrivée, coïncidence ou non, que date le magnifique essor que nous lui avons vu prendre.

L'intention première des nouveaux industriels avait été de fabriquer, comme leurs prédécesseurs, de ces barreaux généralement connus sous le nom de « bois de fuseau »; mais après un essai, ils eurent tôt fait de se détourner de ce dessein. Durant leur premier été, ils se bornèrent presque exclusivement à scier de la planche et du bardeau pour les colons des alentours et de Causapsal. L'année suivante venait s'ajouter le sciage de quelques milliers de billots coupés sur leurs lots; bref, les débuts furent assez peu encourageants. Ce n'est qu'à partir de 1901, qu'ils purent donner une certaine ampleur à leur production en allant acheter les billots faits le long du Ruisseau Sauvage par les colons.

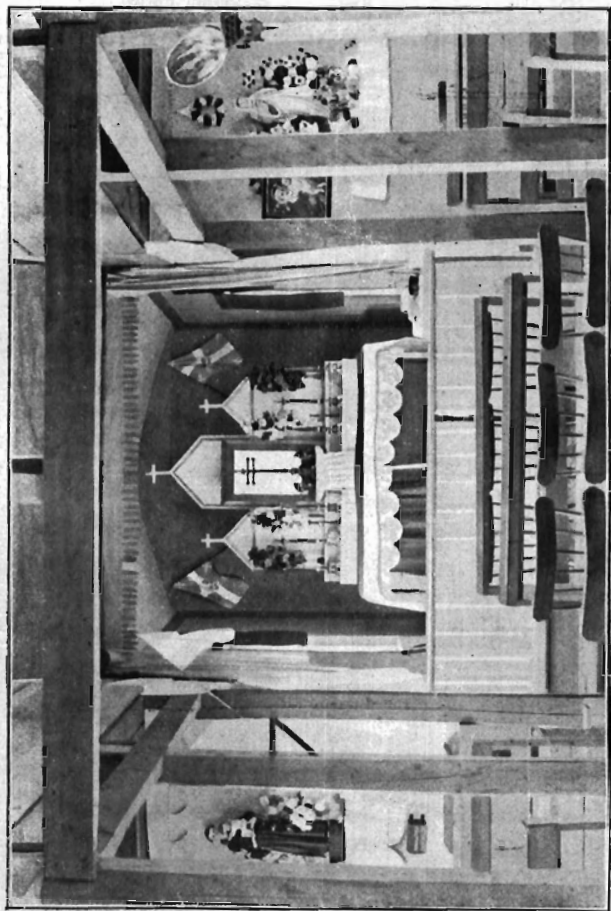
A cet effet, ils eurent à débarrasser, en société avec M. J.-A. Théberge, le cours de ce Ruisseau Sauvage, où, jusque-là, jamais aucun flottage n'avait

été tenté. M. Théberge venait de construire un petit moulin, sur le lot N° 31 du premier rang, du canton Humqui, sur les bords du Lac-au-Saumon, à l'endroit occupé par l'établissement de la Brown Corporation, qui en janvier 1917, a acheté les propriétés de M. Théberge, et en 1922, les a vendues à la Saint-Lawrence, laquelle, au printemps de l'année 1925, cède ses droits à un M. Rousseau.

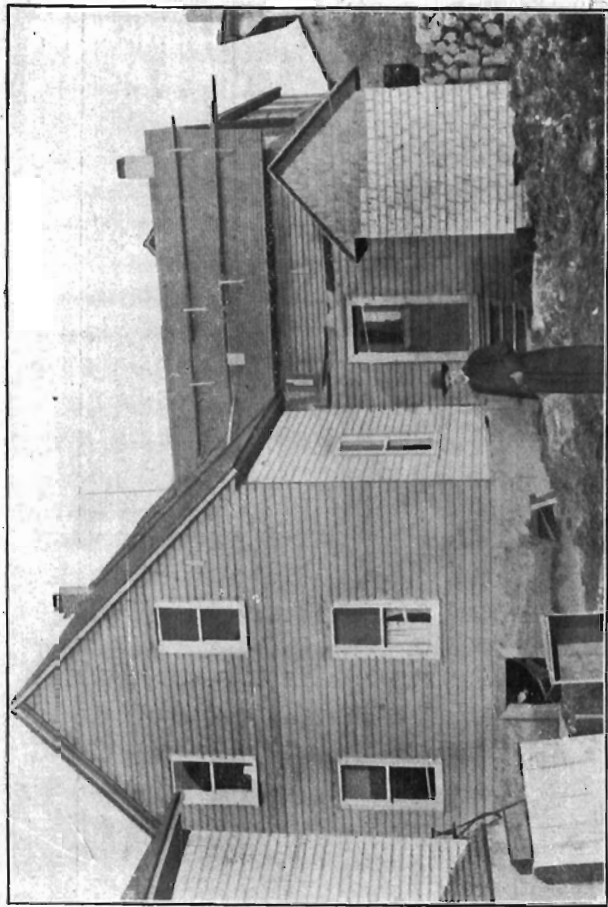
Dès 1897, MM. Paradis joignaient le lot N° 49 à leur première acquisition. La même année, désireux de faire du défrichement et de récolter le fourrage nécessaire à leur exploitation, ils achetaient de la Couronne le lot N° 19 du rang B du canton Humqui, situé du côté Sud de la rivière Matapédia, en aval du lac; cette propriété s'est successivement agrandie des lots N°s 20, 21, 22 et 23 du même rang, sur lesquels il y a aujourd'hui une soixantaine d'arpents en culture.

En 1865, sur la terre N° 65 du premier rang du canton Lepage, près du ruisseau du Lac-à-Pitre, éclusé pour servir de force motrice, Ignace Lavoie avait déjà construit un petit moulin qu'il vendit ensuite à un nommé Tuck, entrepreneur d'une section du chemin de fer. Ce Monsieur ne retrouvant pas son profit dans l'exploitation de ce moulin, le vendit en 1872, à son premier possesseur. M. Lavoie en transporta alors le mécanisme à un mille à peu près de distance, à l'endroit appelé : « Petit sault », sur le même ruisseau, et abandonna le tout au ravage du temps.

Du côté Sud, sur le lot N° 29, tout près du lac, sur



Intérieur de la chapelle-école érigée sur la terre numéro 24 du troisième rang.



Chapelle provisoire du 15 octobre 1906 au 1^{er} mai 1907.
Un commencement de cuisine, adjacente à la chapelle provisoire, fut la résidence
du missionnaire.

les bords du ruisseau qui décharge le lac Angus dans le Lac-au-Saumon, du côté Nord du chemin de fer, Jean-Baptiste Poitras avait aussi construit un petit moulin activé par l'eau du ruisseau que transportait une dalle qu'il avait fait passer sous le pont du chemin de fer. Plus tard, M. Poitras transporta le tout, excepté la dalle, sur les bords du ruisseau du Lac-à-Pitre, sur le lot N° 65. On y voit encore l'écluse qui avait été construite à cette fin.

Un nommé Champion, en 1898, sur le lot N° 29 du troisième rang du canton Humqui, avait aussi construit et utilisé pendant trois ans, un petit moulin à scies. Mais toutes ces industries ont eu peu d'importance et ont si peu contribué au développement de la paroisse, que nous nous contentons de les mentionner.

Depuis la construction du chemin de fer, le seul semblant de station qu'il y eut entre Amqui et Causapscal se trouvait près de la voie d'évitement qui dessert aujourd'hui le clos de bois de MM. Paradis, sur le lot N° 22. Ce n'était pas un édifice bien important, ni d'un grand style; un vieux char à marchandises, veuf de ses quatre roues et à moitié pourri, à force de vétusté. A cette époque, ô heureux temps! à cette époque, paraît-il, il y avait deux télégraphistes.

Comme les chemins faisaient défaut, pour aller chercher leurs effets, les colons établis sur les bords du lac, devaient, en hiver, passer sur la glace, en été en radeau. En 1886, l'Honorable J.-B.-Romuald Fiset, alors représentant le comté de Rimouski à la

Chambre des Communes, connaissant bien les MM. Louis et Joseph Saint-Laurent, établis depuis peu sur les lots N^o 31 et 32 du premier rang Hunqui, vint leur faire visite et leur promit de faire placer la station du chemin de fer sur la terre N^o 32. Voilà ce qui fait qu'un beau jour, sans tambour ni trompette, la pauvre vieille boîte, vieille relique que l'on menait à son dernier domicile, fut hissée sur un char, et « Go! »... quelques heures après elle était déposée sur le coin du lot de terre N^o 32. C'est de cette boîte que le premier chef de gare, M. Gonzague Roy, dut se contenter pendant assez longtemps; une moitié servait à la fois de bureau et de salle d'attente, l'autre moitié de salle de bagage et de fret. En 1904, la station actuelle fut contruite, tout près de la « vieille », du côté Nord-Ouest. Celle-ci ne fut plus qu'un dépotoir, jusqu'à l'été 1908, alors que les autorités, satisfaites de son service, la firent disparaître.

Quelques jours après l'arrivée du char qui servait de station, la malle était laissée à la « gare », et M. Louis de Saint-Laurent était nommé maître de poste. Il occupa cette position jusqu'à la défaite du Gouvernement Laurier, en 1911; alors M. Zénon Routhier, ayant la confiance du Gouvernement Borden, fut « élu » maître de poste.

La même année, M. le député Herménégile Boulay obtint et confia à M. Samuel Fougère, au quatrième rang, un bureau de poste, qui porte le nom de son généreux fondateur : Bureau Boulay.

M. Jean-Baptiste Ross, qui, avant M. Boulay, était

le député du comté de Rimouski, à la Chambre des Communes, avait aussi, en juillet 1910, gratifié le rang Saint-Hubert, côté Nord du Lac, d'un bureau de poste, confié à M. Emmanuel Cuyan, et connu sous le nom de : Paramée, en souvenir du lieu de naissance de Jacques Cartier. Ce bureau, par le départ de M. Cuyan resta inoccupé jusqu'à l'été de 1922, alors qu'il fut confié à M. Ludger Bouchard, pour l'être ensuite à M. Georges Cuyan, depuis janvier 1924.

CHAPITRE VII

ON DEMANDE UNE SORTIE. — PREMIERE MAISON
D'ECOLE. — PREMIERE MAITRESSE. — IL ETAIT
UN PETIT NAVIRE...

Avant l'arrivée des premiers colons sur la rive Sud du Lac-au-Saumon, toute cette étendue de terrain, qui s'étend du ruisseau Sauvage à Causapsçal, jusqu'aux frontières qui nous séparent du pays de « l'Oncle Sam », n'était encore qu'une forêt vierge. En venant s'établir sur ce territoire, qui n'avait été jusqu'alors que le repaire des bêtes sauvages, les pionniers de la paroisse ne pouvaient s'attendre à y trouver des chemins carrossables, d'autant plus que la politique de ce temps-là était : « Des colons pour les chemins ». Aussi, pour se rendre sur leurs lots, devaient-ils se frayer un passage à travers le grand bois de la forêt sombre, traverser des savanes, au risque de s'y perdre, tout en portant sur le dos le nécessaire à la vie et aux constructions.

Il y avait bien, il est vrai, le chemin de fer dont ils se servaient souvent, même pour la voiture trai-

née par un bœuf ou un vieux cheval qu'ils se passaient à tour de rôle; et, du côté Nord du lac, le chemin Matapédia; mais une fois vis-à-vis de leurs propriétés, il fallait trouver une embarcation pour traverser le lac; ce qui n'était pas toujours facile; puis, rendus de ce côté-ci, ils se trouvaient en face de la même difficulté.

Les colons ne pouvaient demeurer longtemps dans ces dures conditions, aussi s'adressèrent-ils immédiatement au conseil municipal de Saint-Benoît-Joseph Labre d'Amqui, qui avait englobé dans son territoire tout cet espace libre, pour demander une sortie vers cette dernière paroisse où se traitaient toutes leurs affaires. Si l'on en juge par les nombreux procès-verbaux sur ce sujet, il est vrai de dire que la demande a été prise « en sérieuse considération ». En effet, le 7 novembre 1892, à une séance générale du conseil municipal d'Amqui, il était « proposé par M. Vildebon Gosselin, secondé par M. Elzéar Poirier, que la requête des intéressés de la partie Sud-Est du premier rang du canton Humqui, depuis le lot N° 56 au lot N° 30, le long du chemin de fer, soit accordée, et que M. Pierre Dubé soit nommé pour tracer le dit chemin ». Ce procès-verbal était signé par P.-Z. Dubé, maire et L.-A. Pouliot, secrétaire-trésorier.

Le 2 janvier de l'année suivante, il était « résolu que le rapport de M. Pierre Dubé soit homologué et qu'un avis soit donné par le secrétaire-trésorier prévenant les intéressés que le dit chemin tracé serait homologué après le délai voulu ».

« La nuit porte conseil », dit-on. Comme elles ne manquèrent pas, du 2 janvier à l'été suivant, l'on eut tout le temps voulu pour réfléchir; et la dernière résolution qui semblait clore l'étude des « Ediles » d'Amqui, revint « sur le tapis ». Le 4 avril, à une séance régulière du conseil, il était « proposé par M. Elzéar Poirier, secondé par M. Pierre Poirier, que M. Rodolphe Blais, de Causapschal, soit nommé pour faire le tracé d'un chemin dans le canton Humqui, le long du chemin de fer intercolonial, jusqu'au lot N° 30 du premier rang, près du Lac-au-Saumon, et que le dit tracé soit fait vers le 15 mai prochain. Le 3 juin 1893, M. Rodolphe Blais soumettait au conseil le procès-verbal demandé, lequel ne fut examiné par Messieurs les Conseillers que le 10 août suivant, et alors ils l'amendèrent en ce sens « que seulement le tracé fait par M. Rodolphe Blais soit exécuté, que tous les travaux à faire soient à la charge des contribuables des rangs premier, deuxième et quatrième; que les ouvrages extra soient exécutés par la main-d'œuvre des personnes tenues à ces travaux en proportion de la valeur de leur terrain; et qu'ainsi amendé, il soit approuvé et homologué ».

Deux ans pour régler une question de première importance, et d'une si grande nécessité!... Allez dire maintenant que les colons d'alors étaient plus favorisés que ceux d'aujourd'hui!... Il est vrai, nous n'en sommes pas encore à « l'âge d'or »; mais, du moins, nos Gouvernants semblent apprécier de mieux en mieux, et le mérite du défricheur, et les besoins de notre vieille Province.

Mais revenons à nos.... colons. Dès qu'ils se voient libres enfin, ils se mettent à l'œuvre; et avec tant de courage que bientôt la forêt est envahie, les arbres tombent, l'éclaircie se fait, et en quelques semaines le chemin est passable. C'est alors qu'ils se sentent plus heureux, parce que moins isolés.

Cependant les lots N^{os} 45 et 46 offrent des inconvénients; on s'adresse à Amqui; et le 18 septembre 1893, sur proposition de M. Joseph Gaudreau, secondé par M. Pierre Poirier, le conseil amende de nouveau le dit procès-verbal de M. Rodolphe Blais, et il décide en ce sens que « le tracé de feu M. Pierre Dubé, fait en automne 1892, sur les lots N^{os} 45 et 46, soit suivi et adopté ».

Comme on le voit, ce fameux chemin émoussa bien des plumes et fit verser beaucoup d'encre au conseil de Saint-Benoît-Joseph Labre d'Amqui; mais enfin, le chemin était fait. Toutefois, sur le lot N^o 43, l'on trouva un autre désavantage facile à éviter, se disait-on. De nouveau, l'on eut recours à Messieurs les Conseillers d'Amqui, lesquels, le 11 juillet 1895, à une séance régulière, se voient proposé « par M. Paul Dubé, secondé par M. Fabien Bossé, que le procès-verbal de M. Rodolphe Blais soit de nouveau amendé en ce sens que le chemin passant sur le lot N^o 43, du deuxième rang, soit détourné, en le faisant passer dans la ligne entre les lots N^{os} 42 et 43, jusqu'au chemin de front dans le troisième rang, distance d'environ 10 à 11 arpents, pour continuer ensuite dans ce dernier chemin de front vers le Bord ». Séance tenante, M. Joachim Guellet est nommé pour dresser

un procès-verbal de ce nouveau tracé. On se mit aussitôt à l'œuvre, et en peu de temps, la route fut faite; le chemin du fronteau sur le lot de terre de M. Damase Charette, détourné du côté Sud de sa maison, et, malgré l'opposition de certains qui auraient préféré voir cette route se continuer au fronteau du quatrième rang pour, de là, suivre ce dernier chemin, un pont fut construit sur le Ruisseau Sauvage, et la voie était libre.

En 1896, comme nous l'avons déjà vu, arrivèrent les premiers Acadiens venus des Iles de la Madeleine, pour s'établir sur les terres des troisième et quatrième rangs du canton Humqui, dans les limites de la nouvelle mission de Saint-Edmond. Eux aussi, pour se rendre à leurs campements, durent passer à travers le grand bois. Comme ils avaient connu le dévouement de leur ancien représentant à la Chambre des Communes, l'Honorable E.-J. Flynn, ils firent appel à sa générosité. La réponse fut qu'il leur était octroyé la somme de \$ 400,00.

Quatre cents piastres, c'était bien peu, si l'on songe qu'il fallait commencer par abattre le premier arbre sur une longueur d'un mille, et traverser des endroits marécageux; mais l'on employa si bien cette modeste somme qu'une route passable fut établie à partir de la station du chemin de fer, au fronteau du troisième rang, en suivant la ligne entre les lots N^{os} 31 et 32, et que l'on a pu même enlever le bois du chemin du fronteau, jusqu'au lot N^o 27 appartenant à M. Raphaël Turbide.

Les autres colons établis sur les lots, à partir du

N° 19, ne pouvant suffire par eux-mêmes à ouvrir ce fronteau qui traversait des lots appartenant à la Couronne, voulurent tenter d'obtenir l'aide du conseil de la paroisse d'Amqui, qui, encore à cette époque, avait juridiction sur tout ce terrain renfermé dans les limites de sa municipalité. Aussi, le 1^{er} mai 1899, à une séance du sus-dit conseil, il était « proposé par M. Didyme Lavoie, secondé par M. Nazaire Richard et autres, que la demande d'un chemin entre les rangs II et III, du canton Humqui, depuis le lot N° 32 au lot N° 19, soit prise en considération »; ce qui fut adopté. Et le 7 août de la même année, M. Nazaire Richard était nommé par le conseil d'Amqui inspecteur pour ce bout de chemin demandé, avec ordre de suivre le procès-verbal de M. Joachim Ouellet. Mais le 2 octobre suivant, il fut proposé par M. Napoléon Roy secondé par M. Didyme Lavoie, qu'à la demande de M. Louis Saint-Laurent, « un avis public soit donné pour changer le chemin entre les II et III rangs, sur les lots N°s 32 et 33, aux fins d'entendre l'idée des intéressés ».

La question de ce chemin fut prise en si grande considération par les Messieurs du conseil d'Amqui, qu'ils réfléchiraient encore sur l'opportunité de la chose, si les colons ne se fussent contentés de leurs propres forces et n'eussent mis la cognée à l'arbre sans plus de délais. En effet, le 6 novembre de la même année, toujours à Amqui, il est « proposé par M. Charles Vien, secondé par M. Didyme Lavoie, que le procès-verbal des II et III rangs du canton Humqui, depuis le lot N° 32 au lot N° 19, soit « cancelé »

d'ici au mois de mai 1900 ». Ce qui fut adopté; et il ne fut plus mention de ce chemin pour ces Messieurs puisque les cahiers des rapports des séances du conseil de Saint-Benoît-Joseph Labre d'Amqui ne nous disent plus rien à ce sujet.

Les chemins étaient plus que nécessaires, et l'on s'en occupait activement (les colons du moins), mais l'éducation des enfants l'était certes pour le moins autant; et tous ces gens accoutumés à voir leurs enfants fréquenter la classe, gémissaient de n'y pouvoir rien. Les mamans surtout, trouvant les mousses un peu trop turbulents, maugréaient tout en « huchant » le grand frère qui faisait « brailler » le petit. Le soir, lorsque le père était revenu de l'abbatis, la question se posait et se discutait. Certes, l'on comprenait l'importance de l'instruction des enfants, mais il fallait trouver le moyen d'amener Messieurs les Commissaires de la paroisse d'Amqui, à accorder une école, ce qui était tout un problème, affirme-t-on. Enfin, une requête est préparée, signée par tous les intéressés, puis présentée à la Commission scolaire d'Amqui.

A une réunion de celle-ci, tenue le 19 juillet 1897, il est « proposé par M. Didyme Lavoie, secondé par M. Herménégile Saint-Laurent qu'il soit accordé une école au Lac-au-Saumon, dans le comté de Matane, canton Humqui, dans le premier rang, et que la dite école soit au centre autant que possible du dit arrondissement, qu'il soit alloué pour le logement de la classe, le chauffage compris \$ 10,00, et qu'il soit

accordé \$ 50,000 pour l'institutrice pour la présente année », ce qui fut adopté.

Il est alors alloué \$ 60,00 pour une école; c'était tout un trésor!... Allez-y donc aujourd'hui pour le même prix!... A la même séance, il fut proposé par les mêmes, que M. Paul Dubé fût nommé pour régir la dite école; et demoiselle Céline Thériault, fille de Polycarpe et sœur de Julien, venue des Iles de la Matapédia. Ça et là, sur les lots intermédiaires, se faisait dans une salle de la maison de M. Joseph Gaze, sur le lot de terre N° 35.

Nos gens, enfin, avaient une école, mais pas encore de maison spéciale pour les classes; sur de nouvelles instances faites par eux, le 1^{er} août 1898, à une assemblée des Commissaires, il est « proposé par M. Didyme Lavoie, secondé par M. Octave Blanchet, qu'il soit accordé et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de donner un avis public, dimanche 8 août, pour l'ouverture d'une soumission pour la construction d'une maison d'école dans l'arrondissement N° 8 au Lac-au-Saumon, et le dimanche 14 août à la porte de l'église ».

Ces procédures terminées, la construction est adjugée à M. Napoléon Chenel, pour la somme de \$ 147,00. Il était dit que cette construction devait avoir les mêmes dimensions et être construite de la même manière que celle des N^{os} 6 et 7 de la municipalité d'Amqui, que tous les contribuables du dit arrondissement devaient fournir tout le bois de charpente et qu'elle devait être construite le plus tôt possible. M. Elzéar Michaud, à une assemblée du

9 octobre de la même année, était nommé inspecteur de la nouvelle maison d'école.

Quand tout fut prêt, demoiselle Delphine Tremblay fut engagée comme maîtresse, avec le salaire de \$ 80,00 pour l'année.

Cette maison n'était pas d'un style bien riche, mais elle était bonne et suffisamment grande pour abriter tous les enfants qui pouvaient s'y rendre. En 1907, devenue trop étroite, elle fut remplacée par la bâtisse actuelle, de 25 pieds sur 56, à deux étages, construite et sise en face de l'église; et M. Robert Saint-Laurent, pour quelques centaines de piastres, en devint l'acquéreur.

En 1888, pour la première fois, on vit un bateau à vapeur naviguer sur le Lac-au-Saumon. Il ne payait pas de mine, mais ne manquait pas de qualités et de solidité. La coque était faite d'un vieux chaland long d'une trentaine de pieds qui avait vu le jour à Saint-Romuald et qui avait, lui aussi, jugé bon d'émigrer. Tout le mécanisme avait été construit sur place et était l'œuvre de M. Hubert Paradis, de vieille date expert en ces sortes de travaux. Ce bateau destiné au remorquage des billots et des chalands servait à faire passer d'une rive à l'autre le bois scié. Il a été depuis remplacé par un autre aux lignes quelque peu plus élégantes, à l'allure moins lente, et qui, peut-être à cause des étincelles qu'il vomit par son tuyau, et qui menacent de vous griller vif, a reçu le nom significatif de « Brulot ». Tel qu'il était, il n'en fut pas moins l'ancêtre de toutes les chaloupes et bateaux à gazoline et à vapeur que nous voyons,

durant la belle saison, sillonner en tout sens les eaux du Lac-au-Saumon.

Parmi ces derniers, citons le « P. B. » bateau à vapeur de la Compagnie Price, construit en 1915; le « B. C. » bateau à essence, de la Brown Corporation, lancé en 1919, et vendu à la Sainte Lawrence en 1922, et transporté sur les eaux de la rivière Matapédia, à l'endroit appelé: « Baie Saint-Laurent »; et le petit « Palais flottant » de la Compagnie Fenderson, le roi des petits bateaux à gazoline, qui en 1920, a émigré de je ne sais où, pour venir naviguer sur les eaux limpides et ensoleillées de notre beau Lac-au-Saumon.

CHAPITRE VIII

RETOUR EN ARRIERE. — LES PREMIERS COLONS. —
UN VIOLONEUX. — AVIS AUX LUTHIERS.

Avant de poursuivre plus avant cette étude, il ne me paraît pas superflu d'esquisser à larges traits le tableau rétrospectif de ce qu'était le Lac-au-Saumon, cinq ou six ans avant la fin du siècle dernier. Les différences qu'on remarquera entre ce qu'il était alors et ce qu'il est devenu, donneront la mesure du progrès accompli durant ces vingt-cinq ans.

Sur toute la rive Sud du Lac, quatre lots seulement étaient occupés, c'est-à-dire sur lesquels on tenait feu et lieu; c'était ceux de Louis Saint-Laurent, de Joseph Saint-Laurent, son frère, de Joseph Banville et de Jean-Baptiste Poitras; en tout quatre maisons. Une cinquième avec ses dépendances s'apercevait un peu plus loin : celle de Paul Dubé, mais située sur un lot aboutissant non pas au lac, mais à la rivière Matapédia. Ça et là, sur les lots intermédiaires, se remarquaient quelques timides essais de défrichement, que ne ponctuait aucune habitation. La seule

route de sortie se dirigeait vers Amqui, où se trouvaient les plus proches magasins et la plus prochaine église. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, le seul point d'arrêt du chemin de fer était situé presque à l'extrémité Est du Lac-au-Saumon, le long de la voie d'évitement appelée dans les horaires « Paradis Siding ». Comme aucune route terrestre ne conduisait à cet endroit, il n'avait guère d'utilité depuis que la scierie Edson Fitch était fermée.

Presque partout, la forêt restait souveraine maîtresse du terrain; quelques champs et quelques abattis de forme irrégulière marquaient seuls qu'une guerre à mort était engagée contre elle « par le fer et le feu », et que, par-ci, par-là, elle avait dû céder du terrain.

Sur la rive opposée, l'animation était un peu plus grande, parce que le chemin Matapédia, qui longe de près, était la seule voie de communication entre Amqui et Causapschal, deux paroisses déjà assez populeuses. Quant à la population riveraine, avant l'arrivée de la famille Paradis, elle logeait toute en quatre maisons.

Vis-à-vis de la tête du lac se voyait la maison de M. Victor Poitras, fils de Jean-Baptiste, qui cultivait deux lots dont le défrichement avait été poussé jusqu'au pied de la montagne et dont le rendement pouvait presque faire vivre le propriétaire. A la limite de ces lots commençait un long « portage » qui se continuait jusqu'à l'ancienne scierie Edson Fitch, restée debout bien que presque toutes les machines eussent été enlevées. Par une extension

assez curieuse du sens de ce mot, « portage » est le nom qu'on donne ici communément à une étendue de route ombragée qui longe une rivière où un lac. Tout près du moulin, Mme Pineault, veuve d'un pilote, habitait avec son fils Honorius, la maison construite quelque vingt-cinq ans auparavant par Angus Arsenault. Elle avait tenu une pension pour les hommes qui avaient construit le moulin, puis pour ceux qui y avaient travaillé pendant les trois années suivantes. Le moulin fermé, se trouvant bien, elle avait continué d'y vivre, une pension viagère que lui servait l'Association des Pilotes suffisant presque à sa subsistance.

Du reste, son fils Honorius s'était trouvé sur place un emploi : il était « partageur » pour un club de pêche formé d'employés de chemin de fer de Campbellton qui tenait en location les Lacs à Pitre et Rouge. A un signal convenu, Honorius allait chercher en canot les clubmen arrivés sur l'autre rive par un train matinal, chargeait sur une « barcagnole » leurs provisions et agrès de pêche, y attelait sa fidèle jument, et en route pour le Lac-à-Pitre, soit quatre milles à travers bois par un sentier de traqueur, aujourd'hui obstrué, qui ouvrait tout près de là. Il avait sa petite part des truites pêchées, une large part des provisions de bouche ramenées de l'excursion, une lampée de gin ou de scotch et un petit salaire fixe comme gardien, plutôt honoraire qu'actif des deux lacs susnommés. Il récoltait dans un petit défriché voisin assez de patates pour sa nourriture et pour celle de son grand cochon roux ;

sa jument trouvait sa pâture le long de la route. De goûts plus que modestes, il ne lui en fallait pas davantage pour vivre heureux, à une époque où le coût de la vie était si bas comparé à ce qu'il est devenu.

Un arpent plus loin, de l'autre côté du ruisseau, se creusait, plutôt que ne s'élevait, la demeure du père Anselme Lapointe, qui y vivait avec sa femme et son fils Baptiste. Ce logis, digne en tout point des troglodytes, était bien la plus étrange construction que l'on pût voir. Bien qu'à demi enfouie sous terre, et pas plus grande que la maison, elle était en toute saison égayée par le violon de Baptiste, le violoneux du canton, qui faisait de son mieux pour montrer que le talent musical peut se développer en dehors des grands centres.

Au bout d'un portage de quelques arpents se dressait, tout au bord du lac, une maison plutôt confortable qu'y avait construite M. Edson Fitch et qui lui servait de logis lorsque, tout en visitant ses propriétés, il venait s'y livrer à son sport favori, la chasse. A l'arrivée de la famille Paradis, en octobre 1895, elle était habitée par M. Joseph Guimont, gendre de la veuve Pineault, qui dut céder la place pour se bâtir, tout près de là, un camp qu'il devait occuper pendant une couple d'années.

Il fallait ensuite traverser un autre portage long de près d'un mille avant d'arriver à une autre habitation, celle d'Onésime Desroches arrivé au printemps 1895 du lointain comté d'Yamaska et qui s'était établi avec sa famille sur les lots N^{os} 42 et 43,

qui aboutissaient à la rivière Matapédia, à moins d'un mille de la décharge du lac.

M. Onésime Desroches était un habile pêcheur; il s'entendait fort bien à capturer les gros touradis qui étaient alors assez abondants, mais qui ont fini par disparaître presque complètement de nos parages. Il était aussi un habile ouvrier; il se monta, à un bout de sa maison, une petite boutique où il s'occupait l'hiver à fabriquer des manches de hachie et divers autres outils. Assez bon violoneux, il s'amusa, une fois, à faire, tout en tremble, un violon qui, sans être un Stradivarius, avait, paraît-il, fort belle apparence et une sonorité riche et pénétrante. Avis aux luthiers que le renouvellement d'une telle expérience pourrait tenter.

Tel est l'aspect que présentait le Lac-au-Saumon à cette époque déjà lointaine; une vaste solitude forestière où quelques colons de bonne volonté, es-comptant l'avenir, avaient pratiqué quelques trouées. Au milieu, une superbe nappe d'eau, vaste miroir où se reflétaient les montagnes aux lignes harmonieuses qui l'encadrent. Le grand silence n'était troublé que par le passage des trains et par le cri strident, étrangement modulé, des huards alors très nombreux. Ces superbes oiseaux aquatiques, pourchassés, ne se font plus guère entendre, et c'est une note pittoresque de moins dans le paysage.

Cette paix, ce silence, cette tranquillité presque cénobitique n'était pas sans charme et ceux qui l'ont connue n'y pensent pas sans une pointe de regret. Mais ce charme était beaucoup plus que com-

pensé par de multiples inconvénients : il fallait aller jusqu'à Amqui pour trouver un prêtre, un médecin, un marchand, un bureau de poste, une gare de chemin de fer, et les chemins pour s'y rendre n'étaient pas toujours des plus invitants. Cette situation ne commença à s'améliorer graduellement que vers 1903, et ce n'était vraiment pas trop tôt.

A partir de 1896, la rive Nord se colonisa rapidement, si bien que vers 1900, il ne restait plus de lot jusqu'à la limite actuelle de Causapsal, qui n'eût trouvé preneur.

Au printemps de 1897, arrive de Souris, Ile-du-Prince-Edouard, M. Jean Cuyan, qui s'assure aussitôt la possession du lot double N° 50, où sa famille vient le rejoindre dès qu'un logis lui a été hâtivement préparé à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'école de l'arrondissement N° 5, construite en 1913.

M. Cuyan est un breton, originaire de la contrée de Saint-Malo, ce repaire de loups de mer que nous connaissons par la chanson comme beau port de mer et, par l'histoire, comme la ville d'où partit Jacques Cartier pour venir prendre possession du Canada au nom du roi de France. Tout jeune encore, il fait son apprentissage de marin dans la navigation côtière; le seul fait d'armes, si c'en est un, auquel il prend part, est le blocus de Venise en 1859, pendant la guerre avec l'Autriche. Rendu à la vie civile, il continue à naviguer en haute mer, et, sur un navire de commerce, se rend jusqu'aux Grandes Indes. Une femme disait de son mari qu'il avait couru l'Afrique et l'Amérique, qu'il avait été jusqu'au Lac-Saint-Jean;

lui, tout en sillonnant bien des mers, ne met cependant jamais les pieds au Lac-Saint-Jean. Devenu veuf d'un premier mariage, il émigre en 1896, à l'Île-du-Prince-Edouard et refait de la navigation côtière. Plus tard, il se construit une goélette, à bord de laquelle il touche tous les ports d'attache du Golfe. Pendant un voyage à Terre-Neuve, il se marie. Après un naufrage où il perdit sa goélette et où, par surcroît, il pensa perdre la vie, parvenu à un âge approchant la soixantaine et fatigué de cette vie aventureuse, il décide de s'astreindre à une vie plus sédentaire.

Arrivé au Lac-au-Saumon, il eut vite fait de montrer qu'il était un colon sérieux; le défrichement de son lot ne lambina pas et il sut, avec l'aide de ses fils, mettre en culture une belle étendue de terre.

Son lot était divisé entre ses deux fils : Emmanuel et Georges et sur ses vieux jours (il est mort le 19 janvier 1925), il a eu la satisfaction de voir sa propriété tomber entre bonnes mains.

Le lot voisin, N° 51, d'abord concédé en 1897 à M. Hubert Paradis, qui voulait y attirer des familles où il pût se fournir d'ouvriers de son choix, fut cédé en 1900 à M. Lucien Briand, lors de son arrivée avec sa famille des Îles de la Madeleine.

M. Lucien Briand était né de parents français sur une des Îles du groupe Saint-Pierre et Miquelon. Parvenu à l'âge d'homme, il était passé aux Îles de la Madeleine, où il avait pris femme et avait élevé une nombreuse famille. Plein de courage, ce brave colon s'était construit une grande et bonne maison,

il avait abattu une assez large lisière de forêt et il s'apprêtait à s'y ouvrir un plus vaste « désert », lorsque, en 1905, la mort vint inopinément contrecarrer ses projets.

La propriété échut à son fils Léonidas, qui en céda fraternellement une partie à son beau-frère M. Camille Saint-Pierre, lors du mariage de celui-ci à sa sœur. Ces deux co-propriétaires préférèrent à la culture de la terre le travail industriel, où leur spécialité commande un bon salaire; les diverses ressources qu'ils tirent de leur terre n'en constituent pas moins pour eux un précieux appoint.

Les lots N^{os} 52 et 53 eurent pour premiers occupants, en 1898, le père Clément Cormier et ses cinq fils : William, Henri, Octave, Joseph et Philippe. Un seul d'entre eux, Henri, était marié. Une pareille escouade de grands et vigoureux garçons auraient dû faire reculer la forêt à vue d'œil et s'y tailler en peu d'années un beau et fertile domaine. Il n'en fut rien cependant, sans doute parce qu'aucun d'eux n'était de l'étoffe dont on fait les bons cultivateurs. Après d'assez bons commencements, le défrichement devint languissant et on les vit s'y adonner de moins en moins, d'autres occupations ayant acquis leur préférence. En 1905, ils jetaient le manche après la cognée, c'est le cas de le dire, et vendaient leurs deux lots à M. Jules Bouchard, des Eboulements, au comté de Charlevoix.

Celui-ci, vieux cultivateur habitué à ne voir que des terres faites d'un bout à l'autre, n'entendait pas garder indéfiniment à dix pas de sa grange du bois

debout ou de noires rangées de souches se touchant des coudes comme des soldats lancés à l'attaque. Pour le vrai cultivateur la forêt n'a d'attraits que vue de loin; quand elle se tient trop près, selon l'expression vulgaire, elle lui « pue au nez » et il n'a de cesse qu'il ne l'ait fait déguerpir. Ainsi a fait cet homme; il l'a poussée, la hache dans les reins, déjà fort loin de ses bâtiments de ferme, agrandissant d'autant ses pâturages et ses terres de labour.

En tout cela il a été aidé tour à tour par ses deux fils Edgar et Ludger qui n'auront sans doute pas à le regretter; lorsque l'âge forcera leur père à prendre sa retraite, ce qui n'est apparemment pas près d'arriver, il remettra à ses héritiers une vaste et riche propriété que les cultivateurs des alentours pourront leur envier (1).

M. Jules Bouchard est décédé accidentellement d'une ruade de son cheval, le 15 juin 1926 et il laisse son épouse héritière de ses biens.

CHAPITRE IX

MAUVAISE COUTUME. — POURQUOI PAS? — LES PREMIERS COLONS. — TRISTE CONSEQUENCE.

Dans le chapitre précédent, nous avons dit deux mots de l'habitude prise par l'habitant canadien-français, et plus particulièrement par le colon, de traiter la forêt en ennemie : cet instinctif sentiment d'hostilité qui, jusqu'à un certain point, s'explique par les luttes acharnées qu'il a du entreprendre contre elle pendant plus de trois siècles. Mais cela ne justifie pas de pousser l'aversion jusqu'au point de ne laisser subsister autour de lui aucun vestige de la forêt primitive, se privant ainsi, lui et ses animaux, d'ombrage et de protection contre la violence des vents. Par suite il ne peut faire sienne cette touchante parole du bon vieillard de La Fontaine : « Mes arrière-neveux me devront cet ombrage », et c'est bien regrettable. Tout comme lui-même, ses arrière-neveux devront s'en passer ou se planter des arbres dont la génération suivante aura le lointain bénéfice.

Non moins regrettable est-il que cette beauté na-

turelle qu'est un arbre bien venu soit détruit sans nécessité. A défaut d'utilité n'eût-il pour lui que les mouvantes splendeurs dont le revêtent le printemps et l'automne et qui sont une caresse pour les yeux, que cela devrait suffire à vous le faire laisser debout le long des routes, en bordure des champs, autour des habitations ou encore en bosquet à des endroits appropriés.

On raconte que le premier soin des Mennonites qui s'établissent dans les prairies de l'Ouest, est de planter des arbres autour de leurs bâtiments de ferme.

Le premier soin de nos colons est ordinairement de raser jusqu'au dernier arbre du terrain où s'élèveront les leurs. Cette différence de conduite n'est pas à leur louange car elle n'est la marque ni de bon goût, ni d'intelligence, encore moins de prévoyance.

Le mal n'est pas particulier à notre région; il est plus ancien qu'elle et s'étend à la plus grande partie de la province. C'est presque un travail national.

Pourquoi faut-il que dans tant de gros villages et de petites villes aux allures prétentieuses, ne se voie pas un seul arbre digne de ce nom?

On prêche aujourd'hui le reboisement forestier, de crainte de voir s'épuiser l'une de nos précieuses ressources naturelles. On devrait également prêcher, dans un but d'ornementation et d'hygiène, le reboisement de nos villes et de nos villages où, en fait de plantation, on ne connaît guère que celle des poteaux de télégraphe et de téléphone.

Quelqu'un, en promenade à Bruxelles, écrivait à

un ami, lui disant : « Ça manque un peu de poteaux, mais autrement c'est très joli ». Dans nos villages, ça ne manquera jamais de poteaux. Avec autant d'arbres que de poteaux n'est-il pas vrai que ce serait beaucoup plus joli?...

Après ces réflexions qui, je l'espère, ne paraîtront ni intempestives, ni déplacées, nous allons faire connaissance avec un autre coin de la paroisse; je veux parler des sept lots qui s'étendent de la décharge du lac à la limite de Causapscal.

Ce fut le père Anselme Lapointe, qui en 1895, aidé de son fils Baptiste, fit les premiers abattis sur les lots N^{os} 44 et 45. Tout en résidant, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à un demi mille de là, il défriche à petites journées, la riche pointe de terre noire qui s'arrondit en quart de cercle entre le lac, la rivière et le chemin Matapédia. Au printemps de 1898, il se construit une maison qui a servi d'habitation à tous ceux qui se sont succédés dans la possession du lot N^o 54.

En 1905, M. Anselme Lapointe, mal secondé par ses fils et devenu trop vieux pour en tirer parti, cède ses droits sur le lot N^o 45 à M. Alexandre Tardif. Celui-ci, qui n'avait de « tardif » que le nom, tripla en peu d'années l'étendue des défrichements existants à son arrivée. Il a laissé des traces durables de son passage en incendiant par des feux d'abattis imprudemment allumés, de larges étendues de bois debout sur les lots voisins.

Il ne fit pas sur ce coin de terre un bien long séjour. Son successeur M. Eustache Lévesque devait se

montrer plus persévérant, et tout indique chez lui l'intention bien arrêtée d'arriver à tirer de sa terre de quoi subvenir aux besoins de sa nombreuse famille.

Le lot N° 44 a, lui aussi, changé de mains plusieurs fois pour échoir définitivement à M. Pierre Gauthier, qui fut le premier à y construire une maison.

Nous avons vu plus haut que les lots N° 42 et 43 avaient été concédés à M. Onésime Desroches dès le printemps de 1895. Ce courageux colon n'y fit pas un long règne car il mourut à l'automne de 1900 ne laissant que des enfants en bas âge. La veuve, en se mariant trois ans plus tard à M. Joseph Saint-Pierre, a, tout en retrouvant un toit où rassembler ses enfants, donné un digne continuateur au travail de défrichement et de culture entrepris par son premier mari. Elle devait de son côté se spécialiser dans la culture des légumes qui, dans l'excellent terreau dont elle dispose, viennent admirablement.

En mars 1896, arrivait en voiture, de Saint-Eugène, comté de Richelieu, un nommé Gosselin, qui, sans avoir beaucoup cherché, arrêta son choix sur le lot N° 41. Après la fonte des neiges, il s'y construisait une petite maison en pièces équarrées à la hache, mais sans y mettre ni porte ni fenêtres, les ouvertures restant béantes. Quand sa femme arrivée un peu plus tard, donna naissance à un enfant, la maison était encore dans le même état, c'est-à-dire ouverte à tous les vents. Ainsi exposée aux intempéries et manquant souvent du nécessaire, la malheureuse

jeune femme ne tardait pas à succomber. Et tout cela se passait à l'insu de ceux, qui, renseignés sur un tel dénuement, auraient pu lui porter secours. Quant à Gosselin, ayant vu que, pas plus dans les terres nouvelles qu'ailleurs, il n'est possible de vivre sans travailler, il disparaissait de nos parages un an après la mort de sa femme.

Le lot fut réoccupé en 1906, par M. Pierre Rivard, qui ajoutait la même année à cette acquisition celle du lot voisin, le N° 40. A sa mort il transmet sa propriété à son fils Vital, qui la garda jusqu'en 1917. Il partait alors pour les Etats-Unis, et la vendit à un nommé Donat Martel, industriel de Causapschal. Il y a un peu plus de trois ans, M. Joseph Guimont, que j'ai déjà eu l'occasion de nommer s'en portait acquéreur à son retour du Nouveau-Brunswick, et nous le voyons depuis essayer de tirer le meilleur parti possible de ce terrain assez peu favorable à la culture.

Nous voici parvenu au dernier lot de la paroisse du côté de Causapschal, le lot N° 39. Les premiers à y tenir feu et lieu furent messieurs Joseph Tremblay, Blaise et Edmond Jean, deux beaux-frères arrivés ensemble de Chicoutimi. Ils ne firent qu'y passer, car au bout de quelques mois, ils montaient au troisième rang et s'y fixaient. Vint ensuite le père France Gagnon, qui s'y bâtit la maison et la grange qu'on voit encore; M. Norbert Lacasse en devint ensuite le propriétaire; mais en 1924, il changea sa terre pour la propriété de M. Iréné Tremblay, de Causapschal, qui l'occupe aujourd'hui. C'est un lot qui, à

première vue du moins, semble plus propre à être exploité comme carrière de pierre qu'à être mis en culture.

Voici donc raconté aussi fidèlement que possible, les événements qui se rapportent à la prise de possession et à la première mise en valeur des lots situés dans les limites de la paroisse, le long de la rive Nord du lac et des quelques autres qui leur font suite le long de la rivière Matapédia. Il n'y a là, à la vérité, aucun fait remarquable, rien de saillant, cependant ils ne sont pas dénués d'intérêt. S'il est vrai qu'une paroisse est une famille agrandie, ce sont des souvenirs de famille; à ce titre ils doivent vous être précieux.

Il faut d'autant plus se hâter de les consigner par écrit, qu'à raison même de leur peu d'importance historique, ils seront plus difficilement retenus par la mémoire; il suit de là qu'attendre pour les recueillir qu'aient disparu ceux qui en furent les acteurs où les témoins serait s'exposer à en trouver un grand nombre engloutis à tout jamais dans l'oubli.

CHAPITRE X

ON DEMANDE UNE MISSION. — MESSIEURS LES VICAIRES D'AMQUI SONT CHARGES DE LA DESSERTÉ. — PREMIERS MISIONNAIRES.

A mesure que les colons se groupaient sur les troisième et quatrième rangs, du canton Humqui, Mgr Blais, toujours attentif au développement de notre chère province, comme aussi au salut des âmes, s'enquérât auprès du curé d'Amqui, Messire Léon d'Auteuil, de l'état de chose et de ce qu'il y aurait lieu de faire pour le bien spirituel et temporel de la colonie naissante. Sur le rapport de M. le Curé, Monseigneur s'empresse de répondre à la demande qui lui est faite, et de permettre l'érection d'une école-chapelle, sur la terre de M. Pierre-Olivier Turbide, lot N° 24, sur un promontoire qui domine une partie du troisième rang. C'était en l'année 1899; et les colons, grâce à un bon travail, aidé d'une généreuse somme d'argent qu'ils recevaient de Mgr l'Evêque purent, dès l'automne engager une maîtresse, Demoiselle Céline Thériault, qui avait déjà donné

des preuves de ses talents pédagogiques, et envoyer leurs enfants à l'école.

Au mois de mars de l'année suivante, à l'occasion des « Pâques », Messire Dauteuil, curé d'Amqui, voulut bien se rendre au milieu de la jeune colonie pour y célébrer la première messe dans la maison d'école que les colons avaient si vaillamment construite. A cette occasion, une quarantaine de personnes firent la Sainte Communion. M. le Curé continua à y venir célébrer les saints mystères deux ou trois fois par semaine, entr'autres, le 2 février 1901, pour bénir le mariage de Bruncau Thériault et Marie Lafrance, qui était le premier célébré dans l'école-chapelle.

Les colons, au « petit bonheur », ne pouvaient cependant se faire à une visite si rare du prêtre. Sans doute, le Curé d'Amqui leur donnait toute facilité pour entendre la messe dans l'église de sa paroisse; mais tous ne pouvaient s'y rendre facilement surtout en hiver; bien que cependant ils fissent même l'impossible pour ne pas manquer à ce devoir dominical.

L'on raconte à ce propos mille petits incidents : c'est Oniséphore qui, dans la rafale, perd son casque et... presque la tête; un autre qui mit cinq heures à regagner son campement. Avec cela que, le plus souvent, l'on ne pouvait s'en revenir que très tard dans la soirée. Le bon vieux Curé discourait si longuement; des avis, des conseils et même des reproches; il y en avait tant... voyez-vous!... qu'il n'était pas rare, au beau milieu du sermon, de voir

le bedeau Jean, d'un air magistral, traverser le chœur et la nef pour se rendre sonner l'angelus. Puis, après la messe, juste le temps de se ravigoter un « brin », le catéchisme, les vêpres et, parfois, des assemblées de « dévotes », etc., etc... Les braves! Ils attendaient tout cela. « J'pouvons bien « espérer » un « élan », se disaient-ils; et ils ne quittaient l'église qu'à la fin de tous les « *orems* ».

Ce qui fait qu'à la maison, les « créatures » espéraient leur « homme » tandis que les « mousses », les prières dites, reposaient « mollement » sur la paille un peu dure d'un an passé.

Quand tous étaient réunis, la conversation roulait sur le prône de M. le Curé; malheureusement, au grand désespoir des « gardiennes », la mémoire des vieux était plus courte que celle de leur bon curé.

Pendant ce temps, une requête faisait le tour de la mission et se couvrait de signatures; on demandait une desserte plus régulière. Le 29 septembre 1901, Monseigneur répondait à cette demande par un mandement établissant la desserte de la mission de Saint-Edmond et de celle de Saint-Léon-le-Grand, située le long de la rivière Humqui, et qui se développait aussi assez bien. Dans ce mandement il était dit : « La desserte du troisième rang de la paroisse d'Amqui est placée sous le vocable de saint Edmond, Evêque et Confesseur, dont la fête se célèbre le seizième jour du mois de novembre, suivant le martyrologe romain.

« Dans cette desserte, la principale maison d'école qui y existe maintenant sera agrandie le plus tôt

possible, puis appropriée aux fins du culte sacré. Lorsque la population des habitants de cette desserte sera plus développée et qu'il y aura moyen de pourvoir à la subsistance d'un prêtre, ainsi qu'aux frais de la construction d'une chapelle et d'un presbytère, dans un endroit central que l'Evêque pourra déterminer alors avec meilleure connaissance de cause et plus d'utilité pour les intéressés, la maison d'école qui aura servi jusque-là de chapelle provisoire, restera telle quelle à la disposition de la commission des écoles, pour l'usage de sa destination primitive dans l'arrondissement de la localité.

« Dès que tout aura été préparé convenablement à cette fin, la mission aura lieu le plus souvent possible dans cette desserte, aux jours que M. le Curé aura désignés d'avance. Et à cette occasion, le prêtre fera le catéchisme aux enfants, prêchera la parole de Dieu, célébrera les saints Mystères, administrera les Sacrements, et visitera les malades et les écoles.

« De leur côté, les fidèles résidant dans cette desserte qui seront en état de le faire, devront venir chercher et reconduire à son domicile le prêtre appelé à faire la mission ».

Au commencement de ce décret, il est dit : « La desserte du troisième rang de la paroisse d'Amqui, etc. »; non pas que ce territoire faisait alors partie de la paroisse d'Amqui; mais parce que cette mission se trouvait sur le prolongement du troisième rang de la susdite paroisse; ce qui revenait à dire: « La desserte du troisième rang du canton Humqui ».

Remarquons aussi que le décret dit : « La maison

d'école qui aura servi jusque-là de chapelle provisoire, restera telle quelle à la disposition de la commission des écoles, pour l'usage de sa destination primitive dans l'arrondissement de la localité ».

Par conséquent, cette maison, où se faisait l'office divin, dès les débuts de la mission de Saint-Edmond, n'était pas, comme on semblait le prétendre, une chapelle construite à cette fin, mais bien une maison d'école utilisée comme chapelle, en attendant « la chapelle et le presbytère construits dans un endroit central que l'Evêque pourra déterminer alors avec meilleure connaissance de cause et plus d'utilité pour les intéressés. »

Déjà, le 20 septembre de la même année, Monseigneur avait nommé Messire Alexandre Bouillon, vicaire à Amqui, avec l'autorisation de s'occuper surtout de la jeune mission de Saint-Edmond, ainsi que de celle de Saint-Léon-le-Grand. Tous les mois, le dimanche, le missionnaire se rendait dire la messe dans l'école-chapelle, située au troisième rang de Saint-Edmond; il y faisait le catéchisme et remplissait les autres fonctions de son ministère. Comme il n'y avait pas encore de maison d'école à Saint-Léon-le-Grand, le missionnaire se contenta une fois, durant le temps pascal, au printemps de 1902, de dire la messe dans la maison de M. Hector Desbiens.

Mais, dans cette chapelle de Saint-Edmond, il fallait un chemin de Croix, et le 13 octobre, M. le Curé d'Amqui, ayant reçu de Monseigneur les pouvoirs nécessaires, quelques vieilles images remisées dans le grenier de la sacristie d'Amqui, furent vite brossées

et « retapées »; puis, le 3 novembre 1901, Messire A. Bouillon procéda à l'érection du chemin de Croix; et ces vieilles reliques de l'ancienne chapelle de la défunte mission de Saint-Edmond, ornèrent bientôt les murs jaunis de l'école-chapelle de la nouvelle desserte.

Pendant son séjour à Saint-Edmond, le missionnaire demeurait chez M. Nazaire Richard, à 13 arpents de l'école-chapelle. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, aux premiers jours, Dame Pauvreté semblait trôner en reine dans la jeune mission; aussi le nécessaire faisait-il souvent défaut; cependant, la joie d'avoir un prêtre au milieu d'eux, faisait faire l'impossible aux colons pour bien recevoir le missionnaire. Malgré tout, la misère était si grande et l'occasion de se priver si fréquente, que nous lisons dans les notes intimes du missionnaire le 12 mars 1902 : « Je n'ai jamais connu la misère; aujourd'hui, mon Dieu, vous me l'avez fait toucher du doigt ». Toutefois, « l'homme ne vit pas seulement de pain »; et la consolation de rencontrer une si franche amitié faisait tout accepter de bon cœur.

Le soir, il y avait rendez-vous chez le père Richard; et, après une causerie, on apprenait à solfier, à connaître les clefs, les notes, à distinguer les dièses d'avec les bémols, et à feuilleter convenablement, pour y trouver l'office du jour, de vieux paroissiens aux pages maculées par l'usage. L'on y mit tant de bonne volonté, que messieurs Joseph Poirier, Laurent Cormier et quelques autres purent, le dimanche 10 août 1902, rendre assez bien la

messe du second ton. Ce n'était pas clair comme le « tintement d'un verre de Bohême », ni perlé comme une chanson de rouge-gorge; mais l'on y distinguait facilement la note de pieuse « harmonie » qui vibrait à l'unisson dans tous les cœurs. M. Pierre Turbide agissait comme sacristain; Aubin Richard et trois autres dont la renommée n'a pu conserver les noms, servaient le prêtre à l'autel.

Cette première grand'messe fit une telle impression, que, le soir, au coin du feu, les colons se plaisaient à en rappeler le souvenir, tout en caressant l'espoir d'avoir le prêtre résidant au milieu d'eux. Sans raisonner davantage, n'écoutant que leurs sentiments, ils s'adressèrent à Mgr l'Evêque, qui délégua Messire Joseph Pelletier, alors curé de Saint-Alexis-de-Matapédia, avec instruction de voir à la possibilité de la chose. Le résultat de cette délégation fut que le 8 août, Monseigneur donnait à M. le Curé d'Amqui la permission de dire la messe tous les 15 jours dans la mission de Saint-Edmond, « à moins que des raisons graves dont M. le Curé d'Amqui sera le juge, ne lui rende impossible l'accomplissement de ce devoir ». En même temps, Monseigneur ordonnait l'agrandissement de l'école-chapelle, et Messire Emile Sirois, préfet des études au Séminaire de Rimouski, le 1^{er} septembre 1902, était nommé vicaire à Amqui, tandis que Messire A. Bouillon était envoyé à Grande Rivière, au comté de Gaspé, pour aider le curé malade.

CHAPITRE XI

LES PREMIERS MISSIONNAIRES (suite). — BENEDICTION D'UNE CLOCHE. — PREMIERS SYNDICS. — ON ORGANISE UNE COMMISSION SCOLAIRE ET UN CONSEIL MUNICIPAL. — BENEDICTION D'UNE STATUE. — LES REGISTRES.

L'école-chapelle, agrandie et surmontée d'un clocheton « made in Canada », d'après les plans et devis d'un architecte « en herbe », faisait l'orgueil de la jeune colonie. Mais un clocher sans cloche est « un corps sans âme »; et Monsieur le Vicaire, voulant donner à son curé tout le mérite de l'œuvre, lui suggéra l'achat d'une cloche qui célébrerait au loin la générosité du distingué donateur. Messire d'Auteuil, qui n'aimait guère le bruit à l'entour de sa personne, s'empressa de décliner l'honneur en faveur de M. le chanoine Thivierge, qui, pour quelques dollars, fit venir, je ne sais d'où, une cloche d'une soixantaine de livres, qui fut bénite le 8 octobre 1902, par Mgr Blais, venu pour la circonstance, accompagné de M. l'abbé Léonidas Noël, comme maître des cérémonies. M. le député Donat

Caron y assista, toute la colonie s'y trouva; et l'on revint à Amqui comme l'on en était parti, sans pompe et sans éclat. Monseigneur avait profité de l'occasion pour bénir l'école-chapelle, toute pimpante en sa toilette neuve. Comme elle avait été notablement agrandie, M. le Curé d'Amqui crut devoir procéder à une nouvelle érection du chemin de Croix; c'est pourquoi, après s'être muni de pouvoirs nécessaires à cette fin, il délégua le R. P. Manise, C. SS., prédicateur d'une retraite à Amqui, qui vint faire cette érection, le 13 octobre 1902. Les 22, 23, et 24 du même mois, le même Révérend Père revenait à Saint-Edmond, pour y prêcher un triduum.

La mission prenait alors de l'importance; et les colons pouvaient maintenant profiter du passage du missionnaire pour apporter leurs enfants au baptême. Le premier qui fut admistré dans l'école-chapelle fut celui de Marie-Louise, enfant de M. François Page et de Marie Bélanger, le 16 novembre 1902.

Le 25 du même mois, c'étaient Eusèbe Leblanc et Geneviève Cyr qui venaient sceller leur union au pied de l'autel, en présence du missionnaire, Messire Emile Sirois; mais les registres continuaient à être tenus à Amqui.

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les messes étaient chantées; il ne restait plus qu'à psalmodier les psaumes des vêpres. Sous l'habile direction de Messire Sirois, ce fut bientôt fait; et, le 14 décembre 1902, l'on assistait aux premières vêpres chantées dans l'école-chapelle.

Tout allait donc à merveille « dans le meilleur des mondes »; et la mission de Saint-Edmond, entraîna peu à peu dans la vie paroissiale. Le 10 juin 1903, MM. Joseph Gaudreau, Louis Arsenault et Placide Cyr étaient nommés procureurs de la desserte. La même année, en juillet, s'élevait la « Municipalité scolaire de Saint-Edmond », avec M. Joseph Gaudreau comme président, et MM. Julien Thériault, Pascal Baulieu, John Leblanc et Louis Saint-Laurent, commissaires. A la première séance, le 5 septembre, M. François Lafrance fut nommé secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité; puis, le 12 août, le conseil municipal, constitué sous le nom de « Municipalité de Saint-Edmond »; et MM. Paul Dubé, Joseph Saint-Laurent, Joseph Gaudreau (qui fut nommé maire), Louis Saint-Laurent, Nazaire Richard et Achille Verrault, étaient élus conseillers. A leur première séance, le 19 septembre, les édiles nommèrent M. Joseph-Emile Beaulieu secrétaire-trésorier, à raison de \$ 20,00 pour l'année.

Messire Sirois, tout comme le premier missionnaire, réside d'abord chez M. Nazaire Richard; mais bientôt, il apporte son « lunch » et demeure à l'école-chapelle où il couche sur les bancs. Les ressorts étaient bien un peu durs; mais M. l'abbé avait la vocation cénobitique; et, heureuse nature! n'en souffrait pas trop. Tous les soirs, du reste, les colons qui le pouvaient, s'y rassemblaient pour apprendre le plein-chant (après une partie de cartes, bien entendu); et, comme la soirée, à dessein peut-être, se prolongeait un peu tard, il ne restait au mis-

sionnaire que juste le temps de s'enrouler dans son paletot en fourrure, pour ne pas trop sentir les caresses de la bise qui se fauflait aisément à travers les planches mal jointes, et de sommeiller un peu.

Il vécut ainsi jusqu'au 18 août 1903, alors que Mgr l'Evêque, jugeant sans doute qu'il l'avait bien mérité, le nomma vicaire de M. le chanoine Morissette, à Trois-Pistoles. Le même jour, Messire Stanislas Roy recevait ses lettres de créances pour le vicariat d'Amqui.

Ce dernier fut, après M. le curé d'Auteuil, celui qui fit le plus long séjour à Amqui. Il s'était attaché à la mission de Saint-Edmond et le jour où il dut la quitter, lui fut bien pénible. De cette desserte, il s'était fait comme une paroisse dont il était le curé et il se sentait chez lui lorsqu'il se trouvait au milieu de ses bons colons.

Messire Roy commença, lui aussi, par suivre la vie crucifiante de son prédécesseur; mais bientôt ses pauvres membres n'en pouvant plus, capitulèrent, l'obligeant à trouver un genre de vie plus supportable. C'est alors qu'il fit appel à tous ses amis pour l'aider à la construction d'une chambre dans le haut de l'école, sous le toit.

Au prône de la messe du 5 septembre, il annonce qu'il vient de terminer la visite des trangs de la mission, et qu'il a collecté \$ 45,00 qui seront employés à la construction de la chambre pour le missionnaire. \$ 45,00 ! c'est bien peu, n'est-ce pas; surtout si l'on sait tout l'empressement que l'on mit à répondre à une si juste demande; ce qui prouve que

nous avons raison de dire que dans la Jeune mission de Saint-Edmond, Dame Pauvreté avait, au moins un quasi domicile.

Le missionnaire ne se décourage pas cependant; et, plein de confiance en la générosité de ses amis, et des colons en état de le faire, il annonce qu'il ouvre une liste de souscriptions volontaires pour recueillir la somme nécessaire à la fin qu'il poursuit. Cette fois, il faut croire que les recettes répondaient aux besoins, puisque le dimanche, 15 novembre, au prône de la messe, il remerciait les gens « du dévouement et du zèle qu'il avaient mis pour loger le missionnaire ».

Cette chambre était disposée de manière à y placer deux lits; car Messire Roy aimait la visite de ses confrères; et il savait les appeler en temps opportun, surtout lorsqu'il s'agissait d'une cérémonie particulière.

La première visite que mentionne le cahier des archives de la mission, fut celle de M. l'abbé J.-A. d'Amours, alors supérieur du séminaire de Rimouski, à l'occasion de la bénédiction d'une statue de Saint-Antoine de Padoue. Ce grand saint a la réputation de faire trouver ce qui est perdu; c'est peut-être pour cela que les « vieilles filles » l'ont en si grande estime. Je ne crois pas me tromper en disant que dans toutes les églises du Canada, nous pouvons voir sa statue, don généreux d'un particulier qui paie à sa manière une dette contractée envers ce grand Thaumaturge.

Donc, c'était compris, la chapelle de la mission

de Saint-Edmond devait avoir la statue de saint Antoine; elle fut donnée, m'assure-t-on, par M. Méléme Richard, employé à Montréal, fils de Onésime Richard et de Judith Cormier, des Iles de la Madeleine.

A la demande du missionnaire, Mgr Blais, le 22 septembre 1903, répondait : « Je vous autorise à bénir solennellement, suivant la formule du Rituel Romain, soit par vous-même, soit par le ministère d'un autre prêtre qui pourra être invité à cette fin, la statue de saint Antoine destinée à la chapelle de Saint-Edmond. Et après cette cérémonie, vous aurez soin d'en dresser acte dans le registre des archives de la chapelle de la mission. Je permets aussi qu'un tronc soit placé devant cette statue et que les aumônes versées dans ce tronc servent à pourvoir la chapelle des choses nécessaires au culte sacré. »

La bénédiction eut lieu dans l'après-midi du dimanche 3 octobre, après les vêpres, comme il est dit dans l'acte suivant : « Le 3 octobre 1903, nous, sous-signé, avec l'autorisation de Mgr André-Albert Blais, évêque de Rimouski, lequel donna le sermon, à la suite des vêpres et avant la bénédiction, et presque tous les fidèles de la mission étant présents, dont plusieurs ont signé avec nous, lecture faite ».

Ont signé : A. Lamontagne, F. Lafrance, P.-O. Turbide, Stanislas Roy, prêtre, vicaire.

Mais la chambre n'étant pas encore prête, n'avait pu abriter l'hôte distingué; c'est à Messire Zénon Gendron, professeur lui aussi au Séminaire de Rimouski, que reviendra l'honneur, le premier, de vivre sous le toit du vaillant missionnaire; et le len-

demain, 15 décembre 1903, il fit le sermon à la messe du dimanche, comme l'avoue la note suivante : « M. Gendron vient faire une visite à M. le vicaire Roy, dans la mission de Saint-Edmond, et donne le sermon : commentaire de l'Évangile du jour sur l'humilité. Il s'en va le lendemain, heureux et content ».

Disons tout de suite que c'est à Messire Roy, le 15 janvier 1905, que revient l'honneur d'avoir, le premier, ouvert les registres des baptêmes, mariages et sépultures de la mission, par le baptême de Joseph-Célestin, fils de Cajetan-Lafrance et de Françoise Arsenault, né le 7 du même mois. Le parrain était Grégoire Thériault; et la marraine Judith Arsenault, oncle et tante de l'enfant.

C'est à partir de cette date que nous conservons les registres dans la paroisse.

CHAPITRE XII

« O CRUX AVE ». — DESAPPOINTEMENT. — ANNEE JUBILAIRE. — « L'AMOUR ET LA MORT S'Y PROMENENT ». — VISITEURS DISTINGUES. — OU L'ON VOIT L'EFFICACITE DE LA PRIERE LITURGIQUE. — « HOSANNA FILIO DAVID ». — « POUR LA PREMIERE FOIS ». — DEPART DE MESSIRE ROY.

Il est une coutume pieuse et séculaire que nos ancêtres, les Bretons et les Normands, apportèrent du « doux pays de France », c'est celle d'ériger des croix sur les bords des routes et des chemins de concession.

Ce touchant témoignage de « la foi de nos Pères » s'est heureusement conservé jusqu'à nous. Dès qu'un groupe de colons canadiens français s'établit quelque part, l'on voit tout de suite s'élever une croix, au pied de laquelle, les dimanches et fêtes, l'on se rassemble pour prier.

Messire Roy ne pouvait alors qu'encourager cette louable habitude; aussi, au prône de la messe du dimanche, le 15 mai 1904, exhorte-t-il ses colons à préparer des croix pour les fronteaux des troisième

et quatrième rangs. Le 12 juin, revenant à la charge, il dit : « Si vous plantez des croix cette semaine, je les bénirai à la prochaine mission ». Cet appel fut écouté, car le 20 du même mois, à la demande du missionnaire, Mgr Blais répondit : « J'apprends avec bonheur, par votre lettre du 17 de ce mois, que vos vaillants et pieux colons de la desserte de Saint-Edmond ont érigé des croix sur les chemins des différents rangs de concession où ils résident. Ainsi donc je m'empresse de conférer à M. le Curé d'Amqui, ou à son Vicaire ou à tout autre prêtre qui pourra être invité à cette fin, la faculté de bénir solennellement ces croix, suivant la formule du Rituel Romain. Après chacune de ces cérémonies, on aura soin de dresser un acte authentique dans le registre des archives de cette desserte ».

Tout étant prêt, le 26 juin, au milieu d'un grand concours de fidèles, après une instruction faite par Messire Saluste Bélanger, vicaire à l'Islet, sur « l'Invention de la sainte Croix par Sainte Hélène, et notre dévotion à la Croix du Sauveur », le missionnaire Messire Roy procéda à la bénédiction de la croix érigée sur le lot n° 30, au III^{me} rang, propriété de M. André Thériault; après quoi, l'acte fut signé par MM. P.-O. Turbide, Raphaël Turbide et Messire Saluste Bélanger, prêtre, et Stanislas Roy, prêtre, missionnaire. Puis la procession se dirigea ensuite vers le IV^e rang, où une autre croix érigée sur le lot de terre n° 31, propriété de M. John Leblanc, attendait la bénédiction. Après une courte instruction donnée par Messire Bélanger, le mis-

sionnaire récite les prières liturgiques, puis l'acte fut signé par MM. John Leblanc, Adelard Jomphe, Achille Verrault, John Bourgeois, Cyrille Bourque, Elzéar Leblanc, Laurent Cormier et Messires Saluste Bélanger, prêtre, et Stanislas Roy, prêtre, missionnaire. De nouveau, les rangs se forment, et l'on revient à l'endroit d'où l'on était parti, pour se rendre au lot de terre n° 20, du troisième rang, mais au fronteau du troisième, propriété de M. Laurent Cormier. Encore là, une troisième instruction par l'in-fatigable prédicateur, et bénédiction de la troisième croix. L'acte, cette fois, fut signé par Messire Saluste Bélanger, prêtre, et MM. Nazare Richard, Joseph Lafrance, Thadée Malaison, Polycarpe Thériault, Oniséphore Gaudet, Louis Arsenault, Alexandre Hubert, Henri Richard, André Thériault, Amédée Thériault, Cajetan Lafrance, Téléphore Lafrance, Laurent Cormier, Bruneau Thériault, Raphaël Turbide, Grégoire Thériault, Célestin Lafrance, Samuel Fougère, John Leblanc, Luce Lafrance, Emélis Turbide, Salomé Thériault, Marie Arsenault, Victoire Arsenault et Messire Stanislas Roy, prêtre, vicaire à Amqui.

Ces pieux monuments sont encore à leur place primitive; mais celui qui fut érigé sur la terre n° 30 du troisième rang, fut renversé par une bourrasque de vent peu ordinaire, en l'été 1919. Une niche attachée au pied de la croix fut mise en miettes, laissant intacte une statue de la Vierge que des mains pieuses y avaient placée. M. Paul Turbide, propriétaire actuel de ce lot de terre, voulant conserver ce souvenir des premiers temps de la colonie, fit un socle en ci-

ment pour y planter la même croix, dans l'espoir d'en assurer l'existence; mais de nouveau, en octobre 1921, elle dut céder devant Borée en furie, pour aller s'abattre sur le sol et ne plus se relever.

Comme on le voit, la mission grandissait « en âge et... en biens » de telle sorte que les colons pouvaient espérer la réalisation de leurs désirs.

Le missionnaire lui-même, plein d'enthousiasme, se berçait d'espoir; et un dimanche, le 21 août 1904, au prône de la messe, il se crut autorisé à faire l'annonce suivante : « Monseigneur demande l'érection canonique avec bornes de la paroisse. Monseigneur demande aussi un terrain patenté pour y fixer la place de l'église et du cimetière dès cet automne »... Il n'en devait rien être cependant; les vues de la Providence étant toutes autres; et le missionnaire ainsi que les colons devaient attendre encore.

Messire Roy, qui ne voulait que le bien de sa desserte, n'en continua pas moins l'organisation; et les cérémonies devinrent de plus en plus nombreuses.

Le 21 août 1904, les enfants communiés recevaient le scapulaire de Notre-Dame du Mont Carmel. Cette année-là aussi, le saint Pape Pie X ayant publié une encyclique pour annoncer la grande année jubilaire du cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la B. V. M., par Pie IX, Messire Roy, dans l'intérêt de ses « paroissiens », vint lui-même prêcher un triduum préparatoire à la fête du 8 décembre; et, ce jour-là, 240 personnes firent la sainte communion. M. l'abbé Auguste Lessard, du collège de Sainte-Anne-de-la-

Pocatière, appelé pour la circonstance, parla après l'évangile de la messe du jour, « des beautés de l'âme de Marie ». Dans l'après-midi, le vaillant hôte du non moins zélé missionnaire, chanta les vêpres et le « Te Deum », puis Messire Roy, au nom de toute la colonie, lut un acte de consécration à la Vierge Immaculée.

Les visites étant faites dès le 2 octobre, et les autres conditions remplies, tous avaient pu profiter de la grande indulgence dite du Jubilé.

Comme à cette occasion, les RR. PP. Brousseau, prieur des Dominicains, et Marion, prêchaient une retraite à Amqui, et y organisaient l'archiconfrérie du Saint-Rosaire, le 30 octobre, les habitants de Saint-Edmond purent se faire inscrire et faire partie de cette pieuse association.

Messire Roy, nous l'avons dit, aimait sa mission et faisait l'impossible pour être agréable à cette jeune mais vaillante colonie de Saint-Edmond; aussi, le 1^{er} Janvier 1905, voulut-il être au milieu d'elle. Il s'y rend dès la veille. Le lendemain, qui était dimanche, dans l'après-midi, il visite les familles établies au troisième rang, à partir de chez M. Grégoire Thériault et chez M. André Thériault; puis, lundi, il voit celles du quatrième rang et du cinquième où déjà il y avait quelques colons, et termine, le lendemain, par le rang de la station du chemin de fer, à partir de chez M. Louis Saint-Laurent jusque chez M. Alphonse Rioux d'Hypolite.

La question de la future église faisait naturellement le sujet de moult conversation; et le Mission-

naire souvent se faisait interviewer à ce propos. Un bon jour, le 26 février, croyant la chose définitivement réglée, Messire Roy au prône de la messe, s'empresse de communiquer à ses gens ce qu'il vient d'apprendre, en disant : « Monseigneur doit venir au printemps marquer l'emplacement de l'église »... Vaines espérances... « *Non completi sunt dies* »... et il n'en sera rien encore; aussi, un peu plus loin, il a dû écrire : « Il n'est pas venu » ...

Nous voyons bien tout l'intérêt que Messire Roy portait à la desserte de Saint-Edmond; et, n'eût-il tenu qu'à lui, bien vite il y aurait transporté ses « pénates ». Eh! ma foi! c'eût été, il me semble, au grand avantage de la mission, car la présence du prêtre aurait probablement dissipé tous les points noirs qui déjà s'amoncelaient à l'horizon, préparant l'orage futur. Mais, les desseins de Dieu sont insondables; et la divine Providence en décidait autrement puisque l'Autorité jugeait bon d'attendre. Du reste, il y a de ces opérations délicates qui demandent une grande préparation, beaucoup de savoir faire et de prudence.

Ce qui n'empêchait pas « l'amour et la mort de s'y promener ». Déjà, en 1904, un des premiers colons venus ici, Célestin Lafrance, avait dû céder devant l'Invincible; et le 22 novembre, toute la colonie en deuil l'accompagnait à sa dernière demeure, au cimetière d'Amqui. Aujourd'hui, le 8 mai 1905, c'est le mariage de Léger Fougère et de Marie-Anne Richard, veuve de Edmond Boudreau; puis celui de Roch Bariault et de Julie Mius. Ce sont les deuxième

et troisième mariages célébrés dans l'école-chapelle, ce sont aussi les premiers inscrits dans les registres de la mission. Le dernier mariage béni dans l'école-chapelle, celui de Aubin Richard et Adèle Turbide, le sera le 9 juillet 1907, par le premier missionnaire résident, Messire Alexandre Bouillon.

Le cahier des archives de la mission, le 23 avril 1905, nous dit que les Bons Frères, Rogatien (Marien Baudonnat), Alexis (Jean Mignot) et Octave (Camille Veuillard), de la Croix de Jésus, établis à Saint-Léon-le-Grand, vinrent à leur tour saluer leur missionnaire, à Saint-Edmond.

Comme on le voit, les visiteurs ne manquèrent pas et, pour les colons, c'était un encouragement et un honneur qu'ils savaient apprécier.

L'été de 1905 débuta par une sécheresse inquiétante. En effet, le grain semé dans les abattis, faute d'humidité, tardait à germer; et les colons, sans perdre espoir cependant, — il en faut davantage aux « vieux loups de mer » — n'étaient pas sans quelque appréhension. Puis, comme un malheur ne vient jamais seul, voilà que le feu à demi mort renaît sur les bords du grand bois et se développe rapidement. Bientôt, semblable à une mer en furie, il s'avance en rugissant et envahit toute la forêt. Pleins de confiance en Celui qui, là-haut, sait pourvoir à tous les besoins, les colons, terrifiés, élèvent vers le Ciel leurs mains suppliantes et demandent à la Miséricorde divine d'épargner au moins leurs foyers et leurs semences.

L'on était au 11 juin, le missionnaire; à la suite

de la messe du dimanche, organise une procession et l'on parcourt une partie du chemin de troisième rang, en chantant les litanies des Saints.

Le feu continuait à faire rage et les grands arbres à se tordre avec un gémissement d'enfer; les flammes, sous l'action d'un vent plus intense, s'enroulent, puis se déploient pour couvrir ensuite toute la forêt qui gémit comme sous l'étreinte d'un ennemi qui l'enserme. Le ciel était sourd à toute supplication; à tout prix, il fallait vaincre. Dans l'après-midi, après les vêpres, Messire Roy rassemble les enfants, fait une courte instruction, puis, au nom de ces chers innocents, lit à haute voix un acte de consécration au Sacré-Cœur. Après la cérémonie, attendrissante au suprême degré, tous se dispersent et regagnent leurs foyers. Les témoins assurent qu'alors le ciel était serein et que rien ne faisait prévoir un changement dans la température; mais voilà que, tout à coup, un vent plus fort s'élève; de gros nuages sombres apparaissent à l'horizon, s'avancent avec une rapidité étonnante et bientôt couvrent tout le firmament; puis, sans donner aux gens le temps de se rendre à leurs demeures, voilà que les éclairs sillonnent les nues, le tonnerre gronde, les cataractes du ciel s'ouvrent et la pluie tombe à torrent. Il plut ainsi l'espace d'au moins deux heures. Le bon Dieu avait écouté la prière de son église et la voix suppliante de ses enfants.

Le soir, à 7 heures, un autre rendez-vous à la chapelle; mais cette fois pour remercier la divine Miséricorde, en faisant pour la première fois, devant

le Très Saint Sacrement exposé l'heure solennelle d'adoration. Cet acte sublime de reconnaissance fit une telle impression sur tous les assistants qu'ils en conservent encore le touchant souvenir.

Ce même jour, au prône de la messe, le missionnaire avait annoncé que le jour de la Fête-Dieu, il viendrait faire la grande procession; ajoutant qu'il fallait s'y préparer. Ce qui ne manqua pas; et les esprits encore sous le coup des impressions diverses produites par la crainte et la reconnaissance étaient enthousiasmés par l'annonce de la première procession du Saint Sacrement dans la mission. L'on fit deux reposoirs : l'un chez M. Pierre Turbide, où l'on se rendit en passant par le vieux chemin qui se trouvait quelques pieds plus bas, pour revenir par le chemin neuf, et l'autre reposoir chez Dame Veuve Célestin Lafrance, à quelques arpents à l'Ouest de la chapelle. C'était le 25 juin, la température était idéale; sous une brise légère, ondulaient mollement les bannières neuves de la Bonne Vierge, de sainte Anne et du Saint Sacrement que l'on étrennait ce jour-là. Presque tous les habitants de Saint-Léon-le-Grand s'y trouvaient; et les personnes et les choses avaient paru si bien, qu'à la mission suivante, le missionnaire crut devoir féliciter les gens de « tout ce qu'ils avaient fait pour Notre Seigneur ».

M. le Curé d'Amqui n'était pas venu à Saint-Edmond depuis la bénédiction de la cloche pour la chapelle, le 8 octobre 1902; et Messire Roy, voulant donner à son curé l'avantage de constater par lui-même les progrès opérés depuis surtout deux ans,

L'invita à la solennité d'une première communion. Le 15 juillet 1905, Messire d'Auteuil vint donc à la mission communier 27 enfants. Dans son admiration pour tout ce qui avait été fait, il ne peut s'empêcher de féliciter le missionnaire et les colons.

Messire Roy, redisons-le, avait pour sa mission un véritable amour d'apôtre; et les colons appréciaient un si beau dévouement; aussi, en pasteur vigilant, s'efforçait-il de prémunir ses ouailles contre les dangers de l'ennemi. Dans son cahier de prônes, nous trouvons ces notes répétées en différents temps : « Pas de danse... Gare aux modes décolletées. ... (déjà!) ... aux jeux... râfles... boissons... femmes légères... etc... etc... »; et, ce n'était pas sans besoin évidemment, puisque l'expérience prouve que le « malin » est toujours comme « un lion rugissant » « *circuit quærens quem devoret* »; et le « vieil homme » à craindre dans les milieux les mieux disposés.

Les 30 juillet et 6 août, c'est Messire Adolphe Garneau, du Séminaire de Québec, qui donne la mission. Ce Monsieur, en vacance au Lac-à-Pitre, où il aimait à venir se reposer, voulut sans doute donner à son confrère l'occasion de prendre quelques jours de repos. Puis, Messire Roy continue à venir régulièrement à la mission. Le 1^{er} octobre 1905, cependant il dut la quitter pour se rendre à Grande Vallée, au comté de Gaspé, où il venait d'être nommé curé.

CHAPITRE XIII

PREMIERS MISSIONNAIRES (suite). — DEUX MUNICIPALITES. — VISITE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE. — HISTOIRE D'UNE REQUÊTE. — MESSIRE S. TURBIDE EST CHARGÉ D'UNE MISSION IMPORTANTE. — DÉPART DE MESSIRE PLOURDE.

Le 26 septembre 1905, Messire J.-L. Perron, alors vicaire à Notre-Dame-du-Lac, au comté de Témiscouata, recevait ses lettres de vicaire à Amqui où il arriva le 1^{er} octobre suivant. Comme ce bon prêtre avait plus de dévouement que de santé, il ne put tenir que jusqu'au 2 décembre de la même année, et se retira dans sa famille, à Matane, où il mourut l'année suivante, victime de la phtisie pulmonaire. L'auteur de ces lignes se rappelle l'avoir rencontré à Notre-Dame-du-Lac, quelques jours avant son départ pour Amqui. Aux félicitations qu'il lui adressait, il répondit : « Monseigneur me croit plus fort que je le suis; mais puisqu'il le faut, allons-y ». Cet abandon à la volonté de son évêque met bien à nu l'âme vraiment sacerdotale de ce saint prêtre; et les

quelques mois passés dans son nouveau vicariat, comme aussi au service de la desserte des deux missions qui lui étaient confiées, n'ont fait que confirmer davantage la bonne renommée qu'il s'était acquise. Que le bon Dieu l'ait en sa sainte garde !

Ce départ imprévu désorienta un peu Mgr l'Evêque, les sujets étant rares; il n'était pas facile de pourvoir à ce nouveau poste. En habile administrateur cependant, Mgr Blais, qui n'était jamais pris au dépourvu, sut, cette fois encore, triompher de la difficulté. M. l'abbé Edmond Mercier, en repos dans sa famille, à Cacouna, du 17 décembre à la fin du mois, juste pour permettre à l'Evêque de combiner ses plans, put s'occuper de la desserte des missions.

Pendant ce temps, à Saint-Edmond, les esprits s'agitaient; les villageois, différant d'opinions et de besoins avec les habitants des rangs, se décidèrent à demander la séparation du conseil municipal; ce qui leur fut accordé; et le 2 décembre 1905, les Messieurs Louis Arsenault, Raphaël Turbide, Marc Michaud, Achille Verrault, John Leblanc, Placide Cyr et Laurent Cormier, élus conseillers, siégeaient pour la première fois. A cette séance, ils nommèrent M. Louis Arsenault, maire de la « Municipalité de Saint-Edmond », et M. Pierre-Olivier Turbide, secrétaire-trésorier, à raison de \$ 50,00 pour l'année. Le 6 du même mois, le village reconnu sous le nom de « Municipalité de Lac-au-Saumon Village », voyait se réunir MM. Joseph Gaudreau, qui, à cette séance, était nommé maire de la nouvelle municipalité; J.-A. Berton, Alphonse Rioux, Léon Gaze, Emile Saint-

Laurent, conseillers. M. Joseph-Emile Baulieu fut, séance tenante, nommé secrétaire-trésorier, avec les appointements annuels de \$ 50,00.

Depuis le départ de Messire Perron du vicariat d'Amqui, Monseigneur s'était efforcé de trouver un sujet capable de porter le lourd fardeau de la desserte des deux missions attachées à ce vicariat, et déjà assez populeuses. Le 11 janvier 1906, Messire J.-G.-C. Plourde arrivait à Amqui, et le 14 du même mois, il donnait sa première mission à Saint-Edmond. Comme l'avait fait Messire Roy, il continua à coucher dans le haut de l'école et à prendre ses repas chez M. Pierre Turbide.

Messire Plourde, au temps voulu, visita régulièrement sa desserte, et c'est tout. Mais « *completi sunt dies* », et l'heure approchait où le « rameau allait être détaché de l'arbre ». Les compagnies Price et Fenderson, qui avaient leurs scieries le long de la rivière Humqui, dans les limites de la paroisse d'Amqui, à la suite d'un incendie, en 1905, transportaient tout le mécanisme utilisable sur les bords du Lac-au-Saumon, dans le but d'y installer leurs moulins. Les familles suivirent ce déménagement, augmentant alors d'une manière considérable la population du village de la gare du chemin de fer à « Salmon Lake ».

Pendant ce temps, les requêtes arrivaient pressées, sollicitant de Mgr l'Evêque la permission de construire une chapelle au bout de la route, au fronton du troisième rang, et d'avoir un prêtre résidant à Saint-Edmond.

Par prudence, Monseigneur ne voulut pas régler une affaire si importante avant d'avoir constaté lui-même ce qui devait être fait dans la circonstance. Le 11 février, au prône de la messe, le missionnaire annonce que Mgr l'Evêque, accompagné de M. le Curé d'Amqui, viendra le 25 courant répondre aux demandes qui lui ont été faites.

Le jour venu, les colons rassemblés dans l'école-chapelle du troisième rang, entendaient Mgr Blais leur communiquer ce qu'il jugeait à propos de faire dans l'intérêt de la jeune mission. Les archives, malheureusement, sont muettes sur tout ce qui a été dit à cette assemblée, par le premier pasteur, et c'est dommage; mais il sera permis de supposer que Monseigneur s'étant rendu parfaitement compte de la non convenance du projet de faire une paroisse avec les rangs supérieurs, après avoir annexé à Amqui tout le premier rang, c'est-à-dire tout le village actuel de Saint-Edmond, comprit qu'il fallait tout de suite une église sur le premier rang, près de la gare du chemin de fer, au centre de la population ouvrière déjà existante. En effet, le 11 mars au prône de la messe, le missionnaire, annonçant sa visite pastorale, dit qu'il en profiterait pour présenter une requête à signer, dans le but de demander à l'Autorité ecclésiastique, l'érection canonique de la paroisse, et une église qui sera construite au premier rang, près de la gare de « Salmon Lake ».

Il faut croire que Messire Plourde redoutait un peu d'entreprendre l'affaire, car il ajoute en note : « Remarques à ce sujet ».

Les messieurs Joseph et Pierre Saint-Laurent, désireux de voir l'église se construire sur leur propriété, dans une lettre adressée à Sa Grandeur, le 15 mars, s'engageaient à donner gratuitement un terrain, partie sur le premier rang, et partie sur le deuxième rang, pour y construire la chapelle et le cimetière temporaire.

M. le Vicaire visita donc les familles de la mission et il fut reçu avec les sentiments de foi qui distinguent cette visite particulière du prêtre; mais, pour sa requête, il ne put obtenir que quelques signatures. De suite il comprit qu'il était inutile d'insister davantage, et continua sa visite sans plus. Le feu était à la poudre qui menaçait d'éclater.

Messire Plourde n'y pouvant rien alors, et le curé d'Amqui pas davantage, fit part de son insuccès à Mgr l'Evêque qui, à cet instant même, recevait la visite de Messire S. Turbide, curé de Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine. Monseigneur trouvant le moment providentiel, s'empressa de confier à ce bon prêtre le soin de se rendre à Saint-Edmond afin d'y rencontrer les gens, presque tous de sa parenté, connaissance ou anciens paroissiens, pour leur faire comprendre qu'il était de leur intérêt de se hâter d'avoir une organisation paroissiale avec un prêtre au milieu d'eux et une église construite là où le bien général semblait l'exiger; c'est-à-dire sur le premier rang de la future paroisse, au centre de la population ouvrière.

Dans l'espoir d'être utile à Dieu et à son Eglise, confiant en l'esprit de foi de ses anciens paroissiens

le dimanche 20 mai 1906, Messire Turbide se rendit à l'école-chapelle de Saint-Edmond; il prêcha à la messe sur l'union et la charité; puis, abordant la question qui l'amenait au milieu d'eux, il communiqua à l'assemblée la teneur de la requête, avec prière de vouloir bien venir la signer immédiatement après la messe, afin de lui épargner une visite à domicile. Presque tous se rendirent; les autres furent atteints en allant les rencontrer dans leurs demeures.

Heureux de son succès, Messire Turbide s'empressa de remettre à l'évêché la requête dûment signée, en faisant part à Sa Grandeur des bonnes dispositions, du moins apparentes, des citoyens de Saint-Edmond. Monseigneur, en réponse, envoya à M. l'abbé une lettre fort élogieuse et pleine du témoignage de sa reconnaissance.

Cependant, le ciel était encore sombre et les esprits, un instant calmés, s'excitaient de nouveau.

Messire Plourde continua à desservir la mission jusqu'au mois d'octobre de la même année; puis il était nommé premier missionnaire résidant à Saint-Léon-le-Grand, sur la rivière Humqui.

CHAPITRE XIV

ARRIVÉE DU PREMIER MISSIONNAIRE RESIDANT. —
RECEPTION PEU ORDINAIRE. — PREMIÈRE CHA-
PELLE PROVISOIRE. — UN « CHATEAU ». — UN
« FIL POUR JASER ». — SOUS-AGENCE DE LA BAN-
QUE PROVINCIALE. — DON D'UNE CLOCHE.

Les choses en étaient là, lorsque Mgr Blais confia le soin de la desserte de Saint-Edmond à Messire Alexandre Bouillon, alors curé de Saint-Eusèbe, au comté de Témiscouata. En quittant sa petite paroisse, où il pouvait au moins jouir de la tranquillité — bien appréciable en ce pauvre monde, — pour venir, au plus fort de la tempête, prendre la conduite d'une « barque » ballottée par l'orage, le jeune missionnaire ne se faisait pas d'illusion. Connaissant parfaitement toute l'étendue des difficultés, pour les avoir jadis prévues, et qu'il devait aujourd'hui remettre à point, il avait accepté, non sans quelque appréhension, uniquement pour répondre à son Evêque qui le voulait à ce poste.

Un samedi donc, 6 octobre 1906, par le train du

soir, arrivait le premier missionnaire résidant. A la gare, personne pour le recevoir. L'on avait pourtant, un jour, mis en évidence, cette inscription : « Monseigneur, donnez-nous un curé »; mais, ainsi vont les choses en ce monde : insensé qui s'y attache!... Comme un voyageur de passage, il avise l'Hôtel Duclos, s'y dirige, et là, moyennant \$ 25,00 par mois, l'on consent à lui donner le couvert. Pour le coucher, un marchand de l'endroit, M. Alphonse Landry, veut bien lui céder une chambre; le reste de la journée, il le passe sur la rue, où, avec son bréviaire sous le bras, un crayon et un bout de papier, il établit son domicile. Cet état de chose dura quinze jours.

Le lendemain, dimanche, 7 octobre, la messe fut dite dans l'école-chapelle du troisième rang où furent conservées les Saintes Espèces, pour les besoins des malades. M. Pierre Turbide fut le fidèle gardien de la clef du tabernacle et de la lampe du sanctuaire. Au prône de la messe, le missionnaire, pour établir la légitimité de sa mission, donna lecture de la lettre suivante :

« Au Révérend M. Alexandre Bouillon, curé de Saint-Eusèbe, salut et bénédiction en N. S.

« Nous vous confions par les présentes, jusqu'à révocation de Notre part ou de celle de Nos successeurs, le soin de la mission de Saint-Edmond, au comté de Matane.

« Vous exercerez dans cette mission les pouvoirs ordinaires des curés de ce diocèse. Vous recevrez des fidèles les dîmes et oblations accoutumées ainsi

que les capitations imposées dans le diocèse par une ordonnance épiscopale en date du huit septembre mil huit cent soixante-dix sept.

« Dans les paroisses voisines, vous aurez juridiction conformément aux dispositions du décret XI du septième Concile provincial de Québec. « *De jurisdictione ad prædicandum et absolvendum.* »

« En vertu d'un indult en date du 25 décembre 1905, valable pour 5 ans, Nous vous autorisons à bénir les croix, les médailles et les chapelets et à attacher les indulgences apostoliques ainsi que les indulgences dites de Sainte Brigitte; de plus, à appliquer aux malades l'indulgence « *in articulo mortis* », suivant les règles de l'Eglise et la formule du Rituel Romain. Vous aurez aussi soin de faire aussitôt que possible la profession de foi prescrite par le décret V du sixième Concile provincial de Québec. Vous vous rendrez à votre nouveau poste le premier dimanche d'octobre courant; ce jour-là, vous lirez au prône de la messe principale dans la chapelle de Saint-Edmond, les parties de la présente lettre qui regardent les fidèles, puis vous l'inscrirez dans toute sa teneur au registre des archives de la dite mission.

« Donné à Saint-Germain de Rimouski, sous Notre seing, le sceau du diocèse, et le contre-seing de Notre pro-secrétaire, le cinquième jour du mois d'octobre de l'an de grâce mil neuf cent six.

« Signé : André-Albert, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.

« Victore Côté, Pro-secrétaire. »

Ce jour-là même, après la messe, l'on apporta au baptême l'enfant de John Leblanc et de Christine Fougère, qui reçut le nom de Anne. Le parrain était Alexandre Verreault; la marraine, Anne Bourgeois. C'était le premier baptême fait dans l'école-chapelle par le premier missionnaire résidant.

Nous l'avons dit, rien n'avait été prévu pour l'arrivée du missionnaire; il fallait donc songer à l'installation. Comme les villageois nouvellement arrivés n'avaient que juste l'abri nécessaire, il n'était pas facile d'arriver à une conclusion satisfaisante. Après trois jours de recherches cependant, le missionnaire, moyennant \$ 6,00 par mois, obtint de M. Alphonse Lamontagne, l'usage de l'une des deux maisons que ce monsieur possédait sur la rue de Saint-Edmond, à quelques pas de la gare du chemin de fer, du côté Sud. Cette maison qui servit alors de chapelle temporaire, est maintenant la propriété de M. Arthur Barr, occupée présentement par son fils Ludger, qui y a tenu un bureau de la Banque Provinciale, sous-agence de la succursale de Val-Brillant, du 19 novembre 1919, date de l'installation de cette banque dans notre village, jusqu'au 1^{er} juin 1922; le dit budget fut alors transféré chez M. Rémi Beaulieu et le bureau central du téléphone national depuis le 26 novembre 1919.

Disons tout de suite que le téléphone national fut introduit au Lac-au-Saumon en mars 1902 et que M. Léon Saint-Laurent en fut le premier opérateur.

Les quelques cloisons volantes de cette bâtisse furent vite abattues, pour ne laisser qu'une vaste

salle qui servit de chapelle provisoire, du 15 octobre au 1^{er} mai 1907. Du côté Est, un autel adossé au mur; à l'angle Ouest, une grille pour servir de confessionnal; quelques bancs pour les plus délicats; et puis, voilà... Tout étant prêt, la première messe y fut célébrée le dimanche 15 octobre 1906; et le 17, dans l'après-midi, vers 4 heures, au retour d'une visite pastorale au troisième rang, conduit par M. Nazaire Richard, le missionnaire y transporta les Saintes Espèces conservées alors dans l'école-chapelle, comme nous l'avons dit plus haut.

Il sera bon de noter ici que le premier baptême administré dans cette chapelle temporaire, fut, le 28 octobre 1906, celui de Joseph-François Xavier, enfant de David Marin et de Luce Jacques. Le parrain était François Côté; la marraine, son épouse, Marie Verrault. Deux mariages y furent bénits: le 8 janvier 1907, celui de Joseph-Louis Saint-Pierre, fils d'Alfred et de Odile Cousinault, et Marguerite-Marie Beaulieu, fille de Pascal Beaulieu et de Léa Dupont; et le 11, celui de Rémi Gaze, fils de Charles Gaze et de Adèle Lavoie, et Rose-de-Lima Lortie, fille de Alberte Lortie et de Emma Desrosiers.

Après avoir logé le bon Dieu, il fallait bien que le missionnaire songeât un peu à lui-même. Un commencement de cuisine de 12 pieds sur 14, adjacente à la chapelle, du côté Sud, fut, tant bien que mal, bien vite aussi terminé; et le 22 octobre 1906, le missionnaire pouvait appeler son vieux père et sa sœur à venir le rejoindre, en leur écrivant: « Le château » est « paré »; non pas à la « marquise »; mais

à la « missionnaire ». Je m'y trouve bien; et j'ai tout lieu d'espérer que vous vous en accommoderez, vous aussi ».

Cette chapelle et la résidence du missionnaire n'étaient pas ce qu'il y avait de mieux en fait de construction. Bâtie sans trop de soin, cette maison n'offrait guère d'abri contre les grands vents; et le plancher, toujours froid, ne permettait pas de rester longtemps à genoux; autrement, gare aux rhumatismes!... Nous pouvons alors concevoir tout ce qu'a dû souffrir le missionnaire qui, parfois, devait passer de longues heures au confessionnal. Ces misères, jointes à d'autres peut-être plus pénibles encore, furent la cause d'une grave maladie qui le retint deux longs mois à l'hôpital de Campbellton et faillit lui devenir fatale.

Comme cette chapelle provisoire était trop petite pour contenir la population, à partir du 15 octobre 1906, jusqu'au 25 décembre de l'année suivante, le missionnaire devait, à huit heures, dire une première messe dans la chapelle du village, puis se rendre pour 9 heures 30 en dire une deuxième dans l'école-chapelle du troisième rang, à une distance de deux milles et demi du village. Les habitants des rangs, chacun à leur tour, devaient venir chercher et ramener le missionnaire; mais, par négligence ou par maladresse, il arriva parfois, que pour ne pas priver les gens de l'audition de la messe, le dimanche, le missionnaire dut faire à pied ce trajet d'une chapelle à l'autre.

Comme nous l'avons vu dans un autre chapitre,

l'école-chapelle du troisième rang était pourvue d'une cloche qui avait été bénite avec les solennités déjà décrites. En novembre 1906, Mgr Antoine Gauvreau, prélat de Sa Sainteté, et curé de Saint-Roch de Québec, fit don à la mission de Saint-Edmond d'une cloche d'à peu près 75 livres de pesanteur, et qui, jadis, avait égayé les alentours de la chapelle du cimetière de Saint-Roch, sur la rue de la Chapelle, aujourd'hui rue de la Liberté. Cette cloche fut d'abord placée à l'angle Est de la chapelle provisoire du village; puis le 1^{er} mai 1907, suspendue entre deux trembles, tout près du hangar construit pour y célébrer la messe en l'été de 1907, comme nous le verrons dans un autre chapitre. Au premier décembre 1909, elle prit domicile dans le clocheton de l'école du village que l'on venait de construire; et, enfin, le 21 septembre 1921, on l'installa pieusement dans le clocher de la chapelle Saint-Joseph édiflée dans le cours de l'été, sur une colline en arrière du nouveau cimetière Saint-Joseph, érigé en ce même été.

Nous l'avons dit, cette nécessité d'avoir deux messes les dimanches et fêtes d'obligation, se continua jusqu'au 25 décembre 1907, époque à laquelle l'église que l'on s'était hâté de construire sur le premier rang, au centre de la population ouvrière, près de la gare du chemin de fer national, put servir au culte divin. En effet, dans le cahier des prônes, au dimanche 22 décembre 1907, nous lisons : « A l'avenir, à partir de la messe de minuit, nous ne dirons plus qu'une messe les dimanches et fêtes d'obligation.

Tous devront venir l'entendre dans l'église paroissiale. L'on voudra bien se procurer un banc ».

Cependant la requête que l'on était parvenu à faire signer, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, n'avait pas encore subi l'épreuve des formalités requises par la loi, et il fallait s'en occuper. Voyons comment les choses se sont passées.

CHAPITRE XV

UNE DELEGATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE. — ENCORE UNE REQUÊTE. — UNE VISITE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE. — LES PROPRIÉTAIRES DES LOTS COMPRIS DANS AMQUI ET QUI DEVANT ÊTRE INCLUS DANS LA NOUVELLE PAROISSE S'AGITENT. — BÉNÉDICTION D'UNE STATUE EN CIRE DE L'ENFANT-JÉSUS. — ON ORGANISE UN BAZAR.

« Avis à tous ceux qui peuvent être intéressés à l'érection d'une paroisse qui serait formée d'une partie du canton Humqui, dans les comtés de Matane et district de Rimouski.

« Vous êtes avertis que le vingt-cinquième jour du mois d'octobre présent, je soussigné, Joseph-Cléophas Saindon, curé de Saint-Nom de Marie, de Sayabec, me transporterai à la chapelle temporaire du village, de par une commission spéciale de Mgr l'Évêque de Rimouski, pour vérifier les allégations d'une requête, en date du 17 mai 1906, adressée à Sa Grandeur par la majorité des francs-tenanciers de la localité, à l'effet d'obtenir une érection canonique de paroisse.

« En conséquence, tous ceux qui se croient intéressés, pour ou contre la dite requête, sont requis de se trouver, le dit jour, au dit lieu ci-dessus indiqué, à 9 heures du matin.

« Rimouski, le neuvième jour d'octobre 1906.

« Signé : J.-C. Saindon, prêtre, curé de Sayabec. »

Telles étaient les annonces faites à la chapelle temporaire du village et à celle du troisième rang, à l'issue de l'office, du matin, les dimanches 14 et 21 octobre, par MM. Joseph-Emile Baulieu et Nazaire Richard.

Donc, le 25 octobre 1906, comme il avait été annoncé, à 9 heures du matin, Messire J.-C. Saindon, délégué de Mgr l'Evêque, en présence de toute la colonie réunie, donna d'abord lecture de sa mission, puis de la requête, dans laquelle il était demandé qu'une chapelle temporaire fût érigée sur le premier rang du canton Humqui, près de la gare du chemin de fer intercolonial. Tout de suite l'on entendit un murmure qui gagna bientôt toute l'assemblée. Puis, quelques-uns protestèrent, alléguant qu'ils avaient été indignement trompés, qu'ils ne voulaient pas d'une église au premier rang, que tout au plus consentiraient-ils à ce qu'elle fût placée au deuxième rang, près du fronteau du premier. Sur leur demande, leurs noms furent rayés de la liste; mais un autre groupe s'avance et demande que leurs noms soient inscrits à la présente requête. Au milieu du brouhaha, chacun signe; puis le calme se fait, et après avoir vérifié les signatures, le délégué annonce que, malgré tout, la majorité reste en faveur de la requête telle

qu'elle est rédigée; et, séance tenante, devant les témoins pour ce appelés, le rapport est signé; puis l'assemblée se disperse. Alors, au nom de Mgr l'Evêque, Messire Saindon reçut des MM. Joseph et Pierre Saint-Laurent, le lopin de terre déjà offert à Sa Grandeur, par une lettre du 15 mars de la même année, comme nous l'avons vu au chapitre treizième; et incontinent, le site de la future chapelle temporaire est fixé au premier rang du canton Humqui, près de la gare du chemin de fer, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Un autre lopin de terre, sur le lot n° 33, avait été offert par M. Emile Saint-Laurent; mais comme il éloignait davantage l'église du centre de la paroisse, il n'en fut pas question.

Les MM. Achille Verrault et John Leblanc, sur les lots de terre n° 31 et 32, au quatrième rang, en face de la route qui mène à cette concession, avaient aussi offert à Mgr l'Evêque, quelques arpents de terre pour y construire une chapelle temporaire. A cet endroit, pour des raisons particulières qu'avait Mgr Blais, le délégué de l'Evêque se rendit et détermina un second site d'église, en cas de besoin dans l'avenir.

Cette manière de procéder fut mal interprétée. Aussi quelques-uns voulurent-ils s'en prévaloir pour demander à Monseigneur de permettre la construction d'une autre église dans les rangs et d'avoir un prêtre pour les desservir... « La passion aveugle »... Etant sous le coup d'une forte émotion, ils ne voyaient pas l'effet désastreux qu'aurait produit une telle de-

mande si elle eût été acceptée. En effet, comment trouver les ressources nécessaires à la construction de deux églises dans un territoire déjà trop petit pour une seule?... et comment pourvoir à la subsistance de deux prêtres, lorsqu'un seul, les premières années du moins, devait user de son industrie pour satisfaire aux exigences de la vie?... Voulait-on obliger le Curé à « biner » tous les dimanches et fêtes, comme le missionnaire le faisait depuis son arrivée dans la mission?... C'était demander l'impossible; car, outre que l'Eglise, sans raisons graves, n'aurait pu permettre d'user de cette exception à la règle, pour un temps indéterminé et d'une manière générale, je ne connais pas de « Samson » capable de suffire à une semblable tâche... Non, cette demande, pour téméraire qu'elle était, ne méritait guère considération; mais Mgr Blais, toujours charitable, voulut bien, cette fois encore, se rendre lui-même sur place pour répondre à la prière des colons.

Un soir, le 10 novembre 1906, Mgr arrivait au Lac-au-Saumon, accompagné de Messire François-Xavier Ross, principal de l'Ecole Normale des filles à Rimouski, et de M. l'abbé Adélarde Richard, de l'évêché. Comme le missionnaire était à l'étroit dans sa cabane de 12 pieds sur 14, Sa Grandeur et sa suite passèrent la nuit à l'hôtel Beaulieu, coin des rues Saint-Edmond et de l'église. Le lendemain, dimanche, Monseigneur alla dire la messe dans l'école-chapelle du troisième rang, après laquelle, dans la chambre du missionnaire, sous le toit de l'école-chapelle, il prit un léger « frustulum » servi par Mme Pierre Tur-

bide. A la messe de 9 heures 30, dite par le missionnaire, Monseigneur expliqua aux colons réunis, qu'il ne pouvait faire droit à leur demande, en exposant les raisons que nous avons citées plus haut. La réflexion aidant, tous semblèrent convaincus; et l'office terminé, les fidèles se dispersèrent sans autre incident.

Cependant, les messieurs Ross et Richard se partageaient la besogne dans la chapelle du village, l'un dit la messe de 8 heures et l'autre évangélisa la « foule ». Jamais Saint-Edmond n'avait vu ouvriers si nombreux et si distingués travailler « la portion du champ du Père de famille ».

Dans l'après-midi, Monseigneur revint au village, de son prie-Dieu, assistait à la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par Messire Ross. Après cette cérémonie, Monseigneur conféra le sacrement de confirmation à Huih-Albert Graham, âgé de 35 ans, fils de John-Benjamin Graham et de Catherine Groujh, ainsi qu'à Marguerite-Anne Hachez, âgée de 26 ans, fille de Pierre Hachez et de Virginie Aubert. Avant son départ, Monseigneur daigna jeter un regard dans l'humble gîte du missionnaire et bénir le personnel.

Le lendemain, lundi, par le train local du matin, les hôtes distingués s'embarquaient pour Rimouski, emportant les remerciements et la reconnaissance de tous les paroissiens de Saint-Edmond.

Pendant ce temps, la requête vérifiée comme il a été dit plus haut, attendait l'approbation de l'autorité ecclésiastique; mais voilà qu'un doute surgit: les propriétaires des parties de lots appartenant ac-

tuellement à la paroisse d'Amqui, et qui doivent être inclus dans les limites de la future paroisse de Saint-Edmond, en deçà du Ruisseau Sauvage qui les traverse et les divise, ont-ils signé la requête en question?... Sur la réponse négative du Missionnaire qui, pour la première fois, venait de prendre connaissance de cette requête, Monseigneur, le 3 novembre écrivait : « Je vois par votre lettre du 30 octobre dernier, que les habitants propriétaires des lots de terre appartenant actuellement à la paroisse de Humqui, et qui doivent être inclus dans les limites de la future paroisse de Saint-Edmond, en deçà du Ruisseau Sauvage qui traverse ces lots et les divise en deux parties, n'ont pas signé la requête demandant l'érection en paroisse de la mission Saint-Edmond. Et vous me dites que ces propriétaires sont sous l'impression qu'ils appartiennent au Lac-au-Saumon. Le seul moyen de régler aujourd'hui régulièrement cette question pour le bien de la fin prévue dès le commencement, c'est de dresser une requête bien motivée et bien circonstanciée, revêtue de toutes les formalités requises et de la faire signer par les habitants propriétaires des lots dont il s'agit. Ayant devers vous la carte topographique de ces lots de terre, il vous sera facile de les écrire exactement dans cette requête. Je verrai ensuite aux procédures à suivre.

« Vu les dispositions déjà manifestées de ces gens qui comprennent bien qu'ils devront trouver dans cette annexion à la future paroisse leur plus grand avantage à tous égards; ils ne manqueront pas de

vous donner leur signature, en majorité au moins ». Et Monseigneur terminait en disant : « Dieu vous garde et vous comble en même temps de bonheur et de santé dans l'installation de votre petite cuisine où vous avez su ménager tout à la fois une salle de réception, un bureau d'office et un réfectoire.

La requête, faite et signée par la majorité des habitants francs-tenanciers du territoire en question, fut envoyée à l'évêché; mais voilà qu'un industriel de l'endroit, trouvant son avantage d'être de la paroisse d'Amqui, gagne les gens à son tour, et fait signer une contre-requête que Monseigneur l'Evêque remettait au Missionnaire, le 17 novembre 1907, en lui demandant des explications sur cette affaire. Après la réponse qui mettait l'Evêque au courant de toutes les manigances qui étaient de nature à troubler l'ordre un instant rétabli et qui menaçaient de nouveau de compromettre tout le bien que l'on espérait, Monseigneur, le 19 du même mois répondait : « D'après les circonstances actuelles, relativement à la solution des bornes à assigner à la future paroisse de Saint-Edmond, du côté du Ruisseau Sauvage, il est évident qu'il faut remettre à plus tard le soin de faire signer après mûre réflexion, s'il y a lieu, par les propriétaires résidants sur les lots de terre traversés et divisés par le Ruisseau Sauvage, la requête demandant leur annexion au territoire de la paroisse de Saint-Edmond. En attendant, nous allons procéder à l'érection de cette paroisse, et du côté du Ruisseau Sauvage, nous assignerons ce Ruisseau comme borne ». Et la chose fut réglée ainsi. Tout

de même c'est dommage que les circonstances et les personnes n'aient pu permettre de donner à la paroisse les limites qu'elle doit avoir. Espérons cependant qu'il se trouvera dans l'avenir, des gens animés d'un véritable esprit patriotique pour mener à bonne fin la solution de cette importante question.

A cause du manque d'espace, il n'y eut pas cette année 1906, de messe de minuit au Lac-au-Saumon; mais le jour de Noël, après la messe, fut bénite une statue de cire de l'Enfant-Jésus, don généreux de Mère de la Nativité des Sœurs de la Charité de Québec, le 17 décembre de la même année.

A la demande du missionnaire, Monseigneur, le 22 décembre 1906, répondait: « Je reçois votre lettre d'hier et je m'empresse de vous autoriser à bénir suivant la formule de bénédiction des images ou statues, la belle petite statue en cire de l'Enfant-Jésus que l'on vient de vous donner gratuitement. Je vous félicite de ce pieux cadeau de Noël. Je vous bénis ainsi que votre peuple fidèle, et je demeure, mon cher Monsieur, votre tout dévoué en N. S. ».

La bénédiction faite, l'acte suivant fut inscrit au cahier des archives de la mission: « Le 25 décembre de l'an de Notre-Seigneur 1906, nous, soussigné, missionnaire, étant dûment autorisé par Sa Grandeur Mgr André-Albert Blais, Evêque de Rimouski, en date du 22 du présent mois, avons béni avec les solennités prescrites la statue en cire de l'Enfant-Jésus, don généreux de la Révérende Mère de la Nativité des Sœurs de la Charité de Québec, destinée à la mission

de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon. Étaient présents un grand nombre de fidèles dont quelques-uns ont signé avec nous.

« Fait et passé au Lac-au-Saumon, les jour et an susnommés.

« Ont signé : Zénon Routhier, J. Beaulieu, Ernest Deschênes.

« A signé : A. Bouillon, prêtre, missionnaire.

Nous l'avons dit, à son arrivée, le missionnaire manquait de tout : il y avait bien quelques ornements et vases sacrés à l'école-chapelle où depuis 1900, l'on célébrait la sainte messe; mais l'état de ces objets était tel qu'il fallait les renouveler. C'est pour faire face à ces dépenses urgentes que Monseigneur, le 8 novembre 1906, écrivait au missionnaire : «.Eu égard à la raison exposée dans votre lettre du 3 de ce mois, et vu aussi les circonstances où vous êtes pressé de pourvoir aux choses nécessaires à l'exercice du culte sacré, dans la chapelle provisoire de votre desserte de Saint-Edmond, sur les bords du Lac-au-Saumon, je veux bien vous permettre de faire cette vente de charité, et je vous souhaite que cette œuvre soit couronnée d'un plein succès.

Cette vente de charité eut lieu en l'été de 1907, et rapporta la jolie somme de \$ 765,03.

CHAPITRE XVI

ERECTION CANONIQUE ET CIVILE DE LA PAROISSE DE SAINT-EDMOND. — MESSIRE ALEXANDRE BOUILLON EN EST LE PREMIER CURE. — PREMIERS MARGUILLIERS. — UN PETIT INCIDENT.

Tout allait donc pour le mieux dans le « meilleur des mondes »... et la requête dont il a été parlé dans le chapitre précédent, par un décret de Mgr Blais, en date du 22 janvier 1907, recevait sa sanction.

En envoyant au missionnaire le document qui devait mettre fin à toute controverse, Monseigneur écrivait : « Dans le vif espoir que le fait de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Edmond, dans les conditions longuement discutées, judicieusement pesées et mûrement définies que tout le monde connaît, contribuera, avec le secours de la grâce de Dieu, et le concours de votre prudence et de la bonne volonté de chacun, à cimenter l'entente, la charité fraternelle, l'union et la paix dans tous les rangs de cette paroisse! Je ne cesserai de prier avec la plus grande ferveur pour le bien de ces fins si importantes. Je vous bénis du fond de mon âme,

ainsi que votre peuple fidèle et tous les intérêts du présent et de l'avenir de la nouvelle paroisse ».

Voici donc ce décret tel qu'il se trouve dans les archives de la paroisse :

◆ « ANDRE-ALBERT BLAIS, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

« A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que vu :

« 1° La requête, en date du 17 mai mil neuf cent six, à Nous présentée au nom et de la part de la majorité des habitants francs-tenanciers d'une partie y désignée du canton Humqui, aux comté et district de Rimouski, dans la Province de Québec, à l'effet, de Nous demander de bien vouloir ériger canoniquement en paroisse, sous le vocable de Saint-Edmond et pour les raisons y énoncées, le territoire mentionné dans la dite requête. autoriser la construction d'une chapelle temporaire sur les lots 31 et 32 du premier rang du canton Humqui, avec un logement pour le prêtre à la dite chapelle et ayant une dimension de quarante pieds de longueur sur trente pieds de largeur, et ériger au même endroit un cimetière provisoire;

« 2° La commission, en date du neuf octobre mil neuf cent six, chargeant le Révérend M. Joseph-Cléophas Saindon, curé de Sainte-Marie-de-Saybec, de se transporter sur les lieux au premier jour favorable, après avis préalables, afin de vérifier les allégations de la susdite requête, de s'assurer si elle est vraiment signée de la majorité des habitants francs-te-

nanciers intéressés, d'examiner les différents endroits proposés comme sites de la future église paroissiale et de la future chapelle provisoire, de fixer les sites respectifs des dits édifices et de déterminer les dimensions principales de la dite future chapelle provisoire, enfin de dresser du tout un procès-verbal « De commodo et incommodo » ;

« 3° Les certificats signés par les sieurs J.-E. Beau lieu et Nazaire Richard d'un avis lu publiquement et affiché le dimanche quatorze octobre et le dimanche vingt-et-un octobre mil neuf cent six, à l'issue du service divin du matin, sur les bords du Lac-au-Saumon, et à la porte de l'école-chapelle au troisième rang, le dit avis convoquant les intéressés pour ou contre la susdite requête à une assemblée devant être dans la maison où se célèbre l'office divin sur les bords du Lac-au-Saumon ;

« 4° Le procès-verbal « De commodo et incommodo » de notre dit Député, en date du vingt-cinq octobre mil neuf cent six, constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la susdite requête ;

« 5° L'opposition, en date du vingt-cinq octobre mil neuf cent six, présentée à Notre dit Député par onze francs-tenanciers des rangs supérieurs de la dite partie du canton Humqui, lesquels ne veulent pas que la chapelle provisoire se construise plus bas que le centre du rang deux, sur les lots trente-et-un ou trente-deux du dit canton Humqui, pour les raisons mentionnées dans la dite opposition ;

« Attendu que, suivant l'assurance qui en avait

été donnée, l'emplacement proposé par les signataires de la dite opposition, en date du vingt-cinq octobre mil neuf cent six, sur les lots trente-et-un ou trente-deux du rang deux, a été visité et soigneusement examiné par Notre susdit député et par Nous-même, et qu'il a été constaté que les édifices religieux et les dépendances situés sur cet emplacement s'y trouveraient trop isolés de la population nombreuse des emplacitaires et ouvriers groupés sur les bords du Lac-au-Saumon, et que, par suite, le prêtre desservant, ainsi que les édifices religieux, seraient évidemment trop éloignés de cette population dont la plus grande partie n'a pas de voiture à sa disposition pour pouvoir s'y rendre facilement; et du reste, la requête en date du dix-sept mai mil neuf cent six, même après avoir eu retranché les noms des signataires qui l'ont demandé, n'en demeure pas moins signée par la majorité des habitants francs-tenanciers du territoire qui y est désigné comme devant être le territoire de la future paroisse;

« En conséquence, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien spirituel et temporel des intéressés, après avoir invoqué les lumières de l'Esprit-Saint et pris l'avis des membres du Chapitre de Notre Eglise cathédrale, Nous avons réglé et décrété, Nous réglons et décrétons ce qui suit:

« 1° Nous avons érigé et par les présentes Nous érigeons au titre de cure et paroisse sous le titre et vocable de Saint-Edmond, Evêque et Confesseur, dont la fête se célèbre suivant le martyrologe romain le seizième jour du mois de novembre, la susdite

partie Est du canton Humqui, comprenant une étendue de territoire d'environ six milles de front sur cinq milles de profondeur, borné comme suit :

« Au Nord-Est partie par le Lac-au-Saumon, partie par la ligne séparant les lots 23 et 24 du premier rang, canton Humqui, et partie par le cordon séparant le premier rang du deuxième rang du dit canton Humqui;

« Au Sud-Est par la ligne séparant les lots 12 et 13 dans les rangs II, III, IV, V et VI;

« Au Sud-Ouest par le Ruisseau Sauvage et le cordon séparant le sixième rang du septième rang du dit canton Humqui;

« La dite paroisse de Saint-Edmond devant ainsi comprendre dans le premier rang du canton Humqui, depuis le lot 24 jusqu'au lot 32 inclusivement, et dans les rangs II, III, IV, V et VI, depuis le lot 13 jusqu'au lot 43, dans le deuxième rang, jusqu'au lot 45 dans le troisième rang, jusqu'au lot 44 dans le quatrième rang, jusqu'au lot 39 dans le cinquième rang, et jusqu'au lot 31 dans le sixième rang inclusivement, moins toutefois la partie des lots des rangs III, IV, V et VI située au Nord du Ruisseau Sauvage;

« Pour être les dites cure et paroisse de Saint-Edmond dans le comté de Rimouski, entièrement sous Notre juridiction spirituelle à la charge pour les curés ou desservants qui y seront établis par Nous ou par Nos successeurs de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, de prêcher la parole de Dieu et de porter

les autres secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse, enjoignant à ceux-ci de payer aux dits curés ou desservants les dîmes ou oblations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse, ainsi que les capitations déjà établies par l'Evêque et les suppléments qui pourront être imposés par celui-ci dans la dite paroisse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel..

« Nous avons permis et Nous permettons qu'il soit construit dans la dite paroisse de Saint-Edmond une chapelle provisoire en bois, avec logement attenant à icelle, pour l'usage du curé, sur un terrain d'un arpent et demi de front et quatre arpents de profondeur, généreusement offert pour cette fin par les sieurs Joseph Saint-Laurent et Pierre Saint-Laurent, faisant partie des lots 31 des premier et deuxième rangs du dit canton : La dite chapelle à construire aura le portail tourné vers le Nord, mesurera environ cent pieds de longueur, cinquante pieds de largeur et trente pieds de hauteur au-dessus des lambourdes, et le logement y attenant pour l'usage du curé aura environ quarante pieds de longueur, trente pieds de largeur et vingt-quatre pieds de hauteur au-dessus des lambourdes; les dites dimensions devant être prises en dedans et à mesure anglaise. Il sera procédé le plus tôt possible à la construction des susdits édifices, mais seulement après que les plans et devis d'iceux auront reçu Notre approbation;

« 3° Quant à l'érection du cimetière demandée dans la dite requête du 17 mai mil neuf cent six, elle

ne pourra être faite qu'à l'époque du printemps, alors que la neige qui recouvre aujourd'hui la terre sera disparue.

« Nous recommandons aux paroissiens de la nouvelle paroisse de s'adresser aux Commissaires nommés pour mettre à exécution, dans le diocèse de Saint-Germain de Rimouski, le Chapitre XVIII des Statuts Refondus du Bas-Canada, afin d'obtenir de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur une Proclamation sous le sceau de la Province, à l'effet de conférer à la dite paroisse tout autre droit, tout autre privilège nécessaires au bien de ses fins civiles.

« Sera Notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale dans chacune des deux chapelles de Saint-Edmond, les deux premiers dimanches ou jours de fête chômée, après sa réception, puis inscrit dans toute sa teneur au registre des archives de la nouvelle paroisse.

« Donné à Saint-Germain de Rimouski, en Notre Palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Secrétaire ad hoc, le vingt-deuxième jour du mois de janvier de l'an de grâce mil neuf cent sept.

« Signé : André-Albert Blais, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

« Par Décret de Monseigneur l'Evêque,

« Signé : A. Richard, prêtre, secrétaire ad hoc »

Suit le certificat de publications faites par le curé tel que requis :

« Je soussigné, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon certifie avoir lu et

publié le décret ci-dessus et d'autre part, au prône de la messe paroissiale, dans les deux chapelles provisoires du premier rang et du troisième rang de la dite paroisse, dimanche, le 3 février, et dimanche le 10 février 1907. En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat, au lieu de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, le dixième jour du mois de février 1907 ».

Signé : A Bouillon, prêtre, curé.

La description technique du territoire compris dans la nouvelle paroisse était l'œuvre de M. T.-C. Michaud, arpenteur-géomètre, résidant à Amqui.

A la suite de la proclamation du susdit décret, il était lu aux paroissiens de Saint-Edmond l'ordonnance qui pourvoyait à la création et à l'organisation d'une fabrique dans la nouvelle paroisse, datée du 25 janvier de la même année; et, le 10 février, jour de la dernière lecture des documents susdits, Messire Alexandre Bouillon faisait connaître à ses nouveaux paroissiens, ses lettres de mission, du 4 février 1907, le nommant curé de la nouvelle paroisse.

Immédiatement après la messe de ce jour, dans la chapelle provisoire du village, tel qu'annoncé, il fut procédé à l'élection des premiers marguilliers, savoir le sieur Joseph Gaudreau, premier marguillier du banc, en charge pour l'année courante; le sieur Pascal Beaulieu, second marguillier du banc, et le sieur Placide Cyr, troisième marguillier du banc. Comme ce dernier refusa d'accepter la charge, et ayant donné sa démission le 2 mai 1907, devant les témoins A. Bouillon, curé, et Pierre Bourque, il fut remplacé, le 12 mai de la même année, par le sieur

Johny Bourgeois, du 4^e rang. Puis les sieurs **Louis Arsenault**, **Joseph Saint-Laurent**, **Pierre Bourque**, **Paul Dubé** et **Hector Fournier**, furent élus pour agir comme anciens marguilliers; et le corps de l'Œuvre et Fabrique de **Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon** était constitué.

Il ne restait plus aux paroissiens de **Saint-Edmond** qu'à faire reconnaître civilement l'existence de leur nouvelle paroisse. Les démarches nécessaires étant faites auprès de Messieurs les Commissaires nommés pour mettre à exécution, dans le diocèse de **Rimouski**, le Chapitre XVIII des Statuts Refondus du **Bas-Canada**, dans la « Gazette officielle » de **Québec**, le 17 août 1907, on pouvait lire la proclamation suivante : « Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes, confirmons, établissons et reconnaissons les limites et bornes de la paroisse de **Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon**, tel que canoniquement reconnue et érigée par les autorités religieuses.

« Et nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes, ordonnons et déclarons que la paroisse de **Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon** décrite comme susdit, sera une paroisse pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions des susdits Statuts ».

Signé : **Louis-A. Jetté**, Lieutenant, gouverneur de Notre Province de **Québec**.

Par ordre : **L. Rodolphe Roy**, Secrétaire de la Province.

CHAPITRE XVII

VOUS QUI ADMIREZ NOS AVENUES... — UNE MISSION AU SIXIEME RANG. — PREMIER VENDREDI DU MOIS. — CONSTRUCTION DE L'EGLISE TEMPORAIRE, AVEC RESIDENCE POUR LE CURE. — UN ABRI POUR Y FAIRE L'OFFICE DIVIN. — UN CIMETIERE TEMPORAIRE. — BENEDICTION DE LA PIERRE ANGULAIRE DU SOLAGE DE L'EGLISE. — UNE ECOLE. — UN DISCIPLE D'ESCALAPE. — UNE FANFARE.

« Vous qui admirez nos avenues... » Ne vous imaginez pas qu'il en était ainsi dès le commencement. Nous l'avons vu dans un des chapitres antérieurs : de la gare du chemin de fer au troisième rang, entre les lots 31 et 32, se trouvait une route passable, remise à neuf en l'été de 1922. En 1903, cette même route menait au fronteau du quatrième rang; puis en 1905, entre les lots 30 et 31, une autre route permettait d'atteindre la partie Nord du cinquième rang; mais c'était tout.

Les colons établis sur le sixième rang et la partie Sud du cinquième rang, pour se rendre à l'église, devaient se frayer un chemin à travers le grand bois. Comme bien l'on pense, tous ne pouvaient suivre la

même voie. Une requête fortement appuyée était bien favorablement accueillie par l'Honorable Ministre de la Colonisation, mais les travaux ne pouvaient se faire qu'à l'été de 1907. Aussi le 19 mars 1907, Mgr Blais répondant au curé disait : « Je viens de recevoir votre lettre du 18 de ce mois. Eu égard aux raisons que vous énumérez, je veux bien vous permettre d'aller célébrer la sainte messe dans la maison la plus convenable pour cette fin dans le but de procurer aux fidèles des familles résidant sur le sixième rang, tout à fait à l'extrémité de votre paroisse, l'avantage de pouvoir faire leurs pâques ».

Le 25 mars, dans la maison de M. Edouard Bernatchez, construite sur le lot N° 26 du cinquième rang, mais au fronteau du sixième, le curé célébrait la sainte messe et communiait 11 personnes.

En souvenir de cet événement, une croix fut érigée à cet endroit et bénite, dimanche, dans l'après-midi, le 27 septembre 1925, par messire A. Bouillon, prêtre, curé de la paroisse.

Quelques jours auparavant, le 15 mars 1907, Mgr Blais, par un décret, permettait l'exposition solennelle du Saint-Sacrement à la messe du premier vendredi du mois, avec un salut l'après-midi. L'inauguration avait lieu le 5 avril suivant.

La question de la future église était pressante. Le 17 février 1907, dans une assemblée de Fabrique, la construction en avait été décidée; le 24, les francs-tenanciers autorisaient la dite Fabrique à faire l'emprunt nécessaire aux travaux projetés; et les 18 et 26 du même mois, Mgr Blais approuvait les deux

résolutions; mais il restait un point important à résoudre : La Fabrique n'était pas encore en possession du terrain que devaient occuper les édifices religieux. Le 29 mars, les fabriciens autorisaient le curé et le marguillier en exercice à accepter la donation faite d'une partie du terrain en question, et à acquérir l'autre partie de Messieurs Joseph et Pierre Saint-Laurent. Mgr Blais, le 30 du même mois, ayant approuvé cette résolution, le 16 avril suivant, « par devant notaire » Laberge de Val Brillant, l'acte d'acquisition de ce lopin de terre, était dûment signé par les parties en cause.

Déjà, cependant, par la voix de « *L'Action Catholique* », l'avis suivant avait été lancé : « La Fabrique de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, du diocèse de Rimouski, recevra, jusqu'au 10 février inclusivement, des soumissions pour la construction d'une église en bois et d'un presbytère; ces soumissions devront être cachetées et adressées au soussigné. On peut consulter les plans et devis au presbytère du soussigné, et au bureau de l'architecte des travaux, M. Thomas Raymond, N° 34, rue Caron, Québec, tous les jours aux heures du bureau. Un chèque représentant 5 % du montant de la soumission à l'ordre du Révérend Curé, accepté par une banque, devra accompagner la soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur, dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement le contrat. Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront

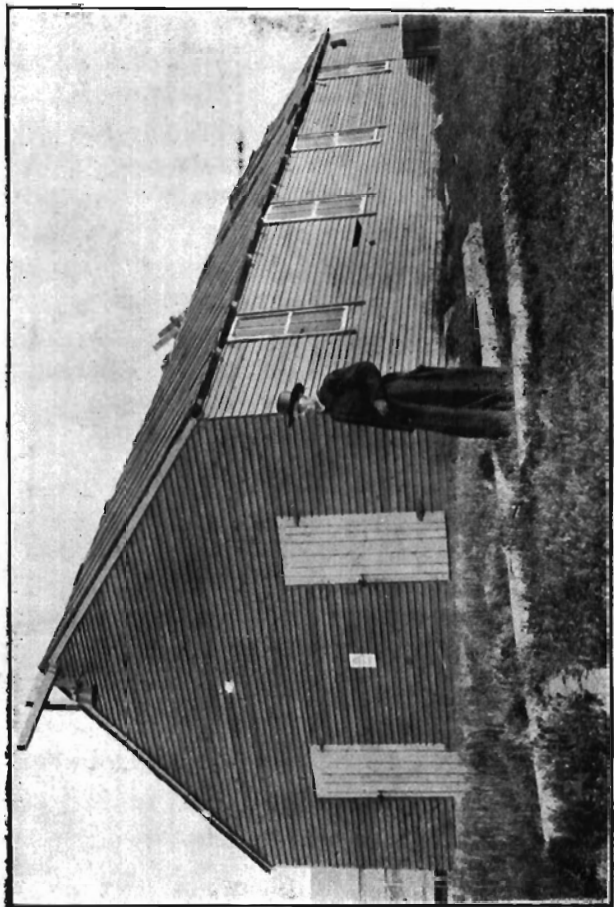
remis. La Fabrique ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ».

Signé : A. Bouillon, prêtre, curé.

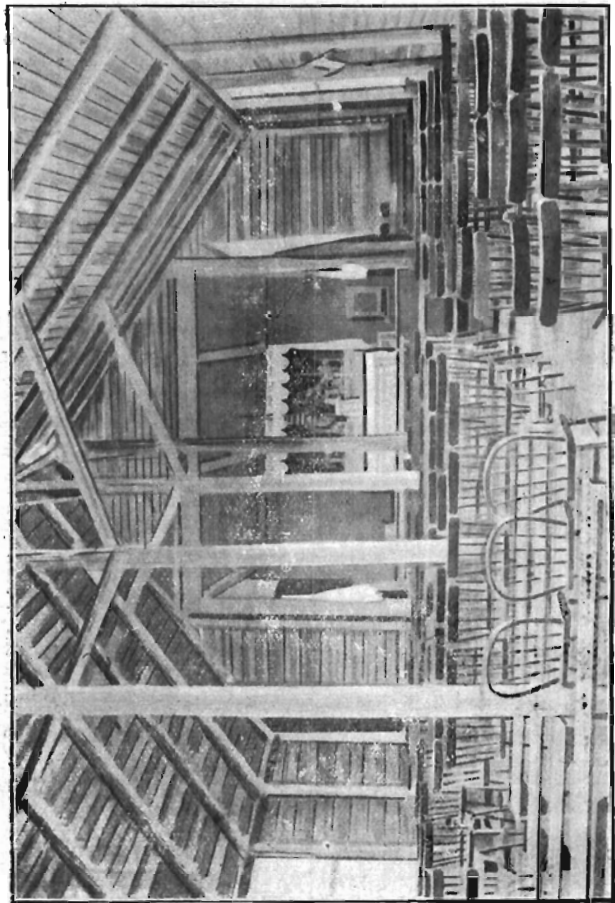
Il faut croire que l'appât eut ses charmes, puisque cinq répondirent à l'appel; mais comme M. Zénon Guellet du Bic, offrait meilleures garanties, tout en étant plus raisonnable, il fut accepté, et le contrat, pour la somme de \$ 11.000,00, signé le 5 mars 1907; puis, dès les dernières semaines d'avril, commençaient les travaux d'excavation.

La population du village augmentée considérablement, ne pouvait plus trouver place dans la maison-chapelle des premiers jours. Après en avoir conféré avec son Evêque, le curé fit part à ses paroissiens du projet de construire un bâtiment de 30 pieds sur 60, avec un « sanctuaire » de 12 pieds sur 15, où se ferait l'office divin, en attendant l'église en construction, et, pour cette fin, d'organiser une collecte à domicile, comme le dit la note suivante, que l'on voit dans le cahier des prônes, au dimanche du 14 mars 1907 : « Collecter pour un hangar qui devra servir de chapelle en attendant l'église. Les sollicitateurs seront : de la route de l'église à chez M. Oliva Vézina, MM. Oliva Vézina et Paul Dubé; de chez M. Vézina, au bout du village, MM. François Côté et Zénon Routhier; de la route de l'église au bout du village en descendant, MM. Xavier Poitras et Joseph Baulieu ».

Comme il s'agissait aussi de la construction d'une grange, les gens des rangs supérieurs étaient de



Ce bâtiment n'était pas un monument à défer les siècles.



...pour ne laisser qu'un toit à travers lequel l'on pouvait voir " la grande voûte bleue de la cathédrale du ciel " .

même appelés à se mettre de la partie; et l'on voit que MM. Louis Arsenault et Nazaire Richard, Samuel Fougère et Adelard Jomphe devaient à leur tour visiter les familles des troisième et quatrième rangs.

Puis, un peu plus loin, nous voyons que le curé, le dimanche 31 mars, après avoir remercié les généreux donateurs, ajoute : « Demain, une corvée pour pelleter la neige et couper la charpente du hangar; ainsi que des voitures pour aller chercher du bardeau à Amqui ». Au 4 avril : « Venir cette semaine pour commencer le hangar » et le 21 : « Venir lundi pour finir le hangar ». Prévoyant qu'il pourrait bientôt se servir de sa « basilique », ce qui eut lieu le premier Mai suivant, il ajoutait, s'adressant aux colons des rangs : « Si vous l'aimez, je dirai deux messes dans la chapelle provisoire que nous venons de bâtir au village, et où vous pourrez avoir des bancs, afin de vous permettre de réparer votre école du troisième rang dès cet été. Cependant, si vous le préférez, je continuerai à venir dire la seconde messe dans votre école-chapelle ». Il faut supposer que cette dernière proposition leur agréait davantage, puisque, en marge, le curé écrivit : « J'ai continué à me rendre à l'école-chapelle tous les dimanches, jusqu'au 25 décembre 1907 ».

Ce bâtiment n'était pas un monument à défier les siècles. Une charpente de bois rond, équarri sur une face, avec un lambris en planches non blanchies; de chaque côté, quatre chassiss empruntés; pour couverture, un papier noir posé sur des planches mal jointes, et c'était tout. Par malheur, l'étié

de 1907 fut pluvieux, et le grand vent qu'il fit quasi journallement eut bientôt réduit la couverture en une loque que les brises se disputaient, pour ne laisser qu'un toit, à travers lequel, l'on pouvait voir « la grande voûte bleue de la cathédrale du ciel ». Ce qui fit que durant les offices, bien souvent, l'on n'apercevait que des parapluies, sous lesquels, à l'instar des Hébreux sous leurs tentes dans le désert, les bonnes gens murmuraient leurs prières. Le célébrant lui, grâce à une bonne couverture en bardeaux pour l'allonge où se trouvait l'autel, pouvait se dispenser d'une nouvelle rubrique « fin de siècle »; mais, volontiers, surtout en octobre, il aurait mis des gants, si la sainte Eglise le lui eût permis. Plus heureux, le petit servent, sans scrupule, quittait facilement le prêtre pour aller à la maison voisine se réchauffer un peu.

Voulant se rapprocher de sa chapelle, le curé acheta de M. Isaac Arsenault, une maison située, dans le temps, du côté Sud de la route, en face de l'église actuelle et l'occupa à partir du premier Mai, jusqu'au 24 décembre au soir. Cette maison, l'été suivant, fut transportée de l'autre côté de la rue, et est aujourd'hui la propriété de M. Edgar Bouchard.

Si les fidèles faisaient leurs beaux dimanches de leur modeste temple, les « futurs » en firent aussi leur heureux jour. Le 18 juin 1907, Adelard Soucy, fils de Joseph et de Léa Ross, y unissait sa destinée avec Marie Baulieu, fille d'Honoré et de Arthémise Joubert; cependant que sa sœur Marie-Louise jurait

fidélité conjugale à Edgar Tremblay, fils de Ferdinand et de Emma Boulianne.

Les mamans s'empressaient d'y envoyer leurs enfants pour le baptême. Le premier fut celui de Marie-Lucia, fille de Philippe Gagné et de Louise Girard, le 8 mai 1907. Le parrain était Georges Ouellet; la marraine, son épouse, Isabelle Desrosiers.

On l'a vu, l'amour ne méprisait pas la pauvreté; la mort, à son tour, n'attendait pas la richesse. Le premier service chanté dans cette chapelle provisoire fut, le 13 mai 1907, celui de Dominique Cummings, du troisième rang, époux de Lydia Hervé, décédé le 11, à l'âge de 39 ans. Dominique Cummings est la première grande personne enterrée dans le cimetière temporaire, avant la bénédiction. Dès son arrivée, le missionnaire se mit en mesure de pouvoir enterrer ses morts à l'endroit même où devait être le cimetière. Le premier y fut déposé le 28 novembre 1906. C'était Alfred Gillis Noonan, enfant de William Noonan et de Malvina Doucette, décédé le 27, à l'âge de un an et deux mois. Plus tard, cet endroit étant accepté par le Bureau du Conseil d'Hygiène, de Montréal, Mgr Blais, après la délégation de Messire Zénon Belles-Iles, alors curé de Causapscal, en date du 19 avril 1907, par un décret du 27 du même mois, en rectifiait l'occupation; et le curé, le 22 septembre, comme le témoigne l'acte suivant, en fit la bénédiction : « Le 22 septembre mil neuf cent sept, nous, soussigné curé, étant dûment autorisé par Mgr André-Albert Blais, évêque de Saint-Germain de

Rimouski, en date du 27 avril de la présente année, avons béni avec les solennités prescrites le cimetière de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, dans le comté de Matane, district de Rimouski, province de Québec, le dit cimetière de 100 pieds de front sur 100 pieds de profondeur. Ont été présents un grand nombre de fidèles dont quelques-uns ont signé avec nous.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus.

« Ont signé : Zénon Routhier, Théophile Saint-Pierre, Clovis Héli, Oliva Vézina, Charles Lapointe.

« A signé : A. Bouillon, prêtre, curé ».

Le lendemain, Marie-Anne Pitre, fille de Thomas Pitre et de Marie Doucette, décédée la veille, à l'âge de 2 jours; et, le 22 novembre de la même année, Rose Lepage, épouse de Majorique Castonguay, décédée le 19, à l'âge de 32 ans, allaient y dormir, en attendant le « grand réveil » du jugement dernier.

Mais le solage de l'église, sous l'habile conduite de M. Ignace Gagnon, du Bic, sortait de terre; et le curé, voulant donner à ses gens l'occasion de s'unir d'esprit et de cœur, en faisant une petite fête religieuse, demanda à son Evêque la permission de bénir une pierre du solage; à quoi, le 17 juin, Monseigneur répondait : « Lorsqu'il s'agit de la construction d'une église en bois, la bénédiction du solage des fondations se fait en même temps que celle des pans. Cependant, si vous voulez faire une céré-

monie, je veux bien vous le permettre. Vous pourrez alors vous servir du rite indiqué dans le Rituel Romain « *ad benedicendum primam lapidem pro ecclesia aedificanda* ».

« Bon succès je vous souhaite toujours dans la construction de votre église ».

Le 23 juin donc, par un beau jour d'été, de soleil tout plein, en présence des fidèles réunis pour entendre le Révérend Père Ferdinand, O. M. C., qui, du haut d'une estrade, en plein air, devait faire le sermon de circonstance eut lieu la bénédiction, après laquelle, l'acte suivant fut rédigé et inscrit dans le cahier des archives de la paroisse. « Le vingt-trois du mois de juin, de l'an de N. S. mil neuf cent sept, le dimanche, à trois heures de l'après-midi, nous soussigné, curé de cette paroisse, étant dûment autorisé par Mgr André-Albert Blais, évêque de Saint-Germain de Rimouski, avons béni, avec les solennités prescrites, une pierre du solage de l'église temporaire, bâtie sur le premier rang de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, au comté de Matane, district de Rimouski, dans la province de Québec. Cette pierre se trouve du côté Nord-Est, tout près de l'angle de la façade. La maçonnerie de ce solage a été faite par différents maçons sous la conduite de M. Ignace Gagnon; l'entreprise en avait été donnée à M. Zénon Ouellet, également de la paroisse du Bic, au comté de Rimouski. Le sermon de circonstance a été prêché par le Révérend Père Ferdinand, O. M. C., de Sainte-Anne-de-Restigouche, au comté de Bonaventure.

« Etaient présents un grand nombre de fidèles dont quelques-uns ont signé avec nous.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

« Ont signé : F. Ferdinand, O. M. C., Joseph Gaudreau, Joseph Saint-Laurent, Louis Arsenault, Johny Bourgeois, Alphonse Landry, P. O. Turbide, Alphonse Lamontagne, P. Turgeon, Claude Duclos, J.-I. Saint-Pierre, Zénon Ouellet, Zénon Routhier, Nazaire Richard, François Côté, Isaac Arsenault, M.-E. Sastonguay, Ernest Paradis, Louis Lévesque, Joseph Pelletier, Alphonse Deschênes, Léon Marmen, Welly Larouche, Adelard Jomphe, Zénon Bérubé, Léon Saint-Laurent, Joseph Poirier, Laurent Cormier,

« A signé : A. Bouillon, prêtre, curé. »

Ce même été, du côté Nord de la rue de l'Eglise, presque en face de cette dernière, était construite une grande école à deux étages, de 57 pieds sur 25, laquelle, plus tard, y faisant certaines additions, comme il sera dit dans un autre chapitre, fut convertie en couvent.

La jeune paroisse de Saint-Edmond grandissait alors dans l'estime des gens. Le docteur Joseph-Omer Rochon, établi depuis peu à Saint-Laurent-de-Matapédia, au comté de Bonaventure, ne trouvant pas là matière à son activité, vint avec sa femme visiter la paroisse; et, de suite, il achète de M. Nazaire Bourgeois, une maison située en face de l'église. Cette maison, le 5 décembre 1911, vendue à Joseph-Alphonse Landry, devint, le 25 septembre 1922, par le départ de ce dernier, la propriété de M. l'inspec-

teur des écoles Henri Lane, qui en prit possession avec sa femme et ses enfants, le 3 octobre de la même année.

Le docteur Rochon, après être allé quérir son ménage à Saint-Laurent, arriva au Lac-au-Saumon, le 15 août 1907, avec sa femme, trois enfants, moult bouteilles et force pilules. Le docteur était bon médecin, sa femme excellente musicienne et parfaite organisatrice. Tous deux ont rendu de grands services à la jeune paroisse; mais la bisbille vint bientôt troubler l'ordre. Un certain individu à vocation « régimentaire » soutenu par quelques autres du même calibre, se mit en correspondance avec d'autres médecins, et fit venir le docteur Roch qui s'installa d'abord à l'hôtel Duclos. Le docteur Rochon prenant le parti le plus sage, accepta d'aller à Ottawa, s'occuper de l'organisation de la société d'assurance mutuelle « L'Union Saint-Joseph ».

Le 25 octobre, un autre médecin du nom de Fontaine, vint à son tour sonder le terrain; mais après quelques jours, il s'en fut chercher fortune ailleurs.

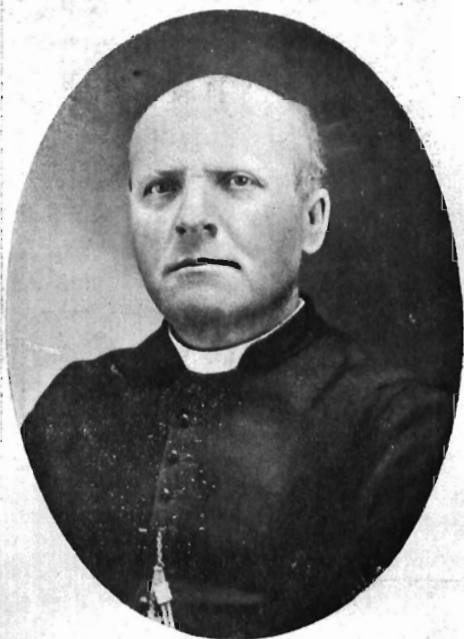
Pendant son séjour au Lac-au-Saumon, le docteur Rochon, le 8 septembre 1907, trouva moyen d'organiser une fanfare qui débuta par un magnifique programme parfaitement exécuté à la messe de minuit de la même année.

Le docteur Sylvio Roch, arrivé à Saint-Edmond le 24 octobre 1911, se faisait apprécier comme médecin; mais, en 1915, au milieu de la grande « tuerie mondiale » de 1914-18, il fut tout à coup saisi de « l'esprit guerrier ». Croyant obtenir une place de

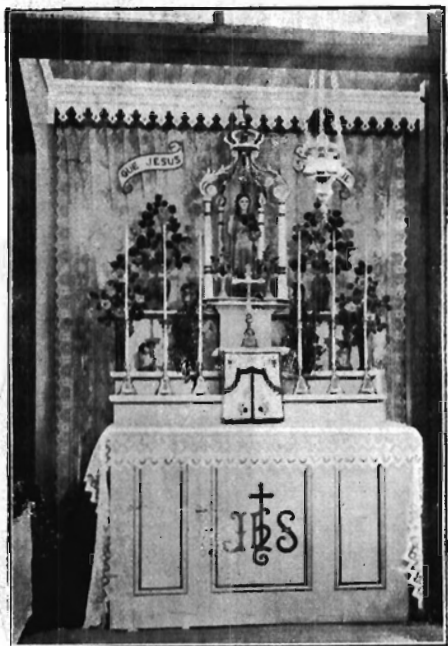
chirurgien-major à l'armée, le 22 décembre 1915, il quitte la paroisse, avec sa femme et son fils, pour se rendre à Montréal. Il faut croire qu'il perdit vite son enthousiasme puisqu'il n'alla pas plus loin et se fixa dans la métropole.

Le docteur Joseph-Etienne Germain, pratiquait la médecine à la Rivière-Ouelle; mais encore garçon et attiré par une amie qu'il s'était faite et qu'il savait retrouver au Lac-au-Saumon, le 18 janvier 1916, il vint examiner les lieux; puis, le 2 mars de la même année, il achète de M. Ernest Deschênes la maison occupée par son prédécesseur dans « l'art de guérir » et s'y installe le 15 du même mois. Le 27 juin suivant, il se mariait avec Demoiselle Marie-Jeanne Tremblay, fille de M. Léandre Tremblay, gérant de la Cie Price, au Lac-au-Saumon, depuis quelques mois, et de Eléonore Gobeil. Messire L.-P. Delisle, curé de la Rivière-Ouelle, au comté de Kamouraska, et ami du Docteur, vint bénir le mariage, et il y eut solennités coutumières en pareils jours.

Mme Germain, excellente chrétienne, faisait le bonheur de son mari; malheureusement, sa santé délicate et minée par une maladie déjà ancienne peut-être, la ravit bientôt à l'affection des siens. Elle mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 29 juin 1920, après de longs mois de souffrances chrétiennement supportées. Le docteur continua l'éducation de ses deux petites filles, ce qui, avec la forte clientèle qui l'assiège jour et nuit, absorba tout son temps. Ce qui ne l'empêcha pas cependant de suivre les progrès de la science. Preuve, le 6 mars 1923, le docteur,



Le Révérend Messire Léon d'AUTEUIL,
curé d'Amqui.



Autel de la chapelle du couvent.



Le 6 novembre 1917, le couvent était béni.

le premier dans la paroisse, installe dans sa maison un « radio » de la marque Westhinghouse, N° 307, 215, Type R. C., fabriqué à Hamilton, Ont., au prix de \$ 316,00 avec l'amplificateur; ce qui permet au docteur et à ses amis de jouir des concerts américains. Le 27 août 1924, à Rimouski, il épousait Demoiselle Marie-Alice Couture, fille de Félix Couture et de Marie-Alphonsine Rehel, de Rimouski.

CHAPITRE XVIII

« IL EST NE LE DIVIN ENFANT ». — ERECTION D'UN CHEMIN DE CROIX DANS LA SACRISTIE TEMPORAIRE. — UNE HEURE D'ADORATION. — PREMIERES QUARANTE-HEURES. — LE NOM DE LA GARE EST « FRANCISE ». — UN PONT. — GRANDE RETRAITE. — BENEDICTION DE L'EGLISE ET D'UN CHEMIN DE CROIX, PAR MONSEIGNEUR BLAIS. — UNE SALLE D'AMUSEMENT POUR LES JEUNES. — ETAT DE LA POPULATION EN 1906-07. — LE CURE EST MALADE. — UN VICAIRE.

Sous la bonne direction de M. Zénon Ouellet et l'habile conduite de M. Ernest Dionne, des Trois-Pistoles, l'église fut bientôt terminée et la première messe y était dite le jour de la Toussaint de l'année 1907. Déjà, depuis le 15 octobre, le curé pouvait se servir de la petite sacristie aménagée dans une des chambres du logement du prêtre; et il y célébrait ce jour-là, le mariage de Bonaventure Bernard, fils d'André et de Louise Dion, de Bonaventure et Clarisse Cormier, fille de Chrysologue et de Marie Briand, des

Iles de la Madeleine, et le 28, le baptême de Joseph Charles-Omer, fils de Charles Lapointe et de Jeanne Dumesnil. Le parrain était Joseph-Omer Rochon M. D.; la marraine, son épouse, Clara Perrin.

Le dimanche 22 décembre 1907 après la messe, les bancs ayant été mis à l'enchère, tous les fidèles eurent leur place dans l'église. Cette année donc, l'on pouvait avoir la messe de minuit dans la paroisse. A cette occasion, la fanfare organisée par le docteur Rochon faisait ses débuts en harmonie; et, s'il faut en juger par cette note laissée dans le cahier des prônes : « Remerciements pour l'organisation de la messe de minuit; les choses se sont bien passées. Beaucoup de communions, ce fut un véritable succès ».

Le vieux chemin de croix qui avait orné les murs de l'école-chapelle du troisième rang, après avoir jadis figuré avec avantage dans la chapelle de l'ancienne mission de Saint-Edmond, fut à nouveau béni et attaché au mur de la sacristie temporaire, le 24 janvier 1908, par le curé Bouillon, qui, le 20 du même mois, avait été autorisé par Monseigneur l'Evêque, à procéder à cette bénédiction, afin de permettre aux fidèles de gagner les indulgences du chemin de Croix, en attendant celui qui devait être installé dans l'église plus tard. Le 27 du même mois, Monseigneur avait aussi, par un décret, permis l'heure d'adoration de chaque semaine devant le Saint Sacrement solennellement exposé, et l'inauguration se fit le 7 février suivant. C'est aussi le 25 février 1908 qu'eurent lieu les premières Quarante-

Heures dans la paroisse; et, puisque nous en sommes aux dates, disons que c'est en 1908, que fut érigée à Saint-Edmond, l'archiconfrérie du Saint-Rosaire avec procession, le premier dimanche de chaque mois.

Il peut être bon aussi de garder le souvenir des premiers mariages bénits dans l'église temporaire: le 14 janvier 1908, celui de François-Baptiste Brisson, fils de Téléphore et de Arthémise-Joséphine Lévesque et Albanie Miller, fille de Edouard et de Vitaline Beaulieu; et Ovide Caron, forgeron, fils d'Olivier et de Elvine Marquis, et Maria Saint-Laurent, fille de Pierre-Arthur et de Marie Banville, du Lac-au-Sau-mon.

M. Caron est un bon forgeron qui connaît son métier. Arrivé à Saint-Edmond, encore garçon et sans le sou, il sut par son travail s'acquérir une belle propriété et une bonne clientèle; mais, comme on dit vulgairement, « l'on se tanne d'être bien », en 1921, il vend tout ce qu'il a, sauf sa femme et ses huit enfants, c'est entendu, pour chercher fortune à Saint-Epiphane, au comté de Témiscouta. Désillusionné, il revint tout de suite à son ancienne paroisse où il se construisit une boutique sur la propriété de son beau-père, rue Saint-Edmond; puis, dans l'été de 1922, se croyant « d'étoffe » à faire un « habitant », il achète au troisième rang, le beau « bien » de M. Joseph Poirier, qui, à son tour, veut « voyager ».

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire : la station du chemin de fer à Saint-Edmond, baptisée par des

anglais « pur sang » avait pour nom : « Salmon Lake ». Il n'en pouvait être autrement, n'est-ce pas ? En bon canadien, descendant des Normands, le curé, tout en ayant l'œil à l'organisation de la paroisse, voulut bien aussi voir à mettre la gare du chemin de fer en harmonie avec le bureau de poste; et, à ce propos, il écrivit à son Evêque. Mgr Blais, le 14 avril 1908, répondait en louant « le projet de recourir aux autorités fédérales pour obtenir que le nom anglais « Salmon Lake » de la gare du chemin de fer soit changé en un nom français qui serait celui du bureau de poste « Lac-au-Saumon ». Une requête dûment signée par la majorité des paroissiens de Saint-Edmond et chaleureusement apostillée par Mgr Blais, fut remise à Monsieur le Docteur Ross, de Mont-Joli, alors député au fédéral pour le comté de Matane, à l'adresse du Sous-Ministre et Ingénieur en chef : M. M.-J. Buthler, lequel, le 1^{er} mai 1908, répondait : « Au sujet de la requête et de la lettre que vous avez eu la bonté de me donner aujourd'hui, je suis heureux de vous informer que l'Ingénieur pour l'entretien du chemin de fer a reçu instruction de changer le nom « Salmon Lake » en « Lac-au-Saumon ». Et ce ne fut pas plus long que cela. Ce qui fait qu'aujourd'hui, l'on se sert du « doux parler de France » pour indiquer aux voyageurs la gare du chemin de fer à Saint-Edmond.

Dans un chapitre antérieur, nous avons déjà insinué que le pont, à la tête du Lac-au-Saumon, et qui unit les deux rives, était tout d'abord déclaré infaisable, et l'on devine pourquoi, Monseigneur, qui

se l'était laissé dire plus d'une fois, n'avait pas voulu alors comprendre la rive Nord du Lac-au-Saumon dans les limites de la nouvelle paroisse de Saint-Edmond. M. l'abbé A. Bouillon, qui avait été jadis en position d'étudier les jeux des intéressés et de voir les dessous des cartes de la partie adverse, dès sa nomination comme curé, s'empessa de correspondre avec le député, M. Donat Caron; et, avec l'aide efficace de Monsieur l'arpenteur Gastonguay, du bureau des arpenteurs au Département de Québec, le fameux pont et la route qui unit les deux rives, étaient œuvre accomplie en l'été de 1908; et le dimanche 25 octobre, après-midi, en l'absence du curé, Messire D.-A. Michaud, alors vicaire à Saint-Edmond, pouvait bénir le « Pont d'Union ».

Mais le curé tout attentif qu'il était à l'organisation matérielle de la paroisse, ne négligeait pas cependant le côté spirituel. Le besoin d'une bonne et grande retraite se faisait sentir. Mais, jusqu'alors, on le comprendra facilement, le local faisant défaut, il fallut « espérer ». Maintenant que tout était prêt, un samedi soir, 11 juillet, les RR. PP. Pacifique et Athanase, capucins de Sainte-Anne-de-Restigouche, faisaient l'ouverture de ces jours attendus avec impatience. Tous se firent un devoir d'assister à ces touchants exercices; et le résultat fut tel, qu'au dire des témoins, c'est sûrement la retraite la plus fructueuse comme aussi celle qui a laissé la plus salutaire impression. A l'occasion de la clôture, le dimanche 19, Monseigneur, qui s'était empressé de répondre à l'invitation qui lui en avait été faite, voulut bien,

avant la grand'messe du jour, bénir l'église; et, dans l'après-midi, y ériger un chemin de croix, don des paroissiens. Le soir, à 7 heures, il y eut sermon de persévérance donné par le R. P. Pacifique, après lequel, Monseigneur distribua aux associés la croix de tempérance. M. l'abbé Wilfrid Dionne agissait comme cérémoniaire.

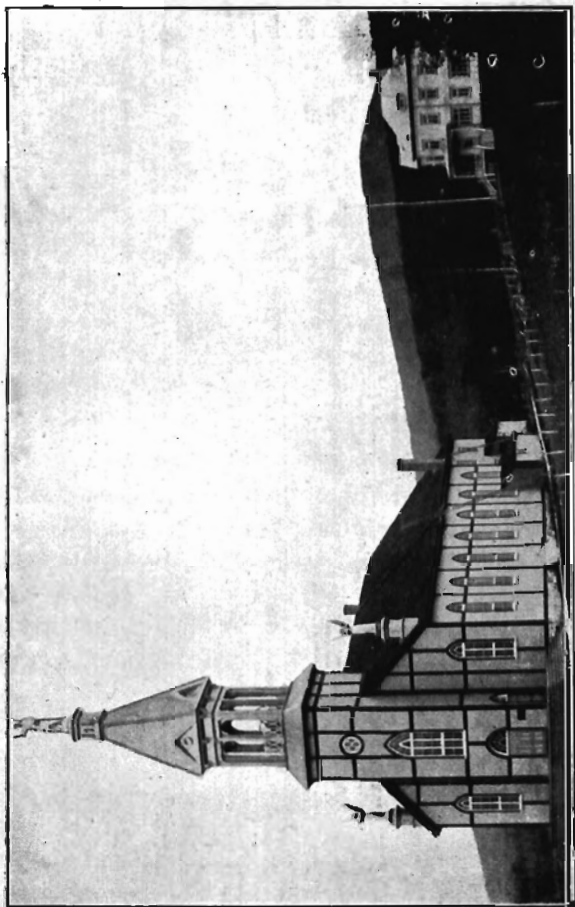
Bien avant cette solennité, le 10 octobre de l'année précédente, Mgr Blais avait écrit au curé : « En revenant de Restigouche, samedi dernier, j'ai pu voir, à la lumière du soleil levant, votre église et votre presbytère, et je dois dire que l'apparence m'en a paru très belle. Jusque-là, je me plais à féliciter tous les intéressés, et je vous bénis en particulier. La fête de la prochaine inauguration religieuse de ces édifices ne manquera pas sans doute d'être une vraie réjouissance à tous égards au milieu de votre peuple fidèle ». Et les prévisions, si bénévolement énoncées par Monseigneur l'Évêque, eurent leur pleine réalité au jour mémorable du 19 juillet 1908, car tous étaient dans la jubilation.

Mais le cœur de l'homme, créé pour un bien infini qu'il cherche en vain ici-bas, est ainsi fait que, poursuivant sans cesse cet idéal, il s'attache un instant à ce qu'il croit devoir satisfaire ses aspirations, puis abandonne bientôt ce qui faisait son bonheur, pour ce qu'il estime maintenant être le « parfait » qu'il cherche. Aussi, la chapelle temporaire fut-elle abandonnée sans regret, et, en l'été de 1908, abattue sans pitié. En 1909 les jeunes gens s'emparèrent de la charpente pour édifier une salle d'amusement en

face de l'église neuve, du côté Nord de la rue. L'inauguration eut lieu le 2 juillet de la même année. Il est regrettable que des circonstances particulières aient amené les jeunes à se départir de cet immeuble, qu'ils vendirent à M. Alphonse Landry pour en faire des logis pour locataires.

M. Landry est un des premiers marchands venus s'installer au Lac-au-Saumon. Après une « grillade » à Petit Métis, où il avait tout perdu, le 25 novembre 1902, il venait occuper la maison qu'il s'était fait construire sur un lopin de terre acheté de M. Joseph Saint-Laurent, sur la rue Saint-Edmond, à quelques arpents à l'Est de la gare du chemin de fer. Grâce à son énergie, M. Landry sut mener à bonne fin le commerce qu'il entreprit. Aujourd'hui, il compte parmi les plus solides. Au dire des voyageurs, c'est le magasin le mieux assorti de la Vallée Matapédia. Nous devons dire que son fils Joseph-Alphonse, un jeune qui a la « bosse du commerce », est pour beaucoup dans le succès du père. Le 26 février 1923, M. Landry mariait son unique fille à M. Eugène Larue, employé civil, de Québec, et les cérémonies furent princières.

Il est temps de jeter un coup d'œil sur la population de la paroisse de Saint-Edmond, pour les années 1906 et 1907. Nous verrons alors comment progressent nos paroisses canadiennes françaises. En 1906, il y avait dans le village : 141 familles, 422 communicants, 316 non-communicants et 744 âmes. Dans la paroisse : 63 familles, 228 communicants, 166 non-communicants et 395 âmes. En tout : 1.138



Église et presbytère.



En haut : La crèche.

En bas : Le carillon.

âmes. L'année suivante, dans le village, il y avait 164 familles, 577 communiants, 381 non-communiants et 958 âmes. Dans la paroisse : 58 familles, 226 communiants, 134 non-communiants, 360 âmes. En tout 1.318 âmes.

Cette diminution de familles de la paroisse est la conséquence du mécontentement des uns et de la gêne financière des autres. Un bon nombre prit le chemin des Etats-Unis, où ils pensaient trouver fortune et consolation; d'autres s'en retournèrent dans leur paroisse d'origine; mais le contretemps ne fut pas de longue durée; bientôt, quelques-uns revinrent prendre leurs terres; tandis que d'autres, profitant de l'occasion, acquéraient les lots ainsi vacants. Depuis, la population n'a fait qu'augmenter; et en 1925, l'on comptait plus de 2.000 âmes, dans les deux municipalités du village et de la paroisse. Les fatigues d'un ministère si mouvementé affectèrent tellement la santé du curé Bouillon, qu'il dut bientôt se rendre à l'hôpital de Campbellton où il passa les mois de septembre et octobre de l'année 1908. Dès le début de la maladie, Mgr Blais s'empessa d'envoyer au curé une aide efficace en la personne de Messire Joseph Belles-Iles; mais comme ce Monsieur était déjà destiné au vicariat de Trois-Pistoles, et que la maladie du curé semblait se prolonger, le 1^{er} septembre, après avoir appelé Messire Belles-Iles, pour l'envoyer à son nouveau poste, Monseigneur envoyait à Saint-Edmond, Messire D.-A. Michaud, en écrivant : « M. Michaud se rendra chez vous dans l'après-midi de demain. J'espère qu'à la fin

de ce mois, vous serez si bien que je pourrai disposer de ce Monsieur ailleurs. Je suis encore en déficit cette année. Si vous saviez comme c'est pénible. En attendant, comment allez-vous? Je prie toujours fort pour vous, je m'informe de vous autant que je puis, et j'ai confiance. Qu'en dites-vous? Je vous souhaite le meilleur des repos, la plus heureuse et solide convalescence ».

Et le 14 septembre, Monseigneur apprenant que le curé est à l'hôpital de Campbellton, écrivait : «... Si vous agréez M. Michaud à titre de vicaire, pendant le temps que vous en aurez besoin, je pourrai alors lui donner des lettres de mission.... Vous me donnerez de vos nouvelles sans vous fatiguer, n'est-ce pas? Si vous êtes encore à Campbellton, avant de descendre chez nos bons Pères Capucins, je ne manquerai pas d'aller vous visiter ». Sur la réponse du curé, le 16 septembre 1908, Messire Michaud était nommé vicaire à Saint-Edmond-du-Lac-Saumon. En même temps, Monseigneur écrivait au curé : « Il est vrai que vous êtes encore dans votre captivité de l'hôpital; mais je vois avec bonheur et réjouissance que vous y employez bien votre temps. La fièvre diminue, l'irritation des poumons s'apaise, l'état normal revient sensiblement. Que Dieu en soit béni! Pour vous, gardez toujours le repos et soyez aveuglément fidèle au traitement du médecin. Il ne sera temps de rentrer à Saint-Edmond que lorsque vous serez pleinement convalescent et capable d'y reprendre le cours de votre ministère avec une vigueur solidement rajeunie. En attendant, n'ayez point d'autres

sollicitudes, je vous le recommande particulièrement; et vous travaillerez ainsi utilement pour le temps et l'éternité : Se soumettre aux lois de la nature, c'est accomplir la volonté de Dieu... M. Michaud recevra ce soir ses lettres de mission à titre de vicaire, et cette question sera réglée sans plus de retard. Vous pourrez ensuite l'appeler auprès de vous pour lui donner vos instructions, et j'ai confiance qu'il y sera fidèle et vous donnera satisfaction à tous égards ».

Messire D.-A. Michaud administra la paroisse pendant tout le cours de la maladie du curé; et son zèle fut apprécié. A la mi-janvier 1909, le curé pouvant reprendre son ministère et suffire à la tâche, Messire Michaud quittait Saint-Edmond pour Sainte-Félicité, où il venait d'être nommé vicaire.

CHAPITRE XIX

UN REGLEMENT POUR LES BANCs DE L'ÉGLISE. —
ENCORE DES TRANSACTIONS. — DES MAISONS SE
PROMENENT A LA QUEUE LEU-LEU. — ANNEXION
ON ORGANISE DES CONFRERIES. — UN BAZAR. —
TROIS CLOCHES. — PAS DE JALOUSIES. — « VIVE
LA LIBERTE ». —
DE LA RIVE NORD DU LAC-AU-SAUMON A LA PA-
ROISSE DE SAINT-EDMOND. — AMQUI S'AGITE. —

Mgr Blais, dans une lettre du 9 octobre 1908, écrivait au curé : « Sur votre désir, je m'empresse de vous envoyer votre projet de règlement pour l'adjudication des bancs de votre église. Tout m'y paraît très bien. Dès que vous l'aurez fait transcrire en forme sous la rubrique d'une résolution de vos marguilliers anciens et nouveaux, je pourrai l'approuver.

« Quant à vos résolutions pour l'acquisition de terrain, vos renseignements m'éclairent, et je vais m'occuper de l'approbation de ces résolutions sans plus de retard ».

Ce règlement pour l'adjudication des bancs de l'église, passé en résolution par les marguilliers, le 11 octobre, recevait, le 13 du même mois, l'approbation de Monseigneur l'Evêque de Rimouski.

Dans le dernier alinéa de la lettre sus-dite, il est fait mention de terrain à acquérir. Disons pourquoi: en plaçant l'église temporaire à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui, il a fallu l'éloigner un peu de la route qui conduit de la gare aux rangs supérieurs; car il s'y trouvait entre le chemin et la place de l'église, trois maisons qu'il fallait maintenant transporter ailleurs. Disons entre parenthèse, qu'entre ces maisons et le perron de l'église, il y avait une coulée de 15 pieds de profondeur, creusée par la fonte des neiges du printemps, et qu'il fallait aussi combler. Après des démarches fructueuses auprès de M. Louis Saint-Laurent, propriétaire de la terre voisine, il fut convenu que ce Monsieur céderait gratuitement à la Fabrique de Saint-Edmond le terrain nécessaire, en échange, en faveur de la dite Fabrique, de terrains ainsi occupés en face de l'église que l'on venait de construire. Voilà pourquoi, les 7 et 27 juillet, 27 octobre et 22 décembre 1908, des contrats de transaction étaient dûment signés par les parties en cause devant le notaire Laberge, de Val-Brillant.

Sur la promesse verbale de M. Saint-Laurent cependant, dès l'été 1908, les dites maisons, à la queue leu-leu, s'en allaient gentiment vers d'autres assises.

Nous l'avons dit, la maladie avait retenu le curé deux longs mois à l'hôpital de Campbellton. Pendant

cette absence, les habitants du côté Nord du Lac-au-Saumon, faisant naturellement partie de la paroisse de Saint-Edmond où ils allaient plus facilement, voulant régulariser leur position, présentèrent à Monseigneur l'Evêque de Rimouski, une demande à l'effet d'obtenir leur annexion à la paroisse de Saint-Edmond. Comme cette requête manquait des formalités requises, Monseigneur, le 31 octobre 1908, envoyait cette supplique au curé qui la trouvait à son retour dans sa paroisse, en disant : « Je reçois la requête des signataires francs-tenanciers résidant sur la rive Nord du Lac-au-Saumon qui demandent leur annexion à la paroisse de Saint-Edmond. Je ne puis agir sur cette requête telle que formulée. Il y manque des formalités indispensables. Il faut dire que les signataires sont des francs-tenanciers, qu'ils constituent la majorité de ces francs-tenanciers dans la partie du territoire dont on demande l'annexion, donner l'étendue et les bornes de ce territoire, énumérer les raisons qui militent en faveur de l'annexion; à la suite des signatures, ajouter un certificat d'authenticité portant les noms de deux témoins, accompagner cette requête d'un plan photographique du territoire à annexer par un arpenteur juré ainsi que la description technique de l'étendue et des bornes en tous sens du dit territoire

« Il ne faudra point faire signer cette requête par les résidants du Lac-à-Pitre. Quant aux francs-tenanciers de la limite Ouest de Causapsal; sur la rive Nord du Lac-au-Saumon, si le curé de Causapsal le permet, et les intéressés en question le veulent

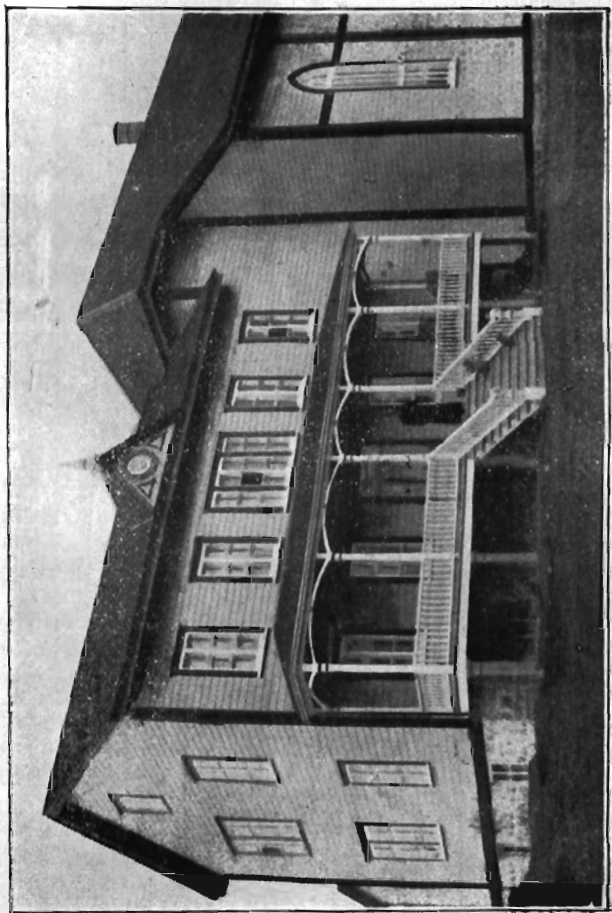
bien, ils pourront signer cette requête d'annexion, en disant au bout de leur signature qu'ils appartiennent à la paroisse de Causapscal. Cette requête étant ainsi signée, l'arpenteur juré pourra dresser et rédiger pertinemment le plan et la description du territoire à annexer. Je vous renvoie la requête à refaire dans les conditions prescrites à l'effet de demander régulièrement une annexion de territoire ».

La requête fut donc rédigée telle que requise, et et l'on recueillait les signatures, lorsque Amqui, ayant eu vent et nouvelle de l'affaire, conçut le dessein d'agrandir son domaine. Deux de ses principaux citoyens préparèrent une requête qu'ils réussirent à faire signer par cinq des habitants de l'extrémité Nord du rang, Joseph Beaulieu, Georges Rousset, Macaire Côté, Ferdinand Dionne et Odilon Poirier. L'un des deux se fit aussi le correspondant auprès de l'Évêque, assurant Sa Grandeur d'être l'écho des intéressés qui demandaient l'annexion à la paroisse d'Amqui, des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 inclusivement du rang A et 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74 du rang 1 Lepage. Monseigneur Blais, ayant devant lui tous les papiers nécessaires et dans l'espoir d'être utile à ceux qui le requéraient ainsi, après avoir député le chanoine Ross, pour vérifier les signatures et les raisons données en faveur de la dite annexion, lança son décret et l'affaire fut réglée.

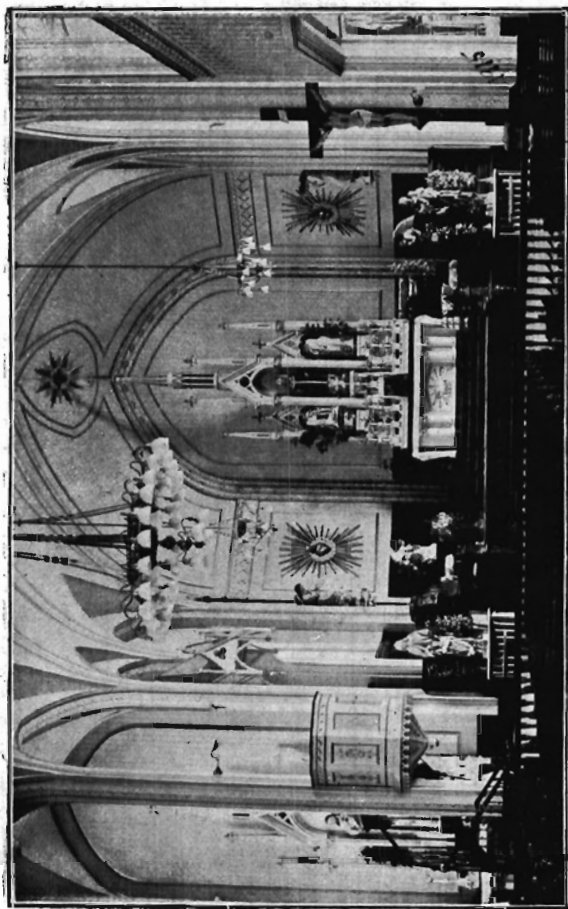
Les gens de ces lots compris ainsi dans les limites de la paroisse d'Amqui, regrettent bien maintenant de s'être ainsi éloignés de l'école et de l'église; mais l'erreur, si jamais elle peut être réparée, ne

pourra l'être de si tôt; car les répartitions en cours à Amqui, ne sont pas près d'être complétées. Tout de même, pour nous qui connaissons les lieux et les choses, qu'il nous soit permis de dire que cette affaire est regrettable. La montagne à Fournier, qui semble être une limite naturelle, et désignée par feu Mgr Langevin comme limite de la paroisse d'Amqui, du côté nord du Lac-au-Saumon, devait, il me semble, garder sa destination première. En effet, ce changement eut pour effet de laisser à la paroisse de Saint-Edmond un bout de rang trop court pour deux arrondissements scolaires et trop long pour un seul; ce qui fait que les enfants des familles établis aux extrémités de ce rang ne peuvent fréquenter l'école la majeure partie de l'année.

M. l'arpenteur Gastonguay, du Département de Québec, avait certes raison, le 14 janvier 1909, d'écrire au curé : « J'ai toujours entendu que la partie du canton Lepage qu'il convient d'annexer à votre paroisse comprend le premier rang depuis le lot N° 39 jusqu'au lot N° 74 inclusivement, puis les huit premiers lots du rang A, tel que je vous l'indique sur le plan inclus. J'ai toujours été sous l'impression que cette partie de Lepage ne pouvait pas facilement appartenir à d'autres paroisses qu'à la vôtre. Car il me semble que pour bien rencontrer les besoins du reste du canton, il faudra une église dans l'intérieur du canton, sur un point de la ligne entre les rangs 3 et 4. J'attends votre réponse et vos suggestions avant de vous faire la description technique ». Cette lettre de M. l'arpenteur Gastonguay



Troisième résidence du curé, lo gement attenant à l'église paroissiale,



Intérieur de l'église de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

et le plan qui l'accompagnait furent adressés à l'évêché; mais il n'y avait plus rien à faire. Le curé alors se contentait de répondre à M. l'arpenteur Gastonguay de vouloir bien lui envoyer la description technique avec bornes telles qu'indiquées par sa première lettre. Monsieur Gastonguay répondant à cette demande, le 27 février 1909, le curé pouvait remettre à Mgr Blais les documents voulus. Le 1^{er} avril, M. le Chanoine François-Xavier Ross venait vérifier les allégations de la requête et le 18 du même mois, le décret du 16 annexant le premier rang Lepage, à partir du lot N° 39 au lot N° 67 inclusivement à la paroisse de Saint-Edmond était lu du haut de la chaire, puis le 30 octobre de la même année, reconnaissance civile et proclamation en était faite par *La Gazette Officielle de Québec*.

S'il est vrai de dire que l'œuvre de Dieu est marquée du sceau de l'épreuve, par tout ce que nous avons vu depuis les commencements de la paroisse de Saint-Edmond, il faut espérer qu'elle est voulue de Dieu.

Mais le curé, tout en s'occupant de la formation matérielle de sa paroisse, n'oubliait certes pas le spirituel. L'expérience le prouve : rien ne dure que ce qui est organisé en association permanente; comme aussi rien ne stimule davantage que le groupement des unités; le soldat isolé ne se sent pas le courage qu'amène l'entraînement par le groupe; et l'on sait s'il en faut au chrétien, du courage, pour rester fidèle à son devoir! Pour répondre à tous ces besoins et grouper ses paroissiens afin de les rendre plus forts,

le curé, après avoir obtenu de Mgr Blais les décrets nécessaires, organise « L'Apostolat de la Prière », le 4 mai 1909; le 24, la « Ligue du Sacré-Cœur » pour les hommes mariés; le 27, les « Congrégations des Dames de Sainte-Anne » pour les femmes et des « Enfants de Marie » pour les jeunes filles; en 1912, le 16 avril, le « Tiers-Ordre de Saint-François » établi par le R. P. Casimire, Capucin, de Sainte-Anne-de-Restigouche, et, en 1916, « L'Union de la Prière », puis, en 1921, « L'Association de la Bonne Mort », et le 18 décembre, « La Pieuse Association de la Saint-Jean-Berchmans », pour les enfants de chœur. Enfin, par un décret de Mgr Léonard, le 24 novembre 1922, « L'Association de Saint-Joseph » pour les jeunes gens, et la première réception se faisait aux premières vêpres de Saint-Joseph, le dimanche après-midi, à 2 heures, le 18 mars 1923. Toutes ces sociétés sont suivies avec intérêt, et le bien qu'elles font est appréciable.

Dans un des chapitres précédents, il nous a été donné de rappeler le souvenir du don d'une cloche fait par feu Mgr Antoine Gauvreau, alors curé de Saint-Roch de Québec, et nous avons dit comment cette pieuse messagère fut fidèle à sa mission, ainsi que la reconnaissance qui lui est allouée. L'église nouvellement construite avec son clocher encore muet, demandait une voix puissante et sonore. Après mûres délibérations, il fut décidé de pourvoir à l'achat d'un carillon de trois cloches, d'une pesanteur de 3,913 livres, réparties comme suit : la première : Fa dièse, 1.774 livres; la seconde : Sol dièse,

1,254 livres; et la troisième : La dièse, 885 livres, achetées de la maison G.-F. Pacard, à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie), France, par l'intermédiaire de M. Morissette, de Québec, pour la somme de \$ 457,85, F. O. B., Lac-au-Saumon. Pour défrayer le coût d'achat de ces cloches, avec la permission de Mgr Blais, une vente organisée pour l'été de 1909, rapporta la somme rondelette de \$ 346,65.

Tout avait été organisé pour avoir les cloches au plus tard à la fin du mois de juin; mais les beaux jours de l'été passaient, et « comme sœur Anne », l'on ne voyait encore rien venir. Le 26 juillet, M. Morissette, sûr de son affaire, prévenait le curé que son carillon était sur le quai de Québec. La nouvelle s'en répandit comme une trainée de poudre; et l'on se réjouissait de pouvoir procéder à la bénédiction avant l'ouverture du premier Conseil Plénier. A peine cependant la première dépêche était-elle parvenue qu'une autre la contredisait, et le 29 juillet, M. Morissette écrivait au curé : « Vos cloches ne sont pas arrivées, elles ont quitté la fonderie le 3 juin avec dix autres pour le Canada et le 26 juin la fonderie m'expédiait un autre carillon qui m'est parvenu. Peut-être que les vôtres sont passées tout droit pour Montréal. Je m'en occupe et vous donnerai d'autres nouvelles par un prochain courrier; ne fixez pas la date sans d'autres nouvelles ». Le 31 juillet, Monseigneur écrivait à son tour : « Si vous étiez prêt pour le 8 août et que vous teniez à ce que votre cérémonie se fasse alors, je serai à votre dis-

position... Dès les premiers jours de septembre, je devrai me rendre à Québec et y demeurer jusqu'à la fin du Concile Plénier ».

Malgré toute la diligence que l'on mit de part et d'autre pour hâter la venue des cloches, elles ne furent cependant à la gare du Lac-au-Saumon qu'à la fin du mois d'octobre; et le 31, Monseigneur, prévenu alors, écrivait de nouveau au curé fixant la date de la cérémonie de la bénédiction au 7 novembre 1909. Tout étant réglé, l'on attendait patiemment. Mais le proverbe n'est pas faux: « Un malheur n'arrive jamais seul »; voilà que les journaux, comme un coup de foudre annoncent que Mgr Blais, souffrant de paralysie, est retenu à l'Hôtel-Dieu de Québec. De suite, le curé s'empresse d'offrir ses sympathies à l'auguste malade, et de solliciter la faveur d'un remplaçant pour le jour fixé qui approche. A quoi, Monseigneur voulut bien répondre, en envoyant une dépêche à M. le chanoine Ross, pour le prier de se rendre au Lac-au-Saumon présider en son nom la cérémonie de la bénédiction du carillon de trois cloches. Ce qui fait que le 7 novembre 1909, le dimanche après la grand'messe et après une bonne instruction donnée par M. le chanoine Philémon Côté, alors supérieur du Séminaire de Rimouski, en présence de tous les fidèles réunis, M. le chanoine Ross bénissait le carillon; et l'acte fut signé par : C.-Ph. Côté, ch. sup. du Séminaire de Rimouski; A Bouillon, prêtre curé; Alph. Landry et sa Dame; A. Dionne et sa Dame; Philippe Legros; P.-O. Turbide; H. Fournier, maire; Raphael Turbide; Frs Côté; Johny Bour-

geois; Alph. Lamontagne; Johny Côté; Oliva Vézina; Gustave Perron; Arthur Poirier; Honoré Beaulieu; Claude Duclos; Joseph Poirier; Théophile Saint-Pierre; Paul Desrosiers; M.-E. Castonguay; Thadée Malaisson; Isaac Arsenault; Georges Sirois; Mastai Turcotte; O.-J. Rochon, M. D.; Frs Xavier Ross, chanoine, délégué ad hoc de Monseigneur l'Évêque.

Une heure après la cérémonie, les cloches au beffroi carillonnaient on ne peut mieux. Mais la satisfaction n'était pas complète; les jalousies qui fermaient les lanternes du clocher, empêchant le son de se répandre au loin, les habitants des rangs un peu en arrière s'en plaignirent. Il fut donc convenu d'enlever ces persiennes et de les remplacer par une galerie en fer. Ce travail délicat, confié à M. Alfred Poitras, « ouvrier de la première heure » au Lac-au-Saumon et qui connaît son métier, fut exécuté sans accident, et le soir du 27 novembre 1909, à 5 heures, tout était terminé. A l'angelus les cloches lançaient au loin leurs notes harmonieuses et l'écho répétait : « Vive la liberté ».

Ce jour-là, au matin, avait lieu la sépulture de feu Ulric Thériault, fils de Julien et de Angélique Lafrance, jeune homme de 19 ans et 9 mois, décédé accidentellement le 24, à Rivière Bleue, au comté de Témiscouata, où il travaillait dans les chantiers; et les cloches, à cette occasion firent entendre leur premier glas. Le lendemain, pour la première fois, elles annonçaient la naissance spirituelle de Samuel Laurent, né la veille, fils de Ernest Lepage et de Ida Tremblay. Le parrain était Samuel Tremblay, oncle de l'enfant; la marraine : Jeanne Laplante.

CHAPITRE XX

UN PLOMBIER. — UN MOULIN A SCIES. — UNE COMETE. — ENCORE UNE ACQUISITION. — UNE DELEGATION. — UN PRESBYTERE. — VISITE D'UN EVEQUE-MISSIONNAIRE. — LE ROI EST MORT : VIVE LE ROI ! — VISITE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE. — UN BUREAU DE POSTE : PARAMÉ. — UNE COMPAGNIE D'AQUEDUC. — LE CONGRES EUCHARISTIQUE DE MONTREAL. — UN BUREAU D'ENREGISTREMENT A AMQUI. — UNE FROMAGERIE. — BENEDICTION DE STATUES. — UNE MINE D'OR.

L'organisation allait « son train » ; et les familles arrivaient nombreuses. Cette fois, le 19 novembre 1909, c'est un jeune homme de 20 ans, Emile Bart, de Saint-Pascal, au comté de Kamouraska, plombier de son métier, qui vient installer sa boutique, dans la maison de M. Arthur Barr, occupée présentement par son fils Ludger. Mais la paroisse encore trop jeune, sans doute, et ses habitants, plus attentifs à se mettre à l'abri qu'à se procurer le confort, ne pouvait satisfaire les ambitions du jeune ferblantier ; aussi, après un mois d'essai, plia-t-il bagage, pour

aller à Edmundston, dans le Nouveau Brunswick, où il réside encore aujourd'hui, entouré d'une nombreuse famille et encouragé par une bonne clientèle. Quelques années plus tard, il fut remplacé à Saint-Edmond, par M. Joseph Ouellet, qui, lui, venu dans le bon temps, vit de son métier avec sa femme et sa petite famille.

Pas bien loin de l'église, au fronteau du deuxième rang, sur la terre N° 32, se trouvait un moulin à scies, construit en 1909 et exploité par M. Philippe Lepage, qui le vendit, l'année suivante, à M. Ernest Michaud. Ce dernier, un peu plus en moyens, sut tirer bon profit de ce moulin qu'il mit en activité le 15 décembre 1910. Mais croyant faire davantage en s'établissant dans une région neuve, quelques années plus tard, il transporta à Anderson, au Nouveau-Brunswick, tout le mécanisme et vendit la charpente à M. Louis Saint-Laurent qui s'empressa de l'abattre, pour ne laisser sur son terrain que la maçonnerie de l'engin que l'on peut voir encore aujourd'hui.

Dans son nouveau domaine, tout allait pour le mieux et le jeune Michaud escomptait l'avenir, lorsque la cruelle mort vint, en le terrassant, mettre fin à tous ses projets.

« As-tu vu la comète?... Vive la comète!... » Depuis longtemps déjà, les journaux (rouges ou bleus...) en un mot toutes les feuilles à prétentions astronomiques avaient lancé aux quatre coins de l'univers, la grande nouvelle de l'apparition de la comète « Halley » pour le 31 janvier 1910. Comme cette « grande Dame » ne nous visite, paraît-il que tous les 75 ans,

il y avait de quoi intéresser les curieux. Ce soir donc du 31 janvier 1910, les grands et les petits scrutaient l'horizon pour être témoins de l'apparition de la célèbre nébuleuse: pas un nuage n'obscurcissait le ciel; la température, pour la saison, n'était pas trop sévère, et, avec un peu de précaution, l'on pouvait, sans misère, espérer la « voyageuse ». Pour quelques-uns, ce n'était pas sans quelque appréhension, que l'heure avançait; songez donc : la « Gazette » l'avait dit : « Gare à vous »; si la terre vient à traverser la queue de la comète, pas un être vivant ne saurait subsister. Tous seront suffoqués par le gaz empoisonné dont est composé la traîne de « Madame ». Vous pouvez juger si les bleus et les rouges, même les jaunes, étaient dans les transes. « C'est écrit, voyez-vous : la « Gazette » le « ratifie ». Ce sera la fin du monde « drette » ... et...; mais la comète est passée... avec sa queue... et... la terre « roule sa bosse » et ne s'en porte pas plus mal... ainsi que ses habitants... Vive la comète!...

Cependant le curé, oh, le téméraire!... las de vivre comme un rat d'église dans un coin de la sacristie, faisant fi de la comète, passait résolutions et actes pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction d'un presbytère. Les premières, datées des 16 et 23 janvier 1910, recevaient l'approbation de Mgr Blais, les 20 et 27 du même mois. Quant à l'acte d'achat du terrain de MM. Joseph et Pierre Saint-Laurent, il était signé par les parties en cause devant le notaire. Laberge de Val Brillant, le 8 mars de la même année.

Jusqu'à Mgr Emile Grouard, évêque d'Ibora, vicaire apostolique d'Athabaska, qui, se souciant peu de la Nébuleuse, visitait certaines paroisses du diocèse de Rimouski, en quête d'aumônes, pour ses pauvres missions du Nord-Ouest; et comme Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon jouissait déjà d'une assez bonne réputation, le 7 février 1910, Mgr Blais écrivit au curé : « Mgr Grouard, évêque missionnaire d'Athabaska, m'écrit de Saint-Alexis de Matapédia qu'on lui suggère de s'arrêter chez vous. Je m'en réjouis, et je sais que vous saurez le bien accueillir, ainsi que vos fidèles qui aimeront aussi à contribuer à la sainte œuvre de ses missions du Nord-Ouest ».

Cette lettre arrivait par la poste du soir, alors que Mgr Grouard, peu accoutumé aux trains rapides, avait voyagé par le train « accomodation », qui, ce jour-là, par exception, n'était pas en retard. Sa Grandeur était accompagnée de Messire L.-F. Côté, curé de Saint-Alexis et C. Najotte, curé de Matapédia. Le soir, dans l'église, il y eut conférence sur les mœurs et usages des sauvages du Nord-Ouest, donnée par Monseigneur, qui fit aussi la collecte. Malheureusement, l'assemblée prévenue trop tard, n'était pas nombreuse et la recette s'en ressentit. Le lendemain, Monseigneur quittait la paroisse, en route pour Amqui.

Nous l'avons vu, le terrain où devait s'élever le presbytère était acheté des MM. Saint-Laurent, il restait donc à bâtir. Les résolutions passées les 10 et 17 avril 1910 recevaient l'approbation de Mgr

Blais. Ayant exigé une requête de la majorité des francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Edmond, celle-ci fut présentée le 17 avril 1910; et Messire Zénon Belles-Iles, alors curé de Causapschal, fut chargé, le 6 mai 1910, d'en vérifier les allégations. Sur le rapport favorable du député, le 7 mai, Monseigneur publia le décret de la construction du presbytère par la Fabrique de Saint-Edmond.

Déjà, les plan et devis faits par l'architecte Thomas Raymond, de Québec, avaient été approuvés par Mgr Blais, le 26 avril 1910, et les soumissions demandées ayant été acceptées le 30 mai suivant, M. Joseph Dagneau, de Notre-Dame du Sacré-Cœur, au comté de Rimouski, signait le contrat d'entreprise, pour le montant de \$ 4600.00, et le 1^{er} juin, il commençait les travaux préliminaires des fondations.

Tout allait bien d'abord, mais l'entrepreneur Dagneau n'ayant pas le sou et ne pouvant attendre les estimées pour vivre, ne put tenir longtemps; aussi bientôt fit-il complètement défaut; et le curé Bouillon, sans plus de cérémonies, prit la conduite du chantier. Le 19 juillet, M. A.-A. Portugais, de Rimouski, posait le système de chauffage à eau chaude et la plomberie et le 29 janvier 1911, le curé entra avec armes et bagages dans le presbytère neuf, abandonnant sans regret les pièces aménagées dans ce qui est la sacristie d'aujourd'hui.

Pendant que les savants faisaient la cour à Dame Comète, qui ne disparut que le 20 mai, alors que, dit-on, entre 10 et 11 heures du soir, la terre passa à travers la queue de la Dame... aïe!... et que le curé

Bouillon bâtissait, la mort, à Londres, faisait des siennes : le vendredi, 6 mai, à 11 h. 15, S. M., le roi Edouard VII d'Angleterre, rendait son âme à Dieu. Mais le Roi est mort... Vive le Roi!... Dès le 9 du même mois, le Prince de Galles montait sur le trône et prenait le nom de Georges V. La cérémonie du couronnement eut lieu le 22 juin de l'année suivante. A cette occasion, Mgr Blais, le 10 juin, communiquant la copie authentique du Rescrit Pontifical adressé à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Westminster, par Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie X, avec prière d'en faire connaître les dispositions à tous les sujets catholiques de l'Empire Britannique, disait : « Vous voudrez bien annoncer, en temps opportun, aux fidèles de votre juridiction, que Sa Sainteté, le Pape Pie X a daigné dispenser de l'abstinence pour le vendredi du 23 courant, qui suivra les fêtes du couronnement de Sa Majesté le roi Georges V. Puis, le dimanche suivant, les cérémonies officielles du couronnement, après la messe solennelle du jour, vous chanterez le « *Te Deum* » et l'antienne « *Domine Salvum fac Regem* » suivie de l'oraison « *Pro Rege* ».

Nous l'avons vu déjà, Mgr Blais, eut plusieurs fois l'occasion d'honorer de sa visite les paroissiens de Saint-Edmond; mais, cette fois, le 9 juin 1910, c'est sa première visite canonique que fait Sa Grandeur; et Elle confirme alors 218 enfants. M. l'abbé Jean Forest agissait comme secrétaire. Les MM. Briand, de Val Brillant, et son vicaire, Messires Charette, Belles-Iles, curé de Causapsal, et Léonard,

alors curé de Saint-Damase maintenant évêque et successeur de feu Mgr Blais, au diocèse de Rimouski, avaient bien voulu accompagner Sa Grandeur et assister à son entrée solennelle dans l'église de Saint-Edmond. Le lendemain, Monseigneur quittait la paroisse pour se rendre à Matapédia.

Deux cent dix huit enfants venaient de recevoir la confirmation; ce qui prouve qu'à cette époque, la population était déjà assez considérable; aussi, les habitants de la rive Nord du Lac-au-Saumon, après en avoir fait la demande à l'Honorable Ministre des Postes, par l'entremise de leur député, M. Herménégile Boulay, en juillet 1910, se virent-ils favorisés d'un bureau de poste appelé « Paramé », en mémoire, paraît-il, du lieu de naissance de Jacques-Cartier. M. Emmanuel Cuyan en était nommé le maître, jusqu'à son départ pour Bathurst, au Nouveau-Brunswick. Puis, faute de candidat, le bureau resta fermé jusqu'à l'été de 1922, et fut alors installé chez M. Ludger Bouchard, qui venait de se construire une maison neuve sur la terre N° 49 du rang Lepage.

Cette largesse encourageait les habitants des rangs IV, V et VI à faire la même demande; et le bureau « Boulay », ainsi nommé à cause de son « Parrain » fut confié à M. Samuel Fugère, du IV^e rang, qui le tient encore aujourd'hui.

Si la paroisse progressait, le village, lui aussi, prenait de l'importance et sa population augmentait considérablement. Dès le début, M. Joseph Rioux, de Causapscal, était venu utiliser certaines sources, qui

se trouvaient sur la terre N° 32, à quelques arpents du fronteau du deuxième rang, et distribuer l'eau au village; mais la faiblesse du débit de cet aqueduc ne permettant pas de l'étendre davantage, on songea à doter le village d'un service plus puissant. Le 2 juillet 1910, une compagnie se forme et l'on décide, après analyse faite par des hygiénistes, de prendre l'eau du Lac Angus, en éclusant la décharge à quelques arpents du village. Bientôt cependant la susdite compagnie céda ses droits au Conseil du Village, qui sut mener l'affaire à bonne fin. Les travaux commencèrent en 1915 et étaient terminés l'année suivante. Les plan et devis de cet aqueduc furent l'œuvre des ingénieurs Mc Conville, Gill et Painchaud, de Montréal. En 1915, les travaux furent suivis par l'ingénieur R.-L. Painchaud; et en 1916, par l'ingénieur U.-Emile Gill. L'entreprise, au montant de \$ 18632.75, fut confiée à MM. Landry et Mathieu, société composée de la Cie Commerciale Alph. Landry et Fils, marchand au Lac-au-Saumon, et M. Alfred Mathieu, maçon de Plessisville, au comté de Mégantic. Le prix alloué était donné par prix unitaire suivant la quantité des travaux exécutés, ce qui, à la fin, majora le montant à \$ 21500.00, qui est le coût véritable de l'exécution des travaux de l'aqueduc du village du Lac-au-Saumon.

Il y a un événement si mémorable dans les annales de l'Eglise Canadienne qu'il me semble bon de le rappeler ici, parce qu'il eut sa répercussion dans la paroisse. C'est en l'année 1910, du 7 au 11 septembre, qu'eut lieu le premier Congrès Eucharistique inter-

national au Canada. Le curé Bouillon se fit un devoir d'y assister, et, pour le dimanche, dans sa paroisse, il fut remplacé par Messire Z. Belles-Iles, curé de Causapscal, qui avait la permission de biner. Ces fêtes furent un véritable triomphe à Jésus-Hostie. Treize années plus tard, du 13 au 16 septembre, en 1913, avait lieu à Québec, le premier Congrès Eucharistique Provincial. Ce fut aussi un succès à tous points de vue.

En passant, notons que, le 4 décembre 1910, une requête faisait le tour de la paroisse, se couvrant de signatures en vue de demander qu'un bureau d'enregistrement fût établi à Amqui.

Dans la paroisse, les rangs se développaient bien et l'on songeait à y établir une industrie laitière, lorsque M. Pierre Gagnon, de Saint-Joseph-de-Lepage, le 8 janvier 1911, vint examiner les lieux et décida de construire au printemps une fromagerie, en sorte qu'au mois de mai 1912, une nouvelle bâtisse surgissait au fronteau du deuxième rang, sur la terre N° 32; et le 8 juin suivant, la fromagerie était en activité avec 480 litres de lait. C'était peu sans doute (il n'y avait encore que six patrons) et... avec le temps... « petit fromage deviendra grand »... Tout alla bien pour commencer, le nombre de patrons augmentant; mais voilà que faute d'entente et à cause du poste non central où on l'avait élevée, la fromagerie commença à périlcliter. Comme au jeu « Corneille » les patrons la quittaient chacun leur tour, si bien qu'aujourd'hui il ne s'y fait plus de fromage. On demande une beurrerie. Espérons, pour le bien

général, que la question se règlera sous peu. Mais cette fois, c'est non loin de l'église et de la gare du chemin de fer, qu'il faudra installer l'établissement. Au fronteau du premier rang, près du ruisseau, il y a un endroit choisi par la Providence pour cette fin. Visitons-le.

Terminons ce chapitre en disant que c'est en 1911 qu'eut lieu la bénédiction des statues achetées de « L'Institut Catholique de Vaucouleurs » (Meuse), France. Le 5 mars, bénédiction de la statue de sainte Anne, et, le 19, de celle de saint Joseph; le 30 avril, de celle de la Sainte Vierge le 28 mai du Sacré-Cœur, et le 4 juin, de saint Edmond, patron de la paroisse, par le curé A. Bouillon, autorisé à cette fin par une lettre de Mgr Blais, en date du 23 février de la même année.

Pour les curieux : Le 19 mars 1911, certains citoyens du Lac-au-Saumon ont prétendu avoir trouvé une mine d'or sur la propriété des MM. Paradis, le long d'un cours d'eau. Avis donc à ceux que l'affaire pourrait intéresser, car la mine, si mine il y a, attend un exploitateur.

CHAPITRE XXI

SUR LE « PINACLE DU TEMPLE ». — ANNEXION DE LA RIVE NORD DU LAC-AU-SAUMON A LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DE SAINT-EDMOND. — UN SCEAU POUR LA PAROISSE. — A LA QUARANTAINE!... — UN EXODE. — UN CERCLE AGRICOLE. — UN NOTAIRE. — « A LA ROMAINE ». — UN OCTROI POUR LE COUVENT. — LA QUESTION DU COUVENT SE REGLE. — ENCORE UN BAZAR. — ON CHANGE LA DATE DE L'ADJUDICATION DES BANCS DE L'EGLISE. — UN CORDONNIER. — « OTE-TOI QUE JE M'Y METTE ».

Nous avons déjà dit un mot de l'église temporaire, de sa construction et de la bénédiction qui en couronne l'œuvre; il reste à ajouter certains détails bons à conserver. Disons d'abord que le clocher, de forme carrée, se termine par une base surmontée d'une statue de 15 pieds de hauteur, représentant le Christ-Rédempteur.

Dans cette attitude, Notre-Seigneur porte, appuyée sur le bras gauche, une croix longue de 15 pieds et demi; tandis que, la main droite levée vers le ciel, il semble attirer les bénédictions sur les personnes

et les choses qui forment la paroisse. Cette statue, en bois sculpté, couverte en plomb et dorée à la feuille d'or, est l'œuvre de M. Louis Jobin, sculpteur de Sainte-Anne-de-Beaupré, au prix de \$ 200.00, et fut placée là-haut, un lundi, le 9 septembre 1907, à 4 heures de l'après-midi.

Sur des piédestaux, aux angles de la façade, sculptés par le même M. Jobin, de la même matière et dorés, à raison de \$ 120.00 chacun, se trouvent deux anges, de 9 pieds de hauteur, sonnant de la trompette. Ils y furent installés, le 6 juin 1911, par M. Alfred Poitras, ouvrier de la paroisse. Ces anges, tout en rappelant le jour des sentences éternelles : « Rappelle-toi tes fins dernières », semblent convoquer les fidèles à la « maison de prière », et attirer l'attention des indifférents qui passent, sur l'immense avantage d'une bénédiction sans cesse renouvelée.

Nous l'avons vu aussi, les habitants de la rive Nord du Lac-au-Saumon, après l'amputation jugée nécessaire par une voisine, avaient enfin réussi à faire annexer à la paroisse de Saint-Edmond, la partie libre de ce premier rang Lepage; il ne restait plus qu'à l'unir à la municipalité scolaire de la susdite paroisse; ce qui eut lieu, après les formalités requises à cette fin, le 4 juin 1911, la « Gazette Officielle » de Québec annonçait : « qu'il était détaché des municipalités d'Amqui et de Causapsal, les parties de terrain de la rive Nord du Lac-au-Saumon, et qui font présentement partie de la paroisse de Saint-Edmond, pour les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Edmond ». Quant aux fins rurales, l'an-

nexion était faite en 1905 lors de l'organisation du conseil du village du Lac-au-Saumon.

En passant, notons que c'est le 8 mai 1911, que figure pour la première fois le sceau sur les documents officiels de la paroisse.

Mais le temps fuit et les événements se succèdent... L'on était au 30 juin 1911; M. le Curé revenait des Quarante-Heures à Saint-Léon-le-Grand. A la gare d'Amqui, il demande un billet de chemin de fer qui lui est refusé, parce que, paraît-il, les trains ne s'arrêtent plus au Lac-au-Saumon. Comme il s'agissait de l'accommodation, sur le point d'arriver, et qui d'ordinaire s'accommode à tous les besoins, la demande est réitérée; cette fois, l'agent des billets exhibe ses papiers et il n'y a point à en douter, l'ordre est formel... Qu'y avait-il?... Que s'était-il passé?... Voici. Au village du Lac-au-Saumon, depuis un certain temps, il existait un malaise entre le Docteur Rochon et les MM. du Conseil Municipal, — ça arrive dans les bonnes familles. Un bobo sur la joue d'un bambin, que le médecin qualifia de « variole » fut vite rapporté au bureau du Conseil d'Hygiène à Montréal, avec certains commentaires « manquant »; et... vous savez le reste... Grâce à un bon charretier, un « cabarouette » et une vieille jument, vacciné — pas la jument —, le Curé put regagner sa paroisse.

S'enquérir de l'affaire, envoyer une dépêche aux MM. de Montréal, les obligeant à venir enquêter sur les lieux, fut bien vite fait; et bientôt un délégué du Conseil d'Hygiène vint chercher... le microbe,... ce

« m... animal, l'auteur de tout le mal »...; mais il ne put le saisir; car, paraît-il, il n'était pas du domaine de la Grande Faculté; et il manquait à la collection... Messieurs, faites-vous vacciner;... C'est mieux ou... c'est pire!...

Encore un peu et la retraite du 9 au 16 juillet, prêchée par les RR. PP. Adam et Georges Lebel, S. J., de Montréal, était manquée. Pour la clôture, Mgr Blais, accompagné de Messire David d'Auteuil, comme maître de cérémonie, avait tenu à assister. Le jeune Octave Castonguay, fils de Majorique, du Lac-au-Saumon, et portier à l'évêché de Rimouski, accompagnait aussi les distingués visiteurs.

Bientôt un autre mouvement se fit : le 3 novembre 1911, à la gare du chemin de fer, six familles s'embarquaient avec armes et bagages, en route vers la « terre promise » : Anderson et Five-Fingers, au Nouveau-Brunswick. Cette région ouverte depuis peu à la colonisation, promettait beaucoup et attirait les foules avides de bien être. Quelques-unes de ces familles sont revenues au Lac-au-Saumon, tandis que les autres cultivent les terres qu'ils ont défrichées dans l'espoir d'en doter leurs gars qui poussent; et c'est toujours ce qui donne du courage aux colons établis sur des terres neuves, comme c'est aussi, pour les habitants de nos campagnes, le même espoir d'y voir un jour les leurs « établis », qui les fait s'unir afin de s'entraîner davantage au succès. Ils comprennent en effet que « tout seul, abandonné à ses propres ressources, l'homme est un trésor de faiblesse et d'indigence, mais quand il unit sa vie, son éner-

CHAPITRE XXII

AGRANDISSEMENT ET PARACHEVEMENT DE L'EGLISE TEMPORAIRE. — COMME AU « REGNE DE LA TERREUR ». — UN TRIDUUM JUBILAIRE CONSTANTINIEN. — « FIAT LUX ! » — UNE CONVERSION AU CATHOLICISME. — BENEDICTION D'UNE ECOLE. — BIBLIOTHEQUE PAROISSIALE. — UN BULLETIN PAROISSIAL. — LE PAIN BENIT. — VISITE D'UN PRETRE SYRIEN. — ENCORE UNE DIFFICULTE AU SUJET DU COUVENT. — LE PAPE PIE X EST MORT. — « HABEMUS PONTIFICEM ».

Nous l'avons dit, les paroissiens de Saint-Edmond avaient construit un presbytère convenable et qui figure à bon droit parmi les mieux faits du diocèse de Rimouski; restait à finir l'intérieur de l'église. C'est pour cela que, le 2 mars 1913, les francs-tenanciers de la paroisse présentaient une requête à leur évêque, sollicitant la permission d'agrandir et de parachever leur église construite en 1907, et de prendre sur les deniers de la Fabrique pour payer le coût de l'entreprise. A cette demande, Mgr Blais s'empressant de répondre, écrivait au curé : « Je

vous félicite des bonnes dispositions de vos gens et des succès obtenus jusqu'ici ». Le 16 du même mois, les marguilliers, à leur tour, passaient une résolution à l'effet d'être autorisés à pourvoir aux travaux projetés. Sans plus de retard, Monseigneur délégué M. le chanoine Ross, pour se rendre sur les lieux, vérifier les allégations de la requête et en dresser un procès-verbal « de comodo et incommodo ». Ces annonces faites, Messire François-Xavier Ross, le 24 mars 1913, à 10 heures de l'avant-midi, présidait l'assemblée réunie à la sacristie de Saint-Edmond, et séance tenante, signait le procès-verbal avec MM. François Côté et Mastai Turcotte, témoins pour ce appelés. Toutes les formalités légales étant remplies, le 19 avril suivant, Mgr Blais publia son décret permettant d'agrandir et de parachever l'église temporaire de Saint-Edmond, et d'utiliser les deniers de la Fabrique pour solder les frais encourus par l'exécution des travaux. D'avance cependant, M. l'architecte Pierre Lévesque, de Québec, était venu prendre les mesures de l'édifice à terminer. Le 12 mai 1913, les plans et devis pouvaient être soumis à l'approbation de l'Autorité diocésaine.

Les soumissions furent alors demandées et le 3 juin 1913, M. Joseph Dagneau, de Notre-Dame du Sacré-Cœur, au comté de Rimouski, signait le contrat des travaux à faire pour la somme de \$ 7.000,00; plus tard, cependant, l'on dût ajouter \$ 2.500,00; et le 12 suivant, les travaux commençaient. Les autels, au prix de \$ 1.000,00 pour les trois, furent faits par M. le sculpteur Auger, de Québec. Le 21 septembre

de la même année, M. Wilfrid Bérubé, plombier de Rivière-du-Loup, pour la somme de \$ 3.300, 00 entreprenait l'installation de la plomberie et du système de chauffage à l'eau chaude.

L'histoire rapporte qu'à certaines époques mouvementées, et que l'on a justement appelées le « règne de la terreur », les chrétiens, pour fuir les regards inquisiteurs des ennemis du Christ et de sa doctrine, se cachaient, qui dans une cave, qui dans un grenier, qui dans une étable afin de célébrer et communier aux Saints Mystères. A Saint-Edmond, il n'en était pas ainsi, grâce à Dieu; mais les travaux exécutés à l'église, surtout à partir du 16 octobre 1913 jusqu'au 23 juin de l'année suivante, firent faire tant de stations au Curé, qui ne savait où se mettre pour célébrer commodément et conserver les Saintes Espèces d'une manière convenable, qu'il ne manque pas d'analogie avec ces temps reculés de l'histoire. Voyons plutôt : le 16 octobre 1913, un autel est préparé sous l'escalier, dans le coin Nord de l'église, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les Fonds Baptismaux. Le Curé y fait les offices sur semaine et y conserve le Saint-Sacrement jusqu'au 19 février 1914. Il doit alors tout transporter dans la chapelle de la Sainte Vierge, à l'étage au-dessus du vestiaire actuel; puis, le 6 mars suivant, dans la chapelle Sainte-Famille, au sous-sol sous le vestiaire. Ce fut la dernière station. Le soir, il fallait ranger les planches, balayer, épouseter, en un mot, mettre un peu d'ordre pour l'office du lendemain matin et le soir suivant, c'était à recommencer. Un voile épais, rabattu le jour, iso-

lait un peu Notre-Seigneur du bruit et des dégâts inévitables en pareilles circonstances. Prévoyant tous ces ennuis, le curé, dès le commencement des travaux, s'était muni de permission auprès de Mgr Blais, qui, le 12 septembre 1913 avait répondu : « ... Si donc il est absolument impossible d'y garder les Saintes Espèces, non plus que dans la maison d'école et d'y célébrer la sainte messe avec distribution de la sainte communion aux fidèles, il me faudra permettre forcément l'usage d'un appartement préparé dans le presbytère pour l'accomplissement de ces devoirs sacrés et augustes, ainsi que l'administration du Saint Baptême... » Mais le curé, nous l'avons vu, s'organisa du mieux possible et continua de faire les offices dans l'église ou dans les chapelles adjacentes.

S'il était pénible de se voir réduit à traiter de la sorte Notre-Seigneur, présent au Saint Sacrement, l'on ne souffrait pas moins du froid qu'il fit en ces mois d'automne pluvieux et humide. Comme la cheminée, placée à l'angle Sud de l'église, n'avait qu'une ouverture dans la cave pour y mettre un tuyau, il était impossible de monter un poêle dans l'église, et les fournaises, installées le 22 octobre 1913, ne purent chauffer les calorifères que le 21 novembre, pour ceux du côté Nord de l'église, et le 27, pour les autres. Avec nos automnes canadiens, l'on peut facilement concevoir combien il fut pénible de tenir, surtout aux séances toujours longues des confessions de la Toussaint et du jour des Morts. Et c'est bien le cas de dire que l'espérance fait vivre, car la pers-

pective d'avoir l'usage des fournaises d'un jour à l'autre faisait endurer plus aisément les rigueurs du froid.

Cependant, les travaux à l'église, sous l'habile direction de monsieur Achile Dagneau, frère de l'entrepreneur, allaient bon train ; et le 23 juin 1914, tout était terminé. Sans être un chef d'œuvre d'architecture, l'église de St-Edmond était belle dans sa toilette neuve, d'autant plus qu'elle plaisait par ses justes proportions. Aussi, un visiteur qui s'y entend en fait de décoration d'église avouait-il un jour sa satisfaction en disant : « C'est une belle église, sans prétention, mais sans défaut. » Certes l'on ne pourrait pas en dire autant de certaines églises ornementées avec un goût capricieux au suprême degré. Ne vous est-il pas arrivé parfois, en entrant dans certaines églises, d'éprouver un étonnement dont vous ne vous rendiez peut-être pas compte mais qui était justement l'effet du manque de proportion tant pour la décoration intérieure que pour le fini ne correspondant pas à la matière extérieure. Savoir équilibrer toute chose, est un art difficile à acquérir et encore plus à conserver..

Mais passons... pour rappeler qu'au mois de juin de l'année 1913, l'on célébrait le 1600^e anniversaire de la proclamation de l'Edit de Milan, reconnaissant alors le droit du christianisme à l'existence et qui mettait fin à trois siècles de persécution. « L'histoire du monde, disait Mgr Blais, dans son mandement publié à cette occasion, n'a pas, en dehors du fait de la Rédemption, une date plus remarquable,

ni un évènement d'une plus grande portée. » Pour commémorer cet anniversaire, Sa Sainteté le Pape Pie X voulut bien publier une Lettre Apostolique, datée du 8 mars 1913, l'an 10 de son Pontificat, par laquelle il édictait un jubilé universel, que l'on a appelé Jubilé Constantinien, parce que la paix fut accordée à l'Eglise par l'Empereur Constantin-le-Grand, après sa victoire sur Maxence, sur les bords du Tibre, à quelques pas de Rome. Le texte de cet Edit a été perdu, mais nous possédons celui de Milan qu'il promulgua le 13 juin de l'année suivante, 313 après Jésus-Christ. C'est cet anniversaire que l'on s'apprêtait à célébrer, et Mgr Blais, le 28 avril 1913, en promulguant les Lettres Apostoliques de Sa Sainteté, réglait que le Jubilé, dans le diocèse de Rimouski, s'ouvrirait le premier dimanche du mois de mai 1913, pour se terminer le 8 décembre de la même année. A Saint-Edmond, un triduum fut prêché du 17 au 20 juillet 1913, par le R. P. Casimir, capucin, de Saints-Anne-de-Restigouche.

Nous l'avons déjà dit, en 1908, il s'était organisé, au village du Lac-au-Saumon, une compagnie du nom de « La Cie de Pouvoir Hydraulique du Lac-au-Saumon » à l'effet de construire un aqueduc pour les besoins du village, en éclusant la décharge du Lac Angus ; et nous avons également dit que, pour des raisons particulières, cette compagnie avait dû céder ses droits au conseil du village du Lac-au-Saumon qui sut mener l'affaire à bonne fin. Cette organisation eut pour effet, à Amqui, d'unir certains citoyens qui formèrent « La Cie Electrique d'Amqui »,

incorporée par lettres patentes, le 29 juillet 1910. Cette compagnie fit faire le barrage de la rivière Matapédia, à l'endroit où jadis se trouvait l'écluse du moulin Price, et développa un courant électrique suffisant pour les besoins de la vallée Matapédia.

Cette organisation, le 22 août 1922, est passée aux mains de la « La Cie du Pouvoir du Bas St-Laurent », laquelle a été incorporée par lettres patentes, en date du 18 juillet 1922. Celle-ci utilise les chutes Métis achetées, le 22 août 1923, du gérant, M. J.-A. Brillant, qui les avait achetées lui-même de Mme Robert-W. Reford, née Elsie-Stephen Meighen, qui avait donné une option le 13 avril 1922.

Cette compagnie fournit le courant à partir du Bic à Matane, le long du fleuve St-Laurent, et toute la vallée Matapédia jusqu'à Campbellton inclusivement. La Compagnie se prépare à étendre son réseau davantage et à satisfaire toutes les demandes.

Amqui s'éclairait donc, le village du Lac-au-Sau-mon ne pouvait guère retarder, et le 4 novembre 1913, il y avait grande illumination au presbytère, le 25, c'était à l'église, et le 28 janvier 1914, des lampes de 100 bougies placées çà et là dans les rues du vilage surveillaient les « Mamours ».

Mais pendant que les hommes produisaient la lumière, une âme s'ouvrait à celle de l'Évangile, John Le Monnier jeune homme de 24 ans, 10 mois et 9 jours, et employé au moulin Price, après avoir suivi régulièrement les leçons du catéchisme, le 12 octobre 1913, un dimanche à midi, privément, à l'église de St-Edmond, adjurait son erreur et était baptisé

sous condition, sous les noms de Jean-Philippe. Son parrain était Amédée Paradis et sa marraine, Amélie Michaud, épouse de M. Paradis. Le lendemain, lundi, dans la même église, il faisait sa première comunion, et le mardi suivant, dans la chapelle de l'évêché de Rimouski, il était confirmé par Mgr Blais. Le Révérend Messire Alexandre Bouillon, prêtre, curé de la paroisse, et qui l'avait préparé, baptisé et communié pour la première fois, lui servait de parrain. Jean-Philippe est le fils de Alexandre-Philippe Le Monnier, et de Mary-Alice Le Cornu, anglicans, de St-Hilaire, îles Jersey. Le 4 novembre suivant, il unissait sa destinée à Marie-Emélie Paradis, sœur de Amédée et fille d'Ignace Paradis et de Elmière Gagné, de Lac-au-Saumon. Depuis, la conduite de John ne s'est pas démentie et tout fait espérer pour l'avenir. En passant, il sera bon de noter ici, que le 3 décembre 1913, le curé A. Bouillon bénissait l'école neuve construite sur la rive Nord du Lac-au-Saumon, sur la terre de M. John Cuyan, au prix de \$ 3.500,00. C'est que les citoyens de St-Edmond s'intéressent à l'éducation de leurs enfants, ce qui explique peut-être les premières places qu'ils occupent dans les rapports de M. l'Inspecteur des écoles ; et ils s'y intéressent d'autant plus qu'ils possèdent pour la plupart une certaine instruction. Profitant de ces avantages, le Curé s'empressa d'organiser une bibliothèque paroissiale composée de cinq à six cents volumes bien choisis ; de plus, convaincu, comme le disait très bien Léon XIII, que « le bon journal est une mission continuelle dans une pa-

roisse », il organisa un *Bulletin Paroissial*, imprimé d'abord à l'atelier du *Messenger du Sacré-Cœur*, des RR. PP. Jésuites à Montréal, et dont le premier numéro paraissait le 1er mai 1913. Sur réception du premier numéro, Mgr Blais écrivait au Curé : « J'ai reçu le premier numéro de votre *Bulletin Paroissial*, intitulé « *Le Catholique d'Action* ». Il a fort belle apparence et est rempli d'excellentes choses. J'ai confiance qu'il méritera les encouragements sympathiques de vos bons et fidèles paroissiens du Lac-au-Saumon, ainsi que des généreux amis d'ailleurs, des meilleures causes de notre cher peuple auquel il pourra être aussi adressé honorablement... »

Plus tard, le 1^{er} octobre 1919, ce bulletin paroissial devenait « *La Bonne Nouvelle* » et était imprimé à « *L'Action Catholique* », à Québec; puis, le 1^{er} novembre suivant, avec une bonne vue du village au frontispice et « *L'Echo du Lac* » mis en vedette, il prenait rang parmi les périodiques de son espèce.

Les anciens se le rappellent : une pieuse coutume que des circonstances malheureuse ont fait abandonner — et c'est dommage — existait dans l'Eglise catholique ; je veux parler du « Pain Bénit ». C'était pendant la grand'messe du dimanche, après que le célébrant avait entonné le « *Gloria* »; le bedeau partait avec sa grande corbeille, remplie comble de petits morceaux d'un pouce carré, du pain que le prêtre avait béni après « *l'Asperges* ». Lentement, il parcourait les allées et s'arrêtait à chaque banc. Il y en avait pour tous ; mais pas plus d'un par personne, et si, par malheur, quelqu'un se hasardait de

tromper la consigne, nous entendions « notre Be-deau » de quelques bancs à la ronde, marmoter d'une voix nazilarde ; « Pas plus, monsieur, madame ».. et je vois encore le p'tit Louis à « T... » approuver de la tête en roulant des gros yeux de chouette, dans des orbites faits exprès, comme s'il avait eu peur, le « cher » de n'en pas avoir. Ce pain béni, qu'il était bon !.. Nous en mangions un « brin » pour apporter le reste à la maison. C'était comme un souvenir des premiers temps du christianisme, alors que, pieusement, l'on conservait au logis les Saints Mystères, pour s'en communier au besoin. N'est-ce pas qu'il est regrettable de voir s'évanouir cette touchante coutume de nos ancêtres ?.. Heureusement qu'elle n'est pas morte tout à fait et le jour de la solennité de Saint Jean-Baptiste, à Saint-Edmond, le 28 juin 1913, pour la première fois, tout comme au temps de « nos Pères », l'on passait le « pain béni »... C'était fête... et l'on y reviendra...

Il ne sera pas indifférent de rappeler le souvenir du passage du R. P. Nasre, basilien, prêtre syrien, de Montréal, venu voir ses concitoyens établis au village du Lac-au-Saumon et collecteur en faveur d'une église à construire dans la Métropole, pour les Syriens qui s'y trouvent en grand nombre.

Le couvent était prêt, mais il n'y avait pas encore de religieuses. A la demande qui lui était faite de nouveau, la Révérende Mère Marie de la Victoire, supérieure générale des Révérendes Sœurs du Saint-Rosaire à Rimouski, avait répondu qu'elle ne pouvait pas encore cet automne donner des Sœurs pour le

couvent de St-Edmond. Les gens, las d'attendre, se concertèrent dans le dessein d'avoir un professeur pour les grands garçons et des maîtresses pour les autres élèves. C'était ruiner des espérances bien légitimes, n'est-ce pas ; aussi, comme bien l'on pense, le curé s'opposa-t-il à ce projet. L'on comprit alors qu'il ne pouvait être question de professeur, que lorsque les circonstances permettront d'avoir un local spécial avec des religieux enseignants ; et l'on attendit l'arrivée des Religieuses le 17 août 1917, comme on le verra dans un autre chapitre.

On le remarque, l'année 1913 fut tout à fait célèbre par des événements divers et remarquables tout à la fois. Mais les ans se succèdent et ne se ressemblent pas. En 1914, au début de la grande guerre qui a ensanglanté l'Europe chrétienne, et dont les effets désastreux se sont répercutés dans le monde entier, Pie X que nous aimions et vénérions comme un chef, comme un père, comme un saint, rendait son âme à Dieu. C'est dans la nuit du 20 août qu'il expira, après une maladie très courte qui s'aggrava subitement de l'angoisse et de la douleur ressenties après les premières hécatombes des champs de bataille. Le Pape avait, dès le 2 août, en une exhortation solennelle adressée à l'univers catholique, supplié ses fils de ne pas s'entr'égorgier. Il avait fait des démarches discrètes près des souverains qui resteront devant l'histoire responsables de cette monstrueuse tuerie, parce qu'ils n'ont pas voulu l'écouter. Et quand, quelques jours plus tard, l'ambassadeur d'Autriche près du Vatican lui demanda de bénir les armes de sa

patrie, Pie X, attristé, détourna la tête, dit-on, en murmurant : « Je bénis la paix ». Cette paix, ils ne l'ont pas voulue; et maintenant ils la cherchent vainement, parce qu'ils ne savent pas aller jusqu'à l'Eglise du Christ, jusqu'à l'observation de ses lois et à la soumission entière à l'Autorité suprême du représentant de Celui qui a pu dire : « Ne craignez rien, j'ai vaincu le monde. »

Pie X est la plus auguste victime de cette guerre atroce qui a tout bouleversé dans le monde ; et par sa mort et par son intercession là-haut, espérons-le, il obtiendra malgré tout la paix au monde qui souffre.

Mais l'Eglise est immortelle... Pie X est mort, un successeur lui est donné. Après les humbles funérailles que le défunt avait demandées et les services solennels qui sont de règle pendant neuf jours, le Conclave s'assembla au Vatican, réunissant 57 cardinaux venus de partout.

Le 3 septembre au matin 1914, après dix scrutins, le cardinal premier diacre vint annoncer au grand balcon de Saint-Pierre, la joyeuse nouvelle : « Nous avons un Pape ! C'est le cardinal Jacques della Chiesa, qui a pris le nom de Benoît XV » ; et la foule innombrable d'applaudir et de se précipiter dans l'immense basilique pour recevoir la première bénédiction de l'élu.

Sa Sainteté Benoît XV fut couronné le 6 septembre de la même année, non pas à Saint-Pierre, mais plus modestement dans la chapelle Sixtine, à cause des douloureuses circonstances de la guerre. Benoît XV

commença son pontificat de la même manière que Pie X avait terminé le sien ; il fit appel à la paix, puisqu'il est le Pontife et le père de tous les chrétiens.

CHAPITRE XXIII

UN CHAMP DE DEMONSTRATION POUR LES ARBRES FRUITIERS. — AVIS AUX CULTIVATEURS. — UNE VISITE PASTORALE. — ENCORE UNE RETRAITE. — BENEDICTION D'UN CRUCIFIX ET D'UNE STATUE DE NOTRE-DAME DE PITIE. — UNE MESSE SELON LE RITE GREC. — UNE AUTO... — DES ROUTES. — TROIS MESSES LE JOUR DES MORTS. — DENOMBREMENT DE TOUS LES HOMMES. — CARTES DU SERVICE MILITAIRE. — UNION DE PRIERES. — UNE MESSE SELON LE RITE MARONITE. — INTRONISATION DU SACRE-CŒUR DE JESUS DANS LES FOYERS. — CONSCRIPTION. — ENREGISTREMENT NATIONAL.

Le curé Bouillon aurait voulu, pour chaque cultivateur, un jardin d'arbres fruitiers, non loin de la maison qu'il aurait embellie tout en faisant aimer davantage la terre. Souvent il en était question, le cahier des prônes en témoigne ; et comme rien n'est si fort que l'exemple, Messire A. Bouillon créa tout près du presbytère, un beau verger de 50 pommiers, 6 cerisiers et 2 pruniers, qui commencent déjà à payer de retour. Puis après bien des correspon-

dances et la visite répétée des employés du Département de l'Horticulture à Québec, il obtint un champ de démonstration, avec outillage complet. C'est sur ce terrain que se trouve le « Rucher Goutte d'or » qui contient aujourd'hui, 15 octobre 1925, 112 ruches d'abeilles noires ou allemandes (n'ayez pas peur, elles ne sont pas méchantes !), alors que le 31 mai 1918, Messire Bouillon débutait avec deux ruches achetées de M. Jacques Verret, apiculteur, de Charlesbourg, près Québec. Ce rucher est le premier établi au Lac-au-Saumon, et même dans la Vallée Mata-pédia, si l'on excepte les quelques ruches que Messire Joseph Pelletier, curé de Saint-Alexis de Mata-pédia, y introduisit un jour, dit-on, mais qui n'ont guère vécu que l'espace d'une saison.

Cet exemple si on voulait le suivre, n'est-ce pas qu'il deviendrait beau le domaine si bien cultivé cependant !... Quelques-uns, il est vrai, ont risqué certaines plantations ; et déjà ils jouissent du fruit de leurs travaux ; et, quand l'automne arrive, c'est avec orgueil qu'ils voient ces beaux arbres aux branches courbées vers la terre pliant sous le poids des fruits mûrs. Cependant, ils sont trop rares encore ceux qui comprennent qu'il est un devoir national auquel chacun doit concourir : l'embellissement et le développement de notre Province de Québec.

Mais si les vergers se multipliaient, en revanche, les berceaux ne se vidaient pas ; que l'on en juge par les 294 enfants que Mgr Blais, le 19 avril 1915, confirmait dans l'église de Saint-Edmond. C'est que chez nos familles canadiennes, il n'est pas rare de comp-



Une partie du village.

A l'arrière plan : La scierie Fenderson et le Lac au Saumon.



Une partie du rucher "Goutte d'Or".



En haut : Chapelle Saint-Joseph construite en l'été 1921.

En bas : Vue intérieure de la chapelle Saint-Joseph.

ter 12 à 15 enfants et même davantage. Au Lac-au-Saumon, bon climat, il n'en pouvait être autrement. Mais ces familles, nomades pour la plupart, du moins les premières années, demandaient une formation particulière ; ce qui fait que les retraites étaient à des époques rapprochées. Celle du 27 mai, au dimanche, le 6 juin 1915, fut prêchée par les RR. PP. Gauthier et Ledoré, Eudistes.

Quelques jours auparavant, le 16 mai, le curé Bouillon avait béni un crucifix et une statue, comme en témoigne l'acte suivant : « Le seizième jour du mois de mai, dimanche, après la grand'messe, de l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze, Nous, soussigné, prêtre, curé de cette paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, étant dûment autorisé par Sa Grandeur Mgr André-Albert Blais, évêque de Saint-Germain de Rimouski, par une lettre en date du treize du présent mois, avons béni avec les solennités prescrites, un crucifix de quatre pieds de hauteur, fixé à la colonne du côté de l'Épître, en face de la chaire. Ce crucifix vient de la maison de « L'Institut Catholique » de Vaucouleurs, en France, et a coûté \$ 42.00 d'achat, plus \$ 33.65 de transport et \$ 9.00 de douane.

« Cette statue a été payée avec le produit d'une collecte faite à cette fin, par Dame Elisée Dionne, de cette paroisse.

« Ont été présents un grand nombre de paroissiens dont quelques-uns ont signé avec nous. Lecture faite.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

Ont signé : Alph. Landry, Pierre St-Laurent, Olyva Vézina, Pierre-O. Turbide, Ovide Caron, Pierre Gagnon, Philippe St-Laurent, Nazaire Richard, Salomon Leblanc, Joseph Marquis.

A signé : A. Bouillon, prêtre, curé.

Les syriens établis au Lac-au-Saumon attiraient leurs concitoyens, et le 29 août 1915, le R. P. Cattane, prêtre syrien, du rite grec, célébrait la messe paroissiale du dimanche. Malgré les cérémonies toutes particulières à ce rite, il fut facile cependant d'en suivre les principaux points, et d'en apprécier la beauté.

Tuff... Tuff... Tuff... Drrr... Qu'y a-t-il ?.. Une automobile !... la première introduite au village du Lac-au-Saumon... C'est le 15 mai 1916. M. Napoléon Desrosiers, hôtelier, et qui arrive justement de Mont-Joli en est l'heureux (?) propriétaire. C'est une « Ford » ; mais quelques étés et ce sera un « Chevrolet », la meilleure au monde !... puis, une saison ou deux et c'est une « Melughlin »... et caetera... et caetera... c'est toujours de même, paraît-il...

Quelques minutes plus tard... ils se sont évidemment donné le mot... c'est M. Joseph Gaze qui fait son entrée « solennelle » avec une « sœur jumelle » de la première arrivée. M. Gaze n'est pas un « maquillon », aussi en est-il encore à ses premières « amours »...

Bientôt c'est une fièvre générale ; le microbe est

dans l'air ; et chacun veut avoir son char pour s'y promener...

« Au clair de la lune, mon ami Pierrot,

« Prête-moi ta..... »

Où, mais il y en a plus d'un qui s'en mord les pouces et qui jure, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus. L'automobile, il faut l'avouer, est une voiture commode, confortable et qui va vite ; mais elle est dangereuse et pour la vie et pour la bourse. Aussi, par les temps qui courent, faut-il y voir deux fois avant de risquer une semblable dépense. De plus, et c'est en cela comme en autre chose, le diable s'en sert, paraît-il... Brrr... Rien qu'à y penser, ça donne la chair de poule. Nul ne l'a vu... mais si c'était vrai ! ! !

Puisqu'il y a des autos, il faut des chemins. Dans un chapitre antérieur nous avons parlé des routes qui conduisent dans les rangs de la paroisse ; mais les habitants du côté Sud de ces routes en voulurent dans leur direction ; aussi à l'été de 1916, entre les lots de terre n° 17 et 18, il en est fait une, sur les rangs trois et quatre. Il y eut bien certaines réclamations de la part du propriétaire du lot n° 18 ; mais je crois que tout est réglé. Du reste, quand les deux terres par où passe cette route seront complètement défrichées, il sera encore temps d'en redresser les lignes.

Depuis longtemps déjà, des évêques et des personnes de tout rang adressèrent fréquemment des suppliques au Saint-Siège Apostolique pour obtenir le privilège dont jouissait depuis plusieurs siècles le

royaume d'Aragon de dire deux messes pour les prêtres séculiers, et trois pour les prêtres réguliers, le jour de la Commémoration solennelle des défunts. Privilège que Benoît XV, par des Lettres Apostoliques datées du 26 août 1748, à la demande de Ferdinand VI, le roi catholique d'Espagne, et de Jean V, roi du Portugal, avait étendu aux prêtres de ces deux royaumes, et qui leur conférait la faveur de célébrer trois messes le jour de la Commémoration des Morts.

Ce privilège si longtemps attendu, fut enfin accordé à l'univers entier, par Sa Sainteté le Pape Benoît XV, par la Constitution Apostolique « *Incruentum altaris sacrificium* » datée du 10 août 1915, la première de son pontificat ; Constitution que Mgr Blais communiquait aux fidèles de son diocèse, le 10 octobre suivant. Alors, le 2 novembre de cette année 1915, pour la première fois, le jour de la Commémoration solennelle des Morts, le Curé disait trois messes ; et depuis, la pratique s'est maintenue ; et ainsi chaque année d'innombrables âmes de défunts entreront dans la félicité de l'Eglise triomphante.

Heureuse inspiration qu'eut l'Eglise, n'est-ce pas ; puisqu'à cette époque de la grande guerre mondiale, la mort fauchait dru et abondamment, tellement que l'Europe en feu, sentant ses forces s'affaiblir, tournait ses regards vers notre Canada. Grâce à notre Constitution, l'on espérait cependant ; lorsque, comme un coup de foudre, le 15 décembre 1916, l'ordre est donné par un avis public qui se lisait ainsi : « Avis public est par les présentes donné, en vertu de

la « loi des mesures de guerre 1914 » qu'au cours de la première semaine de janvier 1917, les autorités postales procéderont au dénombrement de tous les hommes entre 16 et 65 ans, résidant au Canada.

« Des cartes de Service National et des enveloppes pour retourner ces cartes à Ottawa ont été remises à tous les maîtres de poste pour être distribuées aux personnes qui doivent remplir ces cartes.

« Tous les hommes dont l'âge est compris dans les limites prescrites sont tenus de remplir une de ces cartes et de la retourner dans une enveloppe dans les dix jours de la date de sa réception.

« Quiconque ne recevrait pas de carte et une enveloppe pourra s'en procurer en s'adressant au maître de poste le plus rapproché. »

Signé : B. Bennett, Directeur général,

Ottawa, le 15 décembre 1916. Dieu sauve le Roi.

Une lettre adressée au Curé accompagnait la copie de cet avis.

Ottawa, le 21 décembre 1916,

Rev. A. Bouillon,

Lac-au-Saumon, Qué.

Rev. Monsieur,

« L'on a imposé au Conseil du Service National du Canada le devoir et la responsabilité de faire d'attentives recherches et de formuler des plans, qui, dans une certaine mesure, organiseront notre vie nationale de façon à maintenir l'agriculture et les autres industries fondamentales du Dominion à ce

haut degré de production et d'efficacité si absolument essentiel à la poursuite de la guerre, tout en laissant en bon état les indispensables services publics du pays. Pour obtenir ces résultats et assurer la production maximum du matériel de guerre et de l'équipement, il faut utiliser les services de tous les hommes et de toutes les femmes disponibles au Canada, de manière à permettre, tout en arrivant au but proposé de relever de leurs occupations présentes les hommes à qui leur âge et leur vigueur physique peuvent inspirer le désir de prendre du service outre-mer dans nos forces militaires et navales.

« Pour jeter les bases de ce travail, il faut faire rapidement et aux moindres frais possibles, un dénombrement des hommes du Canada. L'on utilisera pour cela les ressources du Ministère des Postes. Les pièces ci-incluses indiquent à la fois les raisons de cette entreprise et sa nécessité, et en expliquent les détails. Le facteur temps est d'une suprême importance. Nous avons demandé que la première semaine de l'année nouvelle soit observée comme « semaine du service national », à faire le dénombrement. Nous avons confiance en la coopération active et sincère du peuple canadien pour assurer une prompte et exacte réponse à nos demandes de renseignements et par là, faire de cette période une semaine véritablement patriotique et utile à l'Etat.

« Depuis le commencement de la Grande Guerre, le Clergé du Canada a rendu un grand service, non seulement au pays, mais aussi à l'Europe. Un grand nombre de ceux qui leur sont chers combattent ac-

tuellement en France et dans les Flandres. Quelques-uns ne reviendront jamais. Ceux qui restent au foyer ont des devoirs à remplir et des responsabilités auxquelles ils ne peuvent se soustraire. Toutes nos énergies doivent être subordonnées au bien-être de l'Etat. L'aide active du clergé du Canada, assurera, peut-être plus que toute autre influence, le succès du travail que nous avons entrepris. Puis-je espérer que, le dernier dimanche de cette année et aussi au commencement de l'année nouvelle, dans vos discours ou d'une autre manière, vous voudrez bien diriger l'attention vers notre travail et faire appel à vos paroissiens, afin qu'ils se consacrent à leur devoir et au service national.

« Cette guerre cruelle nous a fait concevoir une idée nouvelle de nos relations avec l'Etat et nous-même. Il faut comprendre que le service national est l'accomplissement, de bonne volonté, de tous nos devoirs comme citoyens, et à propos de nos relations l'un à l'autre, comme membres de l'Etat. Nous demandons un service de chaque canadien, de l'âge prescrit : c'est qu'il remplisse correctement et renvoie promptement une carte de Service National. Par là, chaque individu fera quelque chose afin que ceux qui sont chargés de la responsabilité de maintenir la vie agricole, économique, industrielle et militaire, puissent faire leur devoir avec intelligence, système et succès.

« Je suis certain que je puis compter sur votre aide et votre coopération pour ce grand travail patriotique, et je profite de l'occasion pour vous re-

mercier du service dévoué que vous rendez à notre pays au moment de son péril le plus grand.

« Croyez-moi, Révérend et cher Monsieur, Votre tout dévoué ».

Signé : R.-B. Bennett, Directeur général.

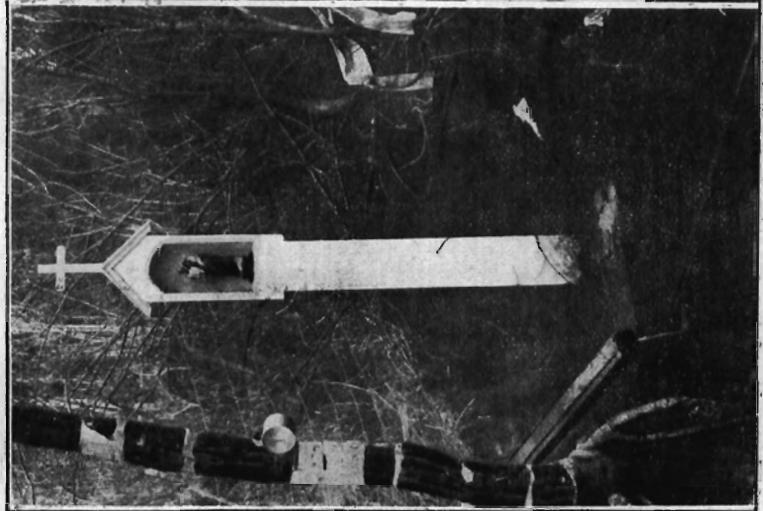
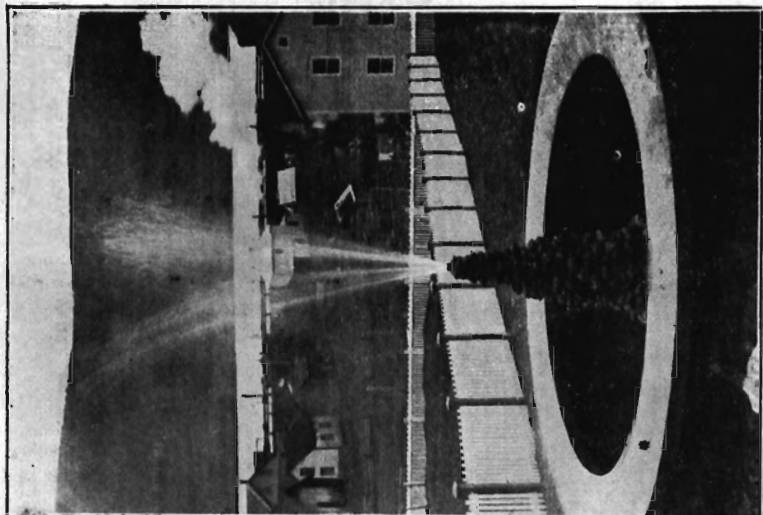
RBB/AF.

Voilà ce que l'on peut appeler une épître diplomatique... Nos conscrits, car c'était bien le but visé — vous l'avez lu — s'enregistrèrent pour la plupart, le 9 janvier 1917 ; puis, stoïquement, attendirent le résultat final.

Pendant ce temps, les événements se succédaient au Lac-au-Saumon. Le 10 janvier 1917, Mgr Blais approuvait le règlement de « l'Union de Prières » pour la paroisse. Le 14 juillet, un samedi, dans l'église paroissiale, un prêtre syrien, le Révérend Père Abraham disait la messe selon le rite Maronite, qui se trouve être celui des Syriens établis au village du Lac-au-Saumon.

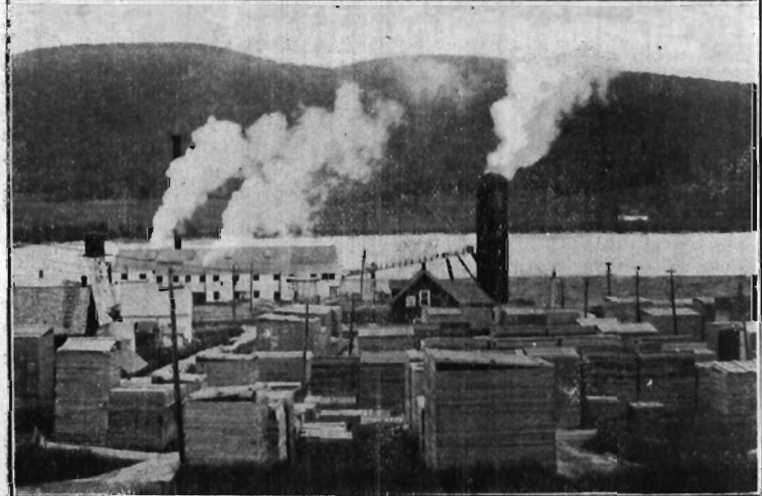
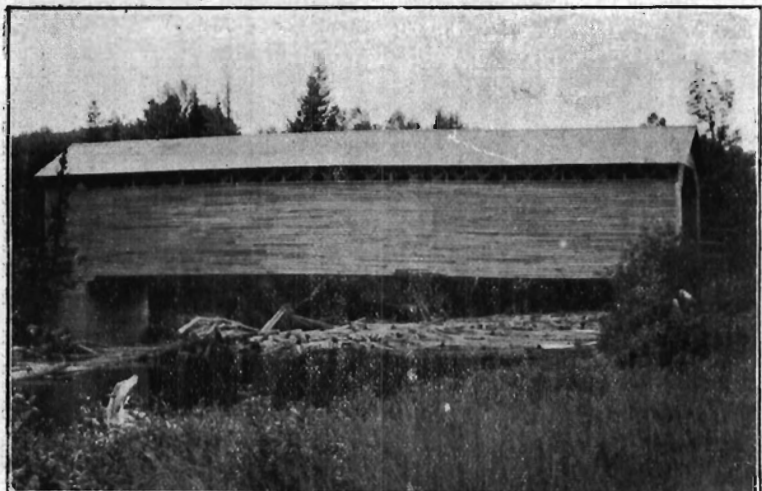
Puis, c'est « l'intronisation » du Sacré-Cœur de Jésus dans les foyers, le 12 août 1917.

Le 7 juillet 1916, Mgr Blais, dans une lettre circulaire au clergé disait : « Depuis quinze à vingt ans principalement — tout observateur attentif de notre vie religieuse a pu le constater — le culte du Sacré-Cœur pénètre dans les différents domaines où se meut notre existence, il les assainit et les vivifie. Le foyer, l'école, l'usine ont été successivement pénétrés de cette salutaire influence qui rayonne jusque dans notre vie sociale et nationale.



En bas : Une source aux eaux limpides.

En haut : Jet d'eau sortant d'une colonne en pierres perdues.



En haut : Pont d'Union.
En bas : La scierie Price, en 1916.

« Mais ce culte a dans ses moyens quelque chose de l'infini que lui communique la Personne divine qui en est l'objet. Et il faut savoir profiter de chacune des occasions qui nous permettent d'élargir et de fortifier les cadres dans lesquels ce culte se manifeste. Une nouvelle occasion nous en est fournie par une œuvre qui n'introduit pas une nouvelle dévotion mais une recrudescence de la même dévotion : C'est « l'intronisation » du Sacré-Cœur dans les foyers ». L'œuvre proposée à Rome, en 1907, par le R. P. Mathéo-Bœvey, de la Congrégation du Sacré-Cœur de Picpus, fut approuvée par le Cardinal Vivès, puis bénite et encouragée par Sa Sainteté le Pape Pie X.

« Cette consécration consiste à faire reconnaître davantage la royauté du Sacré-Cœur au foyer par une consécration individuelle des familles qui « intronisent », c'est-à-dire mettent à la place d'honneur de la maison, une image ou statue du Sacré-Cœur de Jésus et s'engagent particulièrement à son service. Le chef de famille, au jour choisi pour la consécration, en réunit les membres devant l'image ou la statue installée à sa place d'honneur, puis en son nom personnel et en celui de toute la famille, il lit la formule de consécration. C'est là l'acte essentiel ».

Et Monseigneur continue : « Vous le comprenez facilement, cet acte extérieur ne doit être qu'une manifestation de la volonté intérieure d'observer les lois de Jésus-Christ et de prendre le Sacré-Cœur comme modèle de ses actions ; il sera aussi un moyen efficace d'obtenir cette observation. En prenant pos-

session plus immédiate de la famille, qui est l'origine, la base de la société, le Sacré-Cœur aura évidemment une plus forte emprise sur la nation pour lui communiquer une stabilité et une force spéciale. Profitons donc de l'occasion que nous fournit cette nouvelle forme de la démonstration de notre foi envers le Sacré-Cœur, pour la raviver partout et l'implanter plus forte que jamais dans tous les foyers chrétiens où l'esprit païen pénètre par trop de fissures. Je compte que chaque curé se mettra dès maintenant en mesure « d'introniser » le Sacré-Cœur dans chacun des foyers de sa paroisse. »

J'ai tenu à reproduire la majeure partie de cette lettre, parce qu'elle mérite d'être connue davantage et rappelée à la mémoire de ceux qui l'ont peut-être trop facilement oubliée.

« L'intronisation » du Sacré-Cœur de Jésus dans les foyers se fit solennellement au Lac-au-Saumon mais pour donner aux gens tout le temps nécessaire à une bonne organisation, cette cérémonie fut remise au dimanche, 12 août 1917. Au prône de la messe paroissiale de ce jour le curé renouvelle les annonces faites déjà depuis longtemps ; et à midi, à peu près dix minutes après l'*Angelus*, au son des trois cloches, le père, comme chef de la famille réunie au pied de l'image « souvenir » du Sacré-Cœur de Jésus, lisait à haute voix l'acte de consécration et « d'intronisation » du Sacré-Cœur au foyer familial.

Dans l'après-midi, toute la paroisse était fidèle au rendez-vous, et, en présence du Très Saint Sacrement solennellement exposé, le Curé, à son tour, lisait la

même formule et consacrait au divin Cœur, les personnes et les choses qui forment la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

Tous les ans, par la coutume établie, en la solennité de la fête du Sacré-Cœur, la même cérémonie se renouvelle; et les nouveaux époux ne quittent pas l'autel où ils se sont juré fidélité, sans se consacrer à la Sainte-Famille et au Sacré-Cœur de Jésus.

Pendant ce temps, à Ottawa, les affaires se compliquaient. Prévoyant la conscription qui menaçait notre peuple, à cause de la tuerie mondiale qui annihilait les peuples d'Europe, M. le député Herménégile Boulay, inspiré sans doute par ses chefs, et en vue de bien préparer les voies à la « bombe » qui peut-être déjà était lancée, le 2 juin 1917, écrivait une lettre circulaire à l'adresse de Messieurs les Curés des paroisses du comté de Matane qu'il représentait à la Chambre Législative : « Tel que vous l'avez appris par les journaux, il est rumeur qu'un « Bill » sera présenté à la Chambre pour mettre la conscription.

« Je vous serais obligé de conseiller à nos concitoyens d'être prudents, et de ne point critiquer inutilement avant de savoir quelle sera la teneur du « Bill ».

« On m'assure que personne ne sera dérangé de ses occupations, et que ceux qui seront appelés ne seront que des gens oisifs dont le pays peut se passer facilement.

« Avant de se faire un épouvantail de cette mesure, nouvelle, il est vrai, mais qui a une très grande importance dans les circonstances présentes, il est bon

de réfléchir avant de se porter à aucun excès, et je ne vois personne mieux qualifié que nos Curés, dans chaque paroisse, pour conseiller la prudence et la modération.

« En faisant ceci, je crois que vous rendriez un réel service à nos compatriotes, car tout le pays a les yeux sur ce que la Province de Québec fera, et comme nous ne sommes pas en odeur de sainteté dans les autres Provinces, je crois qu'il serait sage de ne point s'émouvoir inutilement. »

« Veuillez me croire, M. le Curé, Votre tout dévoué,

Signé : H. Boulay.

Comme il ne s'agit pas ici de faire une dissertation apologétique, mais bien plutôt une étude historique, nous n'entreprendrons pas d'entrer dans des détails inutiles. Nous pourrions bien dire cependant qu'il y a diverses manières de ne pas être « en odeur de sainteté ». L'histoire raconte que le fils de Jacob, Joseph, ne l'était pas d'avantage auprès de ses frères qui le vendirent à des marchands Ismaélites... mais à quoi bon.. Non, le Canadien Français est un homme de devoir et c'est par ce qu'il est ainsi, qu'il veut le respect de ses droits et de la Constitution de son pays... Y a-t-il du mal à cela ?... Mais passons... D'ailleurs, aujourd'hui, ces événements sont du domaine de l'histoire qui saura juger. Rien n'empêche cependant que tous ont encore vivant dans leur mémoire le souvenir de ces jours tristes, où, malgré soi, il fallait se battre pour une cause que l'on considérait ne devoir pas épouser ; car le sort en était jeté : le 29

août 1917, le Gouverneur Général, Son Excellence le duc de Devonshire, signait la loi de conscription ; et le 13 octobre suivant, jour de la première proclamation des conscrits, il y eut bien des inquiétudes dans l'âme des pauvres mères qui, d'avance, en une vision sinistre, entrevoyant du feu, des cadavres étendus ça et là, puis croyant entendre les lamentations désespérées de leurs fils conscrits,... espéraient toujours, malgré tout, et se confiaient à la suprême volonté du Maître. De leur côté, les jeunes attendaient les ordres...

La consécration au Sacré-Cœur qui avait été préparée et faite dans l'intention d'obtenir le secours du ciel, au moment critique de notre vie nationale, ne fit pas défaut ; et à Saint-Edmond, les jeunes ne furent pas inquiétés. Juste au moment où l'on approchait pour l'appel final, l'ordre était donné d'attendre, et nos soldats « en herbe » en furent quittes pour leur bonne volonté.

Dès les commencements de la guerre cependant, il y eut certaines recrues volontaires : John Cuyan (Quinn), fils de John Cuyan et de Mary Rodgers, parti aux premiers jours avec l'enthousiasme du français, et tué sur le champ de bataille, à Vimy, (France) et Webly, frère de John, ainsi qu'Ernest St-Laurent, fils de Joseph, en « excursion » à Vancouver, E. U., lorsqu'ils s'enrôlèrent ; mais tous deux eurent le bonheur de revenir prendre femme en leur pays ; et quelques autres « oiseaux » de passage au Lac-au-Saumon.

Le 22 juin 1918, pour des raisons inconnues, l'or-

dre était donné à tous les citoyens du Canada, hommes et femmes âgés de 16 ans et plus, de vouloir bien s'enregistrer à des bureaux désignés par les autorités d'Ottawa. Il y avait des sanctions pour les récalcitrants ; mais il faut croire qu'ils furent en trop grand nombre, car tout finit là.

CHAPITRE XXIV

ARRIVEE DES RELIGIEUSES. — BENEDICTION DU COUVENT. — ERECTION D'UN CHEMIN DE CROIX DANS LA CHAPELLE. — PREMIERE MESSE DANS LA CHAPELLE DU COUVENT, ET ON Y CONSERVE LE SAINT-SACREMENT. — PREMIERES QUARANTE-HEURES DANS LA CHAPELLE DU COUVENT. — DEUX MUNICIPALITES SCOLAIRES. — UN TRIBUNAL D'EXEMPTION. — UN BUREAU DE SANTE. — ON PARLE D'ORGUE. — ON VOUS VIEILLIT D'UNE HEURE. — PREMIERE FETE SOLENNELLE DU SACRE-CŒUR DE JESUS. — ENCORE UNE CONVERSION AU CATHOLICISME. — UN TABLEAU DU SACRE-CŒUR DE JESUS. LUMIERE ELECTRIQUE A LA GARE DU CHEMIN DE FER.

L'heure où la Providence permettrait aux habitants de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Sau-mon, d'ouvrir les portes de leur couvent aux Religieuses enseignantes qui prendraient la direction des classes, allait bientôt sonner. En effet, le 4 mars 1917, la Révérende Mère Marie du Saint-Esprit, alors supérieure générale des Sœurs du Saint-Rosaire à Rimouski, prévenant le curé, disait : « Vous con-

Pour donner un peu plus de temps à l'organisation définitive de la chapelle, la cérémonie de la bénédiction du couvent fut retardée au 5 novembre, comme en fait foi l'acte suivant :

« Le cinq novembre de l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix sept, nous, soussigné, curé, étant dûment autorisé par Sa Grandeur Mgr Blais évêque de Saint-Germain de Rimouski, par une lettre en date du sept septembre dernier, avons béni avec les solennités prescrites, le couvent des Sœurs du Saint-Rosaire à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

« Ont été présents les Révérendes Sœurs du Saint-Rosaire et un grand nombre de fidèles qui ont signé avec nous.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

Ont signé : Les Sœurs du Saint-Rosaire; Laurent Barr, Irénée Ouellet, Edouard Allard, Albert St-Pierre, Eugène Allard, Lucien Deschênes, Augustine Castongay, Marie-Jeanne Poitras, Eva Simard, Marie-Anne Desrosiers, Aline St-Laurent, Blanche Poitras, Angéline St-Laurent, Alberta Poitras, Ida Vézina, Estelle Allard, Anaïs Lavoie, Wilhelmine Banville.

A signé : A. Bouillon, prêtre curé.

Après cette cérémonie, qui eut lieu dans l'après-midi, le curé A. Bouillon érigea un chemin de croix dans la chapelle; et le 26 novembre suivant, il y célébra la première messe. C'est à partir de cette date que le Saint-Sacrement est conservé dans la chapelle du couvent.

Un peu plus tard, les Révérendes Sœurs, désireuses

de voir coïncider les exercices dits des Quarante Heures avec leur retraite préparatoire à la fête de la Purification, en conférèrent avec le Curé qui s'adressa à l'Evêque. Monseigneur, le 7 janvier 1918, répondait, disant : « Je reçois votre lettre de ce jour. Vous me demandez la faveur d'avoir les Quarante Heures dans la chapelle du couvent de vos Sœurs du Saint-Rosaire.

« Supposant que cette chapelle est aménagée de manière à ce que cette cérémonie puisse se faire absolument suivant les prescriptions liturgiques, je permets de commencer ces Quarante-Heures le 30 janvier, pour les finir le 1^{er} février au matin.

« L'année prochaine nous tâcherons de faire en sorte que le jour plein des Quarante-Heures, à part celui de l'ouverture et de la clôture, soit le jour même de la Purification. »

Les premières Quarante-Heures au couvent datent donc du 30 janvier 1918.

Nous avons dit un mot de l'opposition des habitants des rangs supérieurs au sujet de la construction du couvent ; nous avons rappelé aussi qu'ils avaient alors, faute de victoire, demandé la division de la municipalité, dans l'espoir de se dégager de l'obligation de construire un couvent au village ; et nous avons dit que cette demande fut refusée. Elle fut présentée de nouveau, sous un autre aspect cette fois, par les habitants du village, et fortifiée par le premier essai. Monsieur le Surintendant de l'Instruction Publique, régla la question, en juillet 1917. Par cette division, M. Pierre-Olivier Turbide, déjà président

médecin municipal, et MM. Georges Paradis, Gédéon Quimet et Frédéric Vézina, membres, formaient le Bureau de Santé du Village du Lac-au-Saumon. S'il est vrai de dire que le bien se fait sans bruit, m'est avis qu'il s'en est fait joliment!!!!.....

La question de l'orgue revenait souvent « sur le tapis »; et le curé, le 6 décembre 1917, était sur le point d'en conclure le marché avec la Maison Casavant Frères, Limited, de Saint-Hyacinthe, lorsqu'il crut bon d'attendre encore. Ce n'est que dix ans plus tard, comme nous le verrons bientôt, que le contrat fut signé, l'orgue installé et béni.

Pendant ce temps, à Ottawa, sans crier gare, l'on vous vieillit d'une heure. Pour les jeunes, passe; mais pour celles qui bientôt « coifferont Sainte-Catherine », quel coup terrible!!!... On dit que M. Borden, alors premier à la Chambre des Communes, énonça l'idée, que tous, Ministres et Députés, d'un seul cœur répondirent « Amen »... et alors... un petit coup à l'aiguille de l'horloge; et... « ça y est son père »... « Ce qui fait qu'à Saint-Edmond, il y avait l'heure de l'Eglise et l'heure à « Borden ». Aujourd'hui, de ci de là, arrivent des protestations contre ce « catinage » qui commence à « embêter » les gens. Pour nous, laissons-les se débattre et poursuivons.

Mgr Blais, parlant du culte du Sacré-Cœur dans un mandement daté du 26 mai 1918 disait: « ..Vous avez tous appris, N. T. C. F., la reconnaissance officielle de ce culte par l'Eglise. Sous les hautes instigations des trois derniers Papes, il s'est développé

partout d'une manière sensible. En 1899, Léon XIII détermina une consécration générale du genre humain au Sacré-Cœur et s'en glorifia comme du « plus grand acte de son pontificat ». Pie X bénit et encouragea spécialement « l'Intronisation » du Sacré-Cœur dans les foyers, et Benoît XV continue l'œuvre de propagande commencée par ses devanciers.

« Ce culte est fort heureusement connu et apprécié chez nous. Les pratiques du premier vendredi du mois, la neuvaine de communions pendant neuf premiers vendredis consécutifs, les exercices du mois de juin, les confréries du Sacré-Cœur, sont autant de dévotions que vous connaissez et pratiquez.

« Mais, N. T. C. F., il manque encore, chez nous, quelque chose qui réponde pleinement aux demandes et qui nous garantisse le plein effet des promesses que Notre-Seigneur fit à sa servante, dans la grande apparition qui semble se rapporter à la date précise du 16 juin 1675. Après lui avoir dévoilé « ce cœur qui a tant aimé les hommes », et s'être plaint de l'ingratitude qu'il récolte en retour, il ajouta ces paroles dont l'Eglise admet l'authenticité : « C'est pour cela que je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint Sacrement soit dédié à une « fête particulière » pour honorer mon cœur en communiant ce jour-là, et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable, pour réparer les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il a été exposé sur l'autel ».

«

« Nous avons plus que jamais, N. T. C. F., l'obli-

gation d'honorer le cœur de Jésus blessé, et de lui offrir de volontaires expiations. Jamais le monde n'eut autant besoin de miséricorde. Les nations, enivrées du vin de sa colère, ressemblent à des personnes ivres, agitées par de furieuses passions dont elles ne se rendent plus compte, et qui se cherchent dans les ténèbres pour s'entr'égorger et se détruire. Les suggestions de la raison, pas plus que les considérations de la foi, ne peuvent ramener la lumière dans les esprits égarés, ni la charité dans les cœurs remplis de haines ou de basses voluptés. Il faut l'éclair du Sinaï pour déchirer la nue et porter dans les cœurs l'épouvante salutaire qui fasse lever les yeux et les cœurs vers Celui qui peut donner le salut. Faisons donc violence au Cœur de Notre-Seigneur. « En Lui, a dit Léon XIII, il faut placer tout notre espoir ».

Et Monseigneur termine en disant : « A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous ordonnons et prescrivons ce qui suit :

« 1° Le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, on célébrera une messe solennelle dans toutes les églises et chapelles du diocèse où l'on fait l'office public. Les pasteurs devront faire remarquer que cette fête n'est pas d'obligation pour les fidèles, mais de dévotion. Cependant, Nous désirons très vivement qu'ils persuadent leurs ouailles d'assister aux offices comme le dimanche, sachant que Dieu leur rendra au centuple ce qu'ils auront fait pour le glorifier. Le Sacré-Cœur est fidèle à ses promesses.

« 2° Le Très Saint-Sacrement sera exposé en esprit de réparation et d'amende honorable depuis le matin jusqu'après la cérémonie du soir.

« 3° Le soir de la fête, dans toutes les églises et chapelles sus-dites, Nous voulons une cérémonie solennelle, à l'heure choisie par chaque pasteur pour favoriser un plus grand concours de fidèles. Cette cérémonie devra être une heure d'adoration pendant laquelle il y aura sermon et chant des litanies du Sacré-Cœur. (Le sujet du sermon, pour entrer dans l'esprit de cette fête, devra être la réparation, et les prédicateurs pourront le trouver dans l'acte de l'amende honorable). Avant le « *Tantum ergo* » on récitera un acte d'amende honorable, puis l'acte de consécration au Sacré-Cœur formulé par Léon XIII et commandé par Pie X pour ce même jour.

« 4° Ce jour sera un jour de communion réparatrice générale préparée, si possible, par un triduum, prêché par le Curé lui-même, par un vicaire ou un autre prêtre. Nous invitons également tous nos prêtres à se joindre à Nous pour offrir leur messe ce jour-là en esprit de réparation.

« Ces prescriptions concernant la fête du Sacré-Cœur le vendredi ne changent en rien ce qui est prescrit dans l'Appendice au Rituel pour le dimanche suivant. Loin de là, Nous invitons les personnes qui n'auraient pas pu communier le vendredi, et aussi celles qui auraient eu ce bonheur, à s'empres- ser de s'approcher le dimanche encore de la table sainte en esprit de réparation.

« Cette fête que Nous établissons doit marquer

une nouvelle étape et un accroissement de dévotion envers le Sacré-Cœur de notre Sauveur. Dans tout le monde catholique on se concerte pour raviver l'amour de Dieu dans les cœurs, ramener Jésus-Christ dans la société, ses lois, ses mœurs, ses relations, d'où il a été expulsé. C'est pourquoi cette année sera marquée partout par un redoublement de ferveur et de démonstration envers le Sacré-Cœur. Aussi comprenez-vous, N. T. C. F., l'importance d'entrer de plein cœur dans l'esprit de cette fête qui, en nous portant vers le cœur de Notre-Seigneur, a pour but de nous rapprocher davantage de sa personne, et de la faire régner plus complètement en nous. Le cœur est, en effet, le siège et le symbole de l'amour, et « Jésus-Christ, c'est surtout son cœur ».

J'ai tenu à reproduire presque en entier ce document important de feu Mgr Blais et qui reste comme une dernière expression de sa volonté.

Telle qu'ordonnée, le 7 juin, pour la première fois, à Saint-Edmond, la fête du Sacré-Cœur de Jésus était solennellement célébrée. Tous les ans, à pareille époque, les mêmes cérémonies se renouvellent.

Que la véritable dévotion au Sacré-Cœur se répande, et bientôt, le monde, assoiffé de bonheur, sera rassasié.... Le Cœur de Jésus est la source de tous les biens; et il ne tient qu'à nous d'en être comblés.

L'année 1918 amenait un autre événement bien consolant aussi : le 28 juillet, Philippe-Jean Le Marquand, fils de Adolphe Le Marquand et de Sophie Le Marquand, de Saint-Ouen, de l'île de Jersey, né

le 13 mai 1891 et baptisé le même jour dans l'église anglicane de sa paroisse, commis pour la Cie Price, au Lac-au-Saumon, dans l'église paroissiale abjurait son erreur et recevait, sous condition, le baptême sclennel, de Messire A. Bouillon, curé de la paroisse. Il avait pour parrain M. Léandre Tremblay, et pour marraine Madame Tremblay, née Eléonore Gobeil. Le lendemain, 29 juillet, Messire Bouillon lui faisait faire sa première communion, dans l'église paroissiale; puis, le 30 du même mois, dans la chapelle de l'évêché, à Rimouski, Mgr Blais lui administrait le sacrement de Confirmation; son parrain était M. Antonio Tremblay, fils de Léandre, et « comme couronnement », le lendemain, 31 juillet, dans l'église paroissiale de Saint-Edmond, il unissait sa destinée à Demoiselle Marie-Anne-Renée-Georgiane (Georgette) Tremblay, fille de M. Léandre Tremblay, qui avait contribué pour une large part à la conversion de M. Le Marquand. Le R. P. Charland, O. P., de Québec, ami de la famille, vint bénir le mariage et faire un petit discours de circonstance. A la suite, il y eut réjouissance et fêtes intimes.

Jusqu'à présent, M. Le Marquand s'est toujours montré bon et fervent catholique; il est heureux, avec sa femme et ses deux gentilles jumelles et tout fait espérer pour l'avenir.

Il est bon de garder ici le souvenir de l'achat d'un tableau du Sacré-Cœur de Jésus, dit de Loublande, peint à la peinture à l'huile, par la Révérende Mère de l'Eucharistie, des Sœurs de la Charité à Québec, pour la somme de \$ 107,00, y compris l'encadrement.

Ce tableau, arrivé au Lac-au-Saumon le 21 septembre 1918, fut béni par le curé A. Bouillon, le 27 juin de l'année suivante.

Et terminons ce chapitre, en rappelant que c'est le 17 septembre 1918, que la lumière électrique apparaît à la gare du chemin de fer du C. N. R., au Lac-au-Saumon.

CHAPITRE XXV

LA « GRIPPE ESPAGNOLE ». — ARMISTICE. — NOCES D'OR. — MORT DE MONSEIGNEUR BLAIS. — VIVE MONSEIGNEUR. — ENCORE UNE RETRAITE. — RESOLUTION AU SUJET DE L'ACHAT D'UN ORGUE POUR L'EGLISE. — GRAND FEU DE FORET. — AU FEU!... — PREMIERE VISITE PASTORALE DE MONSEIGNEUR LEONARD. — RENOUVELLEMENT DE RETRAITE. — REPARTITION POUR AIDER LA FABRIQUE A PAYER SA DETTE. — L'ŒUVRE DES VOCATIONS. — UN NOUVEAU CIMETIERE. — UNE CHAPELLE A SAINT JOSEPH. — SECHERESSE EXTRAORDINAIRE. — JOUR DE PENITENCE ET DE PRIERE. — BENEDICTION DE DEUX NOUVELLES ECOLES AU QUATRIEME RANG.

*Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur,
Inventa pour punir les crimes de la terre;
La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mourraient pas tous; mais tous étaient frappés.*

.....

C'est ainsi que le bon vieux La Fontaine, s'apitoyant un jour sur le malheureux sort des animaux victimes de la peste, faisait, à sa manière, un appel à la commisération publique. Quelle n'eût pas été la pitié du tendre Fabuliste, s'il eût été témoin de cet autre fléau, peut-être plus terrible encore, de l'automne 1918!.....

La guerre était sur son déclin; les peuples d'Europe, las d'un si grand carnage qui n'aboutissait qu'à nourrir la haine sans satisfaire les ambitions mutuelles, finirent enfin par ouvrir les yeux sur ces hécatombes, et comprirent un peu que « tout cela est une vanité et un grand mal ». Pour arrêter le flot de sang qui inondait le monde depuis quatre ans passés, le 11 novembre 1918, à 2 heures 45 du matin, l'armistice était signé. Les canons avaient cessé de gronder; mais le sang de si nombreuses victimes de la haine des peuples criait vengeance au ciel. Le bon Dieu, à son tour, devait parler : il fit appel aux infiniment petits, et, en un clin d'œil, la terre fut couverte de microbes. La « Grippe Espagnole », puisqu'il faut l'appeler de ce nom, pénétra bientôt dans tous les foyers et choisit ses victimes qu'elle terrassa d'un coup, en déjouant les secrets de la science humaine, sans donner aux savants le temps de se ressaisir. Pour abattre l'orgueil de l'homme qui se croit au zénith de ses ambitions, le microbe s'attaque aux plus forts; et les jeunes de vingt à quarante ans furent presque tous atteints, sans espoir de guérison. Sous l'étreinte d'une mort cruelle, des familles entières disparurent; c'est ainsi qu'au

Lac-au-Saumon, parmi les dix-sept victimes, il y eut le père et la mère de deux familles, laissant orphelins des enfants en bas âge. On dit que dans certains pays, des villages entiers furent anéantis. La leçon a-t-elle été comprise?... Il faut l'espérer... Cependant comme toute chose qui passe, il est à craindre que celle-ci soit à son tour bien vite oubliée....

Mais, dit l'Écclésiaste : « Il y a temps de pleurer et temps de rire, temps de s'affliger et temps de sauter de joie ». Laissons ces souvenirs macabres, pour rappeler le cinquantième anniversaire du mariage de M. Nazaire Richard et son épouse, née Victoire Arsenault, célébré solennellement le 14 janvier 1919. Tout le « trois » était en liesse et le « quatre » « itou »... Il y avait de quoi, pensez donc : les premières noces d'or inscrites aux archives de la paroisse. Comme le « Père Richard », un bon vieux d'autrefois, ne manque pas de petits-fils, les invités furent nombreux et la noce réjouissante. A l'église, il y eut grand'messe solennelle, suivie d'une allocution par Monsieur le Curé à l'adresse des jubilaires; enfin le soir, à la maison paternelle, le « monde » s'assembla, de bon appétit l'on mangea, vieilles romances l'on fredonna, puis chacun s'en retourna chez soi, avec l'espoir de revenir aux noces de diamant....

De Rimouski arrivaient des nouvelles alarmantes: Mgr Blais plus mal, était extrémisé le 12 janvier 1919; et une lettre du 13 du même mois annonçait la nomination de Monseigneur le Grand Vicaire Ross,

comme administrateur du diocèse. A ce propos, Monseigneur disait : « Notre état de santé ne nous permet plus de vaquer aux multiples travaux de l'administration diocésaine. C'est pourquoi Nous vous informons que, par Nos lettres datées de ce jour, Nous avons nommé Mgr François-Xavier Ross, Notre Vicaire Général, Administrateur du diocèse de Rimouski, tant pour le spirituel que pour le temporel. C'est donc à Monseigneur l'Administrateur que désormais prêtres et fidèles, religieux et religieuses devront s'adresser pour régler toutes les affaires qui relèvent de l'Autorité et de la juridiction de l'Ordinaire du diocèse.

« Vous nous êtes témoins, N. T. C. F., que Nous n'avons jamais refusé le labeur et que Nous sommes allé jusqu'au bout de nos forces. Notre Administrateur sera comme un autre Nous-même auprès de vous, et c'est avec une entière confiance que Nous mettons sur ses épaules le fardeau que les Nôtres ne peuvent porter.

« Il est un devoir cependant, que Nous ne chargeons personne de remplir à Notre place : c'est le devoir de vous aimer paternellement en Jésus-Christ et de continuer à prier pour que pas une ne soit perdue de toutes les âmes qui Nous ont été confiées ».

Mgr Blais déclina rapidement; et le 23 janvier 1919, à 2 h. 30 de l'après-midi, il rendait son âme à Dieu.

Le « Vénérable Chapitre » assemblé nomma de suite Mgr Ross, Vicaire Capitulaire, qui annonça au diocèse la triste nouvelle en disant : « J'ai la dou-

leur de vous annoncer la mort de notre vénérable Evêque, survenue cet après-midi, vers deux heures.

« Nous avons prié pour lui pendant sa vie; son nom a été mêlé pendant vingt-huit ans à la célébration de toutes nos messes, à nos oraisons au pied du Saint-Sacrement, et aux suffrages de notre office divin. Vous avez spécialement prié pendant les jours de son agonie. Soyons fidèles encore à ce devoir. « *Mementote præpositorum vestrorum* ». Si son nom doit disparaître du canon de la messe et de toutes les prières liturgiques où il avait sa place imposée par les rubriques, il ne doit pas disparaître de nos cœurs ni s'évanouir sur nos lèvres ouvertes à la prière, maintenant que nos suffrages peuvent contribuer à son repos éternel. Priez et faites prier pour lui.

« Vous aurez soin de faire sonner les glas suivant la rubrique que je vous indiquais l'autre jour.

« Le service aura lieu mardi prochain, 28, à la cathédrale, à neuf heures précises; la translation des restes se fera la veille à 4 heures ».

Telles qu'annoncées, des funérailles solennelles eurent lieu à la cathédrale de Rimouski, où une foule immense était venue témoigner de leur pieuse vénération pour feu Mgr Blais, tandis que la nef débordait d'une foule pieuse et recueillie. Sa Grandeur Mgr Roy, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec, cousin du défunt, prononça l'éloge funèbre, en faisant ressortir la note caractéristique et dominante en la vie de Mgr Blais: le parfait gentilhomme. Selon son désir, Monseigneur

repose au cimetièrre des Révérendes Sœurs Ursulines, à Rimouski; un beau et riche mausolée couvre la tombe, sur lequel l'on a gravé la devise avec les armes de l'illustre défunt; mais il me semble qu'une petite croix avec le nom de Mgr Blais y aurait de même paru avec avantage.

Le lendemain, Monseigneur le Vicaire Capitulaire, dans une circulaire à l'adresse du clergé disait : « Le règne remarquable du deuxième évêque de Rimouski vient de se terminer. Depuis bientôt vingt-neuf ans Mgr Blais eut part au gouvernement du diocèse, et pendant vingt-huit ans complets, il en fut le chef. Arrivé ici dans toute la force de l'âge, il mit au service de notre Eglise, pendant cette longue période, les ressources d'une intelligence souple et cultivée, d'une volonté énergique qui ne recula devant aucun obstacle, d'une habileté discrète qui savait attendre son heure, éviter les écueils et amener les événements aux buts qu'il se proposait, d'une vigueur générale qui le maintint debout, malgré tous les symptômes, à l'encontre de toutes les prévisions et des diagnostics de tous les experts de la faculté, jusqu'au jour où, jugeant lui-même sa course consommée, il déposa le sceptre du commandement, se coucha et mourut. Il a été littéralement et jusqu'au bout, fidèle à sa devise : « *Pono animam* ».

« A cette valeur incontestée s'ajoutait une dignité imposante, une majesté extérieure qui se manifestait dans sa personne, ses relations et jusque dans le soin minutieux qu'il apportait aux moindres formalités. Les prêtres qui le reçurent dans leurs pres-

bytères au cours des visites pastorales ou en toute autre circonstance, garderont le souvenir vivace de sa facilité et de son affabilité; ceux à qui il offrit si largement l'hospitalité ne pourront oublier ses attentions prévenantes et les largesses de ses libéralités. Les fidèles aimeront se rappeler la majesté de sa personne, l'onction et le mouvement de sa prédication, la facilité de son abord, et l'aménité de ses relations. « *Fortitudo et decor indumentum ejus* ». C'est dans ce revêtement de force et de grâce virile, croyons-nous, qu'il vivra dans les souvenirs populaires.

« Les témoignages de sympathie qui nous sont venus des plus hautes sphères et de divers milieux nous disent hautement quelle estime Mgr Blais s'était attirée et la réputation enviable qu'il s'était créée en dehors du diocèse, par tout le pays. Je considère comme un devoir de vous faire part de ces sympathies exprimées par son entremise au Chapitre, au clergé, aux communautés religieuses et à tout le diocèse, par Son Eminence le cardinal Bégin, Son Excellence le Délégué Apostolique, Nos Seigneurs les Archevêque et Evêque, de tous le pays, des membres éminents du clergé de tous les diocèses, et les Supérieurs généraux d'ordre religieux, de même que par Son Excellence le Gouverneur Général, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province, le Premier Ministre de la Province, le Surintendant de l'Instruction Publique et les citoyens les plus en vue. Toutes ces sympathies vous seront sans doute aussi sensibles qu'à moi-même.

« Le règne de Mgr Blais appartient désormais à l'histoire. Il laisse des œuvres qui parleront pour lui. La presse catholique en a déjà dessiné les caractères saillants. Pour nous qui avons été mêlés à ces œuvres, nous garderons fidèlement dans nos cœurs le souvenir reconnaissant et ému du long dévouement de cette vie qui s'est dépensée et éteinte à notre service.

« Et ce souvenir nous le traduirons en actes, par nos prières personnelles et nos mémentos au Saint-Sacrifice et par les prières et les communions que nous solliciterons des fidèles pour le Pasteur qui les a aimés et si longtemps servis ».

Mgr Ross continua à administrer le diocèse jusqu'à la nomination de Mgr Léonard, curé de Mont-Joli, au canton de Matane, comme évêque de Rimouski le 16 février 1920. Les « Bulles », venues de Rome, furent lues en présence du Chapitre réuni, vers 4 heures de l'après-midi.

En communiquant cette nouvelle au diocèse, Mgr Ross disait : *Deo gratias!* Les « Bulles » sont enfin arrivées. D'étape en étape nous allons finir par voir la fin du long drame qui dure depuis treize mois.

« Lundi, le 16, à 4 heures, Mgr Léonard, actuellement en retraite à Québec prendra possession de son siège épiscopal par l'entremise d'un procureur spécial.

« Je continuerai d'administrer le diocèse jusqu'à sa consécration mais en son nom. Cet acte officiel nous permet de faire entrer son nom au canon de

la messe dès mardi matin, et de le mettre partout où les rubriques l'exigent ».

La cérémonie du sacre eut lieu, à la cathédrale de Rimouski, le jour de la fête de Saint Mathias, apôtre, le 25 février 1920. Heureuse coïncidence : ce jour-là se trouvait être le 21^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de Mgr Léonard, par feu Mgr Blais, dans l'église de Saint-Joseph de Carleton, paroisse où habitait sa famille.

Dans la même lettre, Mgr Ross disait : « Le jour de la consécration tombe en carême et coïncide avec le mercredi des Quatre-Temps, par conséquent est un jour de jeûne et d'abstinence. La sainte Eglise toujours maternelle dans ses lois, permet aux Ordinaires de dispenser de cette obligation dans les cas particuliers de grande réjouissance et de concours de peuple. En conséquence, en vertu du paragraphe 2 du canon 1.245 du Codex, je dispense tous les fidèles, laïques, prêtres, religieux et religieuses, dans toute l'étendue du diocèse de la loi de l'abstinence et du jeûne le jour de la consécration, en signe de joie pour le grand événement qui amènera dans notre ville des fidèles de toutes les parties du diocèse. Ce nous sera à tous un nouveau motif de rendre grâce à Dieu et de le prier qu'il comble notre Evêque de l'abondance de ses grâces ».

La cérémonie eut donc lieu, comme on vient de le dire, à la cathédrale de Rimouski. L'Evêque consécrateur était Son Eminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec. Plusieurs évêques étaient présents, ainsi que la plupart des prêtres du diocèse et un

bon nombre des diocèses étrangers. La nef de la cathédrale était remplie de religieux, religieuses et de laïques accourus en foule pour assister à la première consécration épiscopale dans la cathédrale de Rimouski.

Immédiatement après sa consécration, Mgr Léonard nomma Mgr Ross grand-vicaire du diocèse, poste qu'il occupa jusqu'à sa nomination comme premier évêque de Gaspé, en décembre 1922.

Notons, en passant, que le 21 juin 1919, commençait une grande retraite prêchée par les Révérends Pères Dumont et Degagné, rédemptoristes, de la Maison des RR. PP. à Serbrook.

Nous l'avons vu, depuis longtemps déjà il était question de l'achat d'un orgue pour l'église de Saint-Edmond. \$ 3.500,00 étaient déjà en banque. Le 15 février 1920, une résolution à cette fin était passée par les Fabriciens et approuvée le 3 mars suivant par Mgr l'Evêque Léonard; mais pour des raisons d'économie, le Curé crut bon d'attendre encore un peu. Nous verrons, dans un autre chapitre que le 20-mai 1923, le contrat avec la Maison Casavant, de Saint-Hyacinthe, était signé, pour la somme de \$ 5.740,10.

La paroisse étant encore jeune et le bois proche, le 31 mai 1920, se vit dans un gros danger. Des feux d'abattis allumés quelques jours auparavant et qui semblaient éteints, s'éveillèrent tout à coup sous l'effet du vent, et bientôt la forêt n'était plus qu'un brasier menaçant le village du Lac-au-Saumon. Le feu était si fort et si menaçant qu'il fallut arroser les

maisons et faire la garde durant la nuit. Il se faisait, à travers la forêt crépitante, un bruit sourd qui semblait ébranler la terre, comme si elle eût été sous l'influence d'un volcan en ébullition. Les gens qui avaient dû fuir leur gîte, ne s'attendaient plus qu'à des ruines; mais grâce à Dieu, il n'en fut rien; et après l'accalmie, chacun put regagner son foyer. L'on s'en réjouissait, lorsque tout à coup, en pleine nuit, le 1^{er} juin suivant, la famille de M. Pierre Turbide est éveillée par le feu à la maison qui, en quelques instants, sans que l'on fût capable de sauver le ménage fut toute engloutie. M. Turbide, se trouvant sans logis, décida de venir rester au village du Lac-au-Sau-mon, et abandonna sa terre à ses deux garçons : Urgèle et Jean-Baptiste, qui y construisirent une bonne et grande maison où ils résident ensemble avec leur famille.

Mgr Blais, malade depuis quelques années, n'avait pu faire ses visites pastorales aux époques régulières. Pour répondre aux besoins pressants, dès l'été de 1920, Mgr Léonard veut bien parcourir son immense diocèse; et le 11 juin, il faisait son entrée solennelle à l'église de Saint-Edmond. Le lendemain, il y confirmait 91 enfants. Dans le but de ne pas contribuer à la négligence coupable des parents qui négligent parfois d'envoyer suffisamment leurs enfants à l'école, Monseigneur ne voulut confirmer que les enfants qui avaient fait leur communion solennelle. On se le rappelle, le 15 juillet 1910, la Sainte Congrégation des Sacrements avait déterminé « l'âge de discrétion par rapport à la communion, celui où

l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire vers sept ans, soit au-dessous soit au-dessus ». A Saint-Edmond, l'application de ce décret de Sa Sainteté le Pape Pie X. se faisait le 18 novembre 1910, alors que 54 enfants de sept à onze ans faisaient leur première communion.

Rappelons que le 20 juin 1920, les RR. PP. Géna et Dégagné, rédemptoristes, prêchèrent le renouvellement de la retraite de l'année précédente.

C'est le 5 novembre 1920, que Mgr Léonard, pour répondre aux exigences du Code du Droit Canonique, institua dans le diocèse de Rimouski, les vicariats forains. La Vallée Matapédia eut le sien et Messire L.-F. Côté, alors curé de Saint-Alexis, fut le premier vicaire forain de la Vallée Matapédia.

La paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon s'étant développée rapidement, avait nécessité une organisation dispendieuse endossée par la Fabrique de la paroisse. Sans doute, avec le temps, elle aurait facilement remboursé tous ses emprunts; en effet, le montant de la dette diminuait régulièrement et assez rapidement; mais, par mesure de prudence, et dans le but de profiter des circonstances favorables, les francs-tenanciers de la paroisse, le 21 novembre 1920, après les annonces faites les 14 et 21 du même mois, résolurent, par une répartition légalement constituée, d'aider la Fabrique à se libérer de ses obligations. Cette résolution était approuvée par Mgr Léonard le 2 décembre suivant; et le 10 décembre la permission était accordée par MM. les Commissaires Civils; le 2 février 1921, l'avis public de l'acte de

répartition et de la date de l'homologation publié; le 12 février, l'ordonnance déterminait le jour où la répartition serait étudiée; le 1^{er} mars, le certificat de dépôt de l'acte de répartition, et enfin, le 2 suivant, l'homologation de l'acte de répartition. Grâce à ce généreux concours, la dette se liquéfie rapidement. Dans quelques années, la Fabrique sera en mesure d'amasser en vue des constructions futures.

Lorsqu'il était directeur du Grand Séminaire, à Rimouski, Messire Léonard s'était entendu avec Mgr Blais, et avait organisé l'association de Notre-Dame du Clergé. Devenu évêque du diocèse, il ne tarda pas à reprendre ce qu'il avait si bien commencé et à en faire son œuvre de prédilection. Le 1^{er} mai 1920, publiant un décret à ce propos, il disait : « ... Nous avons cru de Notre devoir, dès le jour de Notre consécration épiscopale, de faire connaître au clergé Notre volonté bien arrêtée de faire de l'Œuvre des Vocations l'une des principales préoccupations de Notre épiscopat...

En conséquence, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons décrété et ordonné, Nous décrétons et ordonnons :

« 1^o L'Œuvre des Vocations Sacerdotales » est érigée dans le diocèse et affiliée à la « Confrérie de Marie Immaculée, Reine du Clergé » déjà approuvée par Notre prédécesseur et affiliée à l'Archiconfrérie du même nom;

« 2^o Pour atteindre ce but, l'Œuvre des Vocations Sacerdotales fait appel à tous les prêtres, à toutes les communautés religieuses, aux confréries et associa-

tions pieuses, et à tous les fidèles du diocèse, pour les enrôler dans une croisade de prières, afin d'obtenir de Dieu par l'intercession de Marie, Reine du Clergé, de nombreuses et saintes vocations au sacerdoce;

« 3° Une campagne de propagande sera organisée pour éveiller et recruter dans tous les milieux, des vocations sacerdotales, et collecter des fonds en vue de conduire au sacerdoce les enfants pauvres qui auront été jugés dignes d'être dirigés dans cette voie.

« Que la Vierge Immaculée, mère du Prêtre éternel, associée à la rédemption du genre humain, Marie donnée pour Mère à saint Jean, au lendemain de son sacerdoce; réunie aux Apôtres le jour de l'effusion de l'Esprit Saint sur l'Eglise, que Marie, Reine du Clergé, prenne sous sa maternelle protection Notre Œuvre des Vocations Sacerdotales, afin que se multiplient nos phalanges et qu'un clergé nombreux, saint, apostolique étende et affermissse le règne de Dieu dans Notre diocèse ».

M. le chanoine Félix Sirois, alors chancelier à l'évêché de Rimouski, vint, le dimanche, 12 décembre 1920, donner, à la messe, une instruction sur cette œuvre qu'il établit incessamment, en nommant les Dames Salomon Leblanc, Ernest Rioux, Joseph Banville, Ferdinand Dupont, John Allard, Philippe Roussel, Pierre Saint-Laurent, François Chevarie, Léger Cormier, P.-O. Turbide, Veuve Antoine Lavoie, Samuel Fougère, Adelard Jomphe, Alcide D'Aigle, Arsène Beaulieu, Alfred Lacasse, Jules Bouchard, Albert Paradis et Ludovic Tremblay, zélatrices de

l'Œuvre des Vocations Sacerdotales. Puissent ces Dames comprendre leur rôle et le remplir avec toute l'attention que mérite un si noble but.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire, dès son arrivée dans la paroisse, le curé Bouillon avait dû s'organiser temporairement et à la hâte. Le long de la route qui mène au troisième rang, près du fronton du deuxième, un espace de terrain y avait été mis en cimetièrre, en attendant mieux. Il s'agissait maintenant de songer à trouver un endroit plus favorable et répondant mieux aux besoins futurs. D'après le rapport du médecin examinateur, le Bureau du Conseil d'Hygiène, à Montréal, approuva le terrain du lot N° 33, du deuxième rang Humqui, appartenant à M. Emile Saint-Laurent; et le 3 mai 1921, Mgr Léonard lançait son décret d'érection de ce nouveau cimetièrre. Le 5 du même mois, les marguilliers passèrent une résolution que Monseigneur approuvait le 9 suivant, autorisant la Fabrique de Saint-Edmond à faire l'acquisition du terrain nécessaire à l'érection d'un cimetièrre nouveau, au prix de \$ 1.400,00; et le 17, tout étant prêt, par devant le notaire Laberge, de Val Brillant, l'acte d'achat de ce terrain est passé et signé. Le 13 octobre, d'après l'autorisation donnée par Mgr Léonard, le curé A. Bouillon bénit solennellement ce cimetièrre mesurant 300 pieds de front sur 400 pieds de profondeur. C'est en arrière de ce cimetièrre, sur une colline qu'ombrage un bosquet de sapin, que se trouve la chapelle dédiée à saint Joseph, et construite en l'été de 1921. Par une disposition particulière et toute

gratuite de la divine Providence, la notoriété de cette chapelle fut bientôt générale et les pèlerins affluèrent de tous côtés. C'est alors que l'on fut obligé de séparer le cimetière en deux parties, et d'y laisser un chemin libre aux pèlerins qui le réclamaient. La partie Nord-Est du cimetière est destinée aux fosses communes, celle du côté Sud-Ouest, aux lots de familles, au nombre de 204. Un règlement approuvé par Mgr Léonard le 15 septembre 1921, en légifère l'administration.

L'été de 1921 fut remarquable par une sécheresse extraordinaire qui menaçait de tout anéantir. Depuis avril, le ciel était de plomb et rien ne faisait prévoir la douce rosée nécessaire au grain mis en terre et qui périssait. Mgr Léonard, dans le but d'apaiser le courroux du ciel, sans doute irrité par les fautes sans nombre qui se commettent à tout instant, et qui semblent s'être aggravées dans les dernières années, écrivait à son clergé, le 7 juillet 1921, une lettre pastorale, disant : « La persistance des fléaux qui menace la récolte de destruction complète, dans plusieurs régions du diocèse, nous indique que les causes qui obligent le bon Dieu à nous frapper dans sa miséricordieuse justice, ont une influence néfaste plus forte que celle pourtant grande des prières solennelles qui se sont élevées de nos différentes paroisses. (Monseigneur, le 10 juin précédent avait ordonné des prières publiques et une messe « *pro quacumque necessitat* »). « Les folies luxueuses des modes indécentes, le débordement insensé du luxe, l'abus de l'eau-de-feu, la recherche effrenée du bien-

être, du repos exagéré, de tous les plaisirs, sans observer les bornes posées par la loi de Dieu, le gaspillage des biens que nous avons reçus en abondance les années dernières, voilà les clameurs maudites qui couvrent le murmure de nos supplications.

« Veuillez donc bien rappeler avec vigueur ces dures vérités à votre peuple, et l'exhorter à faire de dignes fruits de pénitence, non pas à prier seulement des lèvres.

« A cette fin, je vous prie d'exhorter tous vos paroissiens, même les enfants, suivant leurs forces, à observer comme jour d'abstinence et de jeûne, le jour de mercredi prochain, 13 de ce mois, ou un mercredi suivant, si les circonstances s'y prêtent mieux.

« Ce jour de pénitence publique devra commencer par une messe solennelle de communions aussi nombreuses que possible, et je permets d'y chanter ou lire la messe votive « *pro remissione peccatorum* », suivant les rubriques de la messe « *pro re gravi* », en présence du Saint-Sacrement. S'il est possible d'en observer toutes les rubriques, il sera excellent de laisser le Saint-Sacrement exposé jusqu'au salut, que je permets de célébrer, le soir de ce jour, dans toutes les églises et chapelles.

« Adressons-nous au Sacré-Cœur de Jésus, par l'intercession du glorieux Patron de l'Eglise et du Canada, et si nous sommes sincères dans notre pénitence, notre Dieu très bon aura pitié de nous, car il ne saurait mépriser un cœur contrit et humilié ».

Le bon Dieu se laissa toucher; la pluie vint vivifier

l'herbe demi-morte et à l'automne, malgré tout, la récolte était passable.

C'est le 18 décembre 1921, qu'eut lieu, après les vêpres, la première réception de 18 enfants de chœur, dans la « Pieuse Association de Saint-Jean Berchmans », présidée par le curé A. Bouillon.

Aussi, le 26 décembre 1921, la bénédiction par Messire A. Bouillon, de deux nouvelles écoles construites au quatrième rang, dans le cours de l'été, par les ouvriers de M. Alphonse Landry, entrepreneur, au prix de \$ 4.000,00 chacune.

CHAPITRE XXVI

LE PAPE EST MORT. — VIVE LE PAPE. — PAS DE
« SUFFRAGETTES ». — FÊTE DE SAINT JOSEPH. —
LOUANGES ET REPARATIONS AU TRES-SAINT-SA-
CREMENT. — BENEDICTION D'UNE CLOCHE POUR
LE CLOCHER DU COUVENT. — UN HOMME A L'EAU.

L'Eglise, sortie du deuil causé par la mort soudaine du saint Pape Pie X, était encore dans la gratulation pour avoir eu un Pape selon le cœur de Dieu, lorsque, le 22 janvier 1922, un dimanche au matin, après un pontificat de 7 ans, 4 mois et 19 jours, Sa Sainteté Benoit XV (Jacques Della Chiesa), malade depuis quelques jours seulement, allait à son tour rendre compte d'une vie bien remplie de 67 ans, 1 mois et 28 jours. Il fut inhumé le 23 janvier, à 5 heures de l'après-midi. Sur sa demande, son corps ne fut pas embaumé. Le samedi, 28 janvier, à la fin de la septième Congrégation Cardinalice, le Corps diplomatique fut introduit par le Maître des cérémonies devant le Sacré Collège, et le doyen, S. Ex. M. le Marquis de Villa Sinda, ambassadeur d'Espagne, prononça en français, un discours qui commence ainsi :

« C'est avec l'émotion la plus vive et la plus profonde peine que je viens apporter au Sacré Collège, en ma qualité de doyen du Corps diplomatique accrédité près le Saint Siège, l'expression collective de nos condoléances pour la perte irréparable, que la mort imprévue de Sa Sainteté Benoit XV fait subir à l'Eglise catholique, et, avec elle au monde entier, ce dont témoigne un deuil universel... ». Et il termine par ces paroles : « Dans ce moment si triste, aux prières du Sacré Collège, et à celles d'innombrables cœurs reconnaissants, nous unissons les nôtres pour ce saint serviteur du Dieu Tout-Puissant, qui est entré dans l'éternité en confondant avec son soupir une supplique ultime pour la paix du monde ». A quoi Son Em. le Cardinal Vannutelli, doyen du Sacré Collège, répondait en français : « Après avoir suivi avec un intérêt rempli d'anxiété les inquiétants progrès de la maladie inattendue de Sa Sainteté Benoit XV, le Corps diplomatique n'a pu se dispenser de s'unir au Sacré Collège des Cardinaux, dans le deuil du monde entier; mais il est plus particulièrement senti par ceux à qui leur position a permis d'apprécier de plus près l'action salutaire apostolique de l'auguste et vénéré défunt...

« Puissions-nous, avec de tels encouragements, et surtout avec l'aide de la lumière d'en haut, donner bientôt à l'Eglise un chef suprême, digne de succéder à celui que le monde a acclamé bienfaiteur de l'humanité, apôtre de la charité, pontife de la paix.

A cette occasion, les *Acta Apostolicae Sedis* du 2 février contenaient le texte des condoléances offi-

cielles envoyées par 54 Etats ou pays, formant 87 documents. Ces 87 dépêches ont été rédigées : 43 en français (langue diplomatique), 22 en espagnol, 13 en italien, 5 en anglais, 2 en allemand et 2 en portugais. En plus de ces documents, la presse a signalé de nombreuses manifestations officielles. Dans « *l'Observatore Romano* » du 28 janvier, le Secrétaire du Sacré Collège a publié cette note : « Dans la très douloureuse circonstance de la mort de l'auguste Pontife Benoit XV, de sainte mémoire, le Sacré Collège a reçu d'innombrables télégrammes de condoléances, non seulement de la part des souverains, chefs d'Etat et d'autres très hauts personnages, mais aussi de la part d'Evêques, Prélats, Chapitres, Séminaires, Instituts, Municipalités et personnes privées. Dans l'impossibilité de répondre à tous ces télégrammes et à chacun d'eux, le Sacré Collège tient à exprimer ici publiquement sa vive gratitude pour de tels témoignages d'attachement dans le deuil acablant qui a frappé l'Eglise ».

Benoît XV a été le Pape de la paix; l'univers entier l'a pleuré. Cependant comme tout mortel, les chefs de l'Eglise disparaissent, mais leur fonction reste là qui doit être remplie, car l'Eglise ne se peut passer d'autorité. Et voilà pourquoi, aussitôt le Pape mort, on acclame son successeur. Le 6 février 1922, à 12 h. 27, notent les *Acta Apostolicae Sedis*, Son Eminence, le cardinal Bisleti, premier diacre, a annoncé solennellement du balcon extérieur de Saint-Pierre, à la foule massée sur la place, la joyeuse nouvelle si impatientement attendue : « Je vous annonce

une grande joie : nous avons un Pape, c'est l'Éminentissime et Révérendissime cardinal Achille Ratti, qui a pris le nom de Pie XI. »

Ainsi s'achevait dans l'allégresse le Conclave qui s'était ouvert le 2 février 1922, avec 53 cardinaux, pendant que le monde entier attendait le résultat avec intérêt, et que tous les catholiques invoquaient le Saint Esprit dans une fervente et persévérante prière. Le couronnement eut lieu dans la basilique de Saint-Pierre, le 12 février de la même année, au milieu d'une pompe et de cérémonies uniques. L'Évêque de Rimouski, Mgr Léonard, se trouvant à Rome en ce moment, eut alors l'immense avantage d'assister et de prendre part à ces solennelles démonstrations.

Mais, pendant qu'à Rome et dans l'univers entier de ferventes actions de grâces s'élevaient vers le ciel, dans la Province de Québec, des suppliques, sous forme de requêtes étaient adressées à l'Honorable Premier Ministre, Sir L.-A. Tachereau, le priant d'éloigner de la Province, le fléau du suffrage féminin. A part quelques excentriques, admiratrices de cette folle qui faisait des neuvaines pour changer de sexe, toutes comprirent que la place de la femme est au foyer, et non au « poll » encore moins sur le « Hunsting » ou sur le « Parquet » de la « Chambre ». Heureusement, tout resta dans l'ordre...

Mais laissons là les « suffragettes » avec leurs marottes, pour parler de la fête de Saint-Joseph, qui, cette année, à Saint-Edmond était solennisée d'une manière toute spéciale. Le R. P. Grégoire, capucin de Sainte-Anne-de-Restigouche, venu tout exprès donna

le dimanche, veille de la fête, une instruction fort à propos et destinée au grand « lavage » des consciences ; aussi, le lendemain, 20 mars, les communions furent-elles nombreuses. Une note laissée dans le cahier des archives de la paroisse assure que plus de mille personnes se sont approchées de la Sainte Table. Si le temps eût été plus favorable, toute la paroisse y eût passé.

A la messe du matin chantée par le curé Bouillon, il y eut sermon par le même Révérend Père, puis, dans l'après-midi, tout le peuple s'assemblait à l'église pour la vénération de la relique de saint Joseph.

Rappelons de suite que c'est le dimanche, 23 avril 1922, que l'on introduit dans la paroisse, la louable habitude de réciter après la messe paroissiale les louanges et réparations au très Saint-Sacrement.

A ce propos voici ce que j'ai lu dans « Souvenirs de mes soixante ans d'apostolat », de Mgr Grouard, O. M. I. Il écrit : « En 1908 j'étais à Rome sur les instances d'un de nos pères Ioppolo Giuseppe je demandai à votre vénéré prédécesseur Pie X (Monseigneur s'adressait à Benoît XV), d'ajouter aux invocations récitées après la bénédiction du Saint-Sacrement, celle-ci en l'honneur de saint Joseph : « Beni soit saint Joseph, époux de la Vierge Marie. »

« C'est l'affaire des Evêques dans leur diocèse me répondit Pie X. De retour dans mon vicariat, j'ordonnai de réciter cette invocation. L'année suivante au Concile de Québec, les évêques canadiens

approuvèrent cette pratique et depuis on la récite dans toutes les églises du Canada. »

« Maintenant, Très Saint Père, ajoutai-je, pourquoi n'ordonneriez-vous pas qu'on récite cette invocation à saint Joseph dans toutes les églises catholiques? »

« Le bon Pape Benoît XV qui m'avait écouté avec une bienveillante attention me répondit : « Eh bien, j'en parlerai à la Congrégation des Rites. »

« Revenu au Petit Lac des Esclaves pour les fêtes de Noël, quelle ne fut pas ma joie quand, un mois plus tard je lisais le décret de la Congrégation des Rites prescrivant dans le monde entier l'invocation en l'honneur de saint Joseph. »

J'ai tenu à reproduire cette note toute à l'honneur du fervent dévot à saint Joseph qu'est Mgr Grouard, et qui a jadis honoré de sa visite la paroisse du Lac-au-Saumon, comme nous avons eu déjà l'occasion de le rappeler.

Le couvent construit en 1913 avait son clocher ; mais toujours muet, hélas ! Depuis plus d'un an, le curé Bouillon avait commandé une cloche par l'entremise de M. Emile Morissette de Québec, représentant de la fonderie Pacard, en France ; mais cette maison, toute occupée à garnir les clochers de son pays dévasté par la dernière guerre ne pouvait satisfaire toutes les demandes ; il fallait attendre son tour. Mais tout a une fin en ce monde. En novembre 1921, la cloche était à la gare du Lac-au-Saumon. Cependant, Mgr Léonard était à Rome en ce moment-là, et la saison peu favorable aussi, l'on dut remettre la bénédiction à l'été suivant. Ce qui fait que le 5

juillet 1922 vers 3 heures de l'après-midi, au milieu d'un grand concours de fidèles, dans l'église paroissiale, Mgr Léonard accompagné de Messire Nazaire Caron curé d'Amqui et Joseph-Désiré Morin curé de Causapschal, bénissait la cloche d'une pesanteur de 325 livres, donnant la note mi naturel d'une valeur de \$ 275.00. et portant le nom de « Marie du Rosaire ».

Avant la cérémonie, Monseigneur voulut bien adresser la parole. Dans le chœur de l'église, l'on remarquait : Mgr Chs Carbonneau, P. A., et Messire Pelletier, vicaire à Amqui, ainsi que M. le Curé Bouillon, et Messire E.-H. Martineau, secrétaire de Monseigneur. Après la cérémonie, l'acte suivant fut rédigé et signé : « Le cinq du mois de juillet de l'année mil neuf cent vingt deux de Notre-Seigneur, Nous, soussigné, Evêque de Saint-Germain de Rimouski, avons béni, avec les solennités prescrites, une cloche pour le clocher du couvent des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, du poids de 325 livres, mi naturel, venant de la Maison Pacard, Annecy-le-Vieux, Haute-Savoie, par l'entremise de M. C. Emile Morissette, limited, Québec ».

Etaient présents un grand nombre de membres du clergé et de fidèles dont plusieurs ont signé avec Nous.

Fait au Lac-au-Saumon, les jour et an ci-dessus ».

Ont signé : E.-H. Martineau, prêtre; A. Bouillon, prêtre, curé; J.-D. Morin, prêtre, curé de Causapschal; Madame André-Albert Saint-Laurent, Marie-Alice

Saint-Laurent, Alphonse Poitras, Léona Bouillon, Clarence Bouillon, Gédéon Ouimet, J.-Baptiste Turbide, Ernest Deschênes, Raphaël Turbide, Isaac Arsenaull, Thomas Saint-Laurent, Julien Thériault, François Coté, Zénon Routhier, Léon Saint-Laurent, Théophile Saint-Pierre, Nazaire Richard.

A signé : Jos-Romuald, Ev. de Rimouski.

Immédiatement, des ouvriers se hâtent d'installer « Marie du Rosaire » dans son nouveau logis, d'où elle lance aux échos ses notes argentines.

Nous avons eu l'occasion de le dire : le lac Angus est le rendez-vous de « sports », amateurs de la pêche et du repos.

C'était le soir du 15 août 1922, un groupe de voyageurs de commerce est attablé dans la maisonnette de « L'Ile de l'Ermite », tandis que deux autres tendent la ligne sur le lac. Tout va bien : l'air est calme, le lac tranquille, la truite se laisse amorcer comme par enchantement; la gaité est à son comble. Tout à coup, un bruit sourd et l'obscurité complète.... On répond aux appels... on cherche.... mais en vain... Ce n'est que le lendemain, vers 3 heures de l'après-midi que M. Aubin Richard, fils de Nazaire, gardien du lac, parvient à repêcher le pauvre noyé. C'était un citoyen de Limoulou, près de Québec, père de six enfants, du nom de J.-Edmond Bois, voyageur de commerce. Après avoir demandé le fanal à son compagnon, sous le coup d'une faiblesse soudaine, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Le cadavre fut porté à l'hôtel Desrosiers, d'où les parents prévenus, le ramenèrent dans sa paroisse où il fut inhumé.

CHAPITRE XXVII

ON TRANCHE DANS MATANE. — DES CHOUX... DES CAROTTES... — HALTE-LA. — DES CHEMINS. — AVIS AUX VIEUX ET AUX VIEILLES « ITOU ». — AU FEU!... — UNE VISITE ATTENDUE. — UNE ROULOTTE. — UN ORGUE. — VISITE PASTORALE DE MGR LÉONARD. — UN JUBILE SACERDOTAL. — « DANS LES JARDINS DE MON PÈRE, LES LILAS SONT FLEURIS!... ».

Depuis quelques années des requêtes avaient été adressées à l'Honorable Premier Ministre de la Province, pour obtenir la division du comté de Matane, à la Chambre Législative de Québec. A la quatrième session de la quinzième législature, commencée et tenue à Québec, le 24^e jour d'octobre 1922, et fermée par prorogation, le 29^e jour de décembre de la même année, la question fut réglée et promulguée par la Gazette Officielle de Québec, disant : « Le district électoral de Matapédia est borné comme suit : Par une ligne commençant au point de rencontre des lignes Nord-Est du canton Fleuriau et Nord-Ouest du canton Massé, et suivant la limite

N.-O. du canton Massé jusqu'à sa rencontre avec la ligne de division entre les lots N^{os} 33 et 34 du premier rang du dit canton; puis, suivant cette dernière ligne et son prolongement, qui servent de ligne de division entre les districts électoraux de Rimouski et de Matapédia, jusqu'à la limite N.-O. du district électoral de Bonaventure; puis, suivant cette dernière limite jusqu'à la ligne 67^e de longitude, et suivant cette dernière ligne, en se dirigeant vers le Nord, jusqu'au point de rencontre avec la rivière à la Truite, et la rivière Matane, jusqu'à la limite S.-E. du canton de Tessier; puis, tournant vers le S.-O. et suivant les limites des cantons Tessier et de Matane jusqu'à la ligne N.-E. de la Seigneurie de Matapédia; de là, suivant les limites N.-E. et Nord de la dite Seigneurie jusqu'à son point de rencontre avec la ligne séparative des cantons de Matane et de Mac Nider; de là, suivant cette dernière ligne jusqu'à son point de rencontre avec la ligne de division entre les rangs 6 et 7 du canton de Mac Nider, et suivant cette dernière ligne jusqu'à sa rencontre avec la ligne qui sépare les lots N^{os} 46 et 47 du sixième du dit canton; puis, suivant cette dernière ligne de division entre les rangs 5 et 6 du canton de Mac Nider; et suivant cette dernière jusqu'à son point de rencontre avec la ligne N.-O. du canton Cabot; de là, se dirigeant vers le N.-O. et suivant la ligne N.-E. de la Seigneurie de Mitis jusqu'à la ligne de division entre les rangs 4 et 5 de cette Seigneurie; de là, se dirigeant vers le S.-O. et suivant cette ligne de division jusqu'à son point de rencontre avec la ligne

qui sépare les lots N^{os} 696 et 696^a des lots N^{os} 697 et 697^a du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis; de là, se dirigeant vers le Sud et suivant cette dernière ligne jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de division entre les rangs 5 et 6 de la dite Seigneurie; de là, tournant au S.-O. et suivant la ligne entre les rangs 5 et 6 de la Seigneurie de Métis jusqu'à la ligne S.-O. du lot N^o 756 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis; dans le 5^e rang de la Seigneurie de Métis; de là, tournant vers le N.-O. et suivant la ligne S.-O. du dit N^o 756, jusqu'à son point de rencontre avec la ligne de division entre les rangs 4 et 5 de la Seigneurie de Métis; de là, se dirigeant vers l'Ouest et suivant la ligne N.-O. du lot N^o 581 du rang N.-O. du chemin Kempt jusqu'à sa rencontre avec la ligne N.-E. du lot N^o 582 du rang S.-O. du chemin Kempt; de là, vers le N.-O. suivant la ligne N.-E. du dit lot jusqu'à sa limite N.-O.; de là, tournant vers l'Ouest et suivant la ligne N.-O. des lots N^{os} 522, 524 et 525 du rang S.-O. du chemin Kempt, et ensuite traversant le rang C du canton Cabot entre les lots N^{os} 9 et 10 du dit rang jusqu'à la ligne entre les rangs C et D du dit canton; de là, vers le Sud et suivant cette dernière ligne qui divise les premier et deuxième rangs du même canton; de là, suivant cette dernière ligne et se dirigeant vers le S.-E. jusqu'à la rencontre de la ligne entre les lots N^{os} 7 et 8 du deuxième rang du canton Cabot; puis, suivant cette ligne entre les dits lots jusqu'à l'arrière ligne du rang S.-E. du chemin Kempt; de là,

suisant cette dernière ligne jusqu'à sa rencontre avec la ligne servant de division entre les rangs 2 et 3 du canton Cabot; suivant ensuite cette dernière ligne jusqu'à la ligne S.-E. du lot N° 24 du deuxième rang du dit canton; de là, suivant cette ligne jusqu'à sa rencontre avec la ligne divisant les rangs 1 et 2 du même canton; de là, se dirigeant vers l'Ouest et suivant cette ligne de division entre les rangs 1 et 2 jusqu'à sa rencontre avec la ligne qui sépare le lot N° 20 des lots N° 21 et 26 du premier rang du canton Cabot; de là, suivant la ligne S.-E. du lot N° 20 du premier rang jusqu'à son point de rencontre avec la limite N.-E. du canton Fleuriau; de là, se dirigeant vers l'Est et suivant la ligne N.-E. du canton Fleuriau jusqu'à sa rencontre avec la limite N.-O. du canton Massé, point de départ.

« Ce district électoral, ainsi borné, comprend la Seigneurie du Lac Matapédia, une partie de la Seigneurie de Métis ou Perras et la partie Est de la Seigneurie de Mitis, partie des cantons Cabot, de Mac Nider et de Massé, les cantons de Blais, Casault, moins la pointe extrême S.-E. occupée par la ligne 67° de longitude, Causapscal, Humqui, Jetté, Lepage, Matalik, Nemtayé et Pinault, et des portions de territoire non organisé.

« Il renferme les municipalités suivantes : les villages de Saint-Benoît-Joseph-Labre d'Amqui, du Lac-au-Saumon, de Saint-Moïse, de Saint-Don et de Val Brillant; les municipalités des paroisses de Saint-Antoine de Padoue-de-Kempt, de Saint-Benoît-Joseph-Labre d'Amqui, de Saint-Cléophas, de Sainte-Damase,

de Saint-Edmond, de Sainte-Florence, de Saint-Jacques-le-Majeur, de Causapschal, de Sainte-Jeanne-d'Arc, de Saint-Léon-le-Grand, de Sainte-Marie de Sayabec, de Saint-Moïse, de Saint-Pierre-du-Lac-de-Val-Brillant (Cedar Hall), de Saint-Raphaël d'Albertville et Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

« Il renferme aussi les missions du Lac-à-Pitre, de Saint-Agricole et de Courteval ».

M. Joseph Dufour, de Saint-Moïse, déjà député pour le comté de Matane, fut élu par acclamation député de ce nouveau comté de Matapédia, avec Amqui comme chef-lieu, tandis que M. le Docteur Bergeron l'était pour celui de Matane.

Le Ministère de l'Agriculture, dans le but sans doute de développer davantage « l'amour de la terre », « créa » les agronomes qu'il distribua ça et là dans les divers comtés de la Province. Celui de Matapédia eut le sien « manquable »; mais un agronome sans travail est comme un avocat sans cause; force lui est-il d'agir, car au bout de l'année, il lui faut établir le bilan de son activité. De là toute une organisation, entr'autres celles des jardins scolaires pour chaque paroisse. Saint-Edmond entra donc dans la « danse »; ce qui fait qu'à l'automne de 1923, les choux, les carottes, les navets et toute la « famille » des maraîchers, dans une des salles du couvent, sur des tables dressées tout exprès, se touchant du « coude » comme des soldats en révision, étalaient leur prestance. Et puisque le bon Dieu, avec son soleil vivifiant et sa rosée féconde favorisa chacun des exposants, les prix furent fort discutés.

A la fin, il y en eut pour tous. Il paraît que c'est mieux commé ça....

Notons en passant que c'est en l'été de 1923, qu'a été préparé le terrain pour y mettre les chevaux des gens qui assistaient aux offices religieux, ainsi que les terrasses en face de l'église, et le chemin du côté Sud et en face du presbytère; de même que le magnifique jet d'eau qui sort d'une colonne en pierres perdues, pour retomber dans un vaste bassin en ciment. C'est la « fontaine de Jouvence » dont les eaux avaient la vertu de rajeunir : Avis aux vieux et aux vieilles « itou ».

Que n'eussent-ils eu ce puissant extincteur, les Messieurs Paradis, du rang Saint-Hubert, lorsque le 8 juin 1923, l'élément destructeur eut envahi leur scierie, et, en un instant, l'eut réduite en cendre. Il était aux environs de midi. Grâce à Dieu, les maisons avoisinantes ne subirent aucun dommage. Quoique sans assurance, l'été suivant, les Messieurs Paradis purent rebâtir plus beau et plus grand.

Nous l'avons vu dans un des premiers chapitres, Messire Stanislas Roy, en 1905, quitta la mission de de Saint-Edmond pour devenir curé d'une nouvelle paroisse. Jamais depuis, l'occasion n'avait permis à Messire Roy de faire une tangeante vers la Vallée Matapédia. Le 29 septembre 1923, enfin, le voici au Lac-au-Saumon. Le lendemain, dimanche, il chante la grand'messe après laquelle il est heureux de rencontrer quelques-uns des anciens; puis dans l'après-midi, une promenade à travers les rangs de la paroisse, lui fait constater « de visu » les progrès

opérés depuis 18 ans... Que de souvenirs!!!... Ces croix... ces maisons qu'il a vu s'élever après une première flambée... cette école-chapelle... ces personnes, ces choses... tous ces « riens » qui vous empoignent et vous forcent à répéter après le poète Lamartine :

*Objets inanimés avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer.*

Ces visites sont bonnes; et elles feront du bien aux pauvres colons « qui ont porté le poids du jour et de la chaleur ».

Mais que fait cette « roulotte » près de la gare du chemin de fer, en face de l'hôtel Desrosiers???

... C'est un artiste, Philippe Coulombe de Nicolet... C'est le temps de poser et... « de se faire mettre dedans »... Le dimanche, 23 novembre, par une température idéale et faite tout exprès, après la grand'messe, sur la grande place de l'église, la foule est assemblée, le curé au centre avec les enfants de chœur, et quelques religieuses; puis... un instant... vlan... ça y est... tout est dans la grosse machine... Pour en sortir : deux trente sous suffisent. Après quelques semaines, un bon matin,

*Deux chevaux attelés, d'un pas tranquille et lent,
Conduisent à Causapsal, l'artiste ambulante.*

Mais parlons du fameux orgue, le sujet de si longs entretiens. Parti des ateliers Casavant et Frères, de Saint-Hyacinthe, le 31 janvier 1924, il était à la gare du Lac-au-Saumon, le 2 du mois suivant; puis, sous l'habile travail de Messieurs Louis Jalbert, de

Québec, et Armand Bergeron, de Saint-Hyacinthe, le 15 février, tout était prêt, et à l'heure d'adoration, ce jour-là, sous la touche un peu craintive de l'organiste H. Lane, il faisait entendre ses premiers sons. Il avait coûté \$ 5.740,10, y compris la taxe fédérale.

Il est inutile de vanter la souplesse et l'ampleur du son de cet instrument, car les orgues Casavant ont une réputation qui a franchi les mers.

La bénédiction eut lieu dimanche soir, 25 mai 1924, à 7 heures, à l'occasion de la visite pastorale de Mgr Léonard. L'église débordait de fidèles. Au chœur l'on remarquait : Les RR. PP. Desmarais, O. M. L., et Saint-Georges, O. M. I., de Mont-Joli, qui accompagnaient l'Evêque dans sa visite ainsi que son secrétaire, Messire E.-H. Martineau; puis Messires J.-D. Morin, curé de Causapscal, Charles Lavoie, prêtre, procureur à l'évêché de Rimouski, J. Ross, curé de Sainte-Florence, et A. Bouillon, curé de la paroisse. Le R. P. Lemieux, O. M. I., aussi de Mont-Joli, venu pour la circonstance, fit le sermon, après lequel eut lieu la bénédiction de l'orgue. Le Prédicateur eut aussi un mot à l'adresse du curé A. Bouillon, dont on célébrait ce jour-là, le 25^e anniversaire de son ordination sacerdotale. Après tout ce « flaf-la », un acte fut rédigé et signé : « Le vingt-cinq mai mil neuf cent vingt-quatre, Nous, soussigné, avons béni suivant la formule du Rituel Romain l'orgue de cette église paroissiale, à l'occasion de la visite pastorale en cette paroisse et du 25^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de Monsieur le Curé ».

« A signé : Jos-Romuald, Ev. de Rimouski.

« Ont signé : J. Ross, curé de Sainte-Florence; J.-D. Morin, curé de Causapschal; J.-R. Desmarais, O. M. I.; Saint-Georges, O. M. I.; E.-H. Martineau, prêtre; J.-Edmond Lemieux, O. M. I.; A. Bouillon, prêtre, curé ».

Terminons en rappelant le souvenir d'une plantation d'arbres dans l'avenue du presbytère, au printemps de 1924. D'abord 630 épinettes, en haie de chaque côté de l'allée; puis des érables à sucre, entre lesquels des lilas, des hydrangés, des boules de neige et des rosiers, le tout agrémenté de « mâts » au sommet desquels flotte le drapeau national.

CHAPITRE XXVIII

LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH EST RECONNUE. — ACQUISITION DU TERRAIN. — AGRANDISSEMENT DU COUVENT. — UNE SALLE PAROISSIALE. — OTE-TOI QUE JE M'Y METTE. — ÇA BRANLE. — BÉNÉDICTION ET PREMIÈRE MESSE A LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH. — ROUTE NATIONALE. — UN VICAIRE. — BÉNÉDICTION D'UNE STATUE DE SAINT JEAN-BERCHMANS. — UNE ECOLE ROULANTE.

Nous l'avons déjà dit, en l'été de 1921, une chapelle avait été érigée en l'honneur de Saint-Joseph, à quelque cent pieds en arrière du nouveau cimetière; mais certains événements en retardèrent la bénédiction. A la demande du curé Bouillon, Monseigneur l'Evêque de Rimouski, le 16 juillet 1924, promulgua le décret suivant. Par une heureuse coïncidence, cette année se trouvait être le 31^e anniversaire de la proclamation de Saint-Joseph comme patron du Canada.

JOSEPH-ROMUALD LEONARD

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

« A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que :

« 1° Vu la demande en date du 17 juin 1924, à Nous faite par Messire Alexandre Bouillon, curé de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, de permettre la célébration de la sainte messe dans une chapelle près du cimetière de la susdite paroisse;

« 2° Les ressources suffisantes dont la dite chapelle peut disposer pour son entretien et celui du culte;

« 3° L'avis favorable du Vénérable Chapitre de Notre Cathédrale.

« En conséquence, après avoir invoqué le Saint-Esprit, conformément au Canon 1192 du Code du Droit Canonique, Nous avons autorisé et par les présentes Nous autorisons l'ouverture d'un oratoire semi-public à l'usage de la Confrérie de Saint-Joseph, Patron de la Bonne Mort, dans la chapelle susdite, située sur le lot N° 33 du deuxième rang Humqui près du cimetière paroissial de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, et Nous permettons jusqu'à révocation de Notre part ou de celle de Nos successeurs, que la messe soit célébrée dans ce lieu cinq fois par année et à des jours liturgiques et libres désignés par le Curé de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, aux conditions suivantes, à savoir :

« 1° Que la dite chapelle et le terrain qu'elle occupe soient à la Fabrique de l'église paroissiale de Saint-Edmond, et qu'il en soit dressé un acte notarié en bonne et due forme, en vertu du Canon 1.495, P. 2;

« 2° Que les comptes de la dite chapelle soient tenus dans un registre spécial et soumis à l'appro-

bation de l'Ordinaire, suivant les prescriptions des Canons 717 et 1.525 du Code;

« 3° Que le Vicaire Forain du district N° 8 visite le dit oratoire et Nous en fasse un rapport avant qu'on y dise la messe, suivant le Canon 1192 P. 1;

« 4° Que le dit oratoire reçoive la bénédiction privée suivant la formule du Rituel « *pro benedictione domus novae* »;

« 5° Que la messe qui sera dite et la communion qui sera célébrée dans cet oratoire ne nuise en rien au culte et aux cérémonies faites dans l'église paroissiale;

« 6° Qu'on n'y reçoive aucun autre argent que les aumônes offertes spontanément par les fidèles, de sorte que rien n'y paraisse vénal;

« 7° Que le tarif diocésain y soit suivi en tous points, la part de la Fabrique devant toutefois revenir à l'oratoire;

« Sera le présent décret inscrit dans toute sa teneur et conservé aux archives de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

« Donné à Saint-Germain-de-Rimouski, sous Notre Seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, le seizième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt-quatre ».

Signé : Jos-Romuald, Ev. de Rimouski.

Par ordre de Monseigneur :

S.-E. Chénard, prêtre, chancelier.

La chapelle dédiée à Saint-Joseph était donc reconnue par l'Autorité diocésaine; c'est le premier pas, le reste viendra en son temps.

Pour terminer cette affaire, les marguilliers, le 3 août 1924, passèrent une résolution qui fut approuvée par Mgr Léonard, le 16; et le 19 du même mois, par un contrat passé devant le notaire Laberge, de Val Brillant, la Fabrique de Saint-Edmond acquérait de M. Emile Saint-Laurent, qui le cédait gratuitement, tout le terrain en arrière de la susdite chapelle, jusqu'au bosquet ombrageant une source aux eaux limpides et réputée providentielle : soit une superficie de près de 550 pieds de profondeur, sur une largeur variant entre 102 et 177 pieds.

Est-ce dû à la notoriété de cette chapelle dont la renommée s'est répandue au loin?... Toujours est-il que, depuis 1922, la population de la paroisse et du village en particulier, s'est notablement accrue. Le couvent ne pouvant plus loger tout le petit monde qui envahissait ses cinq classes, la Municipalité scolaire du Village, en l'été de 1924, en exhaussa l'édifice d'un étage. M. Elzéar Michaud, malgré ses 72 ans, mais qui a encore bon pied, bon œil, exécuta ce travail avec soin; tandis que M. Joseph Ouellet, plombier du Lac-au-Saumon, se chargeait de la plomberie et du système de chauffage à l'eau chaude. Avec cet agrandissement et une bonne toilette neuve, le couvent a fort bonne mine et fait honneur aux contribuables de la Municipalité du Village du Lac-au-Saumon.

Sur la même rue du Saint-Rosaire, au Sud-Ouest

de la rue de l'église, le 19 août 1924, la Fabrique de Saint-Edmond acquérait de M. Pierre Saint-Laurent, au prix de \$ 250,00, sur le lot de terre N° 32 du 2^e rang Humqui, un terrain de 191 pieds de profondeur, sur une largeur de 310 pieds à peu près; où à l'automne de la même année est fait le solage d'une salle paroissiale mesurant 30 pieds sur 90, et à deux étages. Cette amélioration est une nécessité qui s'impose; aussi les encouragements ne font-ils pas défaut. Pour améliorer le chemin en cet endroit, Monsieur le Député Joseph Dufour obtint la somme de \$ 400,00 et les paroissiens semblent apprécier le travail qui y est fait.

Mais que veulent ces « gendarmes » au « casque à pointe » que l'on vous plante là comme des sentinelles en garde?... Bah!... C'est la Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent, qui, cet automne, septembre 1924, échelonne ses poteaux pour porter le courant électrique jusqu'au Nouveau-Brunswick, paraît-il. Il n'y a pas de mal à ça, voyons... Si le fil casse et que votre maison flambe, allons, Messieurs, la Compagnie vous paiera les dommages; si la ficelle du cerf-volant de votre p'tit gars touche cette conduite à haute tension, qui fait que le courant passant par la ficelle tue votre chéri, nous vous le... paierons. Voyez-vous, comme c'est simple; il n'y a pas à craindre, la Compagnie est responsable et les dommages seront payés, et cœtera, et cœtera....

A la fin, tout semble s'arranger pour le mieux, et les fils sont tendus. Si les pauvres Belges, en 1914, avaient eu le même succès.

Mais je vous dis que ça branle.... C'est la nuit du 30 septembre 1924, vers 4 heures du matin. La secousse fut assez forte pour secouer les lits et éveiller les dormeurs. Heureusement, ce ne fut que l'espace d'une minute ou à peu près. Tout de même, c'est assez pour nous faire comprendre que notre vie tient à bien peu de chose. Que ce dût être terrible au Japon, lorsque le tremblement de terre de cette année détruisit des villes entières et anéantit des milliers de personnes! Grâce à Dieu, notre Canada malgré ses frimas et ses neiges, se tient plus solide sur sa base que ces pays ensoleillés et énervants.

Mais revenons à la chapelle de Saint-Joseph. A l'époque des Quatre-Temps, Messire J.-D. Morin, vicaire forain, curé de Causapschal, venu pour entendre les confessions des religieuses du couvent de Saint-Edmond, se rendit visiter la chapelle et remplit son mandat. Sur le rapport favorable qui lui fut fait, Monseigneur l'Evêque de Rimouski, le 22 septembre 1924, promulgua le décret suivant :

JOSEPH-ROMUALD LEONARD

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

« A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que : vu le rapport du Révérend Messire J.-D. Morin, curé de Causapschal, vicaire forain, en date du 20 septembre 1924, déclarant que l'Oratoire de la Confrérie de Saint-Joseph, Patron de la Bonne Mort, situé dans la paroisse de Saint-Emond-du-Lac-au-Saumon, son autel, ses ornements, ses linges et tout

ce qui doit servir à la célébration des Saints Mystères, sont tout à fait convenables et liturgiques;

« En conséquence, par les présentes, Nous permettons que dans le susdit oratoire de la Confrérie de Saint-Joseph, la messe soit célébrée cinq fois dans l'année, suivant la teneur de Notre Décret du 16 juillet 1924 et les prescriptions des Canons 1195 et 1196 du Code du Droit Canonique.

« Donnée à Saint-Germain de Rimouski, sous Notre Seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, le vingt-deuxième jour de septembre de l'année mil neuf cent vingt-quatre ».

Signé : Jos-Romuald, Ev. de Rimouski.

Par Monseigneur, S.-E. Chénard, prêtre, chancelier.

Tout étant prêt, le mercredi 1^{er} octobre 1924, M. le Curé A. Bouillon, bénit la chapelle, comme en témoigne l'acte suivant : « Le mercredi premier octobre mil neuf cent vingt-quatre, à 7 heures du matin, avant la première messe célébrée ce jour-là dans la chapelle de Saint-Joseph, Nous, soussigné, curé de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, étant dûment autorisé par le décret de Monseigneur l'Evêque, en date du 16 juillet dernier, reconnaissant la chapelle Saint-Joseph comme oratoire semi-public, avons béni avec les solennités prescrites selon la formule du Rituel Romain, la chapelle Saint-Joseph, érigée sur le lot de terre N° 33, du deuxième rang du canton Humqui, en arrière du cimetière de la paroisse, construite en bois et payée avec les aumônes des fidèles

et des pèlerins qui viennent implorer le secours du Saint Patriarche.

« Étaient présents un grand nombre de fidèles dont quelques-uns ont signé avec Nous. Lecture faite.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

A signé : A Bouillon, prêtre, curé.

Ont signé : Emile Michaud, Ludger Barr, Philippe Saint-Laurent.

Depuis quelques années, le Département de la Voirie s'occupe d'une route dite nationale et qui doit traverser la Province d'un bout à l'autre. D'après le travail qui est fait dans la région, cette route devra suivre la rive Nord du Lac-au-Saumon; mais, à cause du village assez important qui se trouve du côté opposé et que l'on indique aux voyageurs par une pancarte affichée au coin de la route qui unit les deux rives du lac, il semble décidé que les deux chemins seront compris dans la susdite route nationale. En attendant, les édiles du village du Lac-au-Saumon, en l'été de 1924, donnèrent à la rue Saint-Edmond, une toilette neuve et durable.

Mais la population étant devenue de plus en plus dense, et l'église, archicomble et débordante, il était nécessaire de dire deux messes, les dimanches et les jours de précepte. Pour répondre à ce nouveau besoin, le 26 septembre 1924, Monseigneur Léonard envoya Messire Louis-Philippe Berger, comme vicaire de Monsieur le curé Bouillon. Ce Monsieur arriva à

son nouveau poste le 4 du mois suivant, un samedi, par le train local du soir.

Nous avons déjà dit l'organisation de la « Pieuse Association de Saint-Jean Berchmans » pour les enfants de chœur, dans l'église de Saint-Edmond. Dans le but de rappeler plus souvent à la mémoire des jeunes, le bienfaisant souvenir de leur saint Patron, le 21 janvier 1924, le curé Bouillon, fit venir de la Maison Daprato de Montréal, une statue représentant saint Jean Berchmans, en habit de chœur, avec son chapelet et son livre de règle. Cette statue placée sur une console au-dessus de la crédence des acolytes, fut bénite le dimanche après la messe, le 26 octobre de la même année, comme en fait foi l'acte suivant : « Le vingt-six octobre de l'an mil neuf cent vingt quatre de Notre-Seigneur, Nous, soussigné, curé de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon avons béni avec les solennités prescrites, suivant la formule du Rituel Romain, une statue de saint Jean-Berchmans, patron des enfants de chœur de la « Pieuse Association de Saint-Jean-Berchmans ».

« Fait et passé à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

« Quelques-uns ont signé avec nous. Lecture faite ».

Ont signé : Joseph Lenteigne, Ludovic Deschênes, Roger Poitras, Léon Tremblay, Roland Mc Mullen, Antonio Poitras, Alfred Beaulieu, Joseph Bérubé, Louis-Philippe Berger, prêtre, vicaire.

A signé : A. Bouillon, prêtre, curé.

Terminons en rappelant que le 25 octobre 1924, un samedi, le « Wagon exposition forestier » était à la gare du Lac-au-Saumon. Le soir, les Messieurs de « l'Association Forestière » donnèrent une très bonne représentation en vues cinématographiques et une intéressante conférence sur la protection des forêts; notre richesse nationale. C'est une véritable « école roulante » et qui devra donner aux générations qui poussent, « l'amour » des arbres et le sens de la protection qu'ils requièrent, comme aussi l'idée de la prévoyance pour l'avenir.

CHAPITRE XXIX

AU « PAYS DU CHRIST ». — COMME AU JAPON. —
BRAVO LES CULTIVATEURS! — ET OUI! ÇA VA!...
— UN OISEAU PEU ORDINAIRE. — LA ROUTE
NATIONALE.

Un voyage en pays d'outre-mer n'est pas banal, encore que plusieurs l'entreprennent par le temps qui court... Voir la France, la « Douce France », patrie de nos ancêtres; aller à Rome, se prosterner sur la tombe de saint Pierre, le Prince des Apôtres et le premier Vicaire de Jésus-Christ sur cette terre, s'incliner sous la main bénissante du Pape, le successeur de Pierre, parcourir ensuite cet immense Reliquaire qu'est la Ville Eternelle, n'est-ce pas le premier et principal désir de tout catholique. Et puis, tous ceux qui rêvent de visiter un jour la Terre Sainte, tous ceux qui croient à l'Évangile, qui vénèrent le passé, qui admirent l'Orient, ne sentent-ils pas ce besoin du cœur d'un voyage au « Pays du Christ »? Heureux les mortels qui un jour peuvent toucher de leurs lèvres frémissantes le plus saint des berceaux et le plus glorieux des tombeaux!

C'est le 24 janvier 1925, à l'occasion de l'Année Sainte, que le curé A. Bouillon s'embarqua à New-York, sur le « Devonian », bateau de la ligne « White Star Dominion », pour se rendre en Europe et en Palestine. Il était de retour, le dimanche 5 juillet de la même année.

De la gare du chemin de fer du Lac-au-Saumon, un grand nombre de paroissiens accourus à sa rencontre l'accompagna à l'église où une adresse lui fut lue par le Maître du village, M. Ernest Deschênes. Dans sa réponse, Monsieur le Curé exprima le souhait de voir quelques-uns au moins de ses paroissiens entreprendre un jour le même voyage et le faire aussi heureusement.

Mais oui... ça branle encore. C'est tout comme au pays des Nippons, Nous sommes au 28 février 1925. La terre canadienne, en plein hiver, sous son épais manteau de neige, attend patiemment le retour du printemps. Tout à coup, comme prise d'un accès de fièvre atroce, elle tremble, se trémousse et s'agite démesurément. La secousse est si violente en certains endroits que des maisons et même des églises en sont considérablement endommagées. Dans la Vallée Matapédia, heureusement, les vibrations sont moins fortes; et les gens en furent quitte pour une bonne peur. Et la terre, peu remise encore de sa « commotion », continue à trembler une partie de l'hiver et un peu l'été suivant.

Oui, nous sommes peu de chose... et le salutaire avis du divin Maître revient naturellement sur nos lèvres : « Soyons toujours prêts... »

Cependant, les braves cultivateurs du Lac-au-Saumon, confiants en la divine Providence et espérant vivre encore, sans doute, s'unissent. C'est dimanche, après la grand'messe le 26 juillet 1925, que trente et un membres s'inscrivent et forment le « Cercle Catholique des Cultivateurs du Lac-au-Saumon ». L'élection des chefs se fait de suite : M. Raphaël Turbide est nommé président, avec M. Honoré Michaud comme vice-président, et Prospère Turbide, secrétaire. Les directeurs sont MM. Didier (Pitre) Lavoie, Aubin Richard, Ludovic Tremblay, Ernest Rioux et Philippe Roussel, et l'aumônier de ce nouveau cercle est le curé de la paroisse : Messire A. Bouillon.

Bravo! Messieurs; mais vous savez : « C'est la fin qui couronne l'œuvre ». Au travail donc; et le succès couronnera certainement vos efforts. Prenez garde, votre association aura un émule dans le cercle des jeunes constitué pour une autre fin, mais non moins utile au bien général de la paroisse. Ce cercle s'occupera de la salle paroissiale où vous aurez le local nécessaire à vos assemblées qui devront être nombreuses, car ça va; et déjà la salle est debout et peut être utilisée.

Mais quel bruit insolite!... Quel est cet oiseau étrange qui voltige tout à son aise au-dessus du village à une heure de l'après-midi, le 31 juillet 1925, (il vaut la peine de préciser, c'est le premier du genre)... Un hydro-plan, parti de Halifax depuis quelques heures seulement, se dirige maintenant vers les paroisses du bas de Québec. A Val Brilliant, sur le lac Matapédia, il se repose tout à son aise. Ainsi va le

monde... Bientôt, la somptueuse automobile tout comme la calèche de nos pères, se verra supplantée par les « machines volantes ».

En attendant, le département de la Voirie à Québec, cet été de 1925 prolonge la route nationale. Dix mille dollars sont dépensés dans le chemin du côté Nord du Lac-au-Saumon. La direction des travaux est confiée à M. Valentin Dubé, et ce qui est fait est un acompte en son habileté dans ces sortes de travaux.

CHAPITRE XXX

L'ANCIENNE MISSION DE SAINT-EDMOND. — LES PREMIERS MISSIONNAIRES. — INCIDENTS.

Comme nous avons eu occasion de le dire, au commencement de l'histoire de la paroisse de Saint-Edmond, une mission, longtemps avant ses rivales d'aujourd'hui, existait du côté Nord du Lac-au-Sau-mon. En effet, nous voyons qu'en août 1862, Messire Moïse Duguay, alors curé de Sainte-Flavie, au comté de Rimouski, vint dire la messe dans la maison de M. Georges Lebel, située sur le lot de terre N° 60, du premier rang Lepage; et qu'il continua à venir quelquefois y célébrer les saints Mystères, jusqu'à sa mort, en 1870. A partir de cette époque, Messire Charles Guay, d'abord vicaire à Sainte-Flavie, puis à Rimouski, fut chargé de la desserte de la colonie du Nord du Lac et de tous les habitants établis le long du chemin Matapédia, jusqu'en 1872.

En ce temps-là, paraît-il, les jeunes « futurs » et les vieux aussi, devaient se tenir prêts; et le missionnaire était-il à la mission, vite, la vieille jument attelée sur le tombereau, et deux planches, l'une en

avant et l'autre en arrière, et ho! les gars... Fouette cocher... Dans la maison qui servait de chapelle, un autel était vite dressé; deux quarts et quelques planches faisant l'affaire. Pour chandelier, deux bouteilles (les cinq demiards n'étaient pas rares, dit-on), et au mur l'unique crucifix, héritage des parents. Puis, pour les « mariés » deux bonnes chaises faites au pays, tandis que la « compagne » se contentait de madriers appuyés sur deux boîtes. Après la cérémonie l'on s'en retournait dans le même équipement; et la maman restée à la maison pour préparer le « fricot » avec un certain orgueil, voyait venir le « brillant » cortège... *O tempora...!*

De 1872 à l'automne de 1873, Mgr Bolduc, curé de Saint-Alexis de Matapédia, eut la desserte de toute la Vallée, et, à son tour, vint dire la messe dans la maison de M. Georges Lebel.

A ce propos, voici ce que Mgr Bolduc, le 20 avril 1920, écrivait à M. le curé A. Bouillon : « En réponse à votre lettre du 27 de ce mois, voici ce que je puis vous dire. Tenez compte de mon âge avancé : 77 ans et 5 mois.

« Je suis arrivé dans la Vallée Matapédia le 7 octobre 1872. Mes lettres de mission me confiaient la paroisse de Saint-Alexis, et la desserte des travailleurs sur le chemin de fer Intercolonial et du chemin Matapédia, qui, en ce temps-là, était très beau, jusqu'au pont du chemin de fer sur la Restigouche, à Matapédia. Dès l'automne de 1872, j'ai eu l'occasion de dire la messe une fois dans une des trois ou quatre maisons du Nord du Lac-au-Saumon et plusieurs fois

dans la maison d'un nommé Germain Thibeau. Au Sud du Lac, il n'y avait que des camps pour les travailleurs du chemin de fer et la maison de l'ingénieur. Un des ingénieurs s'est noyé en hiver : l'isolement m'a paru en être la cause ».

Nous avons déjà parlé de cet incident, et nous en avons insinué la cause qui paraît la plus probable.

« M. Ferdinand Audet, alors curé de Saint-Moïse, en automne 1873, fut chargé par Monseigneur Langevin, d'une partie du territoire que je desservais, soit : de Saint-Moïse à Causapschal exclusivement ».

En effet, Messire Ferdinand Audet, curé de Saint-Moïse, étant desservant de Saint-Edmond, de 1873 au mois de septembre 1875, vint dire la messe dans la maison construite sur le lot de terre N° 65 et habitée par la famille Prudent Michaud, père d'Elzéar, un des premiers colons établis sur la rive Sud du Lac-au-Saumon, comme nous l'avons vu déjà.

La mission commençait à prendre un peu d'importance; et les colons, le 8 avril 1874, présentaient une requête à Monseigneur l'Evêque de Rimouski, le priant de vouloir bien leur permettre la construction d'une chapelle à Saint-Edmond. Mgr Langevin, le 1^{er} mai suivant, chargea alors le Révérend Messire Damase Morissette, de se rendre sur les lieux vérifier les allégués de la demande. Le certificat de cette délégation dont l'avis était publié à Saint-Moïse, fut affiché le 10 mai, à Saint-Moïse et à la maison de M. Joseph Poirier du Lac-au-Saumon, et signé par J.-F. Audet, prêtre, J.-B. Fréchette et Jos. Bérubé. L'assemblée eut lieu dans la maison de M.

Prudent Michaud, de la mission, le 20 du même mois.

Les exigences de la loi étant satisfaites et le rapport favorable, Mgr Langevin, le 12 septembre 1874 envoya son décret permettant au Révérend Messire Ferdinand Audet, de construire une chapelle au Lac-au-Saumon, sur le lot de terre N° 71 du premier rang Lepage, sur une élévation, à environ 50 pieds à l'Est du chemin Matapédia, mesurant 45 pieds de longueur, 35 de largeur et 16 de hauteur, avec une annexe de 30 sur 25 pieds, destinée à servir de sacristie et de résidence pour le prêtre-missionnaire. Le décret donnait aussi à Messire Audet l'autorisation de déterminer les dimensions d'un cimetière à y être placé tout près de la chapelle. Puis, le 2 novembre 1874, Mgr Langevin nommait MM. Thomas Fréchette, Joseph Poirier, Ignace Lavoie, Germain Thibeau et Prudent Michaud, habitants du canton Lepage, les procureurs spéciaux de la corporation épiscopale pour diriger les travaux de construction d'une chapelle suivant les instructions du décret du 12 septembre 1874, avec le Révérend Messire Ferdinand Audet, curé de Saint-Moïse, comme président.

En septembre 1875, Messire Louis Arpin succéda à Messire Audet comme curé de Saint-Moïse et desservant à Saint-Edmond. Il vint, lui aussi, dire la messe dans la chapelle, jusqu'en septembre 1876, et fut alors remplacé par Messire Charles Trudel, lequel continua la même desserte jusqu'en 1878; car en octobre de cette année, nous voyons apparaître Messire Joseph-Alfred Pérusse (la plus grosse lettre de

l'alphabet russe, disait-il gaiement, faisant allusion à sa taille un peu au-dessus de la normale), comme successeur de l'abbé Trudel. C'est à la demande de Messire Pérusse, que Mgr Langevin, le 31 décembre 1879, autorisa l'érection d'un chemin de croix dans la chapelle de la mission de Saint-Edmond. Cependant, pour une raison ou pour une autre, cette cérémonie n'eut lieu que le jour même de la bénédiction du cimetière, le 4 septembre 1881, par Messire Pierre Briand, devenu curé de Saint-Moïse, les premiers jours de ce mois. Messire Briand desservit régulièrement la mission de Saint-Edmond, jusqu'à l'arrivée de Messire Cajetan Bérubé, le 1^{er} octobre 1886, comme missionnaire à Amqui. Messire Bérubé, avait, en plus de la desserte de Saint-Edmond, les missions de Causapscal et d'Assamet-quagan.

Mais Messire Bérubé, craignant trop la responsabilité, n'accepta ces postes qu'à contre cœur; aussi ne les garda-t-il que jusqu'au 4 janvier de l'année suivante, alors que Messire Philémon Côté était nommé missionnaire à Amqui et desservant des autres missions.

Messire Côté s'occupa activement de Saint-Edmond. Le 18 février 1887, il s'empresse de faire une nouvelle élection des procureurs de la corporation épiscopale nommée le 21 août 1876; et les MM. Jean-Baptiste Poitras, Pierre Dubé et Joseph Saint-Laurent, remplacèrent les MM. Thomas Fréchette, Ignace Lavoie et Prudent Michaud.

Pour donner aux colons l'avantage d'avoir la messe

les dimanches et fêtes chômées, le 3 mars 1890, il obtient de Mgr Langevin la permission de biner.

Les colons, sous le guide intelligent et éclairé qu'était Messire Coté, allaient de l'avant; mais voilà que Monseigneur, pour récompenser le mérite de son prêtre, en 1891, le nomme curé de Saint-Charles-de-Caplan, et le remplace à Amqui, le 23 octobre, par Messire Léon d'Auteuil, qui hérita en même temps des missions de Saint-Edmond et de Causapsal. En 1891, Mgr André-Albert Blais, coadjuteur de Mgr Langevin depuis 1889, devint évêque de Rimouski. Alors, le 2 octobre de la même année, Monseigneur publia un décret par lequel il annexait pour les fins religieuses à la paroisse d'Amqui, une partie du territoire de la mission de Saint-Edmond, et conflait l'autre partie au curé de Causapsal. Il y eut bien des récriminations et des mécontentements; mais, à la fin, tous se soumirent aux volontés de leur Evêque. Ce coup, il faut l'avouer, a été vraiment providentiel; car si la mission du côté Nord du Lac-au-Saumon eût existé lors de l'érection de la paroisse de Saint-Edmond, du côté Sud du même lac, au lieu de deux difficultés il y en aurait eu trois. La divine Providence qui dirige tous les événements sait faire tout converger à notre profit, pourvu que nous soyons dociles à sa direction.

Ce qui n'empêcha pas les larmes de couler, surtout lorsque les colons virent déménager et porter leur chapelle à Amqui pour devenir la sacristie de la paroisse. Mais la douleur fut à son comble, lorsque, le 27 août 1900, (Oh! ironie des choses : l'année

même de la grande exposition universelle à Paris), Mgr Blais, ayant approuvé la demande qui lui était faite le 12 précédent, par MM. les Marguilliers de la Fabrique d'Amqui, d'exhumer les cadavres de l'ancien cimetière de Saint-Edmond, et qui avait été sanctionnée par la Cour Supérieure, le 27 du même mois, ils virent leurs chers morts, à leur tour, comme des proscrits, transportés dans le cimetière d'Amqui, où rien n'indique malheureusement l'endroit de leur sépulture. C'était la dernière note du glas funèbre qui se faisait entendre. Cependant, Mgr Blais pour laisser un peu d'espoir dans l'âme endolorie de ces bons colons leur promet que la mission qui semblait devoir se développer avec plus d'avantage sur la rive Sud du Lac-au-Saumon, porterait elle aussi, le nom de Saint-Edmond.

Nous ne parlerons pas ici des habitants de cette mission, ayant déjà eu l'occasion de dire ce que nous savions à ce sujet.

AUX GENERATIONS FUTURES

Ces notes, je les ai recueillies et compilées pour vous qui, un jour voudrez soulever un coin du voile qui vous cache les commencements de votre paroisse. Vous y verrez le dévouement des premiers missionnaires et l'esprit de sacrifice des premiers colons, vos devanciers dans le labeur et la peine. Tous ces exemples vous seront salutaires et vous feront vous souvenir, en même temps, du premier curé de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, qui lui aussi, a aimé sa paroisse et s'est dévoué à son service.

Lac-au-Saumon, le 1^{er} décembre 1925.

L. BOUILLON, *prêtre, curé.*

FIN DU PREMIER VOLUME

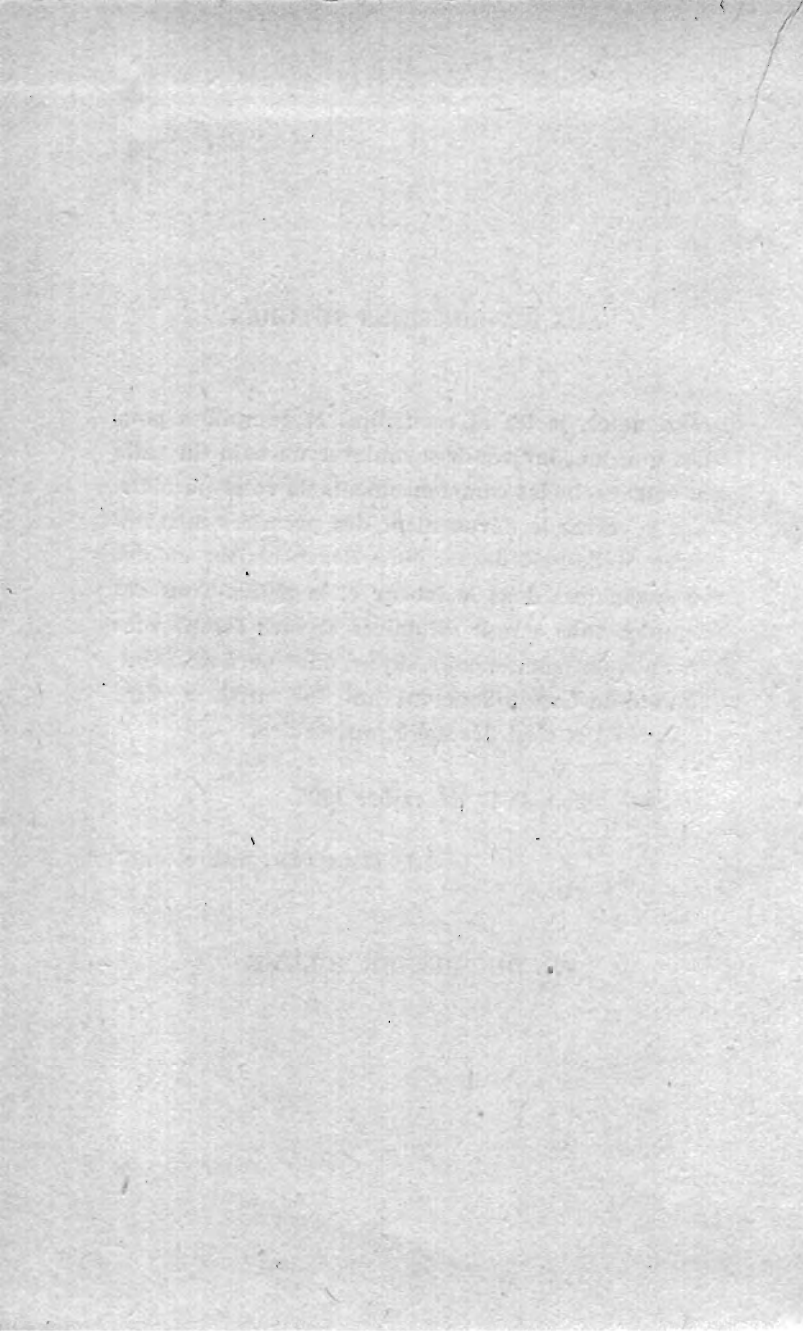


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
CHAPITRE PREMIER. — Site de la paroisse. — Raison pour laquelle Saint-Edmond en est le titulaire	9
CHAP. II. — Les premiers colons	11
CHAP. III. — Les premiers colons établis sur la rive Nord du Lac, dans les limites de la paroisse. — « L'Anteurcri »	29
CHAP. IV. — Arrivée des Acadiens des Iles de la Madeleine. — Incidents. — Premiers colons Acadiens	37
CHAP. V. — Les Acadiens continuent à arriver dans les deuxième et troisième rangs. — Incidents. — Premier colons des quatrième, cinquième et sixième rangs	52
CHAP. VI. — Premier lot de terre concédé sur la rive Nord du Lac. — Un Ermite. — Un noyé. — Une légende. — Histoire d'un moulin. — Première station de chemin de fer. — Premier Bureau de Poste	68
CHAP. VII. — On demande une sortie. — Première maison d'école et première maîtresse. — Il était un petit navire	80
CHAP. VIII. — Retour en arrière. — Les premiers colons. — Un violoneux. — Avis aux Luthiers	90
CHAP. IX. — Mauvaise coutume. — Pourquoi pas? — Les premiers colons. — Triste conséquence	99
CHAP. X. — On demande une mission. — Messieurs les vicaires d'Amqui sont chargés de la desserte. — Premiers Missionnaires	105

- CHAP. XI. — Les premiers Missionnaires (suite). — Bénédiction d'une cloche. — Premiers syndics. — On organise une commission scolaire et un conseil municipal. — Bénédiction d'une statue. — Les registres 112
- CHAP. XII. — « O Crux Ave », — Désappointement. — Année jubilaire. — « L'amour et la Mort s'y promènent ». — Visiteurs distingués. — Où l'on voit l'efficacité de la prière liturgique. — « Hosanna Filio David ». — « Pour la première fois ». — Départ de Messire Roy 119
- CHAP. XIII. — Premiers Missionnaires (suite). — Deux municipalités. — Visite de Monseigneur l'Evêque. — Histoire d'une requête. — Messire S. Turbide est chargé d'une mission importante. — Départ de Messire Plourde 129
- CHAP. XIV. — Arrivée du premier missionnaire résidant. — Réception peu ordinaire. — Première chapelle provisoire. — Un « Château ». — Un « fil » pour « jaser ». — Sous-agence de la Banque Provinciale. — Don d'une cloche 135
- CHAP. XV. — Une délégation de Monseigneur l'Evêque. — Encore une requête. — Une visite de Monseigneur l'Evêque. — Les propriétaires des lots compris dans Amqui et qui doivent être inclus dans la nouvelle paroisse s'agitent. — Bénédiction d'une statue en cire de l'Enfant Jésus. — On organise une vente de charité 143
- CHAP. XVI. — Erection canonique et civile de la paroisse de Saint-Edmond. — Messire Alexandre Bouillon en est le premier curé. — Premiers Marguilliers. — Un petit incident 152
- CHAP. XVII. — Vous qui admirez nos avenues. — Une mission au sixième rang. — Premier vendredi du mois. — Construction de l'église paroissiale, avec résidence pour le curé. — Un abri pour y faire l'office divin. — Un cimetière temporaire. — Bénédiction de la pierre angulaire du solage de l'église. — Une école. — Un disciple d'Esculape. — Une fanfare 161

CHAP. XVIII. — « Il est né le divin Enfant ». — Erection d'un chemin de Croix dans la sacristie temporaire. — Une heure d'adoration. — Premières Quarante-Heures. — Le nom de la gare est « francisé ». — Un pont. — Grande retraite. — Bénédiction de l'église et d'un chemin de croix par Mgr Blais. — Une salle d'amusement pour les jeunes. — Etat de la population en 1906-07. — Le Curé est malade. — Un vicaire 174

CHAP. XIX. — Un règlement pour les bancs de l'église. — Encore des transactions. — Des maisons se promènent à la queue leu-leu. — Annexion de la rive Nord du Lac-au-Saumon, à la paroisse de Saint-Edmond. — Amqui s'agite. — On organise des confréries. — Une vente de charité. — Trois cloches. — Pas de jalousies. — « Vive la liberté » 184

CHAP. XX. — Un plombier. — Un moulin à scies. — Une comète. — Encore une acquisition. — Une délégation. — Un Presbytère. — Visite d'un Evêque-Missionnaire. — Le Roi est mort, Vive le Roi! — Visite pastorale de Monseigneur l'Evêque. — Un bureau de poste : Parmé. — Une compagnie d'acqueduc. — Le congrès eucharistique de Montréal. — Un bureau d'enregistrement à Amqui. — Une fromagerie. — Bénédiction de statues. — Une mine d'or 194

CHAP. XXI. — Sur le « Pinnacle du Temple ». — Annexion de la rive Nord du Lac-au-Saumon à la municipalité scolaire de Saint-Edmond. — Un sceau pour la paroisse. — A la quarantaine!.. — Un exode. — Un cercle agricole. — Un notaire. — « A la romaine ». Un octroi pour le couvent. — La question du couvent se règle. — Encore une vente. — On change la date de l'adjudication des bancs de l'église. — Un cordonnier. — « Ote-toi que je m'y mette » 204

CHAP. XXII. — Agrandissement et parachèvement de l'église temporaire. — Comme au « régime de la terreur ». — Un Triduum jubilaire Constantinien. — « Fiat lux! » — Une conversion au catholicisme. — Bénédiction d'une école. — Bibliothèque paroissiale. — Un Bulletin paroissial. — Le pain béni. — Visite d'un prêtre syrien. — Encore une difficulté au sujet

du couvent. — Le pape Pie X est mort. — « Habemus Pontificem » 214

CHAP. XXIII. — Un champ de démonstration pour les arbres fruitiers. — Avis aux cultivateurs. — Une visite pastorale. — Encore une retraite. — Bénédiction d'un crucifix et d'une statue de Notre-Dame de Pitié. — Une messe selon le rite Grec. — Une auto... — Des routes. — Trois messes le Jour des Morts. — Dénombrement de tous les hommes — Cartes du service militaire. — Union de prières. — Une messe selon le rite maronite. — Intronisation du Sacré-Cœur de Jésus dans les foyers. — Conscriptio. — Enregistrement national 227

CHAP. XXIV. — Arrivée des Religieuses. — Bénédiction du couvent. — Erection d'un chemin de croix dans la chapelle. — Première messe dans la chapelle du couvent, et on y conserve le Saint-Sacrement. — Premières Quarante-Heures dans la chapelle du couvent. — Deux municipalités scolaires. — Un tribunal d'exemption. — Un bureau de santé. — On parle d'orgue. — On vous vieillit d'une heure. — Première fête solennelle du Sacré-Cœur de Jésus. — Lumière électrique à la gare du chemin de fer 243

CHAP. XXV. — La « Grippe Espagnole », — Armistice. — Noces d'or. — Mort de Mgr Blais. — Vive Monseigneur — Encore une retraite. — Résolution au sujet de l'achat d'un orgue pour l'église. — Grand feu de forêt. — Au feu!.. — Première visite pastorale de Mgr Léonard. — Renouveau de retraite. — Répartition pour aider la Fabrique à payer sa dette. — L'Œuvre des Vocations. — Un nouveau cimetière. — Une chapelle Saint-Joseph. — Sécheresse extraordinaire. — Jour de pénitence et de prière. — Bénédiction de deux nouvelles écoles au quatrième rang .. 257

CHAP. XXVI. — Le Pape est mort, Vive le Pape. — Pas de « suffragettes ». — Fête de Saint-Joseph. — Louanges et réparations au Très Saint-Sacrement. — Bénédiction d'une cloche pour le clocher du couvent. — Un homme à l'eau 275

CHAP. XXVII. — On tranche dans Matane. — Des choux..
 des carottes.. — Halte-là. — Des chemins. — Avis
 aux vieux et aux vieilles « itou ». — Au feu!.. —
 Une visite attendue. — Une roulotte. — Un orgue. —
 Visite pastorale de Mgr Léonard. — Un jubilé sacer-
 dotal. — « Dans les jardins de mon père, les lilas
 sont fleuris!.. » 283

CHAP. XXVIII. — La chapelle Saint-Joseph est reconnue.
 — Acquisition de terrain. — Agrandissement du cou-
 vent. — Une salle paroissiale. — Ote-toi que je m'y
 mette. — Ça branle. — Bénédiction et première messe
 à la chapelle Saint-Joseph. — Route nationale. —
 Un vicaire. — Bénédiction d'une statue de Saint-Jean-
 Berchmans. — Une école roulante 292

CHAP. XXIX. — Au « pays du Christ ». — Comme au
 Japon. — Bravo, les cultivateurs! — Eh oui! Ça va!..
 Un oiseau peu ordinaire. — La route nationale 302

CHAP. XXX. — L'ancienne mission de Saint-Edmond. —
 Les premiers missionnaires. — Incidents 306





